

Être intermittent dans le secteur artistique

Profil socioéconomique des membres de SMartBe,
de leurs prestations et de leurs donneurs d'ordre



RAPPORT COMPLET

Étude réalisée par le Bureau d'études de

SMartbe
association professionnelle
des métiers de la création

Mars 2010



Avec le soutien du Service Public de Programmation,
Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté et Économie Sociale

CONCEPTION : Bureau d'études de SMartBe, Association Professionnelle des Métiers de la Création

AUTEURS : Anne Dujardin et Hélène Rajabaly, Bureau d'études de SMartBe, Association Professionnelle des Métiers de la Création

La recherche a été encadrée par Michel Marée (Centre d'Économie Sociale de l'Université de Liège) et par Alain de Wasseige (bureau d'études, SMartBe, Association Professionnelle des Métiers de la Création).

Un accompagnement informatique du logiciel STATA a été assuré par Bernard Masuy (ESPO-Université Catholique de Louvain).

Enfin, un comité d'accompagnement de la recherche a été mis en place. Il se compose du représentant du Centre d'Économie Sociale auprès de SMartBe, des chercheuses engagées dans le projet, du bureau d'études de SMartBe, des administrateurs délégués et du comité de direction de SMartBe. D'autre part, des experts externes ont été consultés de manière ponctuelle.

COORDINATION DE LA PUBLICATION : Julie De Boe et Annelies De Brabandere, Bureau d'études de SMartBe, Association Professionnelle des Métiers de la Création

ILLUSTRATION DE LA COUVERTURE : Alice Bouillard

CARTES : Tatiana Debroux

RELECTURE : Sophie Adam

MISE EN PAGE : Catherine Ruelle (Art Mature sprl)

FINANCEMENT : cette recherche a bénéficié d'un financement du Service public de Programmation, Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté et Économie Sociale (Mme la Ministre Marie Arena).

LES AUTEURS TIENNENT À REMERCIER Alain de Wasseige, Françoise Ermould, Frédéric Gregoir, Michel Marée et Marc Moura.

Toute reproduction d'un extrait quelconque du texte de cette publication, par quelque procédé que ce soit, est autorisée moyennant mention de l'auteur et des références de la publication. La reproduction intégrale de chacune des parties de ce livre est interdite.

© 2010, SMartBe Association Professionnelle des Métiers de la Création asbl

ÉDITEUR : SMartBe Association Professionnelle des Métiers de la Création asbl –
Rue Émile Féron, 70 – 1060 Bruxelles – Tél : 02 542 10 67 – www.smartbe.be

Avec le soutien du Service Public de Programmation, Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté et Économie Sociale

Avant-propos	4
Introduction	6
Partie I : Profil socioéconomique des intermittents membres de SMartBe, de leurs prestations et de leurs donneurs d'ordre	10
Profil sociodémographique des intermittents	11
Profil socioéconomique des donneurs d'ordre	35
Profil comparé des intermittents et des donneurs d'ordre	65
Présentation générale des prestations	71
Analyse croisée des intermittents et des prestations	80
Analyse croisée des donneurs d'ordre et des prestations	129
Analyse croisée des prestations, des intermittents et des donneurs d'ordre	171
Partie II : État de la question des statistiques culturelles en Belgique et à l'étranger	195
Conclusions	220
Lexique	225
Annexes	230

La présente recherche vise à mieux connaître tout un pan de l'économie des métiers de la création, domaine dans lequel nombre de travailleurs sont engagés à la prestation et, pour cette raison, n'apparaissent pas dans les chiffres de la sécurité sociale belge. Cette lacune se répercute également au niveau européen : quand l'Union européenne sollicite les Etats pour qu'ils produisent des données sur l'emploi dans les secteurs de la culture, c'est toujours l'emploi à période déterminée ou indéterminée qui alimente les chiffres fournis (ou les cadastres, quand il s'en crée) ; les travailleurs effectuant des prestations, souvent de courte durée, pour de multiples employeurs, dans un éventail de métiers et de disciplines, sont dès lors ignorés, généralement par manque d'outils de recensement appropriés. Or, rien que pour la Belgique, on dénombre plusieurs milliers de ces travailleurs « oubliés » par les statistiques.

Depuis sa création, il y a douze ans de cela, SMartBe, Association Professionnelle des Métiers de la Création, dispose, à travers ses outils de gestion de contrats et de gestion d'activités, d'une importante base de données relatives aux prestations intermittentes, dont le potentiel d'exploitation est considérable. SMartBe est en fait la plus grosse entreprise en Belgique disposant d'informations sur le travail à la prestation, principalement – mais pas uniquement – dans les secteurs artistiques. Potentiel important, tout d'abord, de par la taille prise par cette initiative : SMartBe rassemble aujourd'hui quelque 30.000 membres, dont une large majorité sont actifs, et les montants de facturation avoisinent les 80 millions d'euros l'an. Potentiel important, ensuite, de par la diversité des disciplines et des métiers artistiques représentés.

La mise en place, fin 2007, d'un Bureau d'études au sein de cette association a permis de concevoir et d'élaborer les outils indispensables pour analyser les données rassemblées par SMartBe et ainsi améliorer la connaissance du profil des personnes qui recourent au travail intermittent, du profil de leurs donneurs d'ordre et du profil des prestations effectuées. Il s'agit de la première étude de cette importance jamais réalisée en Belgique. Mais l'objectif n'était pas uniquement d'apporter une contribution aux données économiques des métiers de la création et par là de contribuer à l'élaboration d'un cadastre de l'emploi – de toutes les formes d'emploi – dans toutes les disciplines du secteur. Il s'agissait également de jeter les bases de travaux futurs, à plus long terme : de façon générale, amorcer la réflexion sur des périodes longues, cerner l'impact de conjonctures internationales (la crise financière de 2008, par exemple), mais aussi mener des analyses plus fines discipline par discipline, métier par métier – autant de recherches qui seront lancées dans les prochains mois et dans les prochaines années.

L'intérêt primordial de la recherche présentée ici réside dans le fait qu'elle fournit des repères (certes complexes et divers) pour la compréhension du travail intermittent dans les métiers de la création. Elle révèle également des réalités trop souvent occultées dans les débats qui animent les milieux artistiques, et témoigne de l'importance prise par des formes de travail trop longtemps marginalisées. De tels repères seront utiles aux travailleurs du secteur, à leurs associations professionnelles, aux représentants des travailleurs et des employeurs, et aux décideurs politiques et à leurs administrations.

SMartBe a conscience des limites de cette première recherche : manque d'informations sur les prestations effectuées en dehors des contrats SMartBe, période limitée d'observation, imprécisions quant à la nature des prestations. Toutefois, la présente recherche ouvre des perspectives particulièrement intéressantes dans plusieurs domaines. Elle permet ainsi une meilleure compréhension de la diversité des métiers pratiqués

par une même personne et de la diversité des types d'employeurs qui ont recours aux services de cette personne. Elle ouvre des pistes de réflexion, basées sur l'analyse de terrain, quant à une forme de travail qui caractérise de plus en plus le marché de l'emploi : le travail au projet. Elle souligne l'impérieuse nécessité, dans les métiers de la création, de maintenir un régime spécifique, les travailleurs de ce domaine étant contraints de développer tant leur propre travail créatif que des activités complémentaires. Elle nourrit le débat sur les conditions de stabilisation et de pérennisation de l'exercice de ces métiers. Enfin, elle s'inscrit dans la défense des travailleurs des métiers de la création, autour des questions relatives à la rémunération des prestations et à la gestion, dans la pratique, des formes spécifiques de travail occasionnel.

MARC MOURA
Directeur de SMartBe,
Association Professionnelle
des Métiers de la Création

Contexte de la recherche

On assiste depuis quelques décennies en Europe de l'Ouest à un développement des pratiques de marché dans l'économie de la culture (extension du rôle du privé dans le secteur culturel, et en particulier dans le secteur de l'audiovisuel ; réduction du financement public de la culture, etc.). De ce fait, on observe également le développement, dans le secteur de la création artistique, d'une « économie de projets ». Celle-ci se caractérise, pour les artistes et les métiers de la création, par une succession de contrats par projet, de courte durée, généralement pour le compte de structures de petite taille ou de taille moyenne. De plus, les marchés du travail culturel et artistique sont de plus en plus segmentés et complexes ; la structuration et la régulation de ces marchés est inégale d'un marché à l'autre et varie en outre selon les réalités nationales propres à chaque pays. Le marché du travail de la création semble ainsi soumis à l'extension du travail à la prestation – c'est-à-dire du travail intermittent, voire, dans certains cas, du travail intérimaire¹. Au niveau de la Belgique, on constate que cette nouvelle forme de travail (« à la prestation ») dans le secteur culturel et artistique a été prise en compte par le législateur, au travers notamment de la loi-programme du 24 décembre 2002, qui prévoit entre autres l'extension de la présomption salariale à l'ensemble des artistes (interprètes ou créateurs), loi-programme définissant les contours du statut social de l'artiste.

Les pratiques professionnelles dans le secteur culturel et artistique sont atypiques, non seulement au niveau des structures de travail (cumul d'activités dans ou hors du champ culturel et artistique, d'une part et cumul de statuts – salarié, intermittent, indépendant –, d'autre part), mais aussi au niveau de leur logique, qui est tournée davantage vers la création artistique que vers la rentabilité du projet. Dans ce contexte, on voit émerger des structures innovantes visant à soutenir et sécuriser les intermittents du secteur culturel et artistique dans le développement de leur pratique professionnelle². Parmi celles-ci, on identifie des pratiques d'intermédiation administrative et juridique, comme le système de tiers-payant proposé par SMartBe³ en Belgique. Ce système permet aux membres de SMartBe d'être assimilés, pour leurs prestations intermittentes par l'intermédiaire de SMartBe, à des travailleurs salariés selon la législation belge.

Présentation de la recherche

De manière générale, l'ensemble du secteur artistique et culturel est peu étudié, et les statistiques disponibles sont peu exploitables et peu comparables. Par ailleurs, il est difficile d'estimer la part des personnes travaillant à la prestation dans les secteurs artistiques. Le constat de ces lacunes et de la difficulté à produire des données globales a conduit SMartBe à initier, à partir de sa propre base de données, une recherche socio-économique sur les intermittents ayant recours à ses services afin d'avoir une première esquisse des conditions de travail à la prestation dans ces secteurs en Belgique. Cette recherche socioéconomique permet de réfléchir aux pratiques professionnelles liées à l'intermittence, dans le contexte actuel de développement

¹ PARLEMENT EUROPEEN, *La situation des professionnels de la création artistique en Europe*, Département thématique : Politiques structurelles et de Cohésion – Culture et Education, Bruxelles, 2006.

² PARLEMENT EUROPEEN, 2006, op.cit.

³ SMartBe propose des outils et des moyens juridiques, administratifs et logistiques qui permettent aux artistes d'accroître leur autonomie et de renforcer leur position vis-à-vis de leurs interlocuteurs. SMartBe s'efforce en outre, sur le plan social, politique et économique, de faire reconnaître le secteur artistique comme une activité professionnelle productive au même titre que toutes les autres activités professionnelles.

des contrats temporaires et de débat autour de la sécurisation des parcours professionnels intermittents. Elle se situe d'autre part dans la lignée des travaux de réflexion entrepris à la fin des années 1990 par la Plate-forme nationale des Artistes, qui défendait « un statut pour l'ensemble des artistes »⁴.

SMartBe souhaite ainsi dresser le profil de ses membres (dont la grande majorité sont des artistes) travaillant à la prestation, des donneurs d'ordre et des prestations effectuées dans le cadre de contrats par l'intermédiaire de SMartBe. Les membres de SMartBe sont des intermittents, dont le mode de fonctionnement repose sur le travail de courte durée à la prestation, principalement de nature artistique. Dans ce contexte, SMartBe intervient en tant que tiers-payant⁵ entre ses membres et les donneurs d'ordre avec qui ils entrent en relation dans le cadre de prestations. Outre la facilitation des démarches administratives et contractuelles, SMartBe permet aux membres d'accéder à la sécurité sociale des travailleurs salariés. Le membre est ainsi assimilé au statut de salarié intermittent dans le cadre de ses prestations artistiques et non-artistiques⁶.

La base de données de SMartBe constitue une source importante d'informations⁷ : en effet, non seulement chaque prestation fait l'objet d'un enregistrement spécifique, mais son prestataire et son donneur d'ordre doivent également être enregistrés. Il en résulte la possibilité d'une connaissance approfondie de chacune des parties, sur une période couvrant dix années.

La présente recherche propose une « photographie » des membres, de leurs prestations et de leurs donneurs d'ordre sur une période récente. L'analyse statistique⁸ se limite aux membres et donneurs d'ordre « actifs », c'est-à-dire ceux ayant validé au moins une prestation au cours de la période d'analyse, qui va du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008. Les domaines couverts par cette recherche sont :

- le profil des membres : fonctions, sexe, âge, région, etc. ;
- le profil des donneurs d'ordre : secteur d'activité, forme juridique, localisation, etc. ;
- le profil des prestations : type, durée, fréquence, rémunérations.

Cette publication se divise en deux parties. La première partie porte sur le profil socio-économique des membres SMartBe, de leurs prestations et de leurs prestations et s'articule autour de sept chapitres. Dans un premier chapitre, elle présente le profil sociodémographique des membres travaillant à la prestation, à travers l'étude de variables telles le sexe, l'âge, l'état civil, le lieu de résidence, la nationalité et les fonctions. Le deuxième chapitre fournit une analyse des donneurs d'ordre. Il identifie le type de donneurs d'ordre recourant à des travailleurs à la prestation, en fonction de leur forme juridique, de leur localisation et de

⁴ La Plate-forme nationale des Artistes était constituée d'associations représentatives d'artistes des trois communautés linguistiques de Belgique et de toutes disciplines. Son objectif était d'être un interlocuteur privilégié sur le terrain et dans les débats politiques, principalement sur le thème du statut d'artiste.

⁵ SMartBe n'intervient donc pas comme employeur dans le cadre des contrats SMartBe, sauf si le donneur d'ordre est une **Activité** SMartBe. Cela étant, SMartBe, qui se charge effectivement du versement des rémunérations des membres dans le cadre de leurs prestations, est reconnu comme étant seul employeur aux yeux de l'ONSS concernant les prestations aussi bien artistiques que non-artistiques.

⁶ Bien qu'assujetti à la sécurité sociale des travailleurs salariés (au vu du lien contractuel entre le membre et son donneur d'ordre), les membres SMartBe ne sont pas comptabilisés parmi les travailleurs salariés dans les fichiers de l'ONSS en ce qui concerne leurs prestations artistiques. En revanche, si le membre réalise des prestations de type non-artistique ou socioculturel pour le compte d'un donneur d'ordre, les deux parties sont alors véritablement liées par un contrat de travail. Ces prestations figurent alors parmi les statistiques de l'ONSS sur l'emploi salarié. L'article 10 du mandat de SMartBe définit la nature du lien entre mandants de la manière suivante : « *En ce qui concerne les prestations de type artistique, les mandants reconnaissent expressément que le lien contractuel qui les lie engendre l'assujettissement du prestataire à la sécurité sociale des travailleurs salariés, en application de l'article 1^{er} bis, §1^{er}, de la loi du 27 juin 1969. En ce qui concerne les prestations de type non-artistique, ACTIVA, étudiant ou animateur socioculturel, les mandants reconnaissent expressément que la prestation visée au présent contrat s'exécute entre eux dans le cadre et conformément aux règles de contrat de travail (régi par la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail)* ».

⁷ Pour plus de détails, voir annexe I. L'annexe 2 présente d'autres sources statistiques utilisées (Banque Carrefour des entreprises ; Office National de Sécurité Sociale ; Nomenclature des Activités économiques de la Communauté Européenne adaptée à la Belgique (NACEBEL – version 2008))

⁸ Les données présentées expriment des moyennes et ne laissent pas transparaître les écarts inhérents aux populations étudiées. L'interprétation des données doit donc être faite avec prudence.

leurs secteurs d'activités. Puis nous procémons à une comparaison des principales caractéristiques communes aux membres et aux donneurs d'ordre (chapitre 3). Après un quatrième chapitre consacré à la présentation des caractéristiques des prestations elles-mêmes, l'étude s'attache à analyser les prestations réalisées en fonction des caractéristiques des membres (chapitre 5) et des donneurs d'ordre (chapitre 6). Le septième chapitre présente une analyse croisée des prestations, des membres et des donneurs d'ordre.

La partie II présente un état des lieux détaillé des principaux résultats provenant des sources statistiques actuellement disponibles en matière culturelle et artistique, principalement en Belgique, en France et au Canada.

Chiffres-clés⁹

Période étudiée : du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008

12.610 membres actifs

62% de fonctions principales de création / interprétation artistique
13% de fonctions principales technico-artistiques
15% de fonctions principales connexes à l'artistique
10% de fonctions principales non-artistiques

13.294 donneurs d'ordre actifs

79% de donneurs d'ordre classiques établis en Belgique
10% de donneurs d'ordre classiques installés à l'étranger
11% d'Activités SMartBe

154.371 prestations validées

81% de prestations artistiques au sens large
74% de prestations artistiques
7% de prestations artistiques sous le Régime des Petites Indemnités (RPI)
18% de prestations non-artistiques
1% de prestations socioculturelles

⁹ Pour différentes raisons (expliquées dans les différents chapitres), ces chiffres peuvent varier d'un tableau à l'autre dans le présent rapport.



Partie I

Profil socioéconomique

des intermittents membres de SMartBe, de leurs prestations et de leurs donneurs d'ordre



Chapitre I

Profil sociodémographique des intermittents

Au 30 juin 2008 SMartBe comptait quelque 21.800 membres inscrits.

Parmi ces personnes, 12.610 avaient effectué au minimum une prestation entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2008. Au total, 59% de l'ensemble des membres inscrits au 30 juin 2008 peuvent être considérés comme avoir été actifs au cours de cette période de référence. Ils représentent la population dite active qui a été étudiée dans le cadre de cette analyse socio-économique.

Ce chapitre se structure en deux grandes parties. Dans un premier temps, nous présenterons les données sociodémographiques dont nous disposons sur l'ensemble des membres.

Dans un second temps, nous analyserons plus précisément quelles sont les fonctions¹ des membres inscrits et actifs. L'étude des fonctions telles que décrites librement par les membres lors de leur inscription nous a amené à élaborer une classification spécifique².

1. Quelques données sociodémographiques

Cette première partie s'attache à présenter les principales caractéristiques sociodémographiques dont nous disposons sur les membres. Ces informations proviennent de la fiche d'inscription que chaque membre complète lors de son inscription.

Les variables présentées ici sont les suivantes : l'ancienneté en tant que membre SMartBe, la langue, la nationalité, le lieu de résidence, le sexe, l'âge ainsi que l'état civil.

L'ancienneté des membres³

Depuis sa création en 1998, la structure SMartBe a connu une croissance fulgurante du nombre de ses membres. Alors qu'on comptait 500 nouvelles inscriptions au cours de l'année 2000, durant l'année 2008 ce sont plus de 5.500 nouvelles personnes qui se sont inscrites. Le nombre total de membres est ainsi passé de 50 en 1998 (année de création de SMartBe) à près de 21.000 membres au milieu de l'année 2008⁴.

La présente recherche prend ainsi place dans le cadre d'une période de forte croissance du nombre de membres.

Au 1^{er} juillet 2006, soit en début de notre période d'analyse, on comptait 5.700 membres actifs. Au cours des deux années suivantes, 6.900 membres actifs supplémentaires se sont inscrits, portant le nombre de membres actifs à 12.610 au 30 juin 2008.

¹ Nous avons pu déterminer le type d'activité (activités de création / interprétation ; activités technico-artistiques ; activités connexes à l'artistiques ; activités non-artistiques) ainsi que le secteur et la fonction en elle-même. Pour plus de précision, voir le lexique.

² Pour plus de détails, voir l'annexe 3.

³ Pour un certain nombre de membres (N =244), aucune date d'inscription n'avait été enregistrée. Par défaut, on leur a attribué la date du 1^{er} janvier 2000. Cette date correspond au milieu de période entre la création de la structure SMartBe en 1998 et la systématisation de l'encodage de cette variable en 2002. La même date fictive a été attribuée aux quelques membres disposant d'une date d'inscription visiblement fausse puisque antérieure à la constitution de la structure SMartBe.

⁴ Au 31/12/2009 on comptait plus de 29.000 membres inscrits.

Cf. « SMart 1998-2008 : histoire, portraits, activités et perspectives », Bruxelles, SMartBe, 2008, 146 pages.

Comme le montre le tableau I, plus d'un quart des membres de notre population d'étude était inscrit depuis moins d'une année ; un autre quart avait une année complète d'ancienneté. A peine 50% des personnes étaient membres depuis au moins deux années, et seules 15% depuis au moins cinq années. En moyenne, un membre est inscrit depuis deux années chez SMartBe.

TABLEAU I : RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS SELON LEUR NOMBRE D'ANNÉES D'ANCIENNETÉ AU SEIN DE SMARTBE

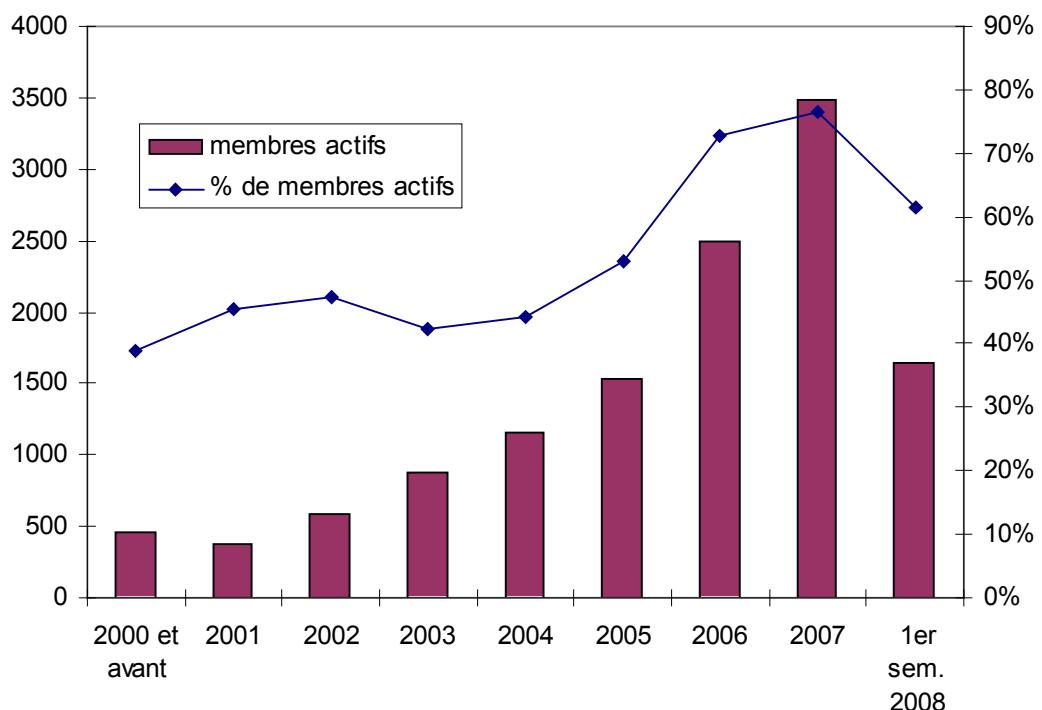
	nombre	%	% cumulé
>1 an d'ancienneté	3.560	28%	28%
1 an d'ancienneté	3.107	25%	53%
2 ans d'ancienneté	1.794	14%	67%
3-4 années d'ancienneté	2.367	19%	86%
5-6 années d'ancienneté	1.139	9%	95%
7 années d'ancienneté et plus	643	5%	100%
	11.719	100%	

Source : base de données SMartBe (2008)

Date de référence : 30/06/2008

Comparons ces données à l'ensemble des membres inscrits chez SMartBe, qu'ils aient été actifs ou non entre juillet 2006 et juin 2008. Dans le graphique I, les bâtons représentent le nombre de membres actifs selon leur année d'inscription. Quant à la courbe, elle indique la proportion de membres actifs par rapport à l'ensemble des membres inscrits sur une année donnée.

GRAPHIQUE I : RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS SELON LEUR ANNÉE D'INSCRIPTION ET LEUR PART (%) PARMI L'ENSEMBLE DES MEMBRES



Source : base de données SMartBe (2008) – N=12.610

On remarque que plus un membre s'est inscrit récemment et plus il y a de chance qu'il ait été actif au cours des deux années observées. En moyenne, près de 6 membres sur 10, quelle que soit leur année d'inscription, ont été actifs entre juillet 2006 et juin 2008.

80% des membres inscrits au cours de l'année 2007 ont effectué une prestation sur la période considérée. On peut supposer que ces derniers se sont inscrits peu avant de réaliser leur première prestation dans le cadre de SMartBe.

Il est intéressant de noter une certaine fidélisation des membres, notamment chez ceux inscrits au début de la création de la structure SMartBe. En effet 48% des membres inscrits en 2002 étaient toujours actifs entre juillet 2006 et juin 2008. On peut supposer que les membres inscrits aux débuts sont restés relativement attachés aux services proposés et continuent, dans une certaine proportion, à travailler régulièrement via SMartBe. Une telle hypothèse devra être vérifiée en analysant précisément le parcours des intermittents depuis leur inscription au sein de la structure SMartBe. Seule une analyse longitudinale permettra de répondre précisément à la question du devenir des membres SMartBe depuis leur inscription⁵.

Cependant, on observe une certaine rotation des membres. D'une part, plus de la moitié des membres inscrits avant 2005 n'ont pas réalisé de prestations au cours de la période courant de juillet 2006 à juin 2008, et d'autre part une forte croissance du nombre d'inscription a été observée en parallèle.

Langue

Lors de leur inscription, les membres doivent déterminer la langue qui sera utilisée pour toute correspondance ultérieure avec les services de SMartBe (documents papiers, site Internet,..). Précisons que seules deux langues de contact sont actuellement proposées aux membres : le français et le néerlandais. Les membres ayant une autre langue maternelle doivent donc faire le choix entre l'une des deux langues.

Plus de 8 membres sur 10 sont francophones (ou se sentent plus à l'aise en français qu'en néerlandais), les autres ayant choisi le néerlandais comme langue de dialogue.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LEUR LANGUE

Langue	Total	%
Français	10.860	86%
Néerlandais	1.750	14%
Total	12.610	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

Du fait notamment d'une implantation de SMartBe historiquement plus importante en Wallonie et à Bruxelles⁶, les membres sont très majoritairement des francophones (86%).

Cette répartition linguistique n'est cependant pas identique selon les régions (cf. graphique 2).

Ainsi, on ne compte aucun membre néerlandophone résidant en Wallonie.

De même, on recense à peine 6% de néerlandophones en région bruxelloise dont la grande majorité d'entre eux sont de nationalité belge (87%) ou d'origine néerlandaise ou germanique.

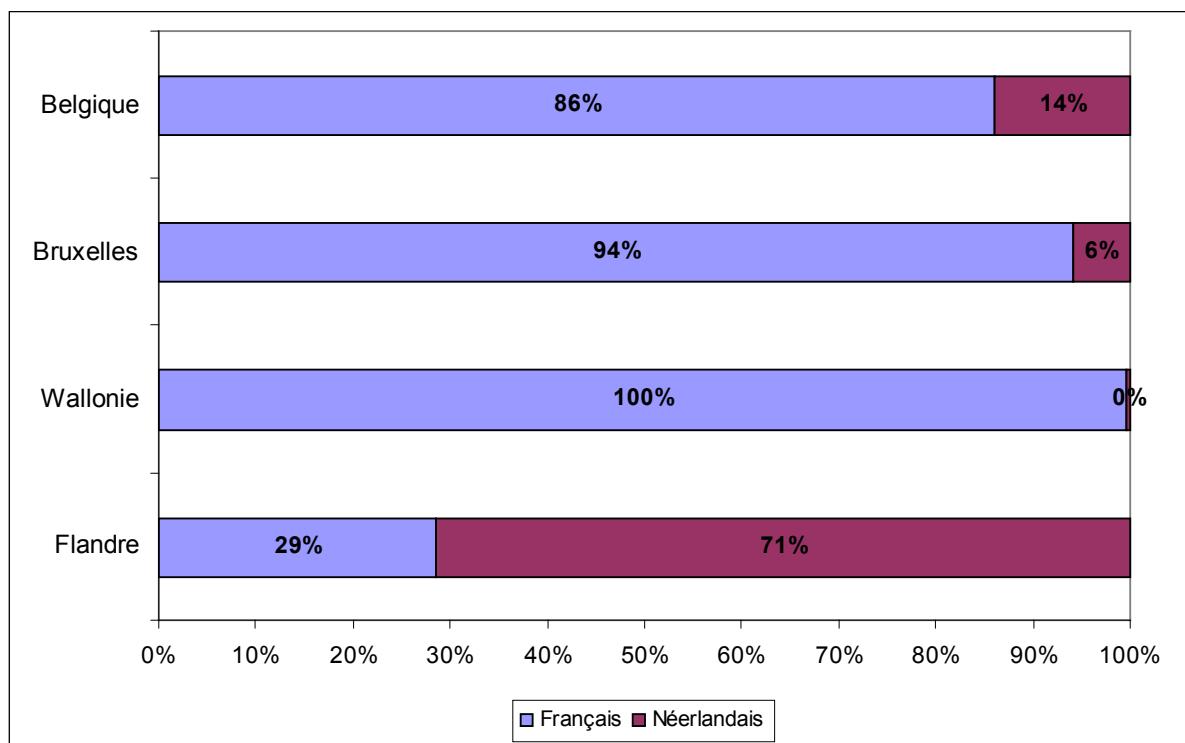
En revanche, 29% des membres résidant en Flandre ne sont pas néerlandophones. Qui sont les francophones

⁵ Le Bureau d'études initie en 2010 une étude sur les *Activités SMartBe* ; cette recherche s'attache notamment à mesurer la stabilité dans le temps des activités développées par les membres.

⁶ En Flandre les Bureaux Sociaux pour Artistes, qui fournissent également un travail de gestion de contrats artistiques, rencontrent un plus grand succès que dans le reste du pays.

résidant en Flandre ? Les trois quarts d'entre eux sont de nationalité belge, et l'on peut supposer qu'il s'agit essentiellement de francophones. On compte également 8% de Français, soit des personnes de langue maternelle française, mais également d'autres personnes de nationalité étrangère n'ayant pas le néerlandais comme langue maternelle.

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES MEMBRES PAR LANGUE SELON LA RÉGION DE RÉSIDENCE



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 12.303

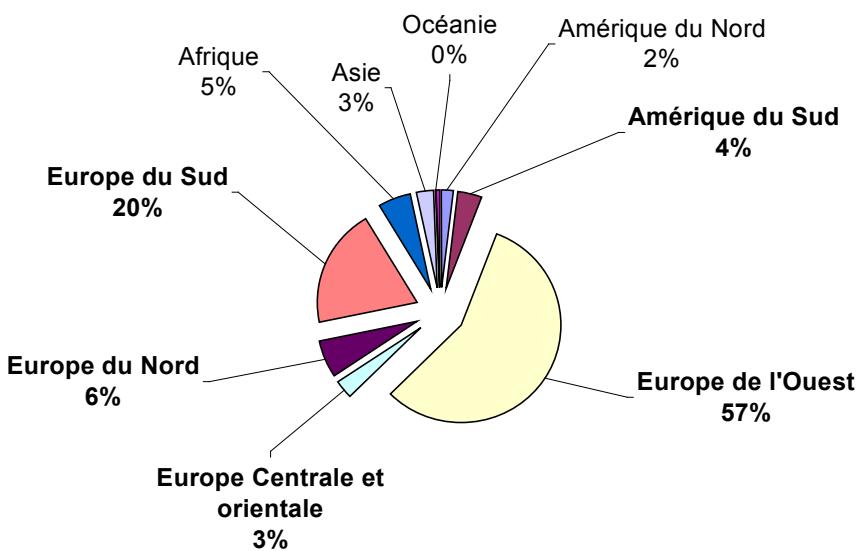
La nationalité

Au 30 juin 2008, on comptait 21% de membres de nationalité étrangère parmi les travailleurs intermittents inscrits chez SMartBe. Cette proportion est largement supérieure à la part des étrangers dans l'ensemble de la population résidant en Belgique, puisqu'on estime à 9% la présence des étrangers en Belgique⁷.

Comme nous le constatons sur le graphique 3, la grande majorité des membres étrangers est originaire d'un pays européen (86%) ; il s'agit en grande partie de personnes d'une nationalité d'Europe de l'Ouest (dont une grande majorité provenant de pays limitrophes : France, Allemagne et Pays-Bas principalement) ou d'Europe du Sud (d'Italie notamment).

⁷ Source : SPF économie– Direction générale Statistique et Information économique, 2008

GRAPHIQUE 3 : RÉPARTITION DES MEMBRES ÉTRANGERS SELON LA RÉGION DE NATIONALITÉ



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 2.620

En comparaison avec la nationalité de l'ensemble de la population résidant en Belgique⁸, on constate que les intermittents travaillant via SMartBe sont plus fréquemment originaires d'un pays européen. Très peu de membres ont par exemple une nationalité africaine ou océanienne (respectivement 5 et 3% parmi les membres SMartBe).

D'autre part, la France d'abord et l'Italie ensuite sont les deux pays d'origine surreprésentés parmi la population intermittente d'origine étrangère.

Ainsi, l'immigration au sein de la population des « intermittents » est sensiblement différente de l'immigration de travail observée en général en Belgique.

Lieu de résidence

La quasi-totalité des membres (98%) ont leur adresse principale en Belgique.

La France⁹ est le principal pays de résidence hors Belgique, alors que l'Espagne, les Pays-Bas et l'Italie accueillent chacun moins d'une vingtaine de membres. D'autre part, 90% des membres résidant hors Belgique sont de nationalité étrangère (dont une grande majorité sont des Français).

⁸ Source : SPF économie– Direction générale Statistique et Information économique, 2008

⁹ Une structure SMartFr a été créée en France pour offrir aux artistes et intermittents résidant sur le territoire français des services similaires à ceux proposés par SMartBe en Belgique (gestion de contrats et gestion d'Activités). Pour plus d'informations, voir le site Internet de SMartFr : www.smartfr.fr.

TABLEAU 3 : RÉPARTITION SELON LE PAYS DES MEMBRES RÉSIDANT HORS BELGIQUE

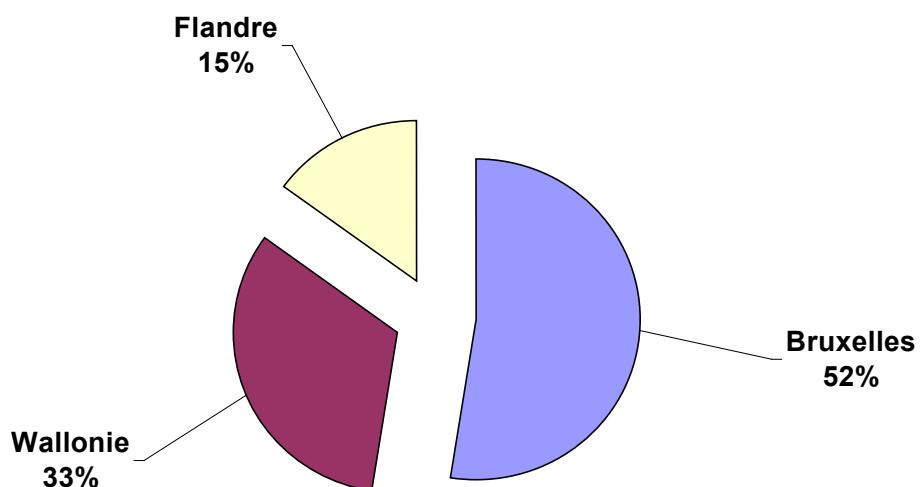
Pays de résidence	Nombre	%
France	208	68%
Espagne	21	7%
Pays-Bas	18	6%
Italie	13	4%
autres pays UE	31	10%
hors UE	16	5%
total	307	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

En Belgique

La région de Bruxelles-Capitale concentre plus de la moitié des membres résidant en Belgique alors que la Wallonie accueille un tiers d'entre eux et la Flandre 15% (cf. graphique 4).

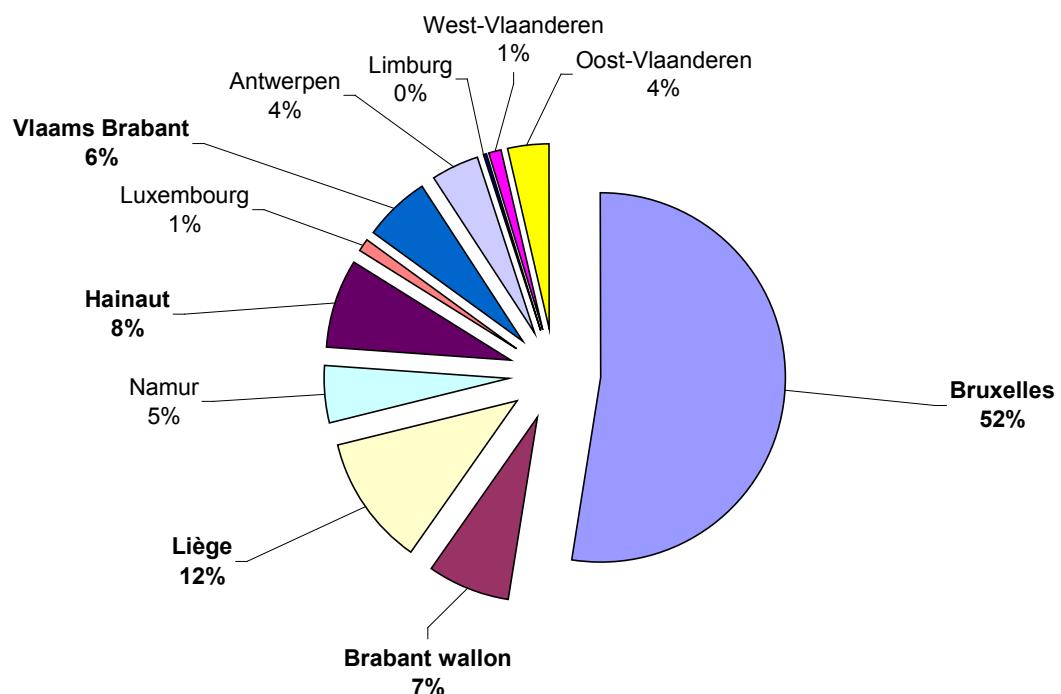
GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION SELON LA RÉGION DE RÉSIDENCE DES MEMBRES EN BELGIQUE



Source : base de données SMartBe (2008) – N=12.310

Outre la région de Bruxelles-Capitale on note, à travers le graphique 5, la prédominance des deux Brabants. L'ensemble de cette grande région (formée de Bruxelles, du Brabant wallon et du Brabant flamand) concentre à elle seule deux tiers des membres. Ce constat reflète en grande partie l'attractivité que représente Bruxelles-Capitale et sa « périphérie » comme pôle d'emploi majeur en Belgique. D'autre part, deux autres provinces rassemblent une forte proportion de membres : la province de Liège (12%), et le Hainaut (8%).

GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE DES MEMBRES



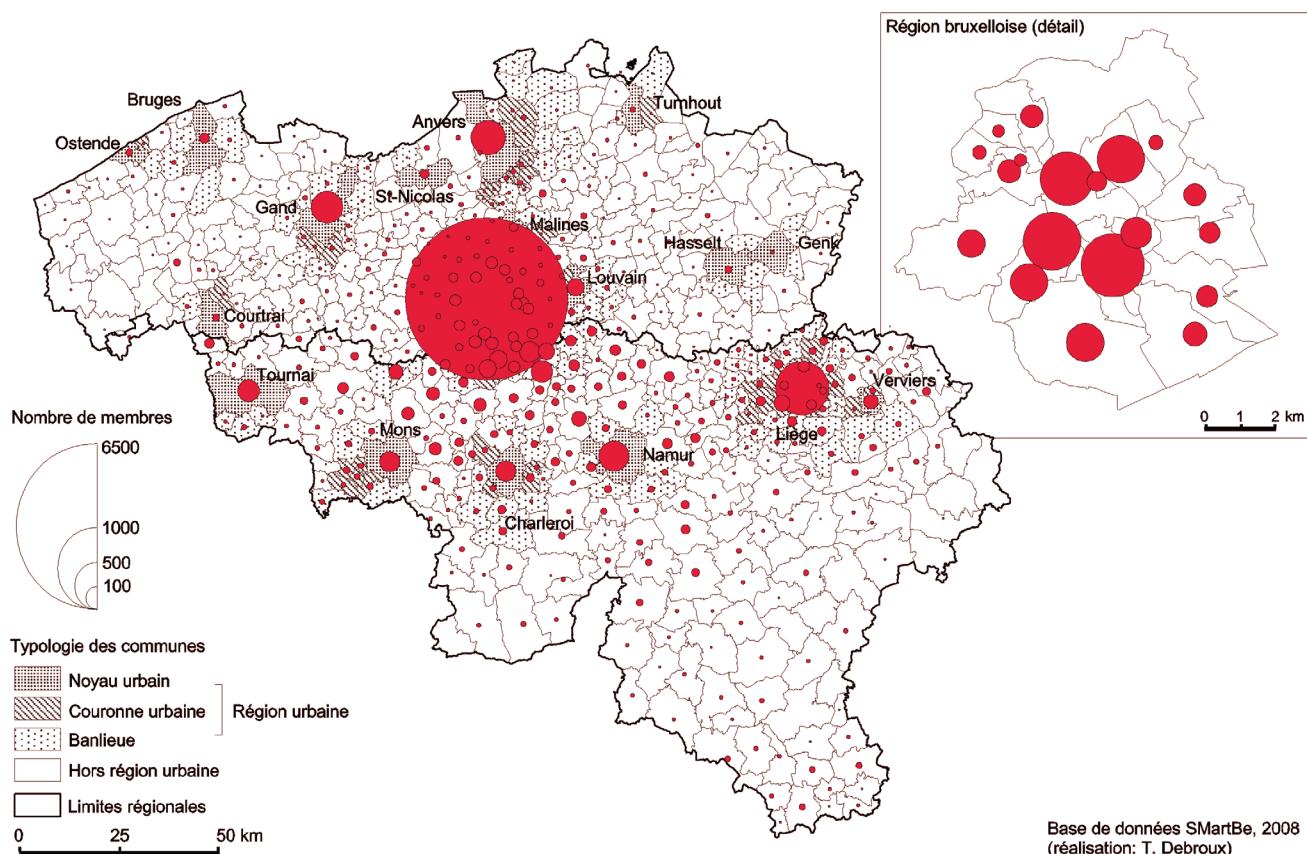
Source : base de données SMartBe (2008) – N=12.310

L'implantation inégale selon les régions s'explique principalement par l'évolution de l'implantation des bureaux de SMartBe dans le pays. Les bureaux situés à Bruxelles et Liège (ouverts respectivement en 1998 et 2002) sont en effet les plus anciens, alors que ceux situés en Flandre ont été ouverts plus récemment (2003 pour Gand et 2007 pour Anvers). On retrouve aussi trois autres bureaux en Wallonie : un à Namur (depuis 2003), un à Mons (depuis 2005) et un à Charleroi (depuis 2008). On relève donc l'importance jouée par les antennes régionales dans le développement de la structure SMartBe.

Si l'implantation inégale entre région à prédominance francophone (comprise ici comme la Wallonie et Bruxelles-capitale) et région à prédominance flamande (ici la Flandre) s'explique en partie par le fait que SMartBe est une organisation de culture plutôt francophone, il existe également une réserve de certains donneurs d'ordre à l'égard de SMartBe. En effet, une confusion règne dans certaines organisations des milieux culturels flamands ou instances officielles autour du rôle effectif de SMartBe en tant que tiers-paysant ou employeur, ce qui aboutit parfois à un refus de travailler par SMartBe.

Par ailleurs, on peut expliquer le faible développement de SMartBe en Flandre par la plus forte concurrence qu'exercent les Bureaux Sociaux pour Artistes (agences d'intérim pour artistes agréées) qui offrent des services relativement similaires à ceux de SMartBe en matière de gestion des contrats.

CARTE I : NOMBRE DE MEMBRES PAR RÉGION URBAINE



La carte I présente la répartition des membres entre les différentes régions urbaines¹⁰, la taille des cercles étant proportionnelle au nombre de membres résidant à cet endroit. L'importance du nombre de membres en Région bruxelloise apparaît clairement sur cette carte. Certaines communes sont particulièrement représentées, comme Ixelles, Saint-Gilles, Bruxelles-ville et Schaerbeek. Par ailleurs, l'ensemble de la grande région formée de Bruxelles, du Brabant wallon et du Brabant flamand concentre à elle seule deux tiers des membres¹¹.

La carte permet en outre d'identifier les principales villes et régions urbaines en termes de nombre de membres. Dans le sud du pays, Liège apparaît ainsi comme la ville concentrant le plus grand nombre de membres ; elle est suivie de Namur, Tournai, Mons et Charleroi. Notons par ailleurs la couronne particulièrement dense dans le Brabant wallon, marquant le lien entre la région de Bruxelles et les principales villes de Wallonie.

Au nord du pays, seules les villes d'Anvers et Gand ressortent clairement en termes de nombre de membres.

¹⁰ La carte se base sur les régions urbaines telles que définies par LUYTEN S. et VAN HECKE E. (2007), « De Belgische stadsgewesten 2001 », Statistics Belgium Working Paper, n° 14, Direction générale Statistique et Information économique, Bruxelles.

¹¹ On procédera à une comparaison entre l'implantation géographique des membres et celle des donneurs d'ordre au chapitre 3.

Sexe

En moyenne, 58% des membres de SMartBe sont des hommes, et 42% des femmes. On note donc une surreprésentation du nombre d'hommes travaillant via SMartBe.

Si l'on compare cette donnée avec la situation prévalant dans l'ensemble de la population de Belgique, on constate que cette surreprésentation masculine est également observée. En effet, comme le montre le tableau 4, les hommes représentent 56% des actifs, et 57% des actifs ayant un emploi. La surreprésentation des hommes dans la population travaillant via SMartBe correspond donc à ce qui est observé en général dans la population active dans son ensemble.

TABLEAU 4 : RÉPARTITION PAR ÂGE DES MEMBRES SMARTBE ET DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE DE BELGIQUE

	Nombre de membres	% des membres	Population active occupée totale	% de la population active occupée
Femmes	5.356	42%	1.777.003	43%
Hommes	7.254	58%	2.336.814	57%
Total	12.610	100%	4.113.817	100%

Sources : base de données SMartBe (2008) ; enquête sur les forces de travail (2004) ; nos calculs

D'autre part, ces données correspondent également à ce qui est généralement¹² observé dans les milieux artistique et culturel où l'on dénombre un minimum de 60% d'hommes.

L'âge des membres

Age à l'inscription¹³

En moyenne, les membres sont âgés de 31,5 ans lorsqu'ils s'inscrivent chez SMartBe. Un membre actif sur deux s'est inscrit chez SMartBe avant l'âge de 27 ans, ce qui révèle l'existence aux âges plus élevés de valeurs fortes, qui « tirent » la moyenne vers une valeur plus élevée.

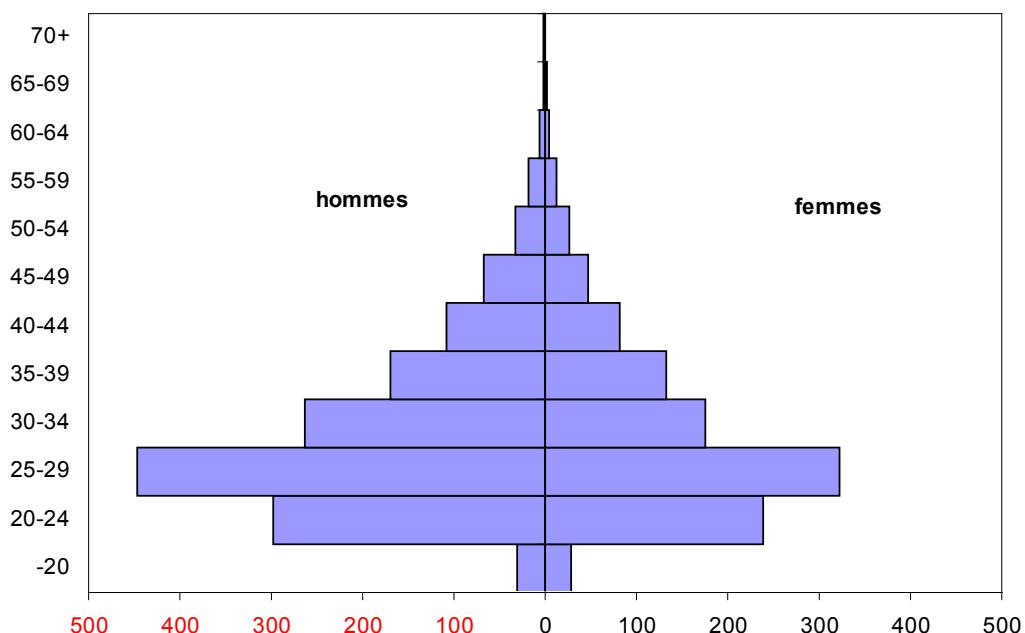
Le graphique 6, présenté sous forme de pyramide des âges, permet de visualiser le nombre de membres par sexe et par groupe d'âge lors de l'inscription.

La jeunesse des membres lors de l'inscription s'observe par la nette prédominance de la classe d'âge des 25-29 ans, ainsi que de celle des 20-24 ans. A partir de 30 ans, le nombre de membres décroît régulièrement avec l'âge, les personnes âgées de plus de 60 ans à l'inscription étant quantitativement marginales.

¹² Pour plus de détail, se référer à la partie II « Etat de la question des statistiques culturelles en Belgique et à l'étranger ».

¹³ Dans la suite de nos analyses, nous privilégierons l'âge atteint au 01/07/2007, faisant référence à la situation la plus actuelle, plutôt que l'âge à l'inscription. La principale différence réside dans la prise en compte du vieillissement des membres au sein de SMartBe.

GRAPHIQUE 6 : RÉPARTITION DES MEMBRES PAR SEXE ET ÂGE À L'INSCRIPTION



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 12.607

Age au 01/07/2007

Analysons à présent l'âge actuel des membres, soit au 01/07/2007 qui représente le milieu de notre période d'observation. Cet âge se distingue de l'âge à l'inscription par un « vieillissement » des membres ; il permet de comparer la situation de personnes inscrites à différentes périodes et fait état de leur âge actuel. L'âge moyen des membres y est de 33 ans, soit près de deux années de plus que lors de leur inscription, puisqu'un certain nombre d'années se sont écoulées depuis lors.

La répartition par âge des membres (cf. tableau 5) diffère sensiblement de par sa jeunesse de celle de l'ensemble de la population active occupée de Belgique¹⁴, où les travailleurs sont en moyenne plus âgés (près de 40 ans¹⁵). D'une part les moins de 35 ans représentent seulement 35% de la population active de Belgique, alors qu'ils représentent 66% des membres. D'autre part, la population âgée de 25 à 34 ans est nettement surreprésentée parmi les membres, alors que la part des 45 ans et plus y est très faible (11% contre 32% dans la population active occupée de Belgique).

TABLEAU 5 : RÉPARTITION PAR ÂGE DES MEMBRES ET DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE DE BELGIQUE

	membres	% des membres	population active occupée	% de la population active occupée
15-24	2.225	18%	349.065	8%
25-34	6.040	48%	1.102.589	27%
35-44	2.903	23%	1.283.043	31%
45 et +	1.437	11%	1.379.120	34%
Total	12.605	100%	4.113.817	100%

Sources : base de données SMartBe (2008) ; âge des membres au 01/07/2007 ; enquête sur les forces de travail (2004) ; Nos calculs

¹⁴ La **population active occupée** est la population âgée de 15 à 64 ans ayant un travail.

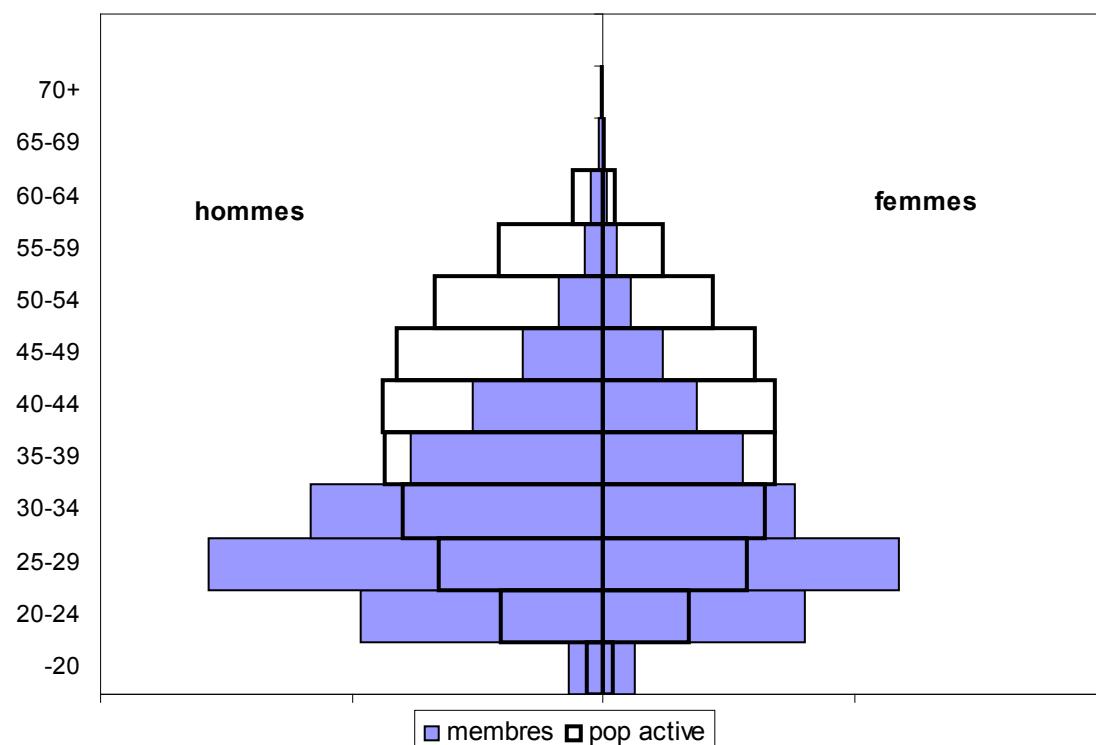
¹⁵ Source : Enquête sur les forces de travail (2004) ; nos calculs.

Les deux classes d'âges les plus importantes sont constituées des membres âgés de 25-29 ans puis ceux âgés de 30-34 ans, les personnes âgées de 20 à 24 ans ayant un part moins importante. Au-delà, le nombre de membres décroît régulièrement avec l'avancée en âge.

Le graphique 7 permet de visualiser les âges où l'écart se creuse entre les membres et l'ensemble de la population active occupée. La jeunesse des membres transparaît ici dans la nette sous-représentation des personnes âgées de 35 ans et plus.

Ainsi, les services de gestion de contrats proposés par SMartBe sont donc largement utilisés par une population jeune, ce qui laisse penser que les plus âgés ont recours à d'autres formes d'organisation et de gestion.

GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION DES MEMBRES ET DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE PAR SEXE ET PAR ÂGE

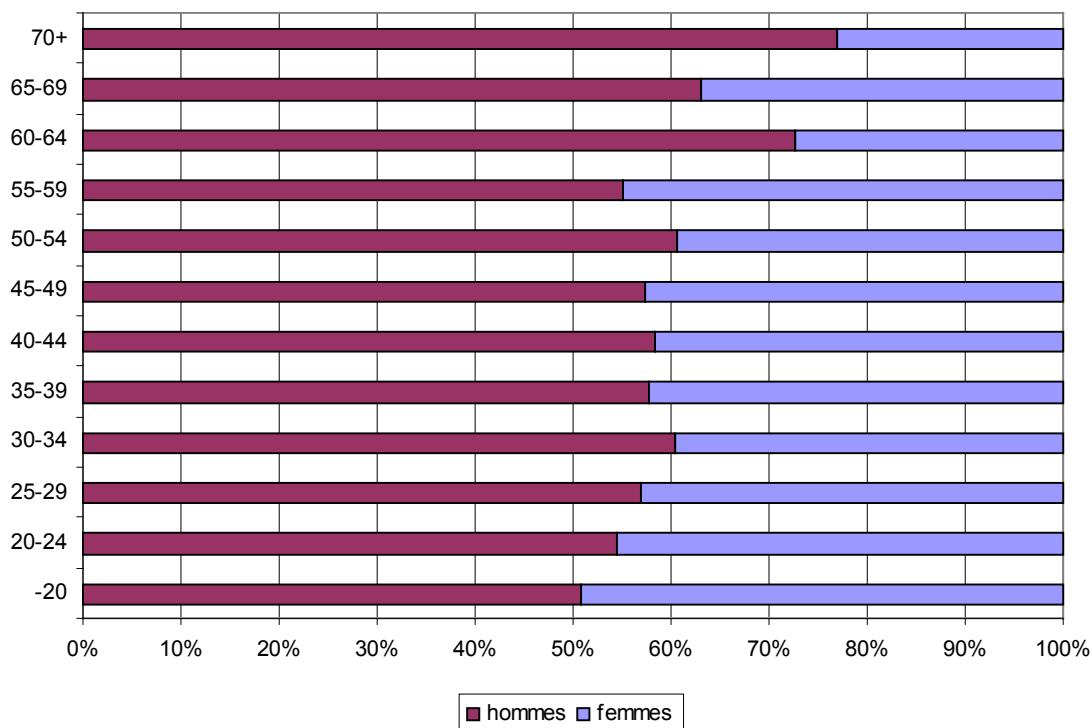


Source : base de données SMartBe (2008), date de référence : 01/07/2007 ; Enquête sur les forces de travail (2004) ; Nos calculs N= 12.607(membres) et N= 4.113.817(population active occupée)

Par ailleurs, à tout âge les hommes sont plus nombreux que les femmes.

Le graphique 8 révèle les âges où l'écart entre les deux sexes est particulièrement important. Si on compte quasiment autant d'hommes que de femmes âgés de moins de 20 ans, l'écart tend à augmenter avec l'âge. A partir de 60 ans, les hommes représentent ainsi jusqu'à plus de 70% des membres, les femmes devenant minoritaires.

GRAPHIQUE 8 : RÉPARTITION PAR SEXE SELON L'ÂGE AU 01/07/2007



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 12.607

Cet écart grandissant avec l'âge entre hommes et femmes, constaté également parmi la population active occupée, démontre que les femmes ont tendance à quitter plus tôt le monde du travail et, en l'occurrence, le secteur artistique. La littérature étudiée¹⁶ montre ainsi qu'après un certain nombre d'années les femmes quitteraient plus facilement que les hommes le secteur artistique et culturel, à la recherche d'une activité moins précaire ou dans le but de fonder un foyer.

On peut dès lors se demander si les femmes membres de SMartBe ne connaissent pas une situation financière plus précaire que les hommes qui les inciterait particulièrement à quitter le secteur. Ceci sera vérifié ultérieurement en comparant le montant des rémunérations brutes perçues par les membres¹⁷.

La situation matrimoniale des membres

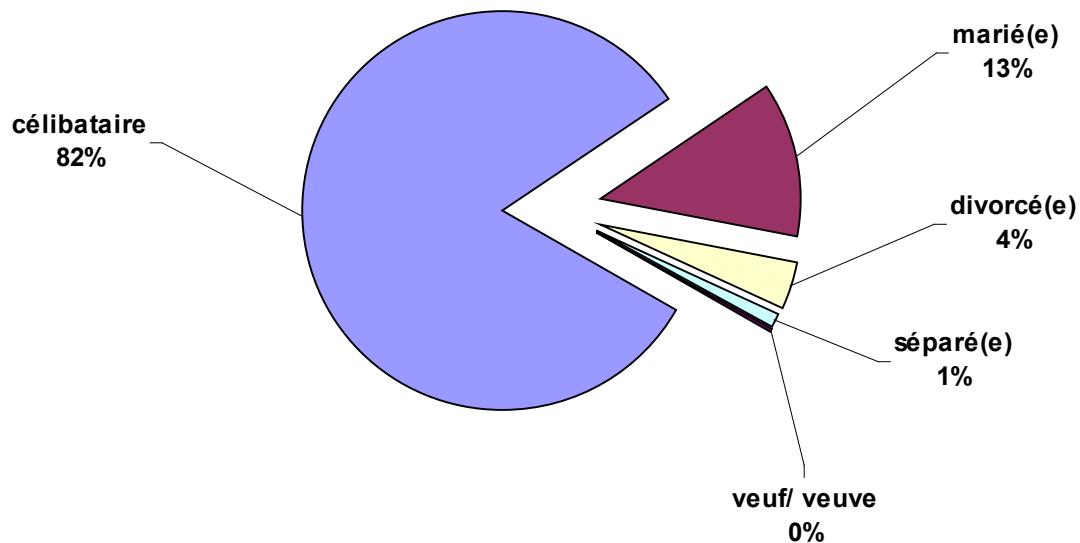
L'état civil, tel que nous le prenons en compte dans cette étude, correspond principalement à la situation prévalant au moment de l'inscription, puisqu'il semblerait que peu de changements d'état civil soient notifiés par auprès de SMartBe. Cela ne signifie toutefois pas que l'état civil des membres n'ait pas évolué depuis leur inscription, cependant nous n'avons pas eu connaissance.

Cependant, nos données sont partiellement biaisées dans la mesure où elles ne prennent pas en compte la cohabitation légale, statut officiel qui prend de l'importance dans nos sociétés. C'est pourquoi la situation matrimoniale ne pourra être utilisée dans la suite des analyses.

¹⁶ Pour plus de détail se référer à la partie II.

¹⁷ Le chapitre 5 « Analyse croisée des intermittents et de leurs prestations » montre que les femmes perçoivent une rémunération journalière brute 10% inférieure à celle des hommes.

GRAPHIQUE 9 : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LEUR ÉTAT CIVIL



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 12.610

On constate sur le graphique 9 qu'à l'inscription 8 membres sur 10 sont célibataires, alors que les personnes mariées ne représentent que 14%.

En réalité, comme nous venons de le voir, au sein de la catégorie des célibataires sont également englobés les cohabitants légaux qui ne font pas l'objet ici d'une catégorie séparée. Le nombre de personnes en union est donc largement sous-estimé.

Etudions à présent à travers le tableau 6 ces données en fonction de l'âge, puisque la proportion de mariés augmente généralement avec l'âge. Le nombre de mariés augmente effectivement au fur et à mesure de l'avancée en âge, mais il reste toujours largement inférieur au nombre de personnes célibataires.

TABLEAU 6 : MEMBRES ET POPULATION ACTIVE TOTALE PAR ÂGE SELON L'ÉTAT CIVIL

	membres célibataires	% de célibataires parmi les membres	% de mariés parmi les membres
15-24	2.923	99%	1%
25-34	5.275	88%	10%
35-44	1.651	70%	21%
45-64	496	49%	29%
total	10.345	82%	12%

Sources : base de données SMartBe (2008) – âge au 01/07/2007

Comparons à présent les données relatives à l'état civil des membres avec celles de l'ensemble de la population active de Belgique (tableau 7).

Si la proportion de célibataires parmi les membres diminue avec l'âge, à tout âge, les célibataires sont proportionnellement plus nombreux parmi les membres actifs que dans la population totale. Ils représentent en effet 38% de l'ensemble de la population active du pays, alors que parmi les membres, on en compte 82%. L'écart entre les deux populations se creuse de plus en plus dès l'âge de 25 ans. Et au-delà de 45 ans, les célibataires sont 5 fois plus nombreux parmi les membres que dans l'ensemble de la population active de Belgique.

TABLEAU 7 : MEMBRES ET POPULATION ACTIVE TOTALE PAR ÂGE SELON L'ÉTAT CIVIL

	membres célibataires	% de célibataires parmi les membres	population active célibataire	% de célibataires parmi la population active
15-24	2.923	99%	1.228.466	96%
25-34	5.275	88%	783.070	57%
35-44	1.651	70%	371.059	23%
45-64	496	49%	245.936	9%
total	10.345	82%	2.628.531	38%

Sources : base de données SMartBe (2008) ; âge au 01/07/2007 ; ; Ecodata, 2007

Les membres SMartBe se distinguent donc de l'ensemble de la population active par une prédominance des célibataires. Des études¹⁸ confirment que les personnes travaillant dans le secteur artistique se marieraient plus tardivement et moins que d'autres, d'une part en raison d'une tendance à rejeter les institutions comme le mariage et d'autre part parce que leur situation professionnelle plus instable les freinerait dans leur installation et dans la constitution d'une famille.

2. Les fonctions des membres

Une des grandes richesses de la base de données SMartBe réside dans la connaissance des fonctions des membres. En effet, tout membre qui s'inscrit chez SMartBe doit compléter dans sa fiche d'inscription un champ libre indiquant sa ou ses fonctions. Cependant, ce champ n'étant pas directement exploitable tel quel, nous avons été amené à le réencoder selon une classification créée spécifiquement à cet usage par SMartBe¹⁹.

Pour chacune des fonctions, trois niveaux d'analyse ont été fixés, du plus large au plus précis :

- le type d'activité : activité de création / interprétation artistique ; activités technico-artistiques ; activités connexes²⁰ à la création ; activités non-artistiques ;
- la discipline : tels les arts plastiques, les arts du spectacle ou l'audiovisuel pour les activités de création / interprétation ;
- et la fonction en elle-même : par exemple : danseur, technicien du son ou manager.

Seules les trois premières fonctions renseignées par les membres ont été prises en compte dans nos analyses, les membres pouvant en effet indiquer plusieurs fonctions. Nous avons en outre émis l'hypothèse que la première fonction reflétait la fonction principale du membre. La majorité des analyses se baseront donc sur la première fonction indiquée.

Notons par ailleurs que, si tous les membres inscrivent une première fonction, seul un tiers d'entre eux inscrit une seconde fonction. Et parmi ces derniers, seul un tiers renseigne une troisième fonction ; au total seulement 10% de l'ensemble des membres ont inscrit au moins trois fonctions.

Précisons en outre qu'il peut exister une différence entre la fonction habituelle du membre (donc telle qu'il l'a inscrite à l'inscription) et celle exercée lors d'une prestation (qui apparaît sur le document « contrat et

¹⁸ Pour plus de détail, se référer à la partie II.

¹⁹ Pour plus de détail, voir la classification des fonctions des membres en annexe. Précisons que l'élaboration de cette classification a été guidée par un double souci. D'une part, nous avons souhaité tenir compte des classifications belges et internationales existantes pour permettre des comparaisons. D'autre part en interne existait le besoin de classer les fonctions selon leur caractère artistique ou non-artistique. La classification adoptée résulte de compromis entre ces différents besoins.

²⁰ Les activités connexes à l'artistique représentent des fonctions nécessaires à l'artistique intervenant à un moment du processus créatif, telles que la production, la formation, l'accompagnement des publics, l'accueil / entretien / sécurité et logistique, la diffusion, le conseil / évaluation ainsi que l'accompagnement des carrières.

paiement de la prestation²¹ »). Ainsi, un technicien audiovisuel peut également réaliser des activités de type non-artistique. Les fonctions analysées ici renvoient donc aux fonctions habituelles du membre et ne correspondent pas forcément à celles prestées réellement²². Seule une analyse des fonctions exercées dans le cadre des différentes prestations permettrait de mieux connaître les fonctions réellement exercées par les membres.

Cette partie consacrée aux fonctions se structure de la manière suivante. Après avoir présenté la répartition des membres selon le type d'activité, nous préciserons quelle en est la répartition selon le sexe. Nous présenterons ensuite ce que recouvre exactement chacun des types d'activités.

Répartition des membres selon les types d'activité

Le tableau 8 montre que près de deux tiers des membres déclarent comme *fonction principale* une activité de création ou d'interprétation artistique (tel un metteur en scène ou un musicien).

Plus d'un quart des membres déclarent des activités techniques réalisées dans le cadre d'une discipline artistique (technicien du son dans les secteurs du théâtre, cinéma, etc.) et des activités liées à l'artistique (producteur, chargé de communication dans un théâtre, professeur d'arts plastiques, etc.). Enfin, seuls 10% des membres ont une fonction principale qui relève du non-artistique (professeur de langue, activités de bien-être, etc.).

En ce qui concerne les formations artistiques données par un artiste, elles ont été classées en tant qu'activités connexes (tels les cours de musique donnés par un musicien) ; à l'inverse les autres formations (enseignement, cours de langue, formations sportives, ...) font partie des activités non-artistiques.

Les services de facturation de SMartBe sont donc, dans la très grande majorité des cas, utilisés par des membres ayant un profil artistique ou culturel.

TABLEAU 8 : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ (FONCTION PRINCIPALE)

Type d'activité	Nombre	%
Activité de création/ interprétation	7.466	62%
Activité technico-artistique	1.587	13%
Activité connexe à l'artistique	1.764	15%
Activité non-artistique	1.242	10%
Total	12.059	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

Si l'on compare la répartition des types d'activité selon les différentes fonctions inscrites par un même membre (tableau 9), on constate que les activités de création / interprétation artistique représentent toujours une moyenne 60% du total des fonctions. Cependant, leur poids tend à diminuer légèrement dans les 2ièmes et 3ièmes fonctions inscrites.

Par ailleurs, les membres inscrivent proportionnellement moins d'activités non-artistiques en 3^{ième} fonction qu'en fonction principale, celles-ci représentant alors seulement 4% des activités. Les activités non-artistiques sont donc minoritaires et restent complémentaires à l'activité principale qui est essentiellement de nature artistique.

²¹ Le document « contrat et paiement de la prestation » permet de valider l'accord conclu entre le donneur d'ordre et le prestataire à propos de la prestation et charge l'Asbl Secrétariat pour Intermittents, tiers-paysant, d'accomplir les formalités découlant du contrat qu'ils ont conclu et vis-à-vis duquel l'Asbl est une tierce partie.

²² On remarque cependant dans la suite des analyses une forte correspondance entre les deux types de fonctions. Des premières analyses sont apportées dans le chapitre 5 « Analyse croisée des intermittents et de leurs prestations ».

TABLEAU 9 : RÉPARTITION DES MEMBRES PAR TYPE D'ACTIVITÉ SELON LA FONCTION

Type d'activité	Fonction 1	Fonction 2	Fonction 3
Activité de création/ interprétation	62%	61%	59%
Activité technico-artistique	13%	16%	17%
Activité connexe à l'artistique	15%	18%	20%
Activité non-artistique	10%	5%	4%
Total	100%	100%	100%
Nombre	12.059	3.930	1.202

Source : base de données SMartBe (2008)

On peut à présent se demander si un membre indique le même type d'activité en fonction 1 et en fonction 2 (cf. tableau 10). Par exemple, le fait d'indiquer une activité principale de création / interprétation a-t-il une influence sur le type d'activité déclaré en fonction 2 ?

Les personnes ayant en activité principale *une activité de création / interprétation* indiquent majoritairement (à 70%) une 2^{ème} activité dans la création / interprétation (parmi ceux ayant inscrit une deuxième activité). Les membres ayant une activité principale *technico-artistique* sont 50% à déclarer avoir une 2^{ème} activité de même nature et plus d'un tiers (37%) ont une 2^{ème} activité de création / interprétation.

En revanche, les personnes ayant en première fonction une *activité connexe à la création* ont moins tendance à avoir une 2^{ème} activité du même type. Seuls un tiers d'entre eux le font, alors que près de la moitié ont une activité de création / interprétation.

Notons que les membres ayant une activité principale *non-artistique* sont 47% à déclarer en 2^{ème} lieu une activité de création / interprétation (parmi ceux ayant inscrit une 2^{ème} fonction). Cela démontre que même les membres n'ayant pas une activité de création artistique (tels les techniciens) ont une sensibilité artistique qui apparaît alors en 2^{ème} fonction.

D'autre part, le fait que certains membres n'inscrivent leur activité de création / interprétation artistique qu'en seconde fonction révèle leur difficulté à créer ainsi qu'à vivre de leurs créations, une autre fonction (technico-artistique, connexe à la création ou non-artistique) leur étant nécessaire.

Rappelons que nous ne parlons ici qu'en termes de fonctions telles que décrites par les membres lors de l'inscription et non de fonctions exercées lors des différentes prestations.

TABLEAU 10 : RÉPARTITION DES MEMBRES PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN FONCTION 2 SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ EN FONCTION 1

Fonction 2	Fonction 1				
	Activité de création/ interprétation	Activité technico-artistique	Activité connexe	Activité non-artistique	Total
Activité de création / interprétation	70%	37%	46%	47%	61%
Activité technico-artistique	9%	50%	15%	4%	16%
Activité connexe à l'artistique	18%	12%	32%	18%	19%
Activité non-artistique	3%	1%	7%	31%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre	2.562	594	484	152	3.794

Source : base de données SMartBe (2008) (parmi les membres ayant indiqué une 2^{ème} fonction)

On constate donc que les membres ne se cantonnent généralement pas à un seul type d'activité. Les différentes fonctions que déclarent chaque membre font référence à plusieurs types d'activités, touchant à la fois à la création/ interprétation, au technico-artistique ainsi qu'à d'autres activités du secteur artistique et culturel.

Par ailleurs, si la population intermittente est constituée en majorité d'artistes créateurs ou interprètes, un tiers de cette population possède un profil différent : soit technico-artistique, soit une activité en lien avec la création artistique (ce que nous avons appelé « activité connexe »), soit strictement non-artistique.

En outre, les membres ayant un profil non-artistique occupent une faible part de l'ensemble des membres (pour rappel, ils représentent 10% des membres pour la fonction 1), ce qui montre que les services de facturation de SMartBe sont très largement utilisés par des intermittents avec un profil artistique ou culturel. Ceci est confirmé par le fait que même parmi les membres ayant une première fonction non-artistique, 47% ont en 2^{ème} fonction une activité de création / interprétation artistique et 18% une activité connexe à la création artistique.

Répartition du type d'activité selon le sexe et l'âge

Etudions à présent la répartition des différents types d'activité du membre selon leur sexe.

Le tableau II montre que les *hommes* sont plus nombreux que les femmes à déclarer une activité principale technico-artistique (66%) ou de création / interprétation (59%). En revanche, pour les activités connexes à la création et les activités non-artistiques, les *femmes* sont majoritaires (et représentent respectivement 51 et 62% des membres). Nous verrons plus loin quels sont les secteurs précis dans lesquels les femmes sont plus nombreuses.

TABLEAU II : RÉPARTITION DES MEMBRES PAR SEXE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ (FONCTION PRINCIPALE)

Sexe	Type d'activité					Total
	Activité de création/ interprétation	Activité technico-artistique	Activité connexe	Activité non-artistique		
Femmes	41%	34%	51%	62%		44%
Hommes	59%	66%	49%	38%		56%
Total	100%	100%	100%	100%		100%
Nombre	7.466	1.587	1.587	1.242		12.059

Source : base de données SMartBe (2008)

Si l'on s'attache à présent à la répartition par âge (cf. tableau 12), on constate peu de différences marquantes selon le type d'activité.

Mentionnons toutefois que les membres ayant une activité non-artistique sont les plus jeunes, avec un tiers d'entre eux âgés de moins de 25 ans (contre 18% en moyenne).

Signalons également la jeunesse des membres exerçant une activité technico-artistique, puisque les trois quarts d'entre eux sont âgés de moins de 35 ans (alors que c'est seulement le cas de deux tiers de l'ensemble des membres), et que l'on compte seulement 8% de personnes âgées de 45 ans et plus (contre 11% dans l'ensemble des membres).

TABLEAU 12 : RÉPARTITION DES MEMBRES PAR TYPE D'ACTIVITÉ SELON L'ÂGE AU 01/07/2007 (FONCTION PRINCIPALE)

Age	Type d'activité					total
	Activité de création/interprétation	Activité technico-artistique	Activité connexe	Activité non-artistique		
15-24 ans	14%	20%	21%	31%	18%	
25-34 ans	50%	52%	43%	38%	48%	
35-44 ans	24%	20%	22%	18%	23%	
45 ans et +	12%	8%	14%	13%	11%	
Total	100%	100%	100%	100%	100%	
Nombre	7.461	1.587	1.764	1.242	12.054	

Source : base de données SMartBe (2008)

Les secteurs de création / interprétation

Attachons-nous à présent aux activités de création, qui concernent rappelons-le 62% des membres. A quels secteurs artistiques les créateurs et interprètes se rattachent-ils principalement ?

A la lecture du tableau 13, trois secteurs artistiques principaux se dégagent : les arts plastiques (25% des créateurs), les arts du spectacle (24%) et la musique/ chanson (22%). Les autres secteurs occupent une place moindre, concentrant chacun au maximum 8% des membres créateurs. L'artisanat d'art et le patrimoine sont deux secteurs marginaux, qui ne concernent que 2% des membres chacun.

TABLEAU 13 : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR DE CRÉATION / INTERPRÉTATION (FONCTION PRINCIPALE)

Secteur artistique	nombre	%
Arts plastiques	1.914	25%
Arts du spectacle	1.807	24%
Musique, chanson	1.677	22%
Audiovisuel	616	8%
Multi-interdisciplinaire	464	6%
Arts littéraires	445	6%
Mode, design, décoration	333	5%
Patrimoine	125	2%
Artisanat d'art	85	2%
Total	7.466	100%

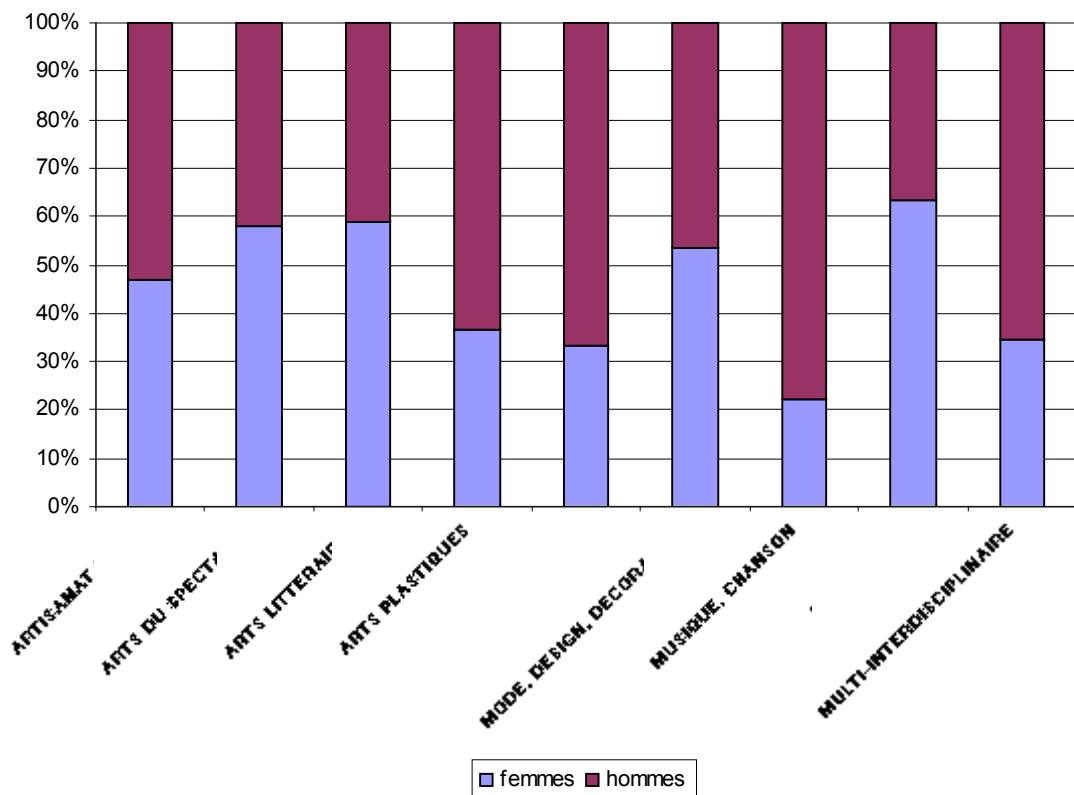
Source : base de données SMartBe (2008)

Il est intéressant d'analyser la répartition de ces secteurs artistiques selon le sexe. Si en moyenne les hommes représentent 59% des créateurs, comme le montre le graphique 10, des différences apparaissent selon les secteurs.

Ainsi certains secteurs sont clairement à prédominance masculine, tels la musique, l'audiovisuel, le multi-interdisciplinaire et les arts plastiques, où les hommes représentent 70% en moyenne.

En revanche dans les arts littéraires, le patrimoine et les arts du spectacle, l'ordre est inversé, les femmes étant plus nombreuses (leur part est de 60% en moyenne). On retrouve ainsi dans le cadre des arts littéraires de nombreux journalistes, traducteurs et écrivains, fonctions plus fréquemment féminisées.

GRAPHIQUE 10 : RÉPARTITION PAR SEXE SELON LE SECTEUR DE CRÉATION / INTERPRÉTATION (FONCTION PRINCIPALE)



Source : base de données SMartBe (2008) – N=7.466

Les activités technico-artistiques

Les techniciens des secteurs artistiques peuvent être actifs dans différents métiers. Comme on le note dans le tableau 14, un technicien sur 4 travaille dans le son (24%) et un autre quart travaille dans le décor et les accessoires (25%). Le montage (15%) et les techniques de l'image (17%) sont deux autres fonctions technico-artistiques qui concentrent ensemble un tiers des techniciens.

Précisons ici que les métiers de la coiffure et du maquillage ne concernent que les métiers liés à l'artistique. Les autres activités de coiffure hors artistique ont été reprises dans les activités non-artistiques.

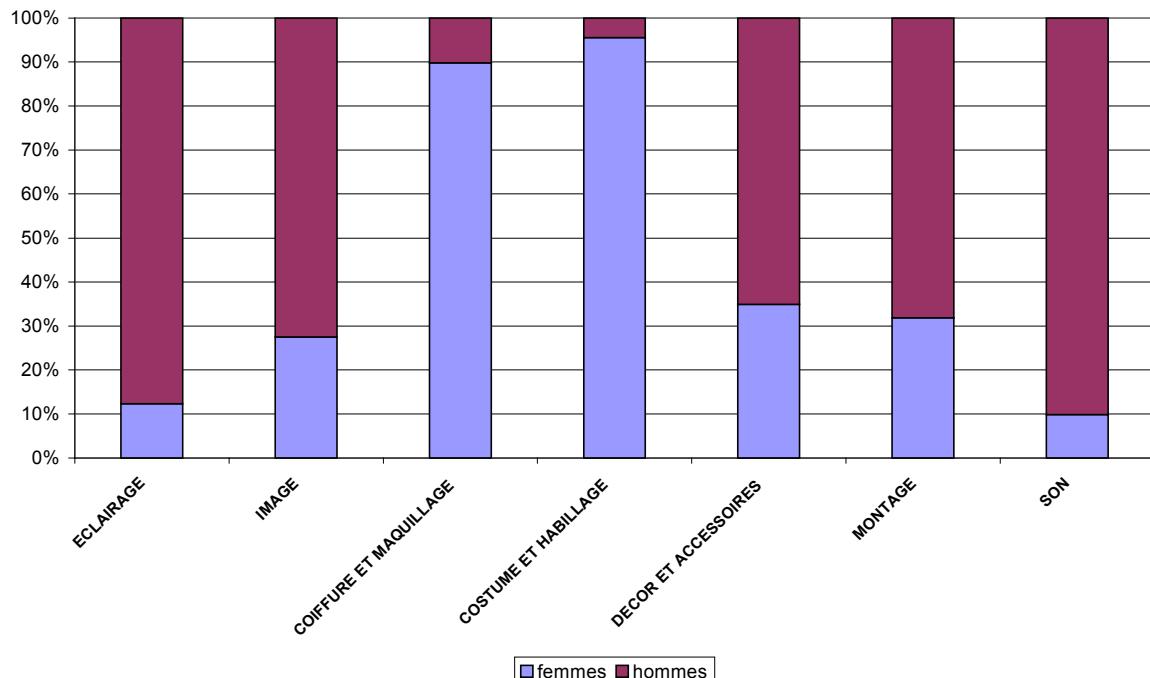
TABLEAU 14 : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR ARTISTIQUE (FONCTION PRINCIPALE)

	Nombre	%
Professionnels de l'éclairage	103	6%
Professionnels de l'image	272	17%
Professionnels de la coiffure et maquillage	119	7%
Professionnels du costume et habillage	91	6%
Professionnels du décor et accessoires	391	25%
Professionnels du montage image et son	236	15%
Professionnels du son	374	24%
Total	1.586	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

On constate à travers le graphique 11 de très grandes disparités dans la répartition par sexe des différentes fonctions technico-artistiques. Sans grande surprise, les activités de coiffure/ maquillage et du costume/ habillage sont quasi-exclusivement exercées par des *femmes* (à plus de 90%). A l'inverse, les *hommes* occupent des activités technico-artistiques plus « lourdes », liées à l'éclairage, au son, à l'image, au montage ou au décor.

GRAPHIQUE 11 : RÉPARTITION PAR SEXE SELON L'ACTIVITÉ TECHNICO-ARTISTIQUE (FONCTION PRINCIPALE)



Source : base de données SMartBe (2008) – N=1.587

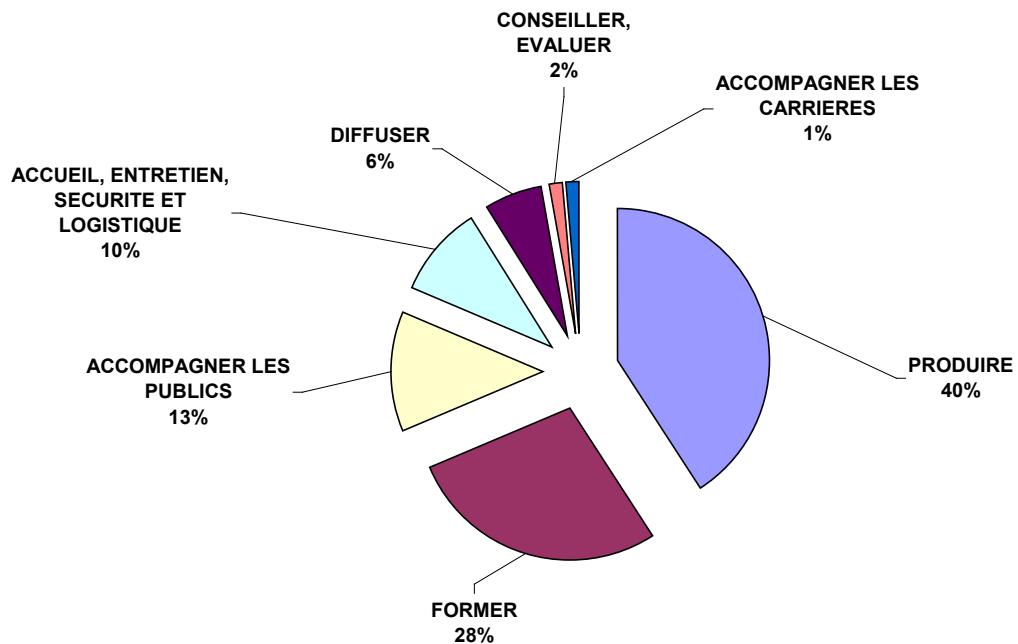
Les activités connexes à l'artistique

Intéressons-nous à présent aux personnes ayant une fonction connexe à la création artistique. Rappelons que ces activités concernent 15% de l'ensemble des membres (dans le cadre de leur fonction principale uniquement).

Le graphique 12 précise les activités exactes liées à la création artistique. Les activités de *production* sont les plus fréquentes, puisqu'elles sont renseignées par 40% des membres. La *formation*, dans la cadre d'une pratique de création / interprétation (par exemple un musicien donnant des cours de musique, hors du champ de l'enseignement), concerne 28% de ces membres. Par ailleurs, 13% de ces membres ont une fonction liée à l'*accompagnement des publics* (en tant que guide ou animateur notamment) et 10% une activité d'*accueil, entretien, sécurité et logistique*.

Rappelons ici que l'ensemble de ces activités sont liées à l'artistique : ainsi une personne s'occupant de l'accueil d'un lieu de représentation artistique se retrouvera ici, alors qu'une personne faisant l'accueil dans une banque ou un commerce sera répertoriée dans les activités non-artistiques.

GRAPHIQUE I2 : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ CONNEXE (FONCTION PRINCIPALE)

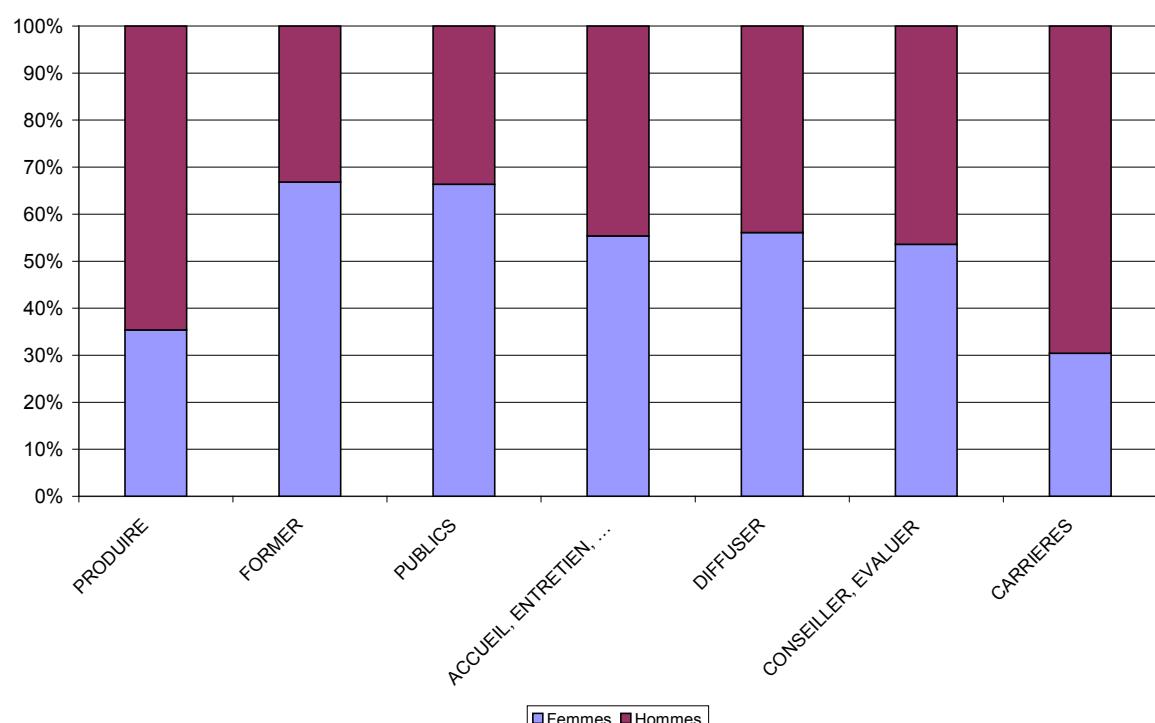


Source : base de données SMartBe (2008) – N= 1.764

D'une manière générale, les activités connexes à la création artistique sont plus souvent pratiquées par des femmes ; elles représentent en effet 55% de cette population.

Les activités où leur présence est particulièrement importante sont la formation et l'accompagnement des publics, domaines dans lesquels les hommes représentent moins de 35% (cf. graphique I3). A l'inverse, on compte à peine 30% de femmes dans la production et la gestion des carrières.

GRAPHIQUE I3 : RÉPARTITION PAR SEXE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ CONNEXE (FONCTION PRINCIPALE)

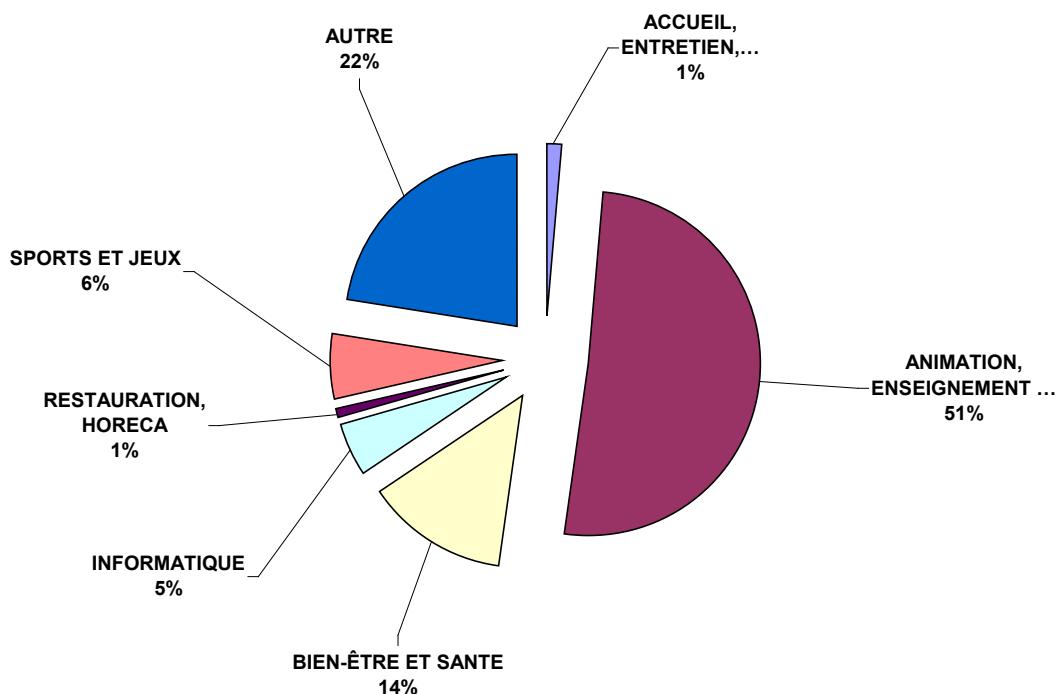


Source : base de données SMartBe (2008) – N=1.764

Les activités non-artistiques

Le graphique 14 nous indique la répartition des fonctions non-artistiques. La moitié d'entre elles sont des activités d'animation, d'enseignement et de travail social (dont une grande partie dans la formation). Viennent les activités de bien-être et de santé (notamment des masseurs ou des garde-malades) qui représentent 14% du secteur non-artistique ; les activités de sports et de jeux (professeurs et animateurs sportifs) soit 6% ; les activités liées à l'informatique (5%) ; et enfin la restauration/ HoReCa²³ ainsi que les métiers d'accueil/ entretien/ sécurité/ logistique qui ne regroupent qu'une faible part des membres (1% chacun). Notons que plus d'un membre sur cinq exerce d'autres fonctions non-artistiques, dont une majorité d'entre elles est souvent mal définie.

GRAPHIQUE 14 : RÉPARTITION DES FONCTIONS PRATIQUÉES DANS LE SECTEUR NON-ARTISTIQUE (FONCTION PRINCIPALE)



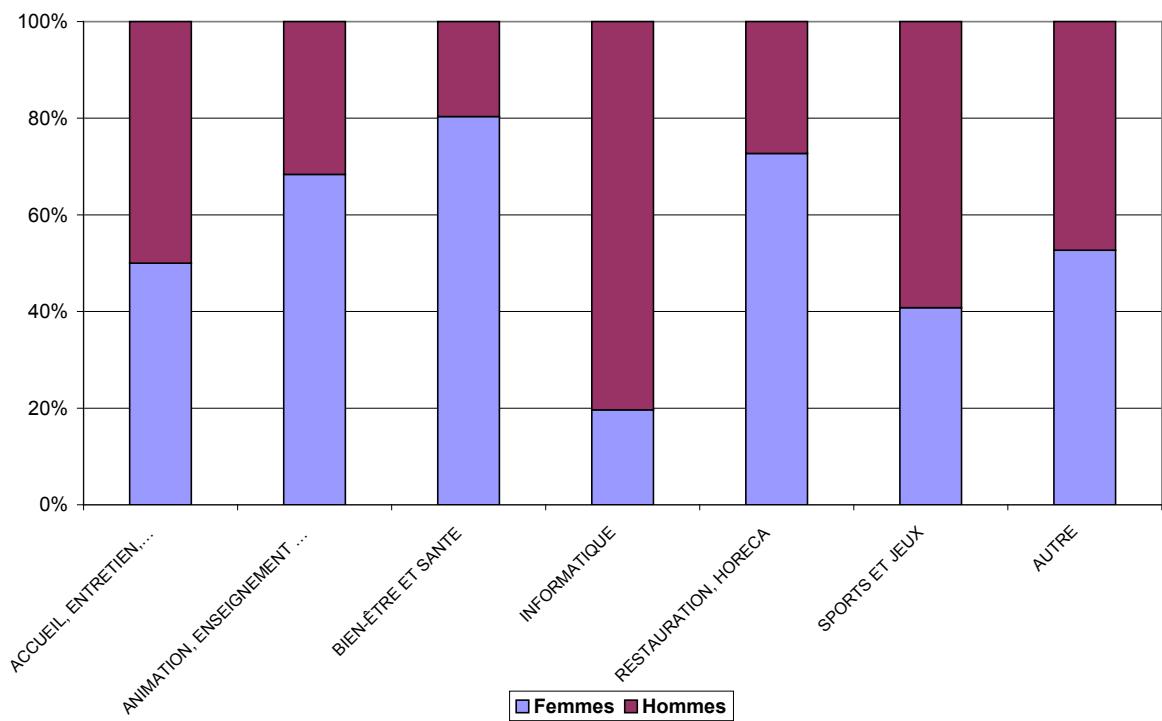
Source : base de données SMartBe (2008) – N= 1.242

Par ailleurs, le tableau 15 montre que les activités non-artistiques sont plus souvent pratiquées par des femmes, puisqu'en moyenne elles y représentent 62%. C'est particulièrement le cas pour les activités de bien-être et de santé, celles liées à la restauration / HoReCa ainsi que les activités d'animation, d'enseignement et de travail social, qui sont habituellement pratiquées par des femmes. A l'inverse, les fonctions d'informatique sont nettement plus le fait d'hommes.

On remarque ici une certaine inégalité entre hommes et femmes sur le marché du travail. Ces dernières sont en effet surreprésentées dans les emplois aux compétences et qualifications mal définies que sont les activités d'animation, de garde-malade ou de professeur de yoga, pour ne citer que ces exemples. Ces emplois peuvent conduire à une précarisation de la population féminine travaillant par intermittence.

²³ Précisons que SMartBe n'accepte pas de contrats dans les secteurs de l'HoReCa, sauf s'ils sont liés à l'artistique, et dans ce cas ils sont repris dans les activités connexes à la création. Même exception pour la construction, où sont acceptés les contrats liés à l'artistique, dans le cadre de restauration de fresque dans une église par exemple. Cependant, les membres peuvent indiquer avoir une telle activité mais ne pas l'exercer via SMartBe.

TABLEAU 15 : RÉPARTITION PAR SEXE SELON L'ACTIVITÉ NON-ARTISTIQUE (FONCTION PRINCIPALE)



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 1.242



Chapitre 2

Profil socioéconomique des donneurs d'ordre actifs

1. Introduction

Le présent chapitre s'intéresse au profil socioéconomique des *donneurs d'ordre « actifs »* au cours de la période d'analyse, c'est-à-dire ayant fait appel à au moins une prestation d'un membre SMartBe entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2008. On distingue deux types de donneurs d'ordre recourant au service de gestion de contrats proposé par SMartBe : les donneurs d'ordre (DO) dits classiques et les donneurs d'ordre dans le cadre des Activités au sein de SMartBe.

Un *donneur d'ordre classique* est toute personne morale (société publique ou privée) ou personne physique établie en Belgique ou à l'étranger qui fait appel à un ou plusieurs membres dans le cadre de contrats par l'intermédiaire de SMartBe (tiers-payant) pour une ou des prestations de type artistique (y compris sous le Régime des Petites Indemnités), non-artistique ou à titre d'animateur socioculturel¹.

Une Activité constitue un outil de gestion et de production de projets créé par SMartBe en 2004 à destination des membres artistes et intermittents qui souhaitent lancer un projet. Cet outil permet la participation de plusieurs membres à l'Activité, la prise en compte des frais liés aux projets, la gestion de sources de financement diverses (subsidies, investissements personnels, mécénat, commandes publiques ou privées, sponsoring, revenus découlant de l'exploitation d'œuvres ou prestations artistiques, etc.) et d'un budget libéré par tranches au fur et à mesure des besoins du projet².

Ainsi, ce chapitre expose en parallèle le profil socioéconomique des DO classiques et des Activités, en ce compris le profil sociodémographique des membres administrateurs d'une Activité. L'analyse se limite ensuite aux donneurs d'ordre classiques établis en Belgique sur lesquels on dispose d'informations complémentaires relatives au type de structure et à la forme juridique ainsi qu'aux activités menées à titre principal par certains de ces DO (pour les structures privées avec emploi salarié reprises à l'ONSS). Le chapitre se termine sur la présentation de données agrégées provenant de l'ONSS apportant un éclairage sur la taille (en termes d'emploi) des DO classiques établis en Belgique et repris à l'ONSS.

2. La démographie des donneurs d'ordre

Cette section décrit le nombre de donneurs d'ordre actifs et la répartition entre DO classiques et Activités (2.1.), leur répartition géographique (2.2.) ainsi que leur répartition selon l'année d'inscription (2.3.). Le point (2.4.) présente ensuite le profil des administrateurs d'une Activité au travers des données sociodémographiques des membres SMartBe inscrits comme administrateur d'une Activité.

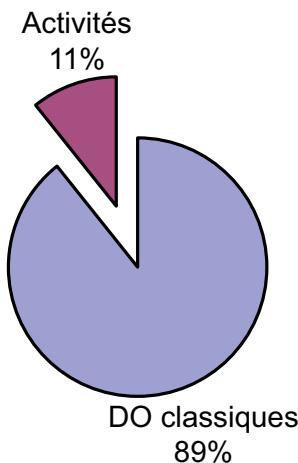
¹ Pour plus de détails sur les différents types de prestation, voir le lexique.

² Pour plus de détails sur la définition d'une *Activité* SMartBe, voir le lexique.

Le nombre de donneurs d'ordre et la répartition entre DO classiques et Activités

On dénombre 13.294 donneurs d'ordre actifs au cours de la période d'analyse, soit une large majorité (60%) de l'ensemble des donneurs d'ordre répertoriés dans la base de données SMartBe qui comptait 22.156 donneurs d'ordre au 30 juin 2008³. Le graphique 1 montre que la plupart des donneurs d'ordre (89%) sont des donneurs d'ordre classiques (au nombre de 11.868), tandis que les 11% de donneurs d'ordre restants (1.426) s'inscrivent en fait dans le cadre d'Activités au sein de SMartBe.

GRAPHIQUE 1 : RÉPARTITION ENTRE LES DONNEURS D'ORDRE CLASSIQUES ET LES ACTIVITÉS



Source : base de données SMartBe (2008) – N=13.294

La répartition géographique des donneurs d'ordre

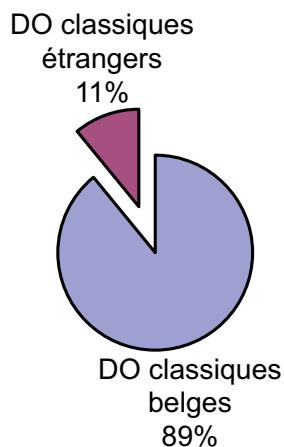
Parmi les DO classiques et les Activités, on peut distinguer d'une part les DO installés en Belgique et, d'autre part, ceux qui sont établis à l'étranger. La répartition géographique des DO classiques se base sur leur lieu d'établissement (siège social) et non sur leur nationalité, parfois difficile à déterminer⁴. En ce qui concerne les Activités, celles-ci étant des initiatives émanant de SMartBe, leur répartition géographique est définie sur base du lieu de résidence du membre administrateur.

Parmi les donneurs d'ordre classiques (graphique 2), 89% sont établis en Belgique (10.571) contre 10% à l'étranger (1.297). En ce qui concerne les Activités, toutes (sauf quatre) sont établies en Belgique selon le pays de résidence du membre administrateur.

³ Au 31 décembre 2009, on comptait 31.756 donneurs d'ordre répertoriés dans la base de données de SMartBe.

⁴ Le siège social d'une structure n'est pas nécessairement identique à son siège d'exploitation, c'est-à-dire au(x) lieu(x) où se produisent effectivement les activités économiques de l'organisation.

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION ENTRE LES DO CLASSIQUES BELGES ET LES DO CLASSIQUES ÉTRANGERS



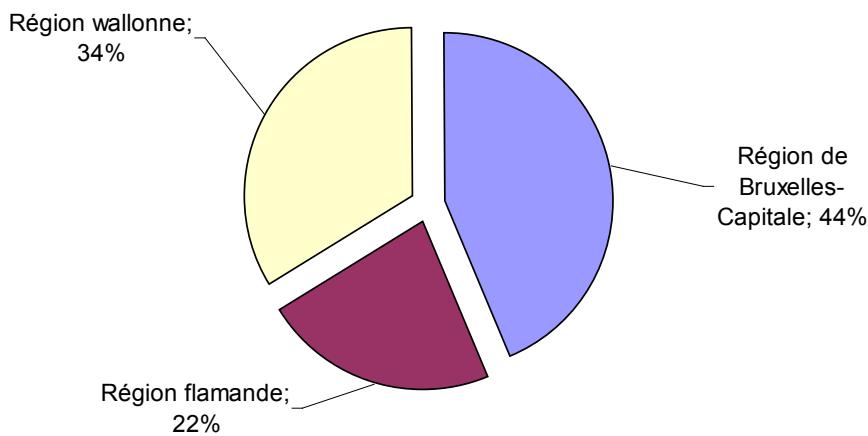
Source : base de données SMartBe (2008) – N=11.868

On peut à présent observer de plus près la répartition géographique des DO (classiques et Activités) établis en Belgique selon la Région et la Province puis celle des DO classiques étrangers selon leur localisation dans ou hors de l'Union Européenne (UE).

La répartition géographique des DO classiques belges selon la Région et la Province

Au niveau des DO classiques établis en Belgique, on remarque que plus de quatre DO sur dix (44%) sont établis en Région de Bruxelles-Capitale. Par ailleurs, environ un tiers des DO (34%) ont leur siège social en Région wallonne et un peu plus d'un cinquième (22%) en Région flamande (graphique 3). Le pourcentage relativement faible de DO en Flandre tient à la plus forte représentation des membres à Bruxelles et en Wallonie et partant des donneurs d'ordre puisque ce sont les membres qui trouvent généralement leurs donneurs d'ordre⁵.

GRAPHIQUE 3 : RÉPARTITION RÉGIONALE DES DO CLASSIQUES BELGES



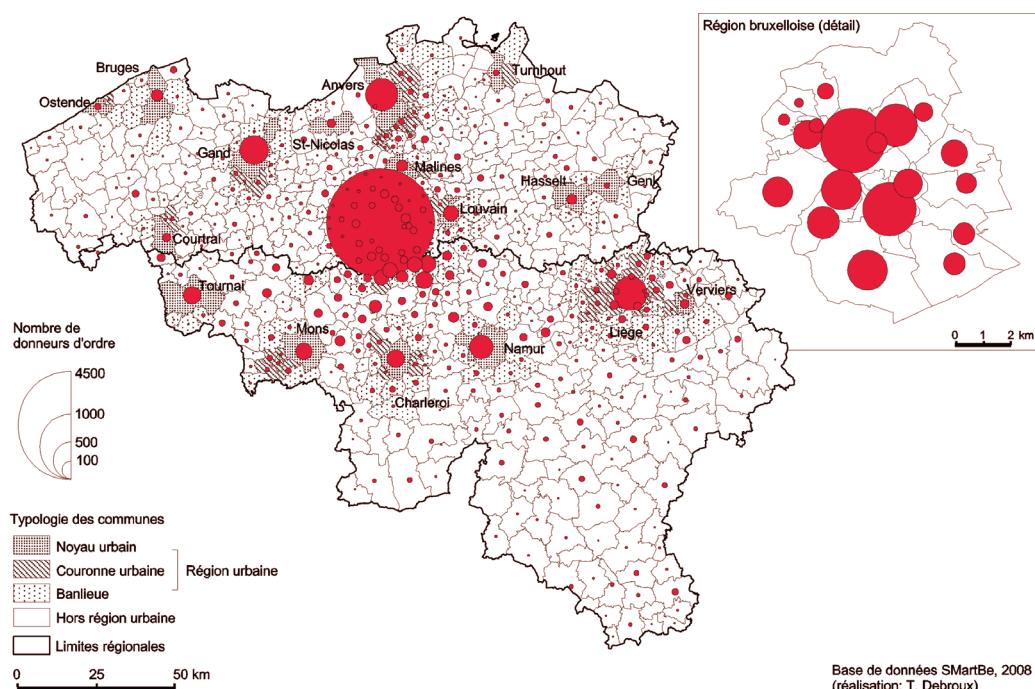
Source : base de données SMartBe (2008) – N=10.571

De même, la carte I montre une concentration élevée de DO classiques belges dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans son hinterland, qui regroupent, ensemble, près de six DO sur dix si l'on inclut également

⁵ On retrouvera d'autres raisons évoquées dans le chapitre I établissant le profil sociodémographique des membres de SMartBe.

les provinces du Brabant wallon (9%) et du Brabant flamand (6%). Ce constat reflète en grande partie l'attractivité que représente Bruxelles-Capitale et sa « périphérie » comme pôle d'emplois majeur en Belgique. Il faut noter cependant que pour un certain nombre de DO, le siège social peut être localisé dans ou à proximité de la capitale (emplacement intéressant d'un point de vue géographique) sans pour autant que les activités de la structure soient nécessairement entreprises au même endroit. La base de données SMartBe révèle que 10% des donneurs d'ordre sont établis en Province de Liège et 9% dans le Hainaut, ce qui semble cohérent vu la forte tradition artistique de ces deux provinces⁶. On note également une correspondance entre la répartition géographique des DO classiques en Belgique et l'implantation des antennes régionales de SMartBe : depuis 2002 à Liège, depuis 2005 à Mons et depuis 2008 à Charleroi, autrement dit, une double implantation de SMartBe dans le Hainaut. On retrouve aussi des antennes régionales à Anvers (depuis 2007) où on identifie 7% des DO classiques belges ainsi qu'à Gand en Flandre orientale et à Namur (ces deux bureaux ayant ouvert en 2003), ces provinces regroupant chacune 5% et 4% des donneurs d'ordre sur leur territoire. A l'inverse, très peu de donneurs d'ordre sont installés dans la province du Luxembourg⁷.

CARTE I : RÉPARTITION DES DONNEURS D'ORDRE CLASSIQUES ÉTABLIS EN BELGIQUE⁸



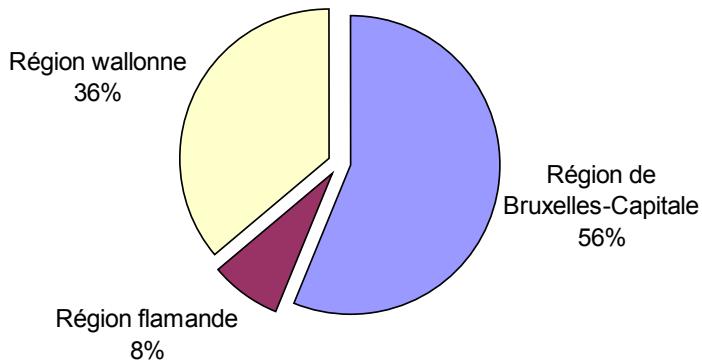
Au niveau des Activités (graphique 4), on observe une répartition régionale quelque peu différente des DO classiques belges avec une part encore plus importante d'Activités situées en Région de Bruxelles-Capitale (56% contre 44%). On note en outre une implantation nettement moins marquée d'Activités en Flandre par rapport aux DO classiques (8% contre 22%) alors que le pourcentage d'Activités et de DO classiques établis en Wallonie est plutôt semblable (respectivement 36% et 34%). Le terroir culturel flamand représente un potentiel de croissance important au niveau des Activités qui constituent un service innovant, adapté aux besoins du secteur culturel et artistique, mais qui demeurent à l'heure actuelle largement méconnues des artistes et intermittents flamands.

⁶ DE WASSEIGE, A., *Communauté Bruxelles – Wallonie, quelles politiques culturelles*, Gerpinnes, Quorum, 2000.

⁷ Un constat analogue a été effectué dans le cadre de l'étude sur les services à la production artistique en Région wallonne réalisée par le Bureau d'études de SMartBe. Voir DE HEUSCH S. et WIBRIN J., *Les services à la production artistique en Région wallonne*, Bureau d'études de SMartBe, Bruxelles, décembre 2009.

⁸ La carte se base sur les régions urbaines telles que définies par LUYTEN S. et VAN HECKE E., « De Belgische stadsgewesten 2001 », *Statistics Belgium Working Paper*, n° 14, Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie, Bruxelles, 2007.

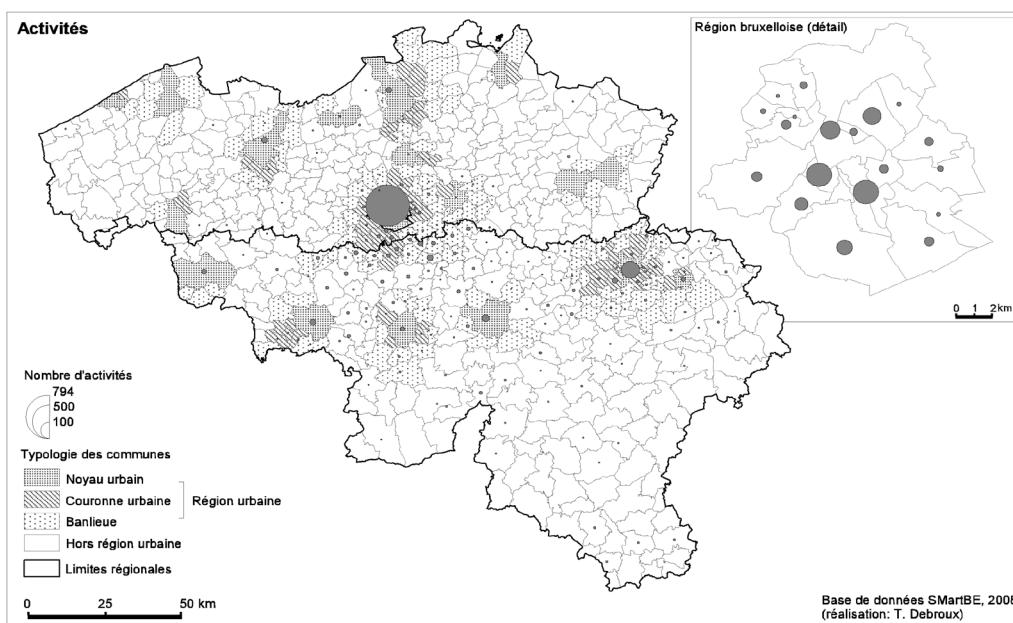
GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION RÉGIONALE DES ACTIVITÉS EN BELGIQUE



Source : base de données SMartBe (2008) – N=1.422

Au niveau de la répartition provinciale, Liège semble se distinguer en regroupant près de la moitié des Activités au sein de la Région wallonne avec 16% contre 36% pour l'ensemble de la Wallonie (voir également la carte 2). On peut y voir l'influence du bureau SMartBe liégeois particulièrement orienté vers la mise en place d'Activités pour aider les membres à gérer leurs projets artistiques. Selon la base de données SMartBe, on retrouve également un pourcentage relativement élevé d'Activités dans les Provinces de Brabant wallon (8%) et flamand (5%) portant à plus de deux-tiers (69%) la proportion d'Activités prenant place à Bruxelles et alentours. Enfin, du côté wallon, le Hainaut, fidèle à sa forte tradition artistique et où l'on note la présence de deux antennes régionales SMartBe (pour rappel, à Mons depuis 2005 et à Charleroi depuis 2008), rassemble 7% des Activités en Belgique.

CARTE 2 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIVITÉS EN BELGIQUE⁹

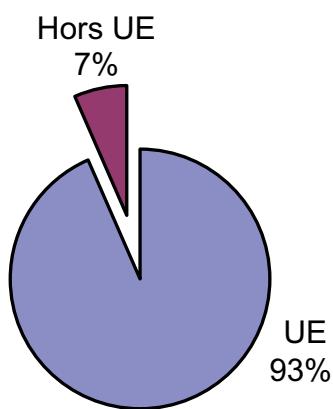


⁹ A nouveau, la carte se base sur les régions urbaines telles que définies par LUYTEN S. et VAN HECKE E., 2007.

La répartition géographique des DO classiques étrangers dans et hors de l'Union Européenne

On peut également analyser plus en détails la répartition géographique des donneurs d'ordre étrangers et cela uniquement du côté des DO classiques (1.297) sachant qu'il y a trop peu d'Activités (4) dont l'administrateur réside à l'étranger. Dans ce contexte, on constate qu'au sein des donneurs d'ordre classiques étrangers, plus de neuf DO sur dix (93%) sont établis dans l'Union Européenne (graphique 5).

GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DES DONNEURS D'ORDRE CLASSIQUES ÉTRANGERS DANS ET HORS DE L'UNION EUROPÉENNE



Source : base de données SMartBe (2008) – N=1.297

Plus précisément, près de 54% des DO classiques étrangers sont installés en France, tandis qu'on en retrouve 11% aux Pays-Bas, 7% en Allemagne, 6% au Luxembourg et 5% en Grande-Bretagne (tableau n°1). De manière générale, les membres SMartBe effectuent des prestations pour des DO classiques étrangers provenant principalement de pays limitrophes à la Belgique et surtout de France. Viennent ensuite des pays un peu plus éloignés comme l'Espagne (3%), l'Italie (2%) et l'Autriche (2%).

TABLEAU I : LOCALISATION DES DO CLASSIQUES ÉTRANGERS DANS ET HORS UE

Pays d'établissement du DO	Nb	%
Autriche	23	2%
Allemagne	95	7%
France	705	54%
Luxembourg	83	6%
Pays-Bas	138	11%
Grande-Bretagne	60	5%
Espagne	40	3%
Italie	28	2%
Autres Etats membres de l'UE	40	3%
Pays hors UE	85	7%
Total DO classiques étrangers	1.297	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

Les pays représentés au sein de l'UE sont ceux figurant dans la base de données des donneurs d'ordre SMartBe sur la période étudiée allant du 1^{er} juillet 2006 – 30 juin 2008 (N=1.297)

Parmi les donneurs d'ordre établis hors des frontières de l'Union Européenne (7%), près de la moitié d'entre eux proviennent également d'un pays européen non membre de l'UE comme la Suisse. Par ailleurs, on identifie également un certain nombre de DO installés en Amérique du Nord, c'est-à-dire aux Etats-Unis d'Amérique et, dans une moindre mesure, au Canada.

Pour aller plus loin, on présente une comparaison de la répartition géographique en Belgique et à l'étranger des DO classiques et des Activités à celle des membres dans le chapitre suivant.

La répartition des donneurs d'ordre actifs selon l'année d'inscription

Avant toute chose, il faut noter que la répartition des donneurs d'ordre selon l'année d'inscription depuis 2002¹⁰ fournit deux informations intéressantes (graphique 6) : d'une part, la répartition des donneurs d'ordre actifs sur la période d'étude (pour rappel, entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2008) selon l'année d'inscription et, d'autre part, pour chaque année d'inscription, la part des donneurs d'ordre actifs dans l'ensemble des donneurs d'ordre répertoriés dans la base de données SMartBe au 30 juin 2008 (comptant 22.156 donneurs d'ordre).

Au niveau des DO classiques, on constate une croissance continue assez importante du nombre d'inscription d'année en année parmi les donneurs d'ordre actifs¹¹. Par ailleurs, il apparaît que les DO classiques actifs au cours de la période étudiée se sont en grande majorité inscrits au cours de la période elle-même. Autrement dit, les prestations des membres de SMartBe tendent à se réaliser surtout auprès de nouveaux DO¹². Si l'on observe la part des DO actifs dans l'ensemble des DO inscrits chez SMartBe (au 30 juin 2008),

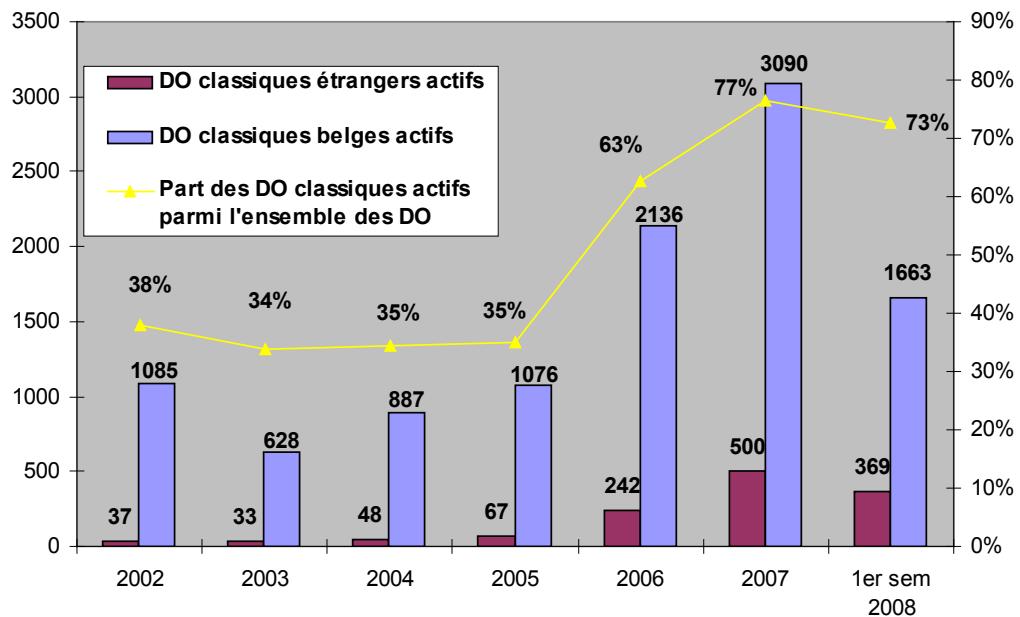
¹⁰ Cette date correspond en réalité au début de l'encodage des donneurs d'ordre dans la base de données statistique de SMartBe.

¹¹ En moyenne, on comptabilise environ 1.500 nouveaux DO belges inscrits chaque année et 185 établis dans un pays étranger. Cela étant, on observe un nombre d'inscription de DO plus soutenu depuis 2006, avec près de 3.600 nouvelles inscriptions au cours de l'année 2007 et 2000 DO supplémentaires inscrits au 30 juin de l'année 2008. Ce constat se vérifie également du côté des DO étrangers dont la part dans l'ensemble des DO s'accroît d'année en année, soit de 3% en 2002 à près de 20% en 2008.

¹² De même, on constatait dans le chapitre I que plus un membre s'est inscrit récemment et plus il y a de chance qu'il ait réalisé des prestations au cours des deux années observées.

Il ressort néanmoins que plus d'un tiers des DO inscrits entre 2002 et 2005 est encore actif sur la période étudiée (2006-2008). Ce pourcentage révèle une fidélisation et en même temps un élargissement des DO classiques répertoriés chez SMartBe. En effet, on remarque que certains DO encouragent les artistes et intermittents qu'ils engagent à déclarer leurs prestations par l'intermédiaire de SMartBe tandis que d'autres ne sont répertoriés au sein de la base de données SMartBe que suite à la volonté du membre de légaliser ses revenus par le biais du service de gestion de contrats de SMartBe.

GRAPHIQUE 6 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES ACTIFS SELON L'ANNÉE D'INSCRIPTION

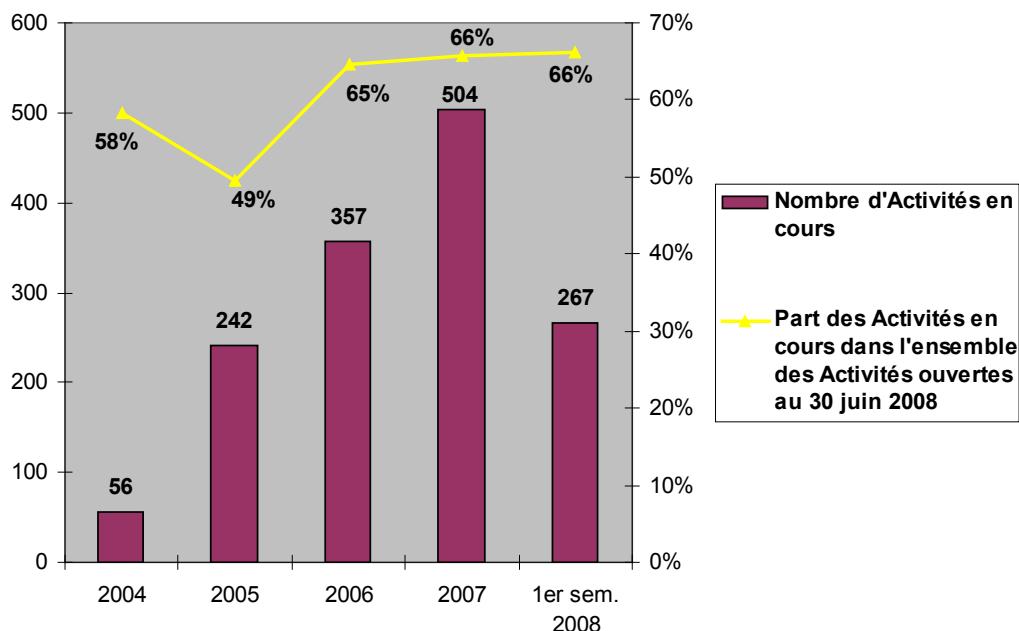


Source : base de données SMartBe (2008)

Les données concernent uniquement les donneurs d'ordre ayant eu au moins un contrat avec un membre SMartBe sur la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008 (N=11.868)

De même, au niveau des Activités, leur nombre n'a cessé de croître à un rythme rapide depuis leur création au sein de SMartBe en 2004 (graphique 7) : on est passé d'une cinquantaine d'Activités créées en 2004 à plus de 500 trois ans plus tard à peine. De manière générale, on note que les Activités en cours représentent, pour chaque année d'inscription, plus de la moitié (ou presque) de l'ensemble des Activités ouvertes durant l'année en question. Cette proportion atteint deux-tiers du total des Activités pour les trois dernières années. L'implication des Activités semble donc davantage se marquer sur la durée par rapport aux DO classiques actifs, lesquels se sont (pour rappel) en majorité inscrits au cours de la période étudiée (soit de 2006 à 2008). Cette tendance s'explique en grande partie par la conception même d'une Activité dont l'objectif est de soutenir directement les membres SMartBe dans leurs projets artistiques. Par ailleurs, l'administrateur d'une Activité est en réalité inscrit comme membre SMartBe. Le lien avec la structure et les membres SMartBe semble donc a priori plus fort et durable au niveau d'une Activité qu'avec un DO classique, généralement extérieur à l'organisation.

GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION DU NOMBRE D'ACTIVITÉS EN COURS SELON L'ANNÉE D'INSCRIPTION



Source : base de données SMartBe (2008) – N=1.426 Activités en cours sur 2.306 Activités ouvertes au 30 juin 2008, soit 62%

Profil des administrateurs d'Activités

Dans ce cadre, il paraît intéressant d'établir le profil des membres administrateurs d'Activités étant donné qu'on dispose de données signalétiques et sociodémographiques à leur sujet au même titre que tout membre inscrit chez SMartBe¹³.

La démographie des administrateurs d'Activités

Cette section présente les caractéristiques sociodémographiques des administrateurs d'Activités telles que la langue, le sexe, l'âge ou encore la nationalité.

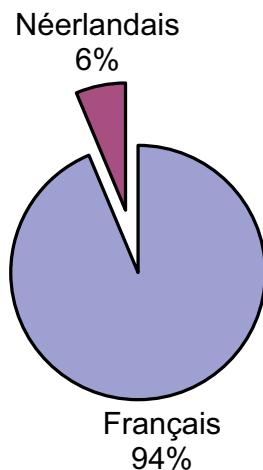
La langue¹⁴

Comme le montre le graphique 8, on remarque qu'une très large majorité des administrateurs est franco-phone (94%). La création d'Activités semble donc davantage se développer jusqu'à présent en Wallonie et à Bruxelles. Ce constat corrobore la répartition géographique des Activités (sur base du lieu de résidence de l'administrateur), lesquelles sont essentiellement situées à Bruxelles (56%) et en Wallonie (36%), contre seulement 8% en Flandre.

¹³ Pour mémoire, on identifie 1.426 Activités en cours sur la période d'observation (1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008) auxquelles correspondent un nombre identique d'administrateurs de ces Activités, également inscrits comme membres au sein de la base de données SMartBe.

¹⁴ Pour rappel, la langue correspond à celle qui a été choisie par le membre administrateur d'une Activité pour toute correspondance avec les services de SMartBe (documents, contrats, etc.).

GRAPHIQUE 8 : RÉPARTITION DES ADMINISTRATEURS D'ACTIVITÉS SELON LA LANGUE

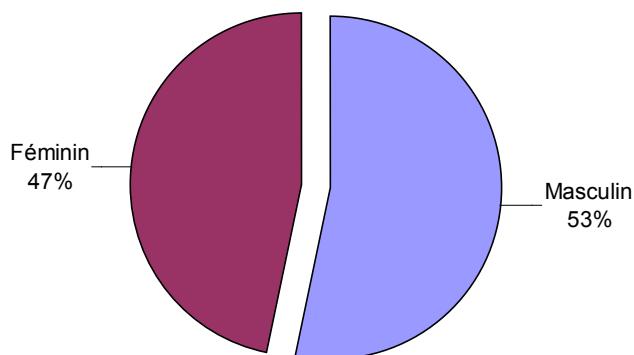


Source : base de données SMartBe (2008) – N=1.426

Le sexe

D'après le graphique 9, la répartition hommes-femmes au sein des administrateurs d'Activités semble relativement équilibrée avec un léger avantage en faveur des hommes (53% contre 47%).

GRAPHIQUE 9 : RÉPARTITION DES ADMINISTRATEURS D'ACTIVITÉS SELON LE SEXE

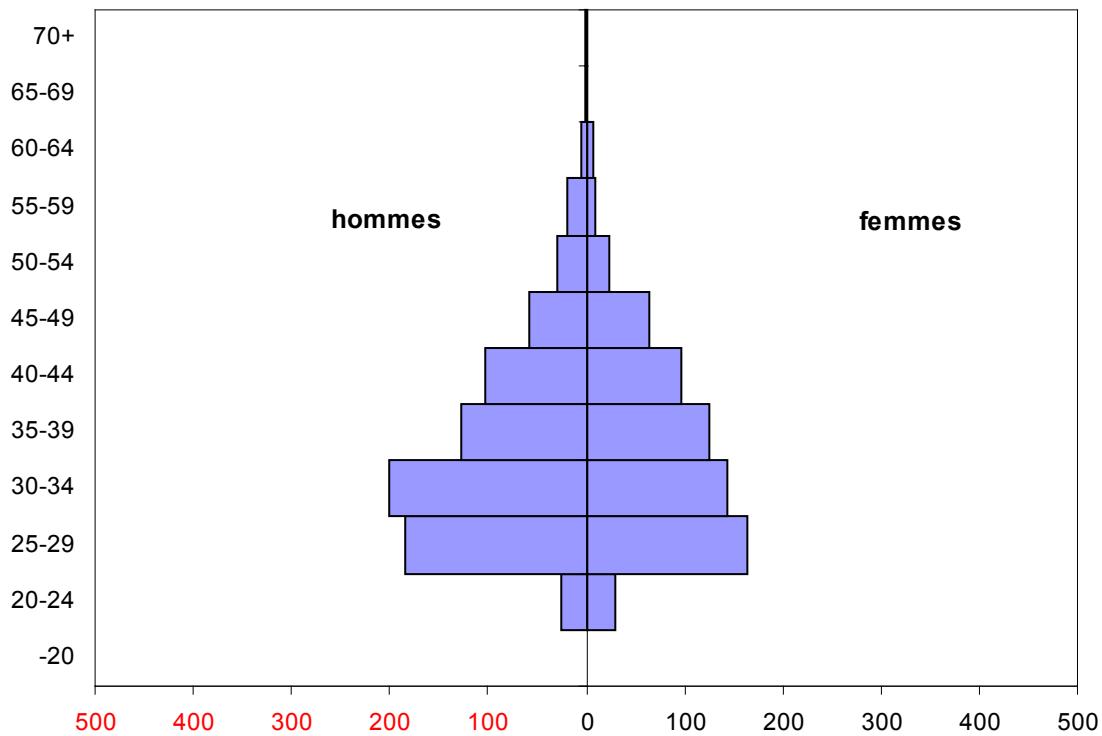


Source : base de données SMartBe (2008) – N=1.426

L'âge

L'âge moyen à l'inscription des administrateurs d'Activités est de 33,5 ans, tandis que l'âge moyen au milieu de la période analysée (c'est-à-dire, au 1^{er} juillet 2007) est de 2 ans plus élevé (35,5 ans). Le graphique 10 présente ensuite la répartition des administrateurs d'Activités selon le sexe et l'âge au milieu de la période analysée. On voit ainsi que les classes d'âge actives sont les plus représentées, en particulier celle des 30-34 ans du côté des hommes. Par ailleurs, la population des administrateurs est plus masculine dans toutes les catégories d'âge.

GRAPHIQUE I0 : RÉPARTITION DES ADMINISTRATEURS D'ACTIVITÉS PAR SEXE ET ÂGE AU 01/01/2007

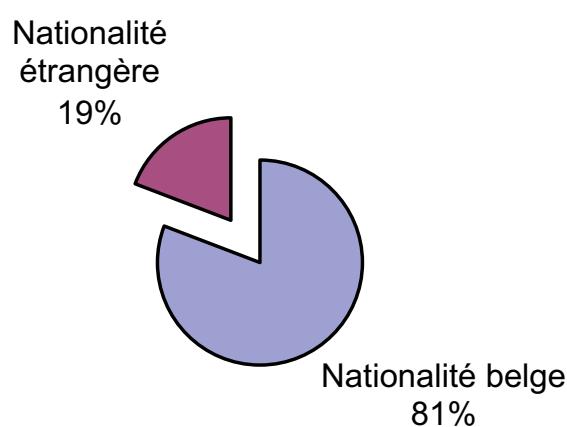


Source : base de données SMartBe (2008) – N=1.426

La nationalité

Bien que la quasi-totalité des administrateurs d'Activités réside en Belgique, cela n'implique pas pour autant qu'ils soient de nationalité belge. Effectivement, on constate qu'une proportion non négligeable d'entre eux (19%) est de nationalité étrangère (graphique II).

GRAPHIQUE II : RÉPARTITION ENTRE LES ADMINISTRATEURS D'ACTIVITÉS DE NATIONALITÉ BELGE ET DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE



Source : base de données SMartBe (2008) – N=1.422

Parmi les administrateurs d'Activités de nationalité étrangère (tableau 2), la plupart sont des ressortissants de l'Union Européenne (87%). On identifie plus particulièrement des Français (51%), ce qui paraît assez logique vu la proximité de la France à la Belgique et le partage de la même langue avec le Sud du pays. Dans une moindre mesure, on retrouve aussi des Italiens (14%) ou encore des Allemands et des Espagnols (représentant chacun 4%) ainsi que des Britanniques et des Néerlandais (3%). Plusieurs hypothèses au niveau culturel et artistique peuvent expliquer l'attrait des membres étrangers en Belgique. En effet, on peut supposer que Bruxelles constitue un pôle d'attraction en matière artistique et culturelle en raison non seulement de la présence d'écoles artistiques de renommée internationale ou en termes d'image mais aussi en termes d'intégration rapide dans des réseaux d'artistes. Par exemple, en danse contemporaine, Bruxelles représente un vivier dynamique attirant de nombreux danseurs ainsi que des artistes de divers horizons.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES ADMINISTRATEURS D'ACTIVITÉS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Nationalité	Nb admin.	% admin.
Européen (UE) dont :	238	87%
Français	139	51%
Italien	39	14%
Allemand	10	4%
Espagnol	10	4%
Britannique	9	3%
Néerlandais	8	3%
Portugais	6	2%
Autres Européens	17	6%
Non Européen (Hors UE)	35	13%
Total Administrateurs étrangers	273	100%

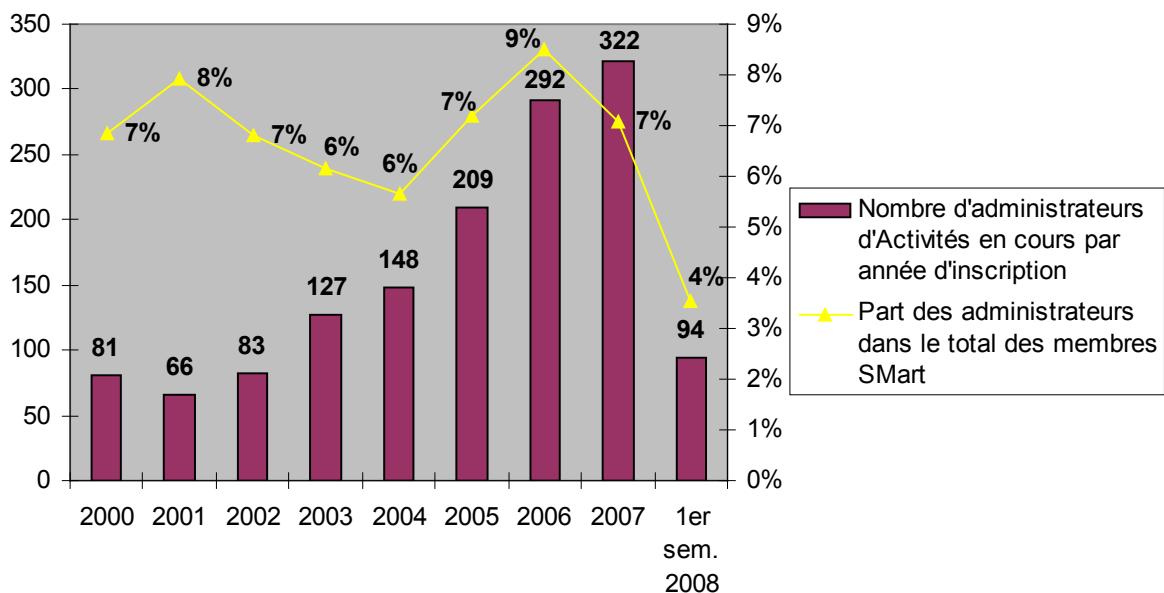
Source : base de données SMartBe (2008)

La répartition des administrateurs d'Activités selon l'année d'inscription et la date de création de l'Activité

Cette section présente d'une part, la répartition des administrateurs d'Activités en cours selon l'année de leur inscription en tant que membre SMartBe et d'autre part, la part des administrateurs d'Activités en cours dans l'ensemble des membres inscrits chez SMartBe au 30 juin 2008. Parmi les administrateurs d'Activités en cours, on remarque qu'une certaine proportion d'entre eux (25%) étaient déjà inscrits comme membre SMartBe avant la mise en place du service d'Activités en 2004 (graphique 12)¹⁵.

¹⁵ Depuis lors, le nombre de membres inscrits comme administrateur d'une **Activité** en cours sur la période analysée n'a cessé d'augmenter d'année en année, tout comme le nombre d'**Activités** ouvertes qui s'élevait à près de 5.000 en décembre 2009.

GRAPHIQUE 12 : RÉPARTITION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS D'ACTIVITÉS EN COURS SELON LEUR ANNÉE D'INSCRIPTION COMME MEMBRE SMARTBE



Source : base de données SMARTBe (2008) – N=1.426 et N=12.610

Cela étant, on note également dans le tableau 3 qu'une part relativement importante d'administrateurs se sont inscrits comme membre SMARTBe durant l'année de création de leur Activité (d'un tiers à plus de la moitié au fil des années). De manière générale, il apparaît que les membres actifs inscrits depuis un certain temps chez SMARTBe semblent relativement plus nombreux à endosser le rôle d'administrateur dans une Activité. L'ancienneté au sein de SMARTBe pourrait donc avoir une influence positive sur la création d'une Activité.

TABLEAU 3 : RELATION ENTRE LA DATE DE CRÉATION D'UNE ACTIVITÉ ET L'ANNÉE D'INSCRIPTION DU MEMBRE ADMINISTRATEUR

Année d'inscription de l'admin. comme membre SMARTBe	Date de création de l'Activité											
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2000	14	25%	24	10%	18	5%	19	4%	6	2%	81	6%
2001	8	14%	20	9%	12	3%	16	3%	10	4%	66	4%
2002	5	9%	30	12%	17	5%	20	4%	11	4%	83	6%
2003	10	18%	42	17%	29	8%	30	6%	16	6%	127	9%
2004	19	34%	39	16%	34	10%	36	7%	20	8%	148	10%
2005	-	-	87	36%	55	15%	48	10%	20	8%	209	15%
2006	-	-	-	-	192	54%	66	13%	35	14%	292	20%
2007	-	-	-	-	-	-	269	53%	51	19%	322	23%
1 ^{er} sem. 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	94	35%	94	7%
Total	56	100%	242	100%	357	100%	504	100%	267	100%	1.426	100%

Source : base de données SMARTBe (2008)

La suite du profil socioéconomique des donneurs d'ordre se limite aux donneurs d'ordre classiques installés en Belgique, en raison d'un manque d'informations fiables et détaillées sur la forme juridique et les activités

menées par les donneurs d'ordre classiques étrangers. Par ailleurs, les projets entrepris au sein des Activités ne sont pas analysés dans cette étude mais feront l'objet d'une recherche à part entière, menée par le Bureau d'études de SMartBe (à paraître en 2011) et visant à établir le profil socioéconomique des Activités SMartBe. Les DO classiques étrangers et les Activités sont toutefois étudiés au même titre que les DO classiques belges dans la première section de ce chapitre ainsi que dans les chapitres ultérieurs, notamment dans le chapitre portant sur l'analyse croisée des donneurs d'ordre et des prestations (chapitre 6).

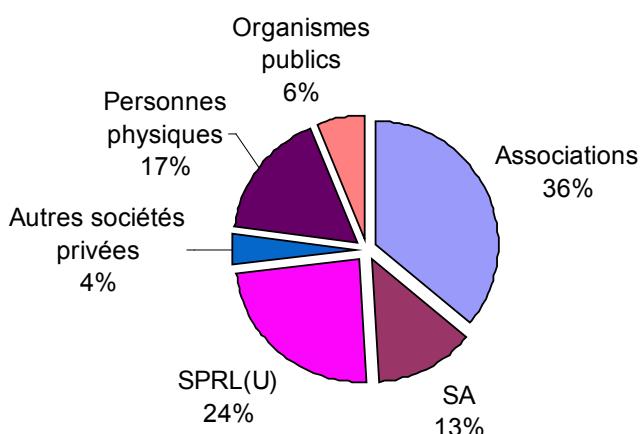
3. Focus sur les donneurs d'ordre classiques établis en Belgique

Cette section relative aux donneurs d'ordre classiques établis en Belgique se base non seulement sur des éléments issus de la base de données SMartBe mais également sur des informations complémentaires provenant de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS). L'analyse porte, dans un premier temps, sur la forme juridique des DO classiques belges (3.1.) et, dans un second temps, sur leurs secteurs d'activité (3.2.). On distingue ensuite les activités artistiques et culturelles des activités hors du champ artistique (3.3.). Enfin, une dernière rubrique analyse la taille des DO classiques belges en termes d'emplois (3.4.).

La forme juridique

Le graphique I3 révèle que plus de trois-quarts (77%) des donneurs d'ordre classiques belges sont établis sous forme de structures privées, à but de lucre ou non. Il s'agit en effet aussi bien de structures associatives (36%)¹⁶ dont les activités non-marchandes¹⁷ se rapprochent des secteurs socioculturels et artistiques (comme on le verra dans la section suivante) que de sociétés commerciales à but lucratif (37%), parmi lesquelles on retrouve des sociétés privées à responsabilité limitée (unipersonnelles) – SPRL(U) – ainsi que des sociétés anonymes (SA)¹⁸.

GRAPHIQUE I3 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES SELON LA FORME JURIDIQUE



Sources : base de données SMartBe (2008) ; Banque Carrefour des Entreprises (2008) – N = 10.571

¹⁶ Les associations sans but lucratif (ASBL) constituent la quasi-totalité des structures associatives répertoriées dans la base de données SMartBe. De manière marginale, on identifie quelques autres formes d'organisations d'économie sociale telles que des associations internationales sans but lucratif (AISBL), des associations de fait (sans statut juridique) ou encore des fondations d'utilité publique que, par extension, on inclut souvent dans les structures associatives.

¹⁷ On trouvera dans le lexique une définition du secteur non-marchand.

¹⁸ Les autres formes de société privée regroupent non seulement des sociétés coopératives à responsabilité limitée ou illimitée (SCRL et SCRL) mais aussi des sociétés en commandite simple, des organisations (internationales) de droit belge ou encore des sociétés en nom collectif.

Le reste des donneurs d'ordre est constitué, d'une part, d'un pourcentage non négligeable de personnes physiques (17%) – indépendants et particuliers – et, d'autre part, d'une proportion assez limitée d'organismes relevant de la fonction publique (6%). Ce dernier type de donneur d'ordre est composé de structures très variées relevant de tous les niveaux de pouvoir (du communal au fédéral)¹⁹. Si ce pourcentage peut sembler relativement faible, il convient de souligner que l'implication des organismes publics s'exprime aussi de diverses autres manières, et notamment au travers de l'octroi de subventions à de nombreuses structures associatives actives dans le champ de l'art et de la culture ainsi qu'au travers d'ASBL d'initiative publique (comme les centres culturels, les comités de fête locaux, etc.).

Les branches d'activité

Les branches d'activité des DO classiques établis en Belgique sont définies sur base de la version belge de la Nomenclature des Activités économiques de la Communauté Européenne (NACE-BEL 2008). On distingue deux sources statistiques utilisant la nomenclature NACE-BEL pour la classification des activités économiques : l'une basée sur le code d'activité déclaré auprès de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) ; l'autre basée sur le ou les codes d'activité pour lesquels la société est assujettie à la TVA.

Les activités déclarées à l'ONSS

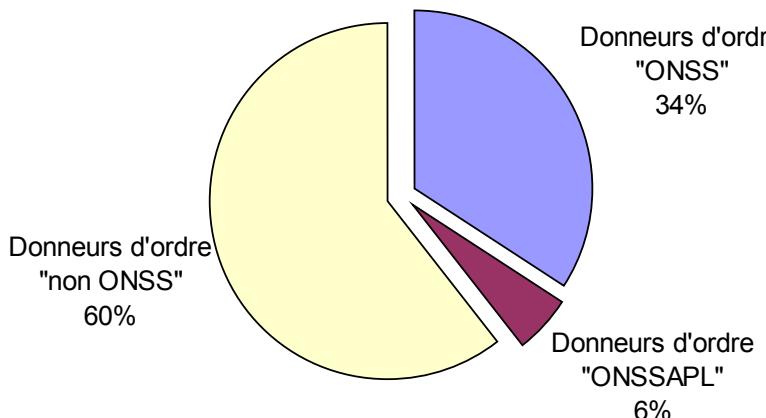
L'activité économique déclarée à l'ONSS fait référence à l'activité principale menée par l'employeur, laquelle est déterminée sur base du chiffre d'affaires le plus important ou, à défaut, selon l'emploi (nombre de travailleurs le plus élevé). La classification des activités économiques selon l'ONSS ne tient dès lors pas compte de la profession des travailleurs concernés.

Répartition des DO classiques belges selon qu'ils sont employeurs (ONSS) ou non

Le graphique I4 montre que le champ d'observation de cette source statistique couvre un ensemble restreint de DO classiques belges : celui des DO employeurs, c'est-à-dire les structures privées occupant des travailleurs salariés déclarés à l'ONSS (34%, soit 3.604 DO). Sont donc également exclus les organismes publics recourant à de l'emploi salarié (6%), tels que les provinces, les communes, les intercommunales ou encore les centres publics d'aide sociale (CPAS), figurant dans une base de données spécifique relevant de l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales (ONSSAPL).

¹⁹ On y retrouve aussi bien des institutions culturelles publiques comme des bibliothèques, des musées ou des théâtres que des établissements d'enseignement public ou encore des organismes publics tel un Service Public Fédéral (SPF).

GRAPHIQUE 14 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES SELON QU'ILS SONT EMPLOYEURS (ONSS) OU NON



Sources : base de données SMartBe (2008) ; Banque Carrefour des Entreprises (2008) – N=10.571

On ne dispose malheureusement pas de données sur les activités menées par les donneurs d'ordre belges (non-ONSS²⁰) sans travailleurs salariés alors que ces derniers représentent une large majorité (66%, c'est-à-dire 6.391 DO) des DO classiques belges actifs. On peut supposer qu'une grande part des donneurs d'ordre (non-ONSS) n'employant aucun travailleur salarié à proprement parler sont des structures ou des particuliers recourant au service contrats de SMartBe dans le but d'éviter de devoir supporter seuls les charges administratives et les responsabilités liées à l'engagement de salariés. Le dispositif de contrats proposé par SMartBe permet en effet aux DO de faire appel de manière intermittente à des membres SMartBe dans le cadre de projets ponctuels. Dans ce contexte, on peut en outre présumer que, parmi les DO sans travailleurs salariés, on puisse identifier nombre de structures ou personnes principalement actives dans le domaine artistique et culturel et recourant à des prestataires intermittents ou à du volontariat. De manière générale, cela signifie que le service de contrats de SMartBe est favorable aux DO sans emploi salarié. En effet, SMartBe (en sa qualité de tiers-payant, tel que défini dans le lexique) apporte un soutien à ces DO dans le développement de leurs activités par la facilitation des relations contractuelles entre le prestataire et le donneur d'ordre et la prise en charge des tâches administratives qui découlent de ces engagements²¹.

Répartition des DO classiques belges employeurs par branche d'activité

Cette section analyse la répartition des DO classiques belges employeurs (ONSS) par secteur d'activité sur base de la nomenclature NACE-BEL 2008 (tableau 4). En premier lieu, on observe que 21% de ces DO sont principalement actifs dans le domaine des « Arts, spectacles et activités récréatives » (R) comprenant entre autres :

- les arts du spectacle vivant ainsi que les activités de création artistique, en ce compris les arts plastiques (codes NACE-BEL 90.01, 90.02 et 90.03) ;
- la gestion de salles de spectacle (code NACE-BEL 90.04) ;
- les bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles (code NACE-BEL 91) ;
- les autres activités récréatives et de loisirs (code NACE-BEL 93.299).

On identifie ensuite deux catégories ex aequo regroupant chacune 14% des donneurs d'ordre belges repris à l'ONSS. D'une part, il s'agit de la catégorie « Information et communication » (J) composée principalement d'industries culturelles²² telles que :

²⁰ Il faut noter que, dans quelques cas de figure, les codes d'activité NACE-BEL repris à l'ONSS n'ont pu être identifiés pour certains donneurs d'ordre en raison d'imprécisions dans la base de données de SMartBe (dénomination erronée, numéro d'entreprise manquant, etc.).

²¹ On trouvera dans l'annexe 4 la répartition des DO classiques belges (non-ONSS) sans travailleurs salariés selon leur forme juridique.

²² Voir la définition dans le lexique.

- les activités d'édition : livres, journaux, périodiques et autres (code NACE-BEL 58) ;
- la production de films (cinéma, vidéo et programmes télévisés), l'enregistrement sonore et édition musicale (code NACE-BEL 59) ;
- les activités de radio et télévision (code NACE-BEL 60).

D'autre part, il s'agit des « Autres activités de services » (S) regroupant principalement les activités des organisations associatives qui ne sont pas autrement précisées (code d'activité « fourre-tout »).

TABLEAU 4 : RÉPARTITION DES ACTIVITÉS REPRISES À L'ONSS PARMI LES DONNEURS D'ORDRE BELGES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

Branche d'activité NACE-BEL 2008	Nb de DO	% DO
Industries manufacturières (C)	160	4%
Construction (F)	60	2%
Commerce (G)	386	11%
HoReCa ¹ (I)	200	6%
Information et communication (J)	499	14%
Finance, assurance et immobilier (K et L)	75	2%
Activités spécialisées et techniques (M)	440	12%
Services de soutien aux entreprises (N)	210	6%
Enseignement (P)	193	5%
Santé et action sociale (Q)	114	3%
Arts, spectacles et activités récréatives (R)	743	21%
Autres activités de services (S)	488	14%
Autres activités ²	36	1%
Total des DO classiques belges employeurs (ONSS)	3.604	100%

Sources : base de données SMartBe (2008) ; nomenclature NACE-BEL (2008) ; banque Carrefour des Entreprises (2008)
N=3.604 hors administrations publiques

Suivent de près les DO entreprenant des « Activités spécialisées et techniques » (12%) correspondant en réalité à des activités de publicité et d'études de marché ou en conseil de gestion mais également d'architecture, de design ou encore de photographie. Par ailleurs, 11% des donneurs d'ordre classiques belges repris à l'ONSS exercent principalement des activités de commerce (G) dans des branches très diverses allant du commerce de gros de biens domestiques (habillement, textile, chaussures ou encore produits de beauté) au commerce de détail en magasin spécialisé (équipements du foyer, biens culturels et de loisirs ou autres).

On note également la présence d'un certain nombre de donneurs d'ordre dans plusieurs secteurs en lien moins étroit avec le monde culturel et artistique tels que « l'enseignement » (P), les « services de soutien aux entreprises » (N), « l'HoReCA » (I), chacune de ces trois sections représentant 6% des DO belges « ONSS »²³. Enfin, on retrouve dans une moindre mesure des DO dans « les industries manufacturières » (C) avec 4% ainsi que dans « la santé et l'action sociale » (Q), avec 3%.

²³ Il faut noter que SMartBe n'autorise pas les contrats non-artistiques dans l'HoReCa (9% des DO classiques belges employeurs) au vu des spécificités de ce secteur en termes notamment de conditions de travail. Il en va de même pour les intermittents du secteur de la construction (où on identifie 2% de DO). On peut donc supposer que les prestations effectuées pour ces DO sont de type artistique.

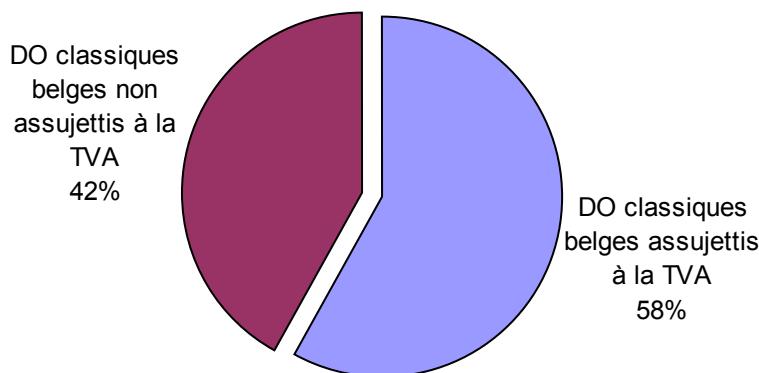
Les activités assujetties à la TVA

La classification des activités (NACE-BEL) des DO selon les codes d'activités TVA constitue un deuxième angle d'approche. Sont assujetties à la TVA les activités des personnes physiques ou morales produisant des biens ou prestant des services contre rémunération, à quelques exceptions près²⁴. Les activités économiques soumises à la TVA sont des activités effectuées de manière régulière et indépendante par le prestataire, à titre principal ou accessoire, que ce soit avec ou sans but lucratif. Le champ d'observation couvre dès lors uniquement les structures ou personnes dont les activités sont soumises à la TVA.

Répartition des DO classiques belges selon l'assujettissement de leurs activités à la TVA

Si l'on observe la répartition des donneurs d'ordre classiques belges selon l'assujettissement de leurs activités à la TVA (graphique 15), on remarque que près de six donneurs d'ordre belges sur 10 (58%) sont soumis à la TVA²⁵ (soit 6.133 donneurs d'ordre classiques belges). Ce pourcentage traduit entre autres l'importance des interactions entre les domaines culturel et marchand (sachant que, dans certains cas, les activités des associations sans but lucratif peuvent également revêtir un caractère marchand)²⁶.

GRAPHIQUE 15 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES SELON L'ASSUJETTISSEMENT DE LEURS ACTIVITÉS À LA TVA



Sources : base de données SMartBe (2008) ; Banque Carrefour des Entreprises (2008) – N=10.571

On constate ainsi que 9.353 codes d'activité TVA sont attribués au sein de l'ensemble des DO classiques belges soumis à la TVA. En effet, tout donneur d'ordre peut avoir un ou plusieurs codes d'activité TVA en fonction des activités marchandes assujetties à la TVA qu'il entreprend. Cela étant, par souci de simplicité, la présente étude considère au maximum cinq codes d'activité TVA par donneur d'ordre. De plus, il faut souligner qu'aucun degré d'importance ne peut être établi entre les différents codes d'activité basés sur la TVA attribués à un même DO, le premier code ayant la même « valeur » que le cinquième. Ces codes fournissent uniquement des informations sur le ou les types d'activité exercées par le DO et pour lesquelles il est assujetti à la TVA.

Il ressort néanmoins que 5.135 donneurs d'ordre belges assujettis à la TVA ont au moins un code d'activité

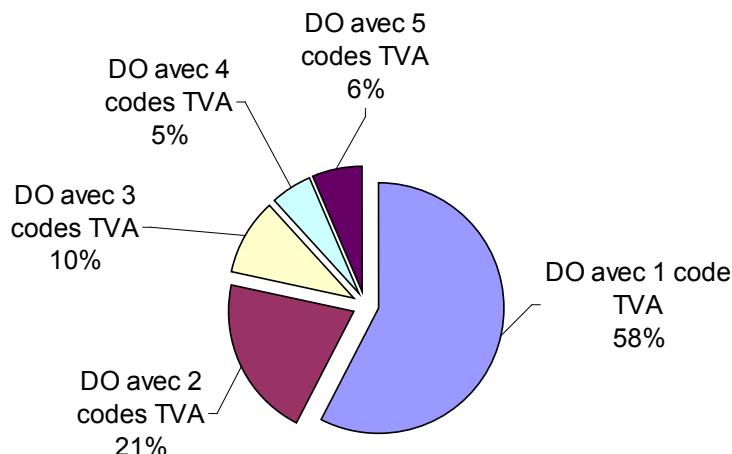
²⁴ Pour plus d'informations sur les dispenses d'identification à la TVA, voir le site de l'Administration de la fiscalité des entreprises et des revenus du SPF Finances : http://fiscus.fgov.be/INTERFAOIFFR/Identification_TVA/inleiding.htm

²⁵ Pour information, cette proportion est plus ou moins similaire au sein des donneurs d'ordre classiques étrangers actifs (lesquels, pour rappel, ne font pas l'objet d'une analyse approfondie en raison d'un manque de données fiables et détaillées les concernant).

²⁶ Cela signifie également qu'une proportion non négligeable de DO (42%) ne sont pas assujettis à la TVA. La TVA a donc un impact sur leur budget. Or, la TVA sur les prestations des membres SMartBe porte uniquement sur le coût de gestion de SMartBe (6,5% du montant facturé au DO) et non sur le montant total facturé pour la prestation (étant donné qu'il s'agit d'une rémunération, il n'y a pas de TVA). Ce système semble donc particulièrement adapté aux DO non assujettis à la TVA.

TVA²⁷. Si l'on observe la répartition des donneurs d'ordre pour lesquels on dispose d'informations relatives à leurs activités TVA selon le nombre de codes d'activité attribués (graphique 16), on remarque que 57% d'entre eux ont un seul code d'activité TVA, 21% en ont deux, 10% en ont trois, 5% en ont quatre et 6% en ont cinq.

GRAPHIQUE 16 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES ASSUJETTIS À LA TVA SELON LE NOMBRE DE CODES D'ACTIVITÉ ATTRIBUÉ



Sources : base de données SMartBe (2008) ; Banque Carrefour des Entreprises (2008) – N=5.135

Répartition des DO classiques belges soumis à la TVA par branche d'activité

A nouveau, on peut envisager la répartition des DO classiques belges par secteur d'activité sur base des codes d'activité pour lesquels ils sont assujettis à la TVA (tableau 5)²⁸. En comparaison avec les résultats observés dans la section précédente (relative aux codes d'activité repris à l'ONSS), ce sont globalement les mêmes branches d'activité qui semblent ressortir dans un ordre d'importance légèrement bousculé :

- 20% des codes d'activité dans la branche « Information et communication » (J) ;
- 18% dans les « Activités spécialisées et techniques » (M) ;
- 17% dans les « Activités de commerce » (G) ;
- 15% pour la branche des « Arts, spectacles et activités récréatives » (R) qui se positionne en quatrième position alors que cette rubrique était dominante au sein des activités reprises à l'ONSS.

²⁷ On en déduit qu'on n'a pas pu identifier les codes d'activité assujettie à la TVA pour près de 1.000 DO belges actifs pourtant soumis à la TVA d'après la banque de données SMartBe, en raison d'imprécisions dans les données statistiques disponibles chez SMartBe.

²⁸ Il est utile de rappeler qu'un ou plusieurs codes d'activité TVA ont été retenus par DO. Il n'est dès lors pas possible d'observer directement la répartition des DO par branche d'activité comme c'était le cas dans la classification des activités reprises à l'ONSS, laquelle se référait uniquement à l'activité principale menée par le DO, à raison donc d'un seul code d'activité par DO. Au niveau de la nomenclature NACE-BEL basée sur les activités assujetties à la TVA, on observe alors la répartition du total des codes d'activité attribués aux DO classiques belges soumis à la TVA (soit 9.353 codes d'activité TVA pour 5.135 DO).

TABLEAU 5 : RÉPARTITION DU TOTAL DES CODES D'ACTIVITÉ ATTRIBUÉS PARMI LES DO CLASSIQUES BELGES SOUMIS À LA TVA PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

Branche d'activité NACE-BEL 2008	Nb de DO	% DO
Industries (C)	561	6%
Construction (F)	390	4%
Commerce (G)	1568	17%
HoReCa (I)	419	4%
Information et communication (J)	1892	20%
Finance, assurance et immobilier (K et L)	169	2%
Activités spécialisées et techniques (M)	1723	18%
Services administratifs et de soutien (N)	689	7%
Enseignement (P)	151	2%
Arts, spectacles et activités récréatives (R)	1396	15%
Autres activités de services (S)	208	2%
Autres activités ³	187	2%
Total des codes d'activité attribués aux DO classiques belges soumis à la TVA	9.353	100%

Sources : base de données SMartBe (2008) ; banque Carrefour des Entreprises (2008) ; nomenclature NACE-BEL (2008)
N= 9.353 codes d'activité TVA attribués ; hors administrations publiques (O)

On remarque une tendance davantage marquée vers les activités de nature marchande parmi les DO classiques belges soumis à la TVA. Ce constat semble se justifier au vu des critères d'assujettissement à la TVA (énoncés précédemment) qui mettent l'accent sur les activités de production de biens ou de prestations de services exercées, à titre onéreux, de manière régulière et indépendante par le prestataire.

De même, la faiblesse des différentes branches d'activité typiquement non-marchandes constitue un autre fait marquant par rapport à la classification des activités reprises à l'ONSS. On note en effet la forte diminution de la branche « Autres activités de services » (S), représentant 13% parmi les activités ONSS et à peine 2% dans les activités TVA, cette section reprenant essentiellement les activités des organisations associatives. Dans une moindre mesure, on note également la diminution des sections « Enseignement » (P) de 6% à 2% et « Santé et action sociale » (Q) de 3% à moins de 1%²⁹.

La nature artistique ou non-artistique des activités

De manière générale, il se dégage une grande diversité de secteurs d'activité au sein de l'ensemble des donneurs d'ordre belges aussi bien parmi les DO employeurs (repris à l'ONSS) que parmi les DO assujettis à la TVA. En effet, on dénombre parmi les donneurs d'ordre belges environ 400 différents codes d'activité relevant aussi bien du domaine artistique que non-artistique. Cette variété de donneurs d'ordre est intéressante car elle démontre en partie que les activités artistiques ne fonctionnent pas en vase clos mais entrent en interaction avec des donneurs d'ordre de secteurs très hétérogènes, ne relevant pas forcément du champ artistique. Cela étant, il semble essentiel d'affiner cette répartition par branche d'activité en

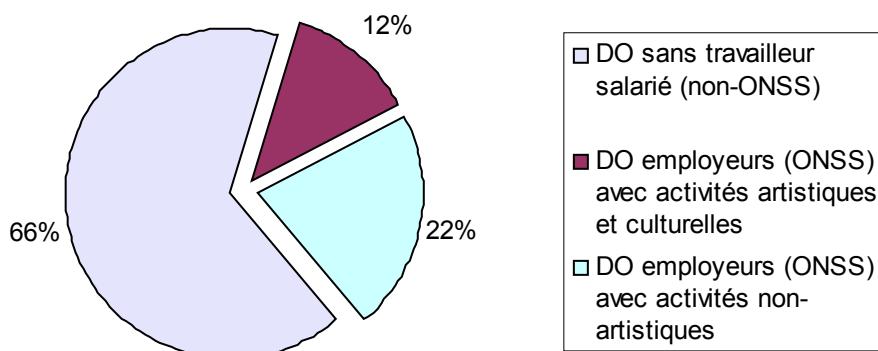
²⁹ Pour en savoir plus, on trouvera également dans l'annexe 4 la répartition des DO classiques belges non assujettis à la TVA selon leur forme juridique.

distinguant les DO menant des activités artistiques et culturelles des DO exerçant des activités hors de la sphère artistique. Pour ce faire, l’analyse se base sur une étude menée par le HIVA (KULeuven)³⁰ en 2006 proposant une réflexion méthodologique approfondie sur l’identification des activités artistiques au sein de la nomenclature NACE-BEL³¹.

Pour la suite de la présente étude, l’analyse des branches d’activité se fonde uniquement sur le code d’activité repris à l’ONSS, lequel semble constituer un signal plus fiable de l’activité menée par une structure, étant basé sur l’activité principale exercée par celle-ci. Toutefois, ce choix implique, comme on l’a vu précédemment, que l’étude des branches d’activité ne couvre qu’un ensemble restreint de donneurs d’ordre : celui des DO employeurs, c’est-à-dire les *structures privées recourant à de l’emploi salarié déclaré à l’ONSS*, qui représentent 34% des DO classiques belges³².

Le graphique 17 présente la répartition des donneurs d’ordre classiques belges, selon qu’ils sont employeurs ou non, ainsi que la répartition des DO classiques belges employeurs entre le domaine artistique et culturel, d’une part, et le domaine non-artistique, d’autre part.

GRAPHIQUE 17 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES SELON QU’ILS SONT EMPLOYEURS OU NON ET SELON QUE LEURS ACTIVITÉS SONT ARTISTIQUES OU NON



Sources : base de données SMartBe (2008) ; banque Carrefour des Entreprises (2008) ; ONSS (2008) – N=10.571

Ainsi, on identifie seulement 12% de DO classiques belges employeurs exerçant principalement leurs activités dans un secteur artistique ou culturel et 22% de DO employeurs menant leurs activités principales dans un domaine hors du champ artistique et culturel. On constatera néanmoins dans l’analyse croisée des donneurs d’ordre et des prestations (chapitre 6) que les DO employeurs sont à l’origine de la moitié des prestations réalisées pour le compte de l’ensemble des DO classiques belges. Il sera également intéressant

³⁰ LOOSE, M. et LAMBERTS, M., *Kunst en Kunde. Aanzet tot een monitoringinstrument voor de artistieke sector*, HIVA, K.U.Leuven, 2006. Par souci d’harmonisation avec la base de données SMartBe, les codes d’activité présentés dans l’étude du HIVA relatifs à la version 2003 de la nomenclature d’activités NACE-BEL ont dès lors été convertis pour se conformer à la version 2008 de la nomenclature NACE-BEL. De plus, des aménagements spécifiques à la classification des activités artistiques proposée par l’étude du HIVA ont été effectués pour s’adapter au contenu de la base de données SMartBe.

³¹ Comme l’indique l’étude du HIVA mentionnée ci-dessus, il importe de signaler que l’identification des branches d’activité d’une structure sur base de la nomenclature NACE-BEL (version 2008) est un exercice délicat, particulièrement en ce qui concerne les structures du secteur culturel et artistique. En dépit d’une amélioration récente du système de classification NACE-BEL, de nombreuses imprécisions subsistent dans la délimitation des activités liées au domaine artistique. On identifie relativement peu de branches d’activité « purement » artistiques. Il faut noter en outre qu’il est parfois impossible dans la nomenclature NACE-BEL actuelle de repérer avec précision les activités artistiques dans certains secteurs non-artistiques. En effet, nombre de catégories au sein de la classification NACE-BEL englobent un ensemble trop vaste et imprécis d’activités de nature diverse et ne permettent dès lors pas de mesurer l’ampleur réelle des activités artistiques au sein de ces catégories. Cela étant, on peut supposer que la plupart des DO principalement actifs dans des domaines « non artistiques » entretiennent des liens plus ou moins étroits avec la sphère artistique de par notamment les prestations des membres SMartBe.

³² Pour rappel, on ne dispose pas de données sur les activités menées par les donneurs d’ordre belges (non-ONSS) sans travailleurs salariés alors que ces derniers représentent 66% des DO classiques belges actifs. L’interprétation de ces résultats est donc à prendre avec précaution, n’étant pas représentatifs de l’ensemble des DO classiques belges.

d'observer la relation entre le secteur d'activité du DO et le type de prestation (artistique ou non-artistique) auquel recourt le donneur d'ordre³³.

Les activités des DO du domaine artistique et culturel

En ce qui concerne les DO classiques belges employeurs du domaine culturel et artistique, il apparaît dans le tableau 6 que 38% d'entre eux mènent leurs activités dans les « arts du spectacle et la création artistique ». Plus précisément, une majorité de ces DO s'impliquent dans la création artistique (dont les arts plastiques) et la réalisation de spectacle (codes NACE-BEL 90.01, 90.02 et 90.03) y compris les activités de soutien au travers principalement des services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage (code NACE-BEL 90.023) ; tandis que d'autres DO sont spécialisés dans la gestion de salles de spectacle (code NACE-BEL 90.04).

Viennent ensuite les industries culturelles, qui rassemblent les « activités liées à l'audiovisuel et au multimédia » (21% des DO du domaine artistique et culturel), en majorité dans le cadre de la production et postproduction de films, d'une part, et les « activités d'édition, d'imprimerie et de reproduction d'enregistrements » (11%), d'autre part. En troisième lieu, on trouve les donneurs d'ordre menant des « activités dans la publicité et les relations publiques » (13%) ; il s'agit là principalement des activités des agences de publicité ainsi que de quelques agences de presse et de représentants d'artistes. Enfin, 17% des DO du domaine culturel et artistique exercent « d'autres activités culturelles et artistiques » – architecture et design ou bibliothèques, archives et musées, notamment.

³³ On trouvera également dans l'annexe 4 une analyse de la répartition des DO classiques belges employeurs (repris à l'ONSS) selon leur branche d'activité et leur forme juridique.

TABLEAU 6 : TYPOLOGIE DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES DES DO CLASSIQUES BELGES EMPLOYEURS (ONSS)

Rubrique	Nb DO	%	Catégorie	Nb Do	%	Codes d'activité NACE-BEL 2008
Editions, imprimeries et reproduction d'enregistrements	150	11%	Editions de livres, périodiques et autres Imprimerie et reproduction d'enregistrements	89	6%	58
Arts du spectacle et création artistique	493	38%	Création artistique (arts plastiques) et réalisation de spectacles (y compris activités de soutien hors services spécialisés) Services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage	140	11%	90.01, 90.02 (sauf 90.023) et 90.03
Audiovisuel et multimédia	269	21%	Production de films (cinéma, vidéo et télévision) Post-production de films (cinéma, vidéo et télévision)	164	12%	59.11
Publicité et relations publiques	173	13%	Activités des agences de publicité Activités de relations publiques	48	4%	59.12
Autres activités artistiques et culturelles	225	17%	Architecture et design Enseignement culturel Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles Autres activités récréatives et de loisirs	154	12%	73.11
Total des DO classiques belges employeurs (ONSS) avec activités artistiques et culturelles	1.310	100%	Total des catégories artistiques et culturelles	1.310	100%	93.299

Sources : base de données SmartBe (2008) ; Banque Carrefour des Entreprises (2008) ; HIWA (2006) ; NACE-BEL (2008)

Les activités des DO hors de la sphère artistique

Parmi les activités des DO classiques belges employeurs en dehors de la sphère artistique, on identifie essentiellement des activités de services – à vocation marchande ou non-marchande – à destination des entreprises et/ou des personnes (tableau 7)³⁴.

En termes de services *machands*, on constate que 16% des donneurs d'ordre non-artistiques sont impliqués dans des « activités de commerce de gros et de détail ». On retrouve également des DO proposant des services marchands dans différentes branches d'activité telles que :

- les « activités de services de soutien aux entreprises » (9%), comme l'organisation de salons professionnels ;
- « l'HoReCa » (9%)³⁵ ;
- les « activités spécialisées et techniques » (8%), comme le conseil de gestion ;
- les « télécommunications et l'informatique » (6%) où l'on peut supposer qu'une partie des intermittents du secteur informatique sont amenés à travailler pour des projets de nature artistique, par exemple, les webdesigners.

En ce qui concerne les services *non-machands* hors de la sphère artistique et culturelle, on identifie des services d'utilité publique, comme « la santé et l'action sociale » (8%) ou « l'enseignement et la formation » (8%). La catégorie des « autres activités non-artistiques » regroupe également des services caractéristiques du non-machand comme la « défense des droits et intérêts » (3%) et les « activités sportives, récréatives et de loisirs » (3%). Par ailleurs, 17% des donneurs d'ordre non-artistiques sont répertoriés comme exerçant des « activités non définies ailleurs ». Cette catégorie renvoie aux activités associatives regroupées dans un code d'activité « fourre-tout » (code NACE-BEL 94.99) qui, outre le fait de témoigner de l'appartenance du DO au secteur associatif³⁶, ne fournit en réalité aucune information précise sur l'activité menée.

Enfin, les « autres activités non-artistiques » se répartissent entre divers secteurs : des « industries manufacturières » (4%) en lien avec les métiers de l'artisanat d'art, le monde de la mode et du design, le secteur de « la construction » (3%) ou encore celui de la « finance, l'assurance et l'immobilier » (3%).

³⁴ L'analyse se base à nouveau dans cette rubrique sur les grandes sections d'activité établies par la nomenclature NACE-BEL 2008 (présentées précédemment). Cette catégorie semble en effet suffisante pour mettre en lumière la diversité et l'hétérogénéité des activités menées par les donneurs d'ordre appartenant aux secteurs non-artistiques. Un niveau de détail supérieur ou la création de nouveaux regroupements ne paraît pas apporter d'informations supplémentaires sur les DO menant principalement des activités non-artistiques.

³⁵ Pour rappel, SMartBe n'autorise pas les contrats non-artistiques dans l'HoReCa en raison des spécificités et conditions particulières des travailleurs de ce secteur. Il en va de même pour le secteur de la construction (inclus dans la catégorie « autres activités non-artistiques »). On peut donc supposer que les prestations effectuées pour ces DO sont de type artistique.

³⁶ Cette information était au demeurant déjà disponible par le biais de l'étude de la forme juridique des donneurs d'ordre où l'on notait également un nombre élevé d'associations, pour la plupart sous le statut d'ASBL.

TABLEAU 7: TYPOLOGIE DES ACTIVITÉS NON-ARTISTIQUES DES DO CLASSIQUES BELGES EMPLOYEURS (ONSS)

Rubrique	Nb DO	%	Catégorie	Nb Do	%	Codes d'activité NACE-BEL 2008
Commerce (G)	377	16%	Commerce de gros	162	7%	46
			Commerce de détail	188	8%	47
			Commerce de véhicules automobiles	27	1%	45
HoReCa (I)	200	9%	Restauration	114	5%	56 (sauf 56.3)
			Cafés, bars et discothèques	60	3%	56.3
			Hébergement	27	1%	55
			Conseil de gestion	96	4%	70
Activités spécialisées et techniques (M)	194	8%	Publicité et études de marché (hors agences de publicité)	47	2%	73 (sauf 73.11)
			Autres	51	2%	69 ; 71 (sauf 71.11), 72, 74.3, 74.909
			Activités de location	35	2%	77
			Activités liées à l'emploi	21	1%	78.1 et 78.2
Services de soutien aux entreprises (N)	210	9%	Organisation de salons professionnels et de congrès	80	3%	82.3
			Autres activités de services administratifs et de soutien	74	3%	75, 78.3, 79, 80, 81, 82 (sauf 82.3)
Télécommunications et informatique	133	6%	Télécommunications et services d'information	20	1%	61 et 63
			Formation professionnelle	78	3%	85.592
Enseignement (P) (sauf enseignement culturel)	162	7%	Enseignement secondaire et supérieur	55	3%	85.3 et 85.4
			Autres formes d'enseignement	29	1%	85 (sauf 85.3, 85.4 et 85.592)
Santé et action sociale (Q)	191	8%	Santé	39	2%	86
			Action sociale (avec ou sans hébergement)	152	6%	87, 88
			Industries manufacturières	99	4%	10 à 33 (sauf 18)
			Construction	69	3%	41, 42, 43
			Finance, assurance et immobilier	75	3%	64, 65, 66 et 68
			Défense des droits et intérêts	67	3%	94.1, 94.2, 94.91 et 94.92
Autres activités non-artistiques	429	19%	Activités sportives, récréatives et de loisirs (sauf 93.299)	60	3%	92 et 93 (sauf 93.299)
			Autres activités diverses	59	3%	01, 02, 05, 06, 07, 08, 35, 36, 37, 38, 49, 50, 51, 52, 53, 95, 96, 97 et 99
Activités non définies ailleurs	398	17%	Activités des organisations associatives	398	17%	94.99
Total des DO classiques belges employeurs (ONSS) avec activités non-artistiques	2.294	100%	Total des catégories non-artistiques	2.294	100%	

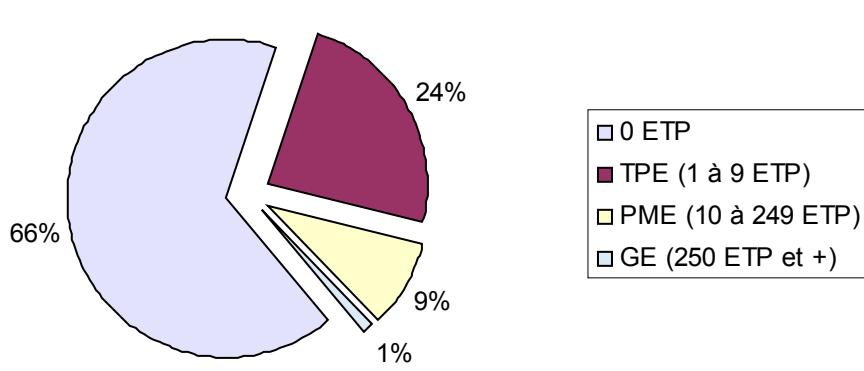
Sources : base de données SmartBe (2008) ; Banque Carrefour des Entreprises (2008) ; HVA (2006) ; NACE-BEL (2008) ; Hors branche d'activité « Administration publique » (O).

La taille des DO

Cette section apporte un éclairage sur la taille des DO classiques belges en termes de nombre d'emplois salariés en équivalents temps plein (ETP), hors prestations intermittentes des membres SMartBe³⁷, sur base d'informations complémentaires obtenues auprès de l'ONSS³⁸.

Comme on l'a vu précédemment, une large proportion des DO classiques belges (66%) ne recourt à aucun travailleur salarié. Ces DO font dès lors uniquement appel à des prestataires intermittents ou à du volontariat dans l'exercice de leurs activités (graphique 18). On dénombre parmi les DO classiques belges 24% de très petites entreprises (TPE), occupant relativement peu de personnel salarié (moins de 10 ETP), 9% de petites et moyennes entreprises (PME) et seulement 1% d'entreprises de grande taille, c'est-à-dire employant au moins 250 travailleurs salariés équivalents temps plein³⁹.

GRAPHIQUE 18 : RÉPARTITION DES DONNEURS D'ORDRE CLASSIQUES BELGES SELON LA TAILLE DU DO (EN NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS ETP)



TPE = très petites entreprises ; PME = petites et moyennes entreprises ; GE = grandes entreprises
Sources : ONSS (2008) ; Base de données SMartBe (2008) – N=10.571

La suite de l'analyse dans cette section porte uniquement sur les DO classiques belges employeurs (ONSS) et présente d'une part, le volume de travail médian (en ETP) presté par les travailleurs salariés engagés par ces DO et d'autre part, la répartition de ces DO par classes d'emplois⁴⁰. Dans ce contexte, la taille des donneurs d'ordre en termes d'emplois (ETP) est analysée sous trois angles différents : la répartition géographique, la forme juridique et la branche d'activité des DO.

³⁷ L'objectif n'est pas ici d'identifier l'emploi culturel mais bien l'emploi total au sein des DO classiques belges employeurs dans les statistiques de l'ONSS afin de déterminer le poids de ces opérateurs en termes d'emploi. Cette analyse couvre donc un périmètre d'emploi bien plus vaste que l'étude des prestations SMartBe qui, pour rappel, sont toutes considérées comme de l'emploi salarié pour le compte de SMartBe dans les fichiers de l'ONSS et n'apparaissent dès lors pas dans les données relatives à l'emploi salarié des DO classiques belges employeurs (repris à l'ONSS).

³⁸ L'ensemble des tableaux de cette section fait référence à des données du 2^{ème} trimestre 2008 (soit les données les plus récentes qu'on a pu obtenir auprès de l'ONSS au moment de la demande). Cela étant, on peut regretter l'impossibilité de relier les informations transmises par l'ONSS à la base de données SMartBe au vu du caractère agrégé des chiffres fournis par l'ONSS pour clause de confidentialité. Pour information, les données fournies par l'ONSS portent seulement sur 2.881 DO classiques belges employeurs.

³⁹ Par comparaison, on observait en 2008 dans l'économie belge 83% de très petites entreprises et d'entreprises sans emploi salarié (de 0 à 9 travailleurs salariés), 16% de PME (10 à 249 travailleurs salariés) et 1% de grandes entreprises (au moins 250 travailleurs salariés). Chiffres de la Fédération des Entreprises de Belgique : voir <http://www.vbo-feb.be/>.

⁴⁰ Il semble en effet important de relativiser l'influence de certains donneurs d'ordre de taille importante en termes de nombre d'emplois salariés (en ETP) parmi les DO classiques belges employeurs. De ce fait, en recourant à la médiane plutôt qu'à la moyenne, il est alors possible d'atténuer l'effet des valeurs extrêmes en indiquant la mesure du nombre d'ETP d'un donneur d'ordre « typique » (représentant la médiane). En d'autres termes, cela signifie que la moitié des DO a un nombre d'ETP inférieur au « DO-type » et l'autre moitié a un nombre d'ETP supérieur.

Selon la répartition géographique

De manière générale, la moitié des DO classiques belges employeurs (ONSS) occupe moins de 5 ETP. Plus précisément, on voit dans le tableau 8 qu'une large majorité des DO classiques belges employeurs (63%) sont de très petites structures occupant moins de 10 travailleurs salariés (ETP), sachant que près de la moitié sont en réalité des micro-structures n'employant pas plus de 4 travailleurs (ETP). La proportion de très petites structures est plus élevée en Région wallonne par rapport aux deux autres régions (69% contre 59% à Bruxelles-Capitale et 60% en Flandre). En ce qui concerne les structures de grande taille (au minimum 250 travailleurs salariés équivalents temps plein), on en dénombre seulement 4% en moyenne parmi les DO employeurs.

TABLEAU 8 : RÉPARTITION DES DONNEURS D'ORDRE BELGES REPRIS À L'ONSS SELON LA TAILLE DU DO (EN NOMBRE D'ETP) ET PAR RÉGION

Classes d'emplois en ETP	Bruxelles-Capitale	Wallonie		Flandre		Belgique		
1 à 4	501	45%	588	55%	309	45%	1398	49%
5 à 9	157	14%	152	14%	104	15%	413	14%
TPE	658	59%	740	69%	413	60%	1811	63%
10 à 49	290	26%	238	22%	167	23%	695	24%
50 à 249	121	11%	66	7%	77	11%	274	9%
PME	411	37%	304	29%	244	34%	969	33%
250 et +	49	4%	18	2%	44	6%	111	4%
Nb total de DO	1.118	100%	1.062	100%	701	100%	2.881	100%

Sources : ONSS (2008) ; Base de données SMartBe (2008)

TPE = très petites entreprises ; PME = petites et moyennes entreprises

Selon la forme juridique

Comme on pouvait le supposer, les donneurs d'ordre sous forme de SA semblent de taille relativement plus importante que parmi l'ensemble des DO employeurs (valeur médiane de 15 ETP contre 5 ETP) alors que la moitié des SPRL(U) recourent respectivement à un nombre de travailleurs salariés inférieur à 2 ETP (tableau 9). Cela s'explique par le fait qu'une SPRL(U) fonctionne souvent sur base du travail indépendant plutôt que salarié tandis qu'une SA est une société généralement de plus grande taille fonctionnant avec des capitaux de départ beaucoup plus importants et employant un nombre relativement élevé de personnel salarié. Enfin, la moitié des ASBL occupe moins de 7 ETP et a dès lors une taille légèrement supérieure en termes d'emploi à celle d'un « DO-type », toutes formes juridiques confondues (5 ETP). En effet, bien que le tissu associatif soit composé de nombreuses organisations de petite taille, on identifie également des associations de taille importante (en termes du nombre d'emplois salariés) comme des hôpitaux ou des établissements d'enseignement sous forme d'ASBL⁴¹.

⁴¹ MAREE, M., C. GIJSELINCKX, M. LOOSE, J. RIJPENS et E. FRANCHOIS, *Les associations en Belgique. Une analyse quantitative et qualitative du secteur*. Edition 2008, Centre d'Economie Sociale/HEC-ULg – Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, mai 2008.

TABLEAU 9 : NOMBRE MÉDIAN D'ETP SELON LA FORME JURIDIQUE DU DO

Forme juridique	Nb médian d'ETP
ASBL	7
SA	15
SPRL(U)	2
Autres formes juridiques	6
Total DO classiques belges employeurs (ONSS)	5

Sources : base de données SMartBe (2008) ; ONSS (2008)

N=2.881 DO classiques belges employeurs (repris à l'ONSS)

TPE = très petites entreprises ou micro-structures ; PME = petites et moyennes entreprises

Selon la branche d'activité

Pour rappel, la moitié des DO classiques belges employeurs (ONSS) occupe moins de 5 ETP. On remarque que la plupart des DO employeurs menant principalement des activités culturelles et artistiques sont de très petites structures comptant moins de 5 travailleurs salariés tandis que du côté des DO employeurs menant à titre principal des activités hors de la sphère artistique, on observe une majorité de structures de petite ou moyenne taille (tableau 10). On note toutefois des variations dans le volume d'emploi des DO au sein des branches d'activités culturelles et artistiques ainsi que dans les secteurs hors du champ artistique.

En ce qui concerne les DO employeurs du domaine artistique et culturel, on voit que ceux appartenant aux branches d'activité de « l'édition, imprimerie et reproduction d'enregistrements » ainsi que de « l'audiovisuel et multimédia » semblent recourir à un nombre de travailleurs salariés plus élevé qu'un « DO-type » menant des activités artistiques et culturelles (4 ETP), avec respectivement 5 ETP et 6 ETP par DO. A l'inverse, il ressort que les DO relevant des « arts du spectacle et de la création artistique » sont de taille légèrement inférieure avec 4 ETP. De même, au niveau des DO menant d'« autres activités artistiques et culturelles », le nombre moyen d'ETP par DO s'élève seulement à 2 ETP⁴².

⁴² On note néanmoins des divergences importantes dans la taille des DO en termes d'emploi au sein de cette branche avec à peine 1 ETP pour les DO dans les « autres activités récréatives et de loisirs » et dans la « photographie » contre 8 ETP au niveau des DO dans les « bibliothèques et musées ».

TABLEAU 10 : VOLUME DE TRAVAIL (EN ETP) DES DONNEURS D'ORDRE BELGES REPRIS À L'ONSS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

Branches d'activité (NACE-BEL 2008)	ETP médian
Editions, imprimeries et reproduction d'enregistrements	5
Arts du spectacle et création artistique	4
Audiovisuel et multimédia	6
Publicité et relations publiques	5
Autres activités artistiques et culturelles	2
dont – architecture et design	4
– photographie	1
– enseignement culturel	2
– bibliothèques, musées, etc.	8
– autres activités récréatives et de loisir	1
DO dans des activités artistiques et cult.	4
Commerce (G)	5
HoReCa (I)	4
Activités spécialisées et techniques (M)	6
Services de soutien aux entreprises (N)	4
Télécommunications et informatique	7
Enseignement (P)*	8
Santé et action sociale (Q)	19
Autres activités non-artistiques	7
dont – finance et assurance	37
– industries manufacturières	19
Activités non définies ailleurs	5
DO dans des activités non-artistiques	6
Total des DO classiques belges employeurs (ONSS)	5

Sources : ONSS (2008) ; Base de données SMartBe (2008) ; NACE-BEL (2008)

(*) : hors enseignement culturel

Du côté des DO employeurs hors du champ artistique, on observe que la moitié des DO du secteur de « la santé et de l'action sociale » emploie plus de 19 travailleurs salariés (en ETP). Ce chiffre s'explique à nouveau par la présence de certains acteurs « institutionnels » dans cette branche comme des hôpitaux établis en ASBL (codes d'activité NACE-BEL 86.10). De même, les établissements d'enseignement emploient généralement un nombre relativement élevé de travailleurs salariés (valeur médiane de 8 ETP)⁴³. Enfin, on note encore un nombre d'ETP par DO légèrement plus élevé que la médiane (6 ETP) pour l'ensemble des DO employeurs au sein de la branche d'activité des « télécommunications et de l'informatique » (7 ETP) ainsi que dans les « autres activités non-artistiques » (7 ETP) lesquelles regroupent quelques gros opérateurs du monde de « la finance et de l'assurance » (37 ETP) et des « industries manufacturières » (19 ETP).

⁴³ Il faut noter toutefois que cette valeur médiane est sous-estimée sachant que l'emploi salarié repris à l'ONSS pour le secteur de l'enseignement (y compris du réseau libre) inclut uniquement le personnel propre des établissements scolaires sans compter le personnel subventionné affecté au secteur public dans les statistiques de l'ONSS.



Chapitre 3

Profil comparé des membres et des donneurs d'ordre

Ce chapitre tente de confronter les profils des membres et des donneurs d'ordre afin de mettre en lumière les principales similitudes et divergences au niveau non seulement de la répartition géographique et de l'ancienneté au sein de SMartBe mais aussi au niveau du profil des administrateurs d'Activités par rapport à l'ensemble des membres actifs.

Par ailleurs, on a choisi de ne pas comparer à ce stade de la réflexion les professions des membres et les branches d'activités des donneurs d'ordre étant donné d'une part qu'on ne dispose pas d'informations détaillées concernant les projets menés au sein des Activités et d'autre part qu'on dispose de données sur les activités exercées à titre principal uniquement pour les DO classiques belges employant au moins un travailleur salarié repris à l'ONSS (soit pour un tiers des DO classiques belges). Il semblait donc malaisé de comparer l'ensemble des membres à une catégorie restreinte de DO non-représentative de tous les DO actifs répertoriés chez SMartBe. Cela étant, les professions exercées par les membres et les activités des DO classiques belges employeurs (ONSS) sont mises en relation par l'intermédiaire des prestations dans l'analyse croisée des membres, des donneurs d'ordre et des prestations (chapitre 7).

1. Répartition géographique

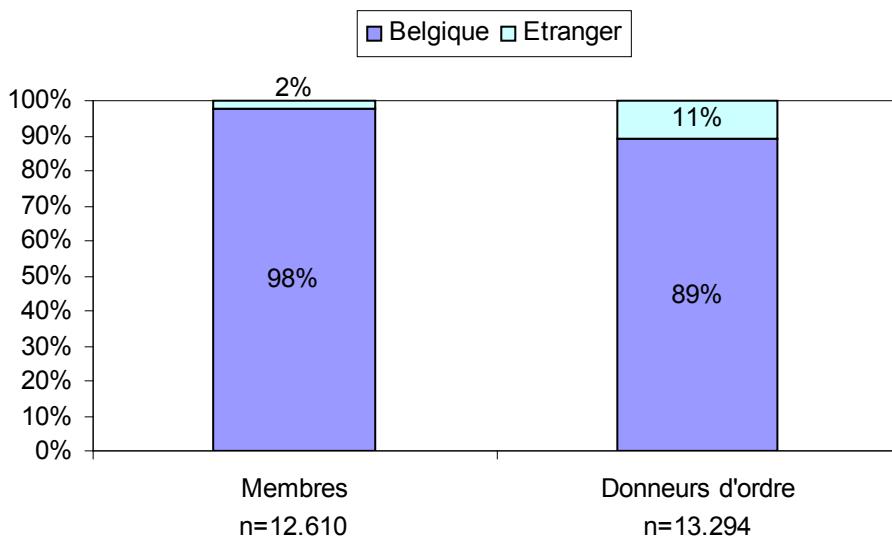
Pour rappel, la localisation géographique d'un membre se base sur le lieu de résidence de celui-ci tandis que la localisation d'un donneur d'ordre correspond au lieu d'établissement (siège social) du DO dans le cas d'un donneur d'ordre classique et au lieu de résidence du membre administrateur en ce qui concerne une Activité.

Si l'on compare la répartition géographique des DO classiques installés à l'étranger à celle des membres (présentée dans le chapitre 1), on constate que 11% des DO classiques sont établis à l'étranger alors que seuls 2% des membres résident en dehors de la Belgique (graphique 1). Cet écart laisse supposer une certaine mobilité des membres hors des frontières belges, au travers des prestations avec des DO établis à l'étranger.

Une majorité des membres et des donneurs d'ordre établis à l'étranger se situent en France (respectivement 68% et 54%)¹ ou dans un pays limitrophe de la Belgique. Par ailleurs, il importe de souligner qu'une proportion non négligeable (21%) des membres est en fait de nationalité étrangère, même si 2% seulement des membres résident hors des frontières belges. On identifie principalement des Français et des Italiens, mais aussi des Allemands ou des Néerlandais. On peut présumer que ces personnes continuent à entretenir, dans le cadre de leur activité professionnelle, des réseaux avec le pays d'où ils proviennent.

¹ Comme on l'a déjà signalé précédemment, il existe à présent une structure SMartFr pour les intermittents et artistes résidant sur le territoire français, mais les données présentées ici ne concernent que SMartBe. Un projet européen est également en cours d'élaboration. A terme, l'objectif serait de créer un guichet électronique unique à l'échelle européenne visant à simplifier les procédures administratives (en respect des législations et réglementations nationales) ainsi qu'à favoriser la mobilité des artistes au sein de l'Union Européenne. Il s'agirait ainsi de mettre à disposition des artistes des outils administratifs et financiers afin de soutenir le développement de leurs projets et de contribuer à la sécurisation de leur activité professionnelle.

GRAPHIQUE I : RÉPARTITION DES MEMBRES ET DES DO SELON LEUR LOCALISATION EN BELGIQUE ET À L'ÉTRANGER



Source : base de données SMartBe (2008)

On note une certaine correspondance entre la répartition géographique en Belgique des DO classiques et celle des membres (tableau I), soulignant à nouveau l'importance du rôle joué par les antennes régionales SMartBe en tant qu'intermédiaires entre les membres et les donneurs d'ordre, ainsi que l'importance de la proximité entre un membre et son donneur d'ordre, étant donné qu'il incombe au membre de trouver lui-même les donneurs d'ordre pour lesquels il va effectuer des prestations. Cela étant, le léger décalage dans la répartition géographique des DO classiques et des membres laisse également supposer une certaine mobilité des membres d'une Région à l'autre en Belgique (même si ceci reste hypothétique dans la mesure où l'on ne dispose actuellement d'aucune information sur le lieu où est effectuée une prestation). Autrement dit, on présume que le membre ne se cantonne pas nécessairement aux possibilités de contrats offertes dans sa Région ou sa Province, c'est-à-dire à proximité de son lieu de résidence, mais effectue aussi des prestations pour des DO établis aux quatre coins de la Belgique.

TABLEAU I : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES ET DO ÉTABLIS EN BELGIQUE SELON LA RÉGION ET LA PROVINCE

Régions/Provinces	Nb de membres	%	Nb de DO classiques	%	Activités	%
Région de Bruxelles-Capitale	6.456	52%	4.583	43%	798	56%
Province de Flandre occidentale	130	1%	228	2%	2	0%
Province de Flandre orientale	446	4%	581	5%	27	2%
Province du Brabant flamand	742	6%	632	6%	64	5%
Province d'Anvers	481	4%	774	7%	15	1%
Province du Limbourg	55	0%	163	2%	4	0%
Région flamande	1.854	15%	2.378	22%	112	8%
Province du Brabant wallon	878	7%	913	9%	109	8%
Province de Namur	614	5%	499	5%	60	4%
Province du Hainaut	939	8%	920	9%	92	7%
Province du Luxembourg	143	1%	185	2%	17	1%
Province de Liège	1.419	12%	1.094	10%	234	16%
Région wallonne	3.993	33%	3.611	35%	512	36%
Total Belgique	12.303	100%	10.571	100%	1.422	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

Enfin, on constate à nouveau que la Région de Bruxelles-Capitale constitue un pôle d'attractivité majeur pour les membres en matière culturelle et artistique, en termes d'emploi pour les membres (52% d'entre eux résidant à Bruxelles-Capitale) mais aussi pour les donneurs d'ordre sous forme d'Activités (56%). Cela s'explique entre autres par le fait que, pour mémoire, la localisation d'une Activité est basée sur le lieu de résidence du membre qui en est l'administrateur et correspond donc en partie à la répartition de l'ensemble des membres actifs. A cet égard, le point 3 de ce chapitre compare brièvement le profil des administrateurs d'Activités à celui des membres actifs. Cela étant, on remarque une plus faible proportion d'Activités en Flandre (8%) par rapport au pourcentage de membres (15%), le service de gestion d'Activités étant moins développé dans le nord du pays en comparaison avec le service de gestion de contrats.

2. Ancienneté au sein de SMartBe

Globalement, la répartition du nombre de membres et DO actifs selon l'année d'inscription semble suivre la même évolution, avec une croissance progressive du nombre d'inscrits par an au fil du temps (tableau 2). En moyenne, plus de la moitié des membres (59%) et des DO (54% pour les DO classiques et 62% pour les Activités) ont été actifs au cours de la période juillet 2006-juin 2008. En outre, on remarque que plus l'inscription est récente, plus il y a de chance qu'un membre ou un DO ait effectué au moins une prestation au cours des deux années observées.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DU NOMBRE DE MEMBRES ET DO ACTIFS SELON L'ANNÉE D'INSCRIPTION ET PART DANS L'ENSEMBLE DES MEMBRES ET DO INSCRITS CHEZ SMARTBE (AU 30/06/2008)

Année d'inscription	Membres actifs		DO classiques actifs		Activités en cours	
	Nb	% de tous les membres	Nb	% de tous les DO	Nb	% de toutes les Activités
<=2000	462	39%	-	-	-	-
2001	379	45%	-	-	-	-
2002	580	47%	1.129	38%	-	-
2003	872	42%	661	34%	-	-
2004	1.161	44%	935	35%	56	58%
2005	1.540	53%	1.143	35%	242	49%
2006	2.493	73%	2.378	63%	357	65%
2007	3.484	77%	3.590	77%	504	66%
1 ^{er} sem. 2008	1.639	61%	2.032	73%	267	66%
Total	12.610	59%	11.868	54%	1.426	62%

Source : base de données SMartBe (2008) ; « - » : pas de données disponibles

3. Comparaison des administrateurs d'Activités à l'ensemble des membres

Le profil des membres administrateurs d'Activités se calque globalement sur celui de l'ensemble des membres actifs. On peut toutefois souligner quelques différences minimes au niveau des caractéristiques sociodémographiques. En effet, on observe une proportion encore plus élevée d'administrateurs francophones par rapport à l'ensemble des membres (94% contre 86%). Ceci est à mettre en lien avec le développement moins marqué des Activités dans la partie néerlandophone du pays. Par ailleurs, on identifie une proportion légèrement plus importante de femmes parmi les administrateurs par rapport à l'ensemble des membres (47% contre 42%) même si on observe également en majorité des hommes dans toutes les classes d'âge. A cet égard, les administrateurs semblent en moyenne un peu plus âgés que les membres (35,5 ans contre 33 ans en milieu de période). Cet écart au niveau de l'âge traduit le fait qu'une Activité correspond dans certains cas à une forme d'établissement du membre dans les projets qu'il entreprend.

Par ailleurs, il est possible de mettre en parallèle les professions menées par les membres actifs et celles exercées par les administrateurs d'Activités ayant effectué au moins une prestation sur la période juillet 2006-juin 2008. On remarque ainsi que 90% des administrateurs d'Activités ont été actifs au cours de la période d'analyse.

Si l'on compare la répartition des membres et des administrateurs selon le type d'activité (tableau 3), on constate qu'une large majorité de membres et d'administrateurs déclarent avoir une profession principale de création ou d'interprétation artistique (respectivement 62% et 73%). On retrouve ensuite une proportion légèrement plus élevée de membres par rapport aux administrateurs dans les activités technico-artistiques (13% contre 9%), dans les activités connexes à l'artistique (15% contre 12%) ainsi que dans les activités non-artistiques (10% contre 6%).

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES MEMBRES ET DES ADMINISTRATEURS D'ACTIVITÉS SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ (FONCTION PRINCIPALE)

Type d'activité	Nombre de membres	%	Nb d'admin	%
Activité de création/ interprétation	7.466	62%	936	73%
Activité technico-artistique	1.587	13%	118	9%
Activité connexe à l'artistique	1.764	15%	146	12%
Activité non-artistique	1.242	10%	79	6%
Total	12.059	100%	1.279	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

La répartition des membres et des administrateurs selon le secteur en ce qui concerne les activités de création et d'interprétation semble globalement similaire (tableau 4). Par exemple, le secteur de la musique et de la chanson semble en effet se démarquer aussi bien du côté des administrateurs d'Activités (23%) que des membres actifs dans leur ensemble (22%). Les principales différences s'observent au niveau des arts du spectacle où l'on note un pourcentage deux fois plus faible d'administrateurs que de membres (12% contre 24%) tandis qu'on remarque une proportion plus élevée d'administrateurs dans les arts plastiques (35% pour 25% chez les membres).

TABLEAU 4 : RÉPARTITION DES MEMBRES ET DES ADMINISTRATEURS D'ACTIVITÉS SELON LE SECTEUR DE CRÉATION / INTERPRÉTATION (PROFESSION PRINCIPALE)

Secteur artistique	Nombre membres	%	Nombre admin	%
Artisanat d'art	85	2%	23	2%
Arts du spectacle	1.807	24%	113	12%
Arts littéraires	445	6%	44	5%
Arts plastiques	1.914	25%	325	35%
Audio-visuel	616	8%	79	8%
Mode, design, décoration	333	5%	72	8%
Musique, chanson	1.677	22%	216	23%
Patrimoine	125	2%	15	2%
Multi-interdisciplinaire	464	6%	49	5%
Total activité de création/interprétation	7.466	100%	973	100%

Source : base de données SMartBe (2008)



Chapitre 4

Présentation générale des prestations

Au cours des deux années observées, 154.371 prestations ont été effectuées par les membres. Cela représente 54% de l'ensemble des prestations validées depuis janvier 2002¹.

Dans le cadre de notre étude, nous ne prenons en compte que les prestations ayant été validées entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2008. Toutes celles faisant référence à une prestation ayant eu lieu au cours de la période de référence mais en attente de validation au 30 juin 2008, ne rentrent pas dans notre base de données. A l'inverse, il se peut qu'un certain nombre de prestations aient pu être annulées ou modifiées par la suite, sans que nous en ayant eu connaissance au 30 juin 2008, date de constitution du fichier.

Ce chapitre est une introduction générale à l'analyse des prestations. En effet, on esquissera ici uniquement les caractéristiques liées aux prestations elles-mêmes et non celles qui dépendent du membre ou de son donneur d'ordre. Les chapitres intitulés « Analyse croisée des intermittents et des prestations » et « Analyse croisée des donneurs d'ordre et des prestations » seront consacrés exclusivement à ces relations.

Ce chapitre se compose de trois parties. Tout d'abord nous présenterons les différents types de prestations qui peuvent être réalisés via SMartBe. Puis nous nous attacherons à la variation du volume de ces prestations et, dans un troisième temps, à la durée moyenne des prestations.

1. Les différents types de prestation

Différents types de prestations peuvent être réalisés via SMartBe.

Cependant, nous avons exclu de notre analyse deux types de prestations qui sont des cas particuliers et sont difficilement analysables. Il s'agit d'une part des prestations réalisées sous le régime spécial du contrat d'occupation d'étudiant. En effet, les prestations étudiantes, souvent faiblement rémunérées, ne sont pas représentatives des pratiques professionnelles des intermittents du secteur artistique. Par ailleurs, on n'est pas en mesure de déterminer si elles sont de nature artistique ou non-artistique. D'autre part nous avons exclu les prestations non-artistiques déclarées suivant un horaire de travail, qui ne constituent pas une catégorie en tant que telle mais sont isolées des autres prestations non-artistiques de façon à ce qu'elles ne biaissent pas notre étude. En effet, ces prestations « horaires » peuvent influencer les moyennes à la baisse étant donné la faiblesse des montants concernés (puisque relatives à quelques heures de travail) ; sans compter la difficulté de transposer ces montants en « journée de travail »², n'ayant pas les moyens de faire des prorata à partir du nombre d'heures de travail enregistré. Dès lors, dans la suite de l'analyse nous ne tiendrons pas compte des prestations non-artistiques « horaires » ni des prestations étudiantes, ces catégories paraissant peu pertinentes dans le cadre de cette étude. Au total, 11.000 prestations ont été exclues du champ de notre analyse ; elles représentent 7% de l'ensemble des prestations réalisées au cours de la période.

Au total, nous avons retenu dans notre analyse quatre types de prestation (cf. tableau I).

¹ Cette date correspond à la systématisation de l'encodage.

² Il faut noter en outre que la part de ces prestations non-artistiques « horaires » dans l'ensemble des prestations est sous estimée car ne sont reprises dans cette catégorie que celles dont le montant brut par jour de prestation est inférieur au montant minimum légal en vigueur au moment de la prestation. Par ailleurs, il n'est pas question de prestations horaires au sein des prestations artistiques étant donné l'application du paiement au cachet (cf. lexique).

TABLEAU I : RÉPARTITION SELON LE TYPE DE PRESTATION

	Nombre	Pourcentage
Artistique	114.171	74%
Artistique sous RPI	11.485	7%
Non-Artistique	27.050	18%
Socioculturel	1.665	1%
Total	154.371	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

Les prestations artistiques au sens large

Sous cette appellation nous regroupons les prestations artistiques donnant lieu à des rémunérations³, ainsi que les prestations réalisées sous le Régime des Petites Indemnités (ou RPI)⁴.

Les prestations artistiques représentent 74% de l'ensemble des prestations validées.

Celles réalisées sous le Régime des Petites Indemnités (RPI), prestations artistiques limitées défrayées sans tracas administratifs et sans prélèvements sociaux ni fiscaux, représentent 7% de l'ensemble des prestations validées.

La différence essentielle entre ces deux types de prestation réside dans le fait que les prestations artistiques donnent lieu à une rémunération, alors que les RPI sont considérées comme des défraiements. Au total, plus de 90% des prestations artistiques ont été rémunérées, seuls 9% ont fait l'objet d'un défraiement via les RPI.

Il est possible de réaliser des prestations d'autres natures.

18% des prestations sont déclarées sous le régime *non-artistique*, régime qui ne permet pas de bénéficier de la réduction des charges patronales, uniquement prévues pour les prestations artistiques.

Par ailleurs, le membre a la possibilité de choisir le régime *spécial des animateurs socioculturels*, régime donnant droit à des exonérations de cotisations sociales sous certaines conditions⁵. A peine 1% des prestations relèvent de ce régime spécifique.

2. Volume des prestations

Nous allons à présent analyser comment les prestations ont varié dans le temps. D'une part en termes de nombre de prestations et d'autre part en termes de nombre de jours prestés que cela représente. Enfin, nous examinerons en quoi la variation saisonnière de l'activité observée via SMartBe diffère de celles d'autres secteurs économiques

La variation du nombre de prestations

Au cours de la période étudiée, les membres ont réalisé un total de 154.371 prestations.

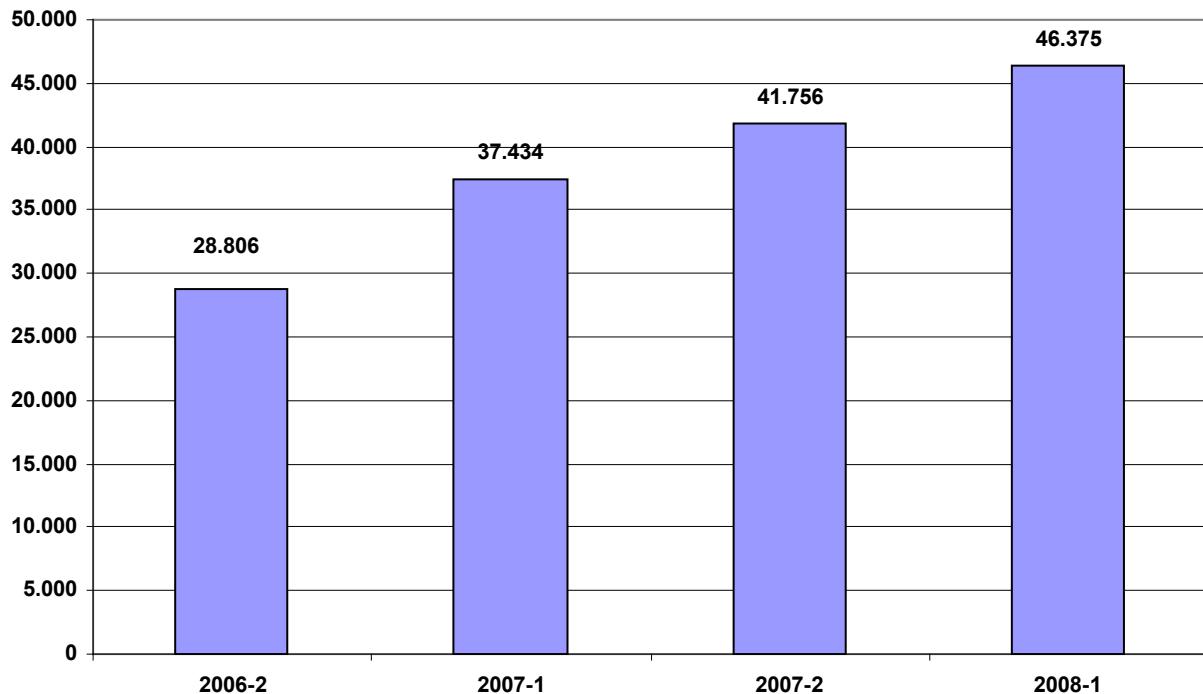
Le graphique I montre une évolution semestrielle importante, le nombre de prestations passant de 29.000 prestations au cours du second semestre 2006 à plus de 46.000 prestations début 2008.

³ Dans la suite de l'analyse, nous appellerons ces prestations « prestations artistiques » ; les RPI seront analysées à part. Pour plus de détail sur ces prestations, se référer au lexique.

⁴ Pour plus de détail, se référer au lexique.

⁵ Pour plus de détail, se référer au lexique.

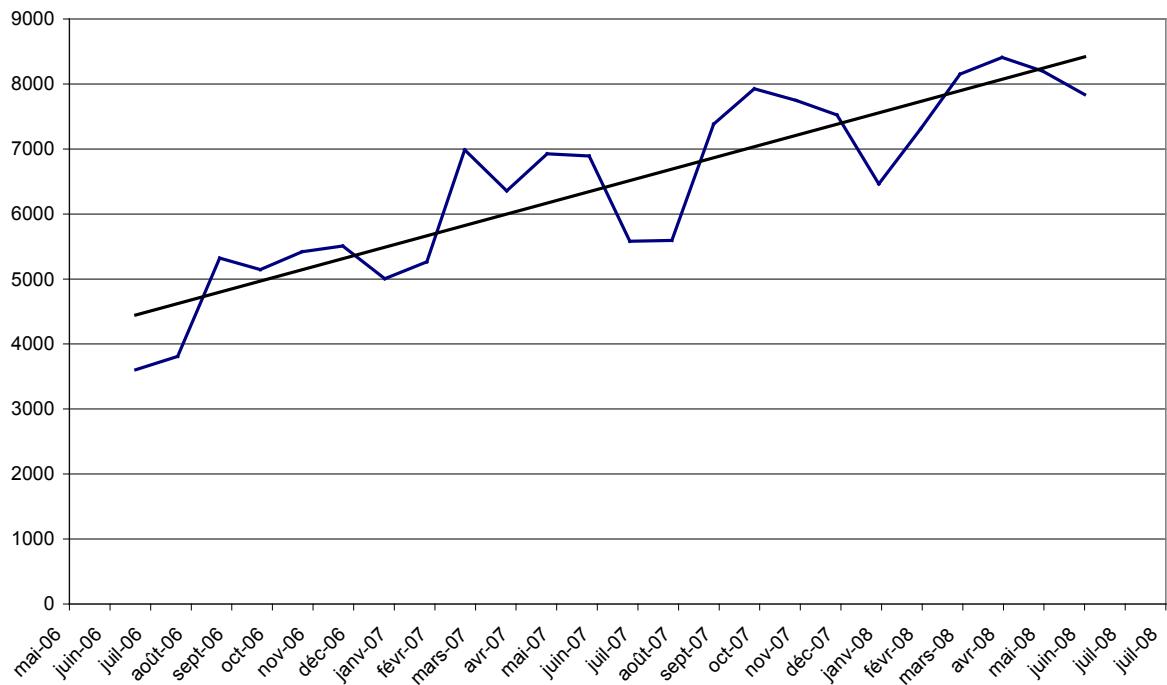
GRAPHIQUE I : RÉPARTITION DES PRESTATIONS PAR SEMESTRE



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 154.371

D'autre part, on note aussi une forte augmentation de l'activité mensuelle au cours de la période, avec une augmentation mensuelle moyenne de 35% d'une année sur l'autre. Le nombre de prestations mensuelles varie d'un minimum inférieur à 4.000 en juillet 2006 (début de notre période d'observation), à près de 8.500 en avril 2008 (cf. graphique 2). Il s'agit donc d'un service de gestion de contrats connaissant une croissance continue sur cette période.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DU VOLUME DE PRESTATIONS DE JUILLET 2006 À JUIN 2008



Source : base de données SMartBe (2008) – N=154.371

Nombre de jours prestés

Au cours des 2 années étudiées, 460.000 jours de travail ont été comptabilisés au cours des 154.000 prestations. Si l'on considère qu'une personne employée à temps plein preste 200 jours par an, l'activité générale par SMartBe est équivalente à 1.000 ETP (Equivalent Temps Plein).

Comme le révèle le tableau 2, la répartition des jours prestés selon le type de prestation est très similaire au poids des différents types de prestations dans la population.

On constate cependant que, si les prestations non-artistiques représentent 18% de l'ensemble des prestations, leur poids en termes de nombre de jours prestés équivaut à 21% de l'ensemble.

Le poids des prestations artistique sous le régime RPI est quant à lui légèrement inférieur si on le calcule en termes de jours prestés plutôt qu'en termes de nombre de prestations, passant de 7 à 5%. D'autre part, on constate que 15% des journées de travail artistique ont donné lieu à des défraiements (via un RPI), et 85% à une rémunération (via une prestation artistique).

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES TYPES DE PRESTATIONS PAR NOMBRE ET PAR JOURS PRESTÉS

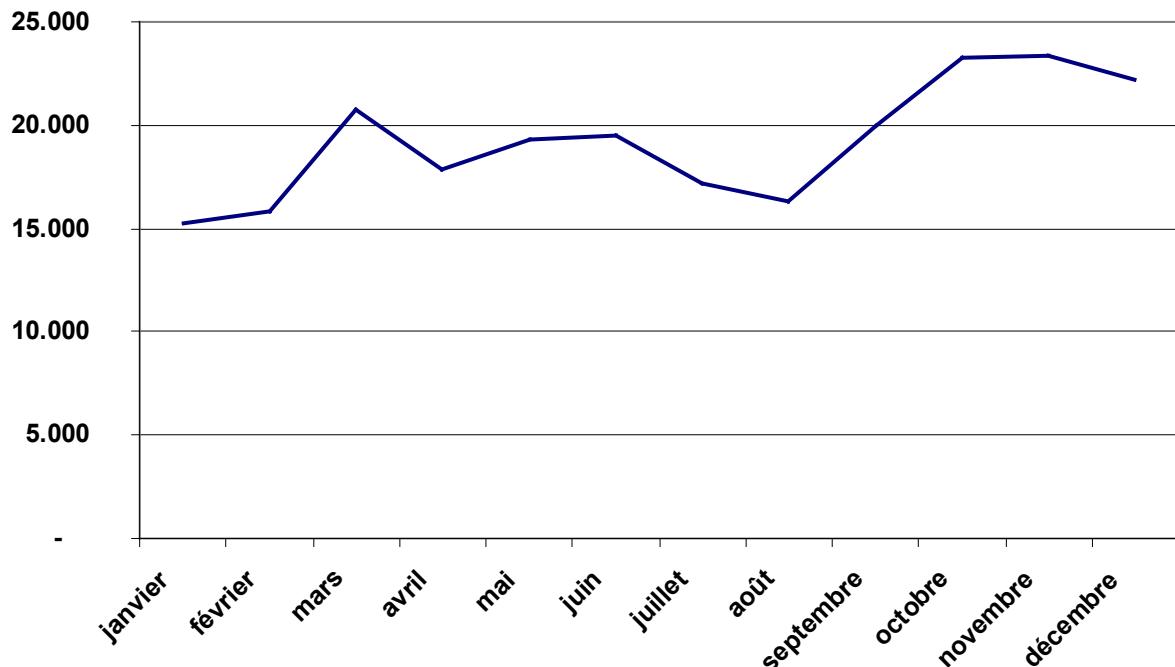
Type de prestation	nombre de prestations	%	nombre de jours prestés	%
Artistique	114.171	74%	332.609	72%
Artistique sous RPI	11.485	7%	24.143	5%
Non-artistique	27.050	18%	98.225	21%
Socioculturel	1.665	1%	4.695	1%
Total	154.371	100%	459.672	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

Variation saisonnière

Le graphique 3 permet de visualiser une forte *variation saisonnière* de l'activité (mesurée ici en termes de nombres de jours prestés). On note deux pics, le principal survenant de septembre à décembre et le second au printemps, de mars à juin (soit deux périodes hors vacances scolaires). A l'inverse, on enregistre des périodes creuses pendant les mois de juillet et août, période pendant laquelle un grand nombre d'institutions culturelles sont fermées, ainsi qu'au cours des mois de janvier et février.

GRAPHIQUE 3 : VARIATION SAISONNIÈRE DU NOMBRE DE JOURS PRESTÉS



Source : base de données SMartBe (2008) – Année de référence : 2007 – N=230.738

On peut se demander si l'activité intermittente artistique observée via SMartBe diffère de celle des autres secteurs économiques.

Tout d'abord, cette saisonnalité diffère de celle observée pour les entreprises du spectacle en France, où l'on note un nombre d'emplois culminant au mois de juillet, alors que le point le plus bas se situe au mois de décembre⁶.

Si l'on compare les données concernant l'activité des travailleurs via SMartBe à l'emploi général du Canada, on constate que l'emploi général affiche un profil saisonnier marqué, atteignant un sommet au cours des mois de juillet et d'août, pour diminuer ensuite jusqu'au creux des mois de janvier et février⁷.

La variation saisonnière de l'activité intermittente réalisée via SMartBe se distingue ainsi par un pic estival plus précoce, alors que les mois de juillet et août constituent un creux. Il sera intéressant d'analyser dans les chapitres suivants⁸ quels sont les secteurs d'activité qui sont touchés par ce creux et si, dans certains cas, les mois d'été représentent ou non une forte activité.

Attardons-nous à présent à la variation saisonnière (en termes de nombre de jours prestés) selon le type de prestation.

Le graphique ci-dessous présente les écarts mensuels à la moyenne par type de prestation. Ainsi tout point situé au dessous de 0 montre que par rapport à la moyenne observée sur l'année pour ce type de prestation, on a enregistré un moindre nombre de jours prestés.

Notons tout d'abord que les prestations non-artistiques, les prestations artistiques et les prestations artistiques sous RPI suivent une évolution relativement semblable au cours de l'année.

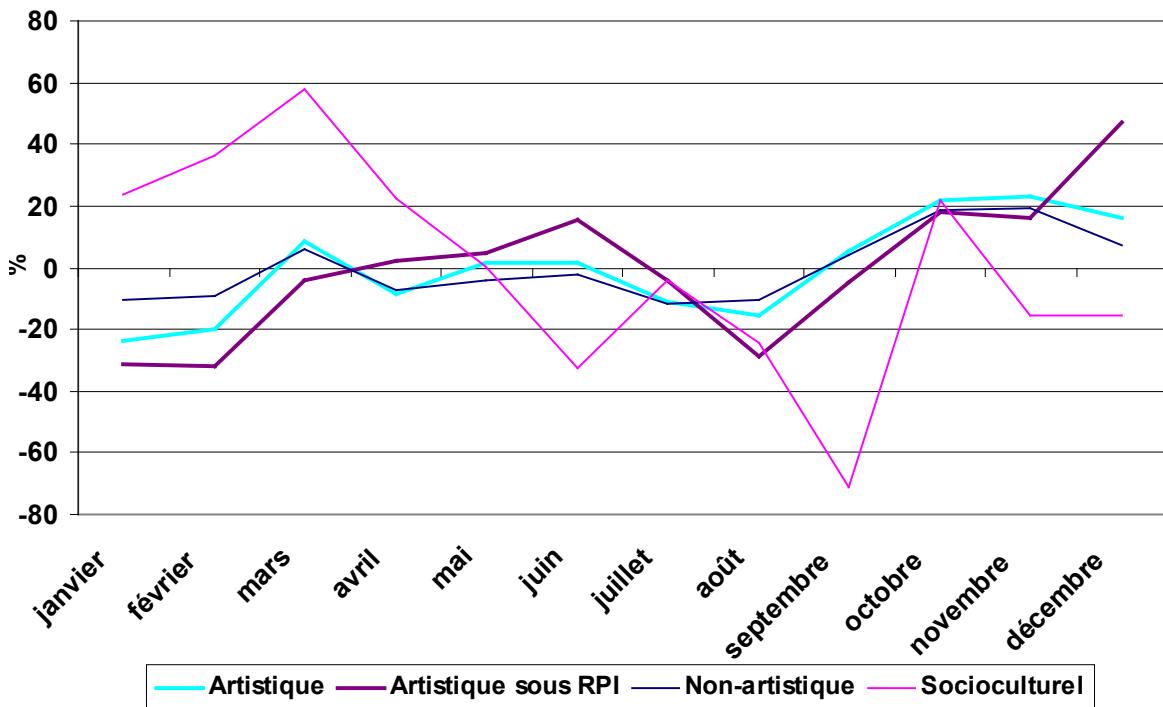
⁶ AMAR, M. et M. KOUBI, juillet 2004

⁷ GUILLEMETTE R., L'ITALIEN F. et A. GREY : *La saisonnalité des marchés du travail ; Comparaison entre le Canada, les États-Unis et les provinces*, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada, Québec, Novembre 2000 <http://www.hrsdc.gc.ca/fraslmlps/rhdc/rpc/publications/recherche/2000-000138/page05.shtml> ;

⁸ Pour plus de détail se référer aux chapitres 5 « Analyse croisée des intermittents et des prestations » et 6 « Analyse croisée des donneurs d'ordre et des prestations ».

Cependant, les prestations socioculturelles suivent une variation très différente. Le maximum de jours prestés est atteint au mois de mars, puis le niveau de jours prestés chute fortement jusqu'en septembre où on note un très fort écart à la moyenne. Les prestations socioculturelles sont donc soumises à un rythme d'activité différent des autres types de prestation.

GRAPHIQUE 5 : VARIATION SAISONNIÈRE EN TERME D'ÉCART À LA MOYENNE SELON LE TYPE DE PRESTATIONS



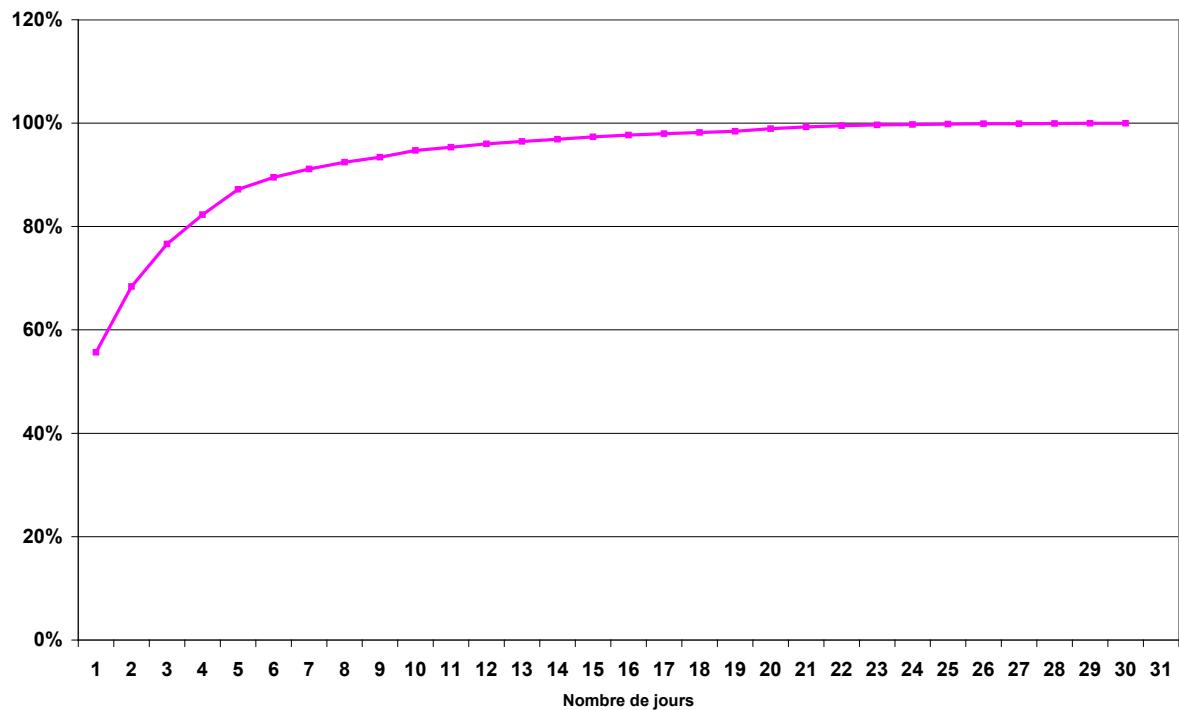
Source : base de données SMartBe (2008) – Année de référence : 2007 – N=230.738

3. Durée moyenne des prestations

On constate sur le graphique 6 que plus de 50% des prestations se sont déroulées au cours d'une seule journée. En outre, 90% des prestations ont une durée de 7 jours maximum. En moyenne, une prestation dure 3 jours⁹.

⁹ Cette durée moyenne est cependant sous-estimée. D'une part, parce que rien n'oblige les membres travaillant via SMartBe à lier les contrats entre eux ; c'est-à-dire qu'un membre qui travaille plusieurs jours consécutifs pour le même donneur d'ordre peut signer plusieurs contrats d'une journée, alors qu'il pourrait n'en faire qu'un seul d'une durée de plusieurs jours. D'autre part, une prestation qui se déroule à cheval sur 2 mois (par exemple du 30 au 2), doit obligatoirement être décomposée par mois. On comptabilisera donc deux prestations, réalisées par un même membre pour le même donneur d'ordre et pour la même fonction : la première prestation courant du 30 au 31, la seconde du 1^{er} au 2. La durée moyenne des prestations est de ce fait sous-estimée, car les prestations peuvent être morcelées.

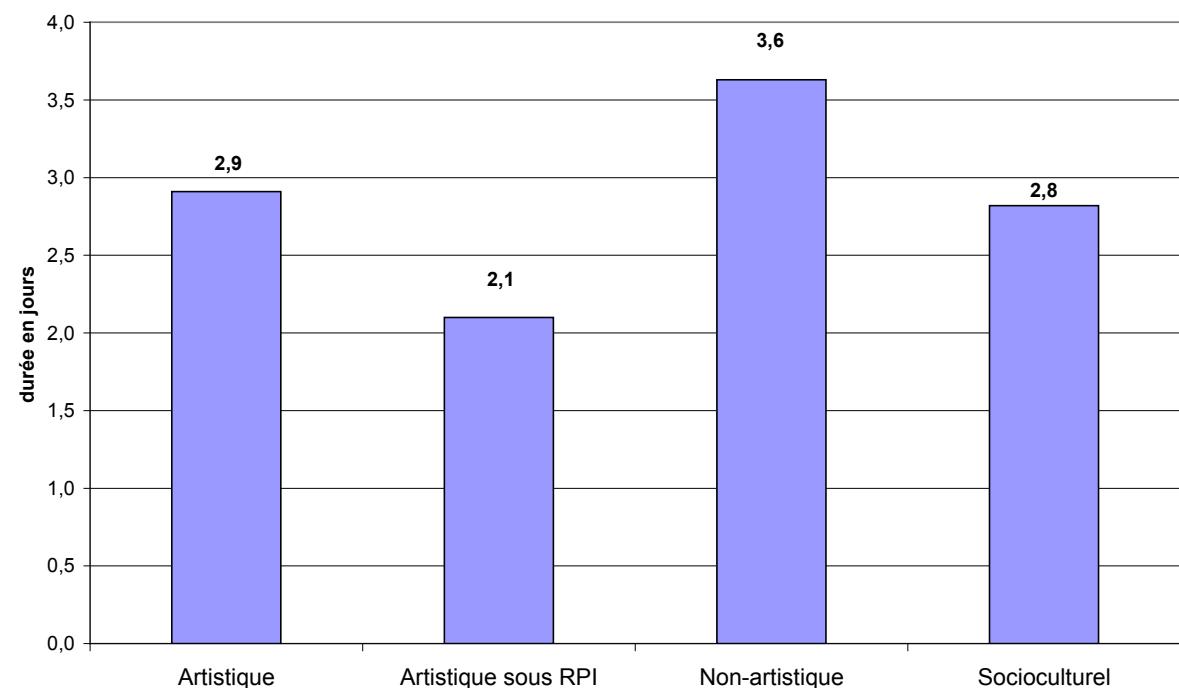
GRAPHIQUE 6 : POURCENTAGE CUMULÉ DES PRESTATIONS EN FONCTION DE LA DURÉE (EN JOURS)



Source : base de données SMartBe (2008) – N=154.371

Afin de mieux analyser l'importance de chaque type de prestation, il est nécessaire d'introduire la durée des différentes prestations, puisque chacune a une durée comprise entre une journée et 31 jours au maximum.

GRAPHIQUE 7 : DURÉE DES PRESTATIONS EN JOURS EN FONCTION DU TYPE DE PRESTATION



Source : base de données SMartBe (2008) – N=154.371

Il apparaît, sur base du graphique 7, que les prestations non-artistiques sont les plus longues (avec une durée moyenne de 3,6 jours). A l'inverse, les prestations les plus courtes sont effectuées dans le cadre du Régime des Petites Indemnités (2,1 jours). La brièveté des prestations artistiques sous RPI s'explique sans doute par le caractère exceptionnel de ces prestations, limité à un certain nombre de jours par année. Quant aux prestations artistiques et aux prestations socioculturelles, elles se déroulent en moyenne sur 3 jours (respectivement 2,9 et 2,8 jours).



Chapitre 5

Analyse croisée des intermittents et des prestations

1. Introduction

Au cours des deux années observées, les intermittents inscrits chez SMartBe ont effectué plus de 165.000 prestations.

Parmi les 12.610 membres actifs, 7% n'ont effectué que des prestations étudiantes ou des prestations encodées selon un horaire de travail¹. Nous avons fait le choix d'exclure l'ensemble de ces prestations qui restent exceptionnelles et peuvent difficilement être analysées (notamment en termes de montants perçus dans le cadre des prestations ne courant que sur quelques heures et non sur des journées entières). Les membres n'ayant réalisé que des prestations de ces types ont donc également été exclus de notre analyse.

Focus

On peut se demander qui sont les personnes n'ayant réalisé que des prestations sous le statut d'étudiant ou des prestations non-artistiques soumises à un horaire au cours des deux années étudiées (soit 891 personnes au total).

Il s'agit plus fréquemment de femmes ; celles-ci représentent 62% de ces personnes, contre 42% dans l'ensemble des membres. Du fait d'un certain nombre d'étudiants, ces personnes sont globalement plus jeunes, avec une moyenne d'âge de 27 ans contre plus de 31 ans dans l'ensemble des membres. D'autre part, les personnes ayant une fonction non-artistique ou connexe à l'artistique y sont fortement surreprésentées. On retrouve également de nombreux professeurs de langue dans cet échantillon.

Enfin, la moitié de ces personnes n'ont presté que 3 jours par année ; elles n'ont perçu en moyenne que 320€ brut par année. Il se peut qu'il s'agisse principalement de personnes ne s'étant inscrites chez SMartBe que pour la facturation d'une seule prestation.

D'autre part, nous avons également exclu les membres inscrits à partir du 01 juillet 2007. En effet, étant donné que nous avons examiné l'activité moyenne au cours de la période courant du 01 juillet 2006 au 30 juin 2008, ces membres n'ont pas eu une année complète d'activité au 30 juin 2008. Les données les concernant : nombre de prestations, jours prestés et rémunérations, auraient été sous-estimées.

En ce qui concerne les membres inscrits depuis moins de deux années, nous avons pondéré certaines variables en fonction du nombre de mois de présence, puisqu'ils n'ont pas été présents durant toute la période d'analyse. Les données modifiées sont : le nombre de jours prestés annuellement, le nombre de prestations annuelles et la rémunération brute annuelle.

Précisons en outre que l'ensemble des données sont calculées en moyenne annuelle.

Au total, la population étudiée porte sur les caractéristiques suivantes :

- 8.600 membres ;
- ayant eu au moins une prestation validée entre le 01 juillet 2006 au 30 juin 2008 ;
- inscrits avant le 01 juillet 2007 ;
- ayant réalisé des prestations artistiques, non-artistiques, socioculturelles ou des RPI, soit un ensemble de 139.786 prestations validées au cours de deux années.

¹ En ce qui concerne les prestations de type non artistique, étudiant ou animateur socioculturel, il est possible d'opter pour un contrat avec horaire de travail. A l'inverse, les contrats artistiques SMartBe sont en principe des contrats à la prestation / au cachet ; il y a engagement « au cachet » lorsqu'on paie un salaire pour effectuer un travail déterminé mais qu'aucun horaire de travail n'est mentionné sur le contrat et sur le C4. Ce montant rémunère le ou les jours de travail effectifs et également parfois les jours prestés avant cela pour préparer la prestation (répétition, préparation).

Pour cette raison, la répartition des membres selon leurs principales caractéristiques, telles qu'analysées dans le chapitre 1 « Profil sociodémographique des intermittents », s'en trouve légèrement modifiée.

De même, les prestations prises en compte dans ce chapitre ne diffèrent que peu de l'ensemble étudié dans le chapitre 4 « Présentation générale des prestations ».

Rappelons que ce travail présente une première photographie du secteur ; certaines informations apportées ici ne feront pas l'objet d'une analyse approfondie. Des recherches ultérieures permettront de poursuivre les pistes de réflexion abordées dans le cadre de cette étude.

Ce chapitre se structure de la manière suivante. Tout d'abord nous nous attacherons à mesurer la répartition des membres selon le type de prestations réalisées. Dans la section 3, on mesurera le recours des membres aux prestations SMartBe, tant en termes de nombre de prestations qu'en termes de nombre de jours prestés, selon le type de prestation et selon certaines caractéristiques propres aux membres. Dans une quatrième section, nous aborderons les montants des rémunérations perçues en moyenne par les membres, selon le type de prestation et selon certaines caractéristiques propres aux membres. Enfin, des focus seront réalisés sur certains types particuliers de membres.

2. Répartition des membres selon le type de prestations

Intéressons-nous tout d'abord aux types de prestations effectués par les membres.

Comme le montre le tableau 1, près d'un membre sur deux réalise exclusivement des prestations artistiques. Ainsi, non seulement les prestations artistiques représentent une majorité des prestations réalisées (pour rappel, leur part est de 74%)², mais les membres eux-mêmes sont majoritaires à ne réaliser que des prestations artistiques. Cela conforte ce qui est apparu précédemment³, à savoir que la majorité des membres travaillant via SMartBe ont un profil artistique.

De même, on remarque que seul un faible nombre d'intermittents (16%) déclarent toutes leurs prestations sous le régime non-artistique.

Notons d'autre part que les membres ne réalisant que des prestations sous le Régime des Petites Indemnités sont minoritaires (5%).

Par ailleurs, un peu moins d'un membre sur trois (29%) cumule différents types de prestations, par exemple des prestations artistiques avec des prestations sous le régime de RPI ou avec des prestations non-artistiques.

TABLEAU 1 : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE TYPE DE PRESTATION

Type de prestations	Nombre de membres	% des membres
Uniquement artistiques	4.220	49%
Uniquement artistiques sous RPI	385	5%
Uniquement non-artistiques	1.347	16%
Uniquement socioculturelles	100	1%
Combinaison d'au moins 2 différents types de prestation	2.548	29%
Total	8.600	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

² Cf. chapitre 4 « Présentation générale des prestations ».

³ Cf. chapitre 1 « Profil sociodémographique des intermittents ».

Interrogeons-nous à présent sur le nombre annuel moyen de prestations et de jours prestés par membre, selon les catégories définies ci-dessous.

Le tableau 2 montre qu'un membre qui réalise uniquement des prestations artistiques preste en moyenne 24 jours au cours de 8 prestations annuelles. Le nombre moyen de jours prestés est semblable pour les membres ne réalisant que des prestations non-artistiques (en moyenne 23 jours au cours de 6 prestations). On ne note donc aucune réelle différence dans le niveau d'activité selon ces deux grands types de membres. En revanche, les membres ne réalisant que des prestations socioculturelles ne preistent qu'une moyenne de 9 jours par année. Rappelons que les personnes qui exercent certaines activités dans le domaine social et culturel ne sont pas soumises à l'ONSS pour autant que ces activités ne dépassent pas les 25 journées de travail par année. Les membres travaillant via la structure SMartBe n'atteignent en moyenne visiblement pas ce chiffre de 25 prestations socioculturelles.

TABLEAU N°2 : NOMBRE ANNUEL MOYEN DE PRESTATIONS ET DE JOURS PRESTÉS PAR MEMBRE SELON LE TYPE DE PRESTATION

Type de prestations	Nombre annuel moyen de prestations	Nombre annuel moyen de jours prestés
Uniquement artistiques	8	24
Uniquement artistiques sous RPI	3	5
Uniquement non-artistiques	6	23
Uniquement socioculturelles	3	9
Combinaison d'au moins 2 différents types de prestation	13	34
Tous types de prestations	9	26

Source : base de données SMartBe (2008) ; N=8.600

De même, les membres réalisant uniquement des prestations artistiques sous RPI ne preistent en moyenne que 5 jours par année. Ici encore, le nombre de ces petites indemnités est inférieur au maximum de 30 jours par an autorisé.

Enfin, on constate que les membres combinant différents types de prestation sont ceux qui preistent le plus grand nombre de jours par année : au total 34 jours, tout type de prestation confondu.

La structure SMartBe propose différents services à ses membres, le plus important étant la gestion de contrats. Si le nombre d'utilisateurs croît régulièrement⁴, il est important de mieux connaître l'usage que font les membres des services de gestion de contrats.

Cette utilisation peut être abordée à travers deux indicateurs : le nombre de prestations par année et le nombre de jours prestés annuellement.

⁴ Cf. chapitre 1 « Profil sociodémographique des intermittents »

3. Le recours des membres aux prestations SMartBe

Le nombre de prestations annuelles

Attachons-nous tout d'abord au nombre moyen de prestations par année.

Rappelons ici que, par définition, les membres actifs qui composent notre population ont au minimum réalisé une prestation sur une période de deux années. Nous ne prenons donc pas compte des membres inscrits et n'ayant réalisé aucune prestation sur la période étudiée.

Par ailleurs, nous avons éliminé les membres étant inscrits depuis moins d'une année, et qui donc n'ont pas eu une année complète d'activité, ceci afin de ne pas surestimer le poids de ces nombreux membres très récents.

En moyenne un membre valide 9,4 prestations par année.

Cependant, 50% des membres ont réalisé annuellement moins de 5 prestations. Cette moyenne est influencée par une minorité de membres qui prennent énormément ; ainsi 1% des membres réalisent plus de 65 prestations annuelles. Notons que le maximum de prestations observé est de 183 par année.

Le tableau 3 exprime l'utilisation du nombre moyen de prestations annuelles par membre.

Ainsi, un membre sur quatre n'a réalisé qu'une seule prestation par année. Un autre tiers de la population est constitué de membres ayant presté moins d'une fois tous les deux mois (soit entre 2 et 5 prestations par année). Les membres ayant effectué au moins une prestation par semaine sont très minoritaires, ils représentent à peine 2% de l'ensemble.

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES MEMBRES SUIVANT LEUR FRÉQUENTATION EN TERME DE NOMBRE MOYEN DE PRESTATIONS ANNUELLES

Type de prestation	Nombre moyen de prestations annuelles	Nombre de membres	% de membres	% cumulé
Une prestation par année	1	1.955	23%	23%
Moins d'une prestation tous les deux mois	2-5	2.910	34%	57%
Moins d'une prestation par mois	6-11	1.727	20%	77%
Au moins une prestation par mois	12-51	1.834	21%	98%
Au moins une prestation par semaine	52 et +	174	2%	100%
Total		8.600	100%	

Source : base de données SMartBe (2008)

Le nombre moyen de jours prestés

Nombre de jours prestés selon le type de prestation

Le tableau 4 exprime le nombre moyen de prestations annuelles par membre.

Ainsi, un membre sur quatre n'a réalisé qu'une seule prestation par année. Un autre tiers de la population est constitué de membres ayant presté moins d'une fois tous les deux mois (soit entre 2 et 5 prestations par année). Les membres ayant effectué au moins une prestation par semaine sont très minoritaires, ils représentent à peine 2% de l'ensemble.

TABLEAU 4 : RÉPARTITION DES MEMBRES SUIVANT LEUR FRÉQUENTATION EN TERME DE NOMBRE MOYEN DE PRESTATIONS ANNUELLES

Type de prestation	Nombre moyen de prestations annuelles	Nombre de membres	% de membres	% cumulé
Une prestation par année	1	1.955	23%	23%
Moins d'une prestation tous les deux mois	2-5	2.910	34%	57%
Moins d'une prestation par mois	6-11	1.727	20%	77%
Au moins une prestation par mois	12-51	1.834	21%	98%
Au moins une prestation par semaine	52 et +	174	2%	100%
Total		8.600	100%	

Source : base de données SMartBe (2008)

Analyser la fréquence d'utilisation du service de gestion de contrats de SMartBe en termes de nombre de prestations occulte la durée de ces prestations. En effet, la durée d'une prestation varie d'un à trente et un jours au maximum. Effectuer une seule prestation de cinq jours ou cinq prestations d'une durée d'un jour équivaut à un nombre égal de cinq jours prestés sur une année.

Le nombre de jours prestés reflétant mieux la réalité du travail des intermittents, nous utiliserons principalement cette mesure dans la suite des analyses.

Ainsi, en raisonnant en termes de nombre moyen de jours prestés au cours d'une année, on constate qu'un membre a travaillé en moyenne 26 jours par an.

Cependant, cette moyenne cache de grandes disparités dans le volume de travail. En effet, un membre sur deux ne preste une moyenne qu'11 jours par année. A l'opposé, un membre sur dix preste plus de 70 jours par année et une minorité (1%) preste même en moyenne plus de 185 jours.

Rappelons qu'un équivalent temps plein (ETP) correspond à 200 jours de travail par année (tous congés exclus). Les intermittents déclarant des prestations via SMartBe ne preistent ainsi qu'un huitième du temps de travail d'une personne travaillant à temps plein. A cela plusieurs explications peuvent être apportées. Tout d'abord, nos données ne permettent pas de comptabiliser les autres prestations (intermittentes ou non) que les membres peuvent réaliser via d'autres structures que SMartBe, ni les emplois qu'ils peuvent avoir par ailleurs (à temps partiel ou à temps complet, en tant qu'employé ou indépendant). D'autre part, un certain nombre de prestations ne font pas l'objet d'une rémunération, soit du fait d'une absence de financement possible (notamment durant la phase de création artistique), soit parce qu'un échange de services s'opère entre des personnes⁵.

⁵ Ceci a notamment été rapporté dans les interviews réalisées dans le cadre de la « Recherche sur les services à la production artistique et culturelle en Région wallonne », SMartBe, 2009.

TABLEAU 5 : NOMBRE ANNUEL MOYEN DE JOURS PRESTÉS PAR MEMBRE, PARMI LES MEMBRES AYANT PRESTÉ AU MOINS UN JOUR DE CE TYPE

Fréquence	Nombre de membres	% des membres	Nombre annuel moyen de jours prestés par membre
Membre ayant réalisé au moins un jour de prestation artistique	6.184	91%	24
Membre ayant réalisé au moins un jour de prestation non-artistique	2.214	26%	19
Membre ayant réalisé au moins un jour de prestation artistique sous RPI	1.895	22%	5
Membre ayant réalisé au moins un jour de prestation socioculturelle	272	3%	8
Total	8.600	/	26

Source : base de données SMartBe (2008)

Total supérieur à 100% car un membre peut réaliser plusieurs types de prestations au cours d'une même année

Le tableau 5 montre qu'en moyenne un membre preste 26 jours par année, tous types de prestation confondus.

Si l'on s'attache aux membres ayant effectué au moins un jour de prestation artistique, on constate qu'ils prennent en moyenne 24 jours par année sous contrat artistique.

Dans le cas de ceux réalisant au moins un jour de prestation non-artistique, cette moyenne ne s'élève plus qu'à 19 jours.

Par ailleurs, le nombre de jours prestés sous le régime artistique des petites indemnités n'est que de 5 par année, soit bien inférieur au maximum autorisé de 30 jours par année⁶. L'utilisation des prestations artistiques sous RPI est donc relativement faible parmi les membres actifs chez SMartBe, bien que ces prestations représentent 7% de l'ensemble.

De même, les membres réalisant au moins une prestation socioculturelle ne prennent qu'en moyenne que 8 jours sous ce régime spécifique. Ce nombre est également inférieur au maximum de 25 journées de travail autorisées sous ce régime pour bénéficier d'une exemption d'une cotisation ONSS.⁷

Rappelons qu'un membre peut cumuler différents types de prestation, ce qui explique qu'au total tous types de prestations confondus il preste 26 jours par année.

Il nous semble à présent important de définir une classification mesurant l'intensité du recours aux prestations (en termes de nombre de jours) par les membres. Comme le montre le tableau 6, cinq catégories ont été définies :

- utilisation rare : un jour de prestation par année ;
- utilisation ponctuelle : au moins un jour presté par semestre ;
- utilisation occasionnelle : au moins un jour presté tous les deux mois ;
- utilisation régulière : au moins un jour presté par mois ;
- utilisation fréquente : au moins un jour presté par semaine. ;

Rappelons que par définition les membres pris en compte dans le cadre de cette recherche ont tous presté au minimum un jour par année.

⁶ Pour pouvoir bénéficier d'une exemption des charges fiscales et sociales, une personne ne peut dépasser le nombre de 30 jours de prestation par année dans le cadre le Régime des Petites Indemnités.

⁷ Pour plus de détails se référer au lexique.

TABLEAU 6 : CLASSIFICATION DE L'UTILISATION PAR LE MEMBRE EN NOMBRE MOYEN DE JOURS DE PRESTÉS PAR AN

Utilisation par le membre	En moyenne par an	Nb moyen de jours prestés par an
Rare	1 jour par année	1
Ponctuelle	Au moins un jour presté par semestre	2-5
Occasionnelle	Au moins un jour presté tous les deux mois	6-11
Régulière	Au moins un jour presté par mois	12-51
Fréquente	Au moins un jour presté par semaine	52 et +

Source : base de données SMartBe (2008)

Le tableau 7 présente la répartition des membres selon cette nouvelle classification.

11% des membres ont *rarement* recours aux services de SMartBe, prestant un jour par an.

Un quart les utilisent *ponctuellement*, soit au moins un jour presté par semestre (mais moins d'un jour tous les deux mois). Les *utilisateurs occasionnels* représentent 16% des membres, prestant entre 6 et 11 jours par an. Quant aux *utilisateurs réguliers*, ils représentent plus d'un tiers de la population avec au moins un jour presté par mois. Enfin, 15% des membres peuvent être qualifiés d'*utilisateurs fréquents*, prestant en moyenne au moins un jour par semaine au cours d'une année. Au total, un membre actif sur deux preste régulièrement ou fréquemment via SMartBe.

TABLEAU 7 : RÉPARTITION DES MEMBRES SUIVANT LEUR UTILISATION EN TERME DE NOMBRE DE JOURS PRESTÉS PAR AN

Intensité d'utilisation du membre	Nombre de membres	% de membres	% cumulé
Rare	947	11%	11%
Ponctuelle	1.929	22%	33%
Occasionnelle	1.457	17%	50%
Régulière	2.990	35%	85%
Fréquente	1.277	15%	100%
Total	8.600	100%	

Source : base de données SMartBe (2008)

Analysons à présent dans quelle mesure le recours aux services de SMartBe diffère selon les caractéristiques sociodémographiques propres aux membres.

Nous analyserons d'une part le nombre annuel de jours prestés par année. Et, d'autre part, le pourcentage des prestations artistiques et non-artistiques par membre. Les parts des prestations socioculturelles et des RPI étant souvent minoritaires, nous ne les avons pas présentées dans les tableaux.

Nombre de jours prestés selon les caractéristiques du membre

Selon l'ancienneté en tant que membre SMartBe

Nous constatons tout d'abord que le nombre de jours prestés augmente avec l'ancienneté du membre (tableau 8). Si un membre preste en moyenne 24 jours lorsqu'il est inscrit depuis une année, ce nombre s'accroît ensuite avec l'ancienneté. Ainsi, à partir de sept ans d'ancienneté, un membre preste en moyenne 30 jours par année.

Le tableau montre également la répartition selon le type de prestation. Ainsi en moyenne 75% des prestations sont artistiques et 16% non-artistiques. Les 8% restant correspondent à la part des prestations socio-culturelles et des prestations artistiques sous RPI. Cette augmentation du nombre de jours avec l'ancienneté est en grande partie due à l'accroissement du nombre de jours prestés sous le régime artistique. En effet, 86% des prestations des membres toujours actifs sept ans après leur inscription sont de nature artistique. A l'inverse, la part des prestations non-artistiques diminue fortement avec l'ancienneté, passant de 28% un an après l'inscription à 7% avec 7 ans d'ancienneté.

On peut faire un parallèle avec l'expérience accumulée par le membre au fil des années. Bien que nous n'ayons aucune donnée relative à l'expérience professionnelle antérieure des membres, la date d'inscription aux services SMartBe fournit un bon baromètre de leur expérience. En effet, avec les années les membres tendent à acquérir une certaine place sur le marché du travail du fait d'une notoriété et d'une reconnaissance progressives. Ils voient ainsi leurs opportunités professionnelles s'accroître. Le tableau 8 démontre que les opportunités concerneraient essentiellement le travail de nature artistique dont la part passe à 86% lorsque le membre est inscrit depuis au moins 7 années.

TABLEAU 8 : NOMBRE ANNUEL MOYEN DE JOURS PRESTÉS ET RÉPARTITION SELON LE TYPE DE PRESTATION EN FONCTION DU NOMBRE D'ANNÉES D'ANCIENNETÉ EN TANT QUE MEMBRE SMARTBE

	Nombre de membres	Nombre annuel moyen de jours prestés	% de prestations artistiques	% de prestations non-artistiques
1 an d'ancienneté	2.749	24	63%	28%
2 ans d'ancienneté	1.747	25	69%	21%
3-4 années d'ancienneté	2.327	27	77%	14%
5-6 années d'ancienneté	1.134	29	86%	9%
7 années d'ancienneté et plus	643	30	86%	7%
Total	8.600	26	75%	16%

Source : base de données SMartBe (2008) – Ancienneté calculée au : 30/06/2007

Rappelons que nous n'avons pris en compte dans cette analyse que les personnes restées actives au cours de la période. Sont donc exclues celles qui ont arrêté de travailler dans le secteur artistique et culturel depuis leur inscription ou qui ont depuis changé de forme de travail (et ne travaillent donc plus via SMartBe). Il nous est donc impossible de retracer l'évolution des membres depuis leur inscription chez SMartBe, et de réellement connaître qui sont les personnes concernées par une progression continue du nombre de jours prestés. Nonobstant, les personnes toujours actives quelques années après leur inscription voient leur rythme de travail augmenter avec les années. On peut dès lors se demander si les personnes qui ne sont plus actives à ce jour, et donc pas prises en compte dans la présente analyse, n'auraient pas quitté le secteur

(ou le mode de travail par intermittence) en raison d'un faible rythme de travail. Il serait particulièrement intéressant de consacrer une prochaine recherche à l'ensemble de ces questions. L'analyse de séries longues permettra notamment une vision temporelle du travail à la prestation.

Selon le sexe du membre

La fréquence d'utilisation du service de gestion des contrats varie d'autre part suivant le sexe du membre. En effet, les hommes prennent en moyenne 5 jours de plus par année que les femmes, tout type de prestation confondu, soit 28 jours en moyenne.

Le tableau 9 révèle par ailleurs une légère différence entre les sexes dans la répartition du type de prestations : en effet, les hommes prennent légèrement plus de prestations artistiques que les femmes et chez celles-ci la part des prestations non-artistiques est plus élevée que chez les hommes. On constate donc une inégalité entre hommes et femmes à la fois dans le nombre moyen de jours prestés et dans le type de prestation. Les hommes et les femmes n'auraient donc pas le même rapport au travail ni les mêmes chances d'insertion professionnelle dans le secteur artistique et culturel

TABLEAU 9 : NOMBRE ANNUEL MOYEN DE JOURS PRESTÉS ET RÉPARTITION SELON LE TYPE DE PRESTATIONS EN FONCTION DU SEXE

Sexe	Nombre de membres	Nombre annuel moyen de jours prestés	% de prestations artistiques	% de prestations non-artistiques
Femmes	3.435	23	72%	19%
Hommes	5.165	28	77%	15%
Total	8.600	26	75%	16%

Source : base de données SMartBe (2008)

Selon l'âge du membre

Attachons-nous à présent aux différences selon l'âge du membre, qui est également une variable explicative du volume de travail presté.

Le tableau 10 montre que c'est avant l'âge de 25 ans que les membres prennent le plus grand nombre de jours par année, avec une moyenne de 28 jours. À l'inverse, à partir de l'âge de 45 ans, les membres prennent en moyenne 4 jours de moins, soit 24 jours par année.

L'activité intermittente, telle qu'enregistrée via SMartBe, tend donc à diminuer avec l'âge. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait qu'avec l'âge (et donc avec l'expérience comme nous l'avons vu au point précédent) les intermittents s'orienteraient plus vers d'autres formes de travail (avec un emploi salarié stable ou un statut d'indépendant par exemple) ou sortiraient du champ artistique et culturel.

TABLEAU 10 : NOMBRE ANNUEL MOYEN DE JOURS PRESTÉS EN FONCTION DE L'ÂGE AU 01/07/2007

Age	Nombre de membres	Nombre annuel moyen de jours prestés	% de prestations artistiques	% de prestations non-artistiques
15-24	817	28	74%	16%
25-34	4.292	26	77%	14%
35-44	2.280	26	75%	19%
45+	1.109	24	71%	21%
ensemble	8.498	26	75%	16%

Source : base de données SMartBe (2008)

D'autre part, cette diminution du volume de travail s'accompagne d'une augmentation de la part des prestations non-artistiques : en effet leur part augmente régulièrement avec l'âge, passant de 16% en moyenne avant l'âge de 25 ans à 21% à partir de 45 ans. La part des prestations artistiques tend à l'inverse à diminuer selon l'âge des membres. On peut se demander si cela pourrait s'expliquer par le fait qu'avec l'âge, les membres s'orienteraient davantage vers d'autres formes de travail (emploi salarié stable ou statut d'indépendant, par exemple) ou par le fait qu'ils sortiraient du champ artistique et culturel.

Rappelons par ailleurs que nos données ne prennent pas en compte que les prestations rémunérées et non l'ensemble du travail fourni (tel le travail de création, de répétition par exemple). Le faible nombre de jours prestés ne représente donc pas l'ensemble de la masse de travail, mais bien uniquement une partie du travail rémunéré.

Selon le lieu de résidence du membre

- *Le pays de résidence*

Comme le montre le tableau II, une première différence importante apparaît selon le pays de résidence du membre.

En effet, les membres résidant hors de Belgique prennent en moyenne 10 jours de moins par année que les personnes résidant en Belgique. On peut expliquer cela par le fait que prêter hors de leur pays de résidence habituelle demande un déplacement non négligeable qui explique le caractère exceptionnel de ces prestations.

TABLEAU II : NOMBRE ANNUEL MOYEN DE JOURS PRESTÉS EN FONCTION DU PAYS DE RÉSIDENCE DU MEMBRE

Pays de résidence	Nombre de membres	Nombre annuel moyen de jours prestés
Belgique	8.415	26
Etranger	185	16
ensemble	8.600	26

Source : base de données SMartBe (2008)

Par ailleurs, la durée moyenne des prestations des membres résidant à l'étranger est supérieure à la moyenne, se déroulant sur plus de 4 jours, au lieu de 3 en moyenne. Les membres se déplaceraient hors de leur pays de résidence pour une prestation suffisamment longue qui justifierait leur déplacement.

En revanche, on n'observe pas de différence importante dans la répartition selon le type de prestation, que le membre réside dans ou en dehors de la Belgique. Nous n'avons donc pas présenté les données ici.

- *La région de résidence*

D'autre part, des différences significatives (cf. tableau I2) apparaissent à l'intérieur même de la Belgique en termes de nombre de jours de prestation.

Les membres résidant en Flandre sont particulièrement actifs, notamment en comparaison avec ceux résidant en Wallonie. Ces derniers prennent en moyenne par année 6 jours de moins que ceux résidant en Flandre et 4 jours de moins que les Bruxellois. Cette différence provient certainement d'une structuration différente des marchés de la création dans les différentes régions.

TABLEAU I2 : NOMBRE ANNUEL MOYEN DE JOURS PRESTÉS EN FONCTION DE LA RÉGION DE RÉSIDENCE DU MEMBRE

Région de résidence	Nombre de membres	Nombre annuel moyen de jours prestés
Bruxelles-Capitale	4.725	27
Wallonie	2.546	23
Flandre	1.144	29
ensemble	7.760	26

Source : base de données SMartBe (2008)

- La commune de résidence

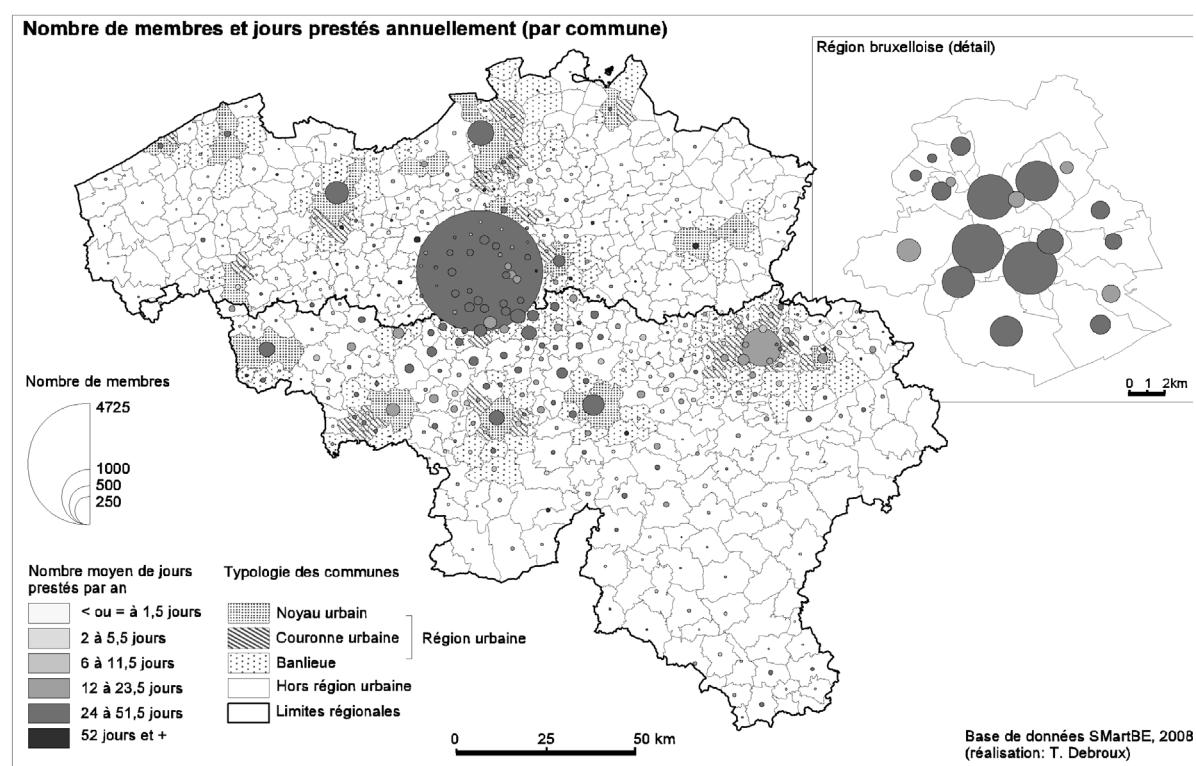
Observons à présent si les membres prennent le même nombre de jours selon leur lieu de résidence.

La carte I présente la répartition des membres et de leur nombre de jours prestés par commune. Les membres prennent dans la quasi-totalité des communes de la région de Bruxelles-Capitale en moyenne au moins 24 jours par année, ce qui est équivalent à la moyenne observée.

C'est également le cas des grandes villes du pays : Anvers, Gand, Namur ou encore Charleroi.

En revanche à Liège, capitale culturelle wallonne qui concentre un grand nombre de membres, les intermittents du secteur artistique et culturel prennent en moyenne moins de 14 jours par année. La même situation est observée à Mons.

CARTE I : RÉPARTITION DES MEMBRES PAR COMMUNE



On peut se demander pourquoi à Liège les membres prennent en moyenne moins souvent que des membres résidant dans d'autres villes. On peut se demander si le nombre important d'artistes présents à Liège, tels

que le montre la carte ci-dessous, ne leur porterait pas préjudice en termes d'opportunités professionnelles, créant une concurrence entre eux sans que le marché ne corresponde à l'offre.

Nombre moyen de jours prestés selon la fonction du membre

Etudions donc à présent dans quelle mesure la fonction, telle que décrite par les membres à leur inscription, influe sur le nombre moyen de jours prestés.

Rappelons que nous n'avons pris en compte ici que la première fonction inscrite, alors qu'un membre sur deux a au moins indiqué avoir une deuxième fonction. Nous avons considéré cette première fonction comme étant la fonction principale des membres. Cependant ce choix occulte la multi-activité des membres. D'autre part, nous ne pouvons faire le lien entre la fonction déclarée lors de l'inscription et celles exercées lors des prestations⁸ ; seul le type de prestation pourra nous renseigner sur l'objet même de la prestation. Cela nous permettra de conforter ou infirmer notre choix d'utiliser la première fonction comme représentative de l'ensemble des prestations exercées par les membres.

Le tableau 13 révèle une différence nette dans l'intensité de l'activité du membre selon leur fonction principale.

On constate tout d'abord que les personnes exerçant principalement une activité technico-artistique⁹ preistent le plus grand nombre de jours par année, soit une moyenne de 34 jours par année. Les personnes prestant le moins grand nombre de jours sont celles qui ont déclaré une première fonction de type non-artistique, avec une moyenne de 20 jours par année. Les personnes avec une fonction de création / interprétation ou une fonction connexe¹⁰ à la création preistent respectivement 25 et 24 jours en moyenne par année.

TABLEAU 13 : NOMBRE ANNUEL MOYEN DE JOURS PRESTÉS ET RÉPARTITION SELON LE TYPE DE PRESTATIONS EN FONCTION DU TYPE D'ACTIVITÉ EXERCÉE DANS LA FONCTION PRINCIPALE

Type d'activité	Nbre de membres	Nbre annuel moyen de jours prestés	% de prestations artistiques	% de prestations non-artistiques
Activité de création / interprétation	5.586	25	79%	12%
Activité technico-artistique	1.382	34	78%	18%
Activité connexe à l'artistique	1.037	24	62%	27%
Activité non-artistique	470	20	13%	76%
ensemble	8.475	26	75%	16%

Source : base de données SMartBe (2008)

Par ailleurs, on constate que la part des prestations artistiques équivaut à 79% de l'ensemble des prestations pour les membres se définissant principalement comme ayant une activité de création / interprétation et à 78% pour ceux ayant une activité technico-artistique. La fonction principale renseignée lors de l'inscription

⁸ En effet, cela supposerait de devoir encoder les fonctions de l'ensemble des 139.000 prestations, ce qui est actuellement impossible. Une automatisation de l'encodage est toutefois en cours.

⁹ Nous entendons par « activités technico-artistiques » les activités techniques exercées dans le secteur artistique, telles que les professions de l'image, du son, du montage, de l'éclairage, du décor et des accessoires et de la coiffure et du maquillage. Il s'agit là d'un positionnement de SMartBe que de considérer les prestations technico-artistiques comme artistiques.

¹⁰ Nous entendons par « activités connexes à la création » les activités liées à la création artistique telles que la production, la diffusion, la formation, le conseil / évaluation artistique, l'accompagnement des carrières, l'accompagnement des publics ou encore l'accueil / entretien / sécurité et logistique.

réflète donc bien les types d'activité exercés lors des différentes prestations. On peut comprendre le pourcentage de prestations non-artistiques (12% pour les membres créateurs / interprètes, et 18% pour les techniciens) comme l'expression de la part de prestations complémentaires à l'activité principale. Ces activités complémentaires non-artistiques restent donc minoritaires par rapport à l'activité principale liée à l'artistique.

Par ailleurs, et de manière assez logique, 76% des prestations des membres ayant inscrit une fonction non-artistique à leur inscription sont de nature non-artistique.

Enfin, les membres exerçant une fonction de type connexe à la création mélangeant plus fréquemment les différents types de prestation : à la fois artistiques et non-artistiques, ce qui reflète bien le large spectre d'activités que recouvre leur fonction.

Examinons à présent les situations prévalant à l'intérieur même des différents types d'activités. Lorsque des différences significatives apparaîtront, nous présenterons en outre la durée moyenne des prestations.

Les activités de création / interprétation

Examinons à présent les différences selon les différents secteurs artistiques.

Comme nous l'avons aperçu précédemment, un membre se définissant principalement comme ayant une activité de création / interprétation déclare en moyenne 25 jours de prestation par année.

Le nombre moyen de jours prestés annuellement varie du simple à plus du double selon les secteurs, d'un minimum de 19 jours par an dans le secteur de la musique / chanson à un maximum de 50 jours dans le secteur du patrimoine¹¹. Dans l'audiovisuel, les membres prennent en moyenne 32 jours par année, ce qui est supérieur à la moyenne de l'ensemble des membres.

Par ailleurs, la durée moyenne d'une prestation varie également selon le secteur d'activité : d'à peine 2 jours dans la musique / chanson et les arts du spectacle à près de 7 jours en moyenne dans le patrimoine.

TABLEAU 14 : NOMBRE ANNUEL MOYEN DE JOURS PRESTÉS, DURÉE MOYENNE D'UNE PRESTATION ET RÉPARTITION SELON LE TYPE DE PRESTATIONS EN FONCTION DU SECTEUR DE CRÉATION / INTERPRÉTATION

Secteur de création / interprétation	Nbre de membres	Durée moyenne d'une prestation (en jour)	Nbre annuel moyen de jours prestés	% de prestations artistiques	% de prestations non-artistiques
Artisanat d'art	62	4,9	22	55%	39%
Arts du spectacle	1.425	2,5	22	90%	3%
Arts littéraires	291	4,3	29	30%	68%
Arts plastiques	1.313	4,3	28	69%	24%
Audiovisuel	469	4,7	32	88%	9%
Mode, design, décoration	230	4,1	26	69%	27%
Musique, chanson	1.347	2,1	19	81%	3%
Patrimoine	73	6,8	50	31%	66%
Multi-interdisciplinaire ⁴	376	3,5	24	69%	5%
ensemble	5.586	3,3	25	79%	12%

Source : base de données SMartBe (2008)

¹¹ Nous entendons par « patrimoine » le secteur de l'urbanisme, des musées et des bibliothèques.

Quelques spécificités se dégagent du tableau 14.

Comme on pouvait s'y attendre, dans les arts du spectacle les artistes réalisent des prestations d'une durée particulièrement courte (2,5 jours en moyenne). Ceci peut s'expliquer par le fait que les représentations de théâtre ou danse ne portent généralement que sur un nombre restreint de jours, principalement dans les jeunes compagnies où les répétitions ne sont pas toujours prises en compte dans les prestations. Par ailleurs, ces artistes réalisent quasi-exclusivement des prestations artistiques (à 90%).

Dans le secteur de la musique / chanson, la durée moyenne des prestations est également courte, de 2,1 jours en moyenne. On peut expliquer cela par la faible durée des prestations musicales et des concerts. C'est dans ce secteur qu'on comptabilise le plus faible nombre moyen de jours prestés (19 jours).

Quant au secteur de l'audiovisuel, plus structuré, les membres travaillent quasi-exclusivement dans le cadre de prestations artistiques (88%) et très peu d'entre eux recourent à des RPI.

Enfin, dans le secteur du patrimoine, les membres (en majorité des urbanistes, architectes d'intérieurs et des restaurateurs d'œuvres) prennent énormément de jours par année (50 en moyenne). D'autre part, les prestations se déroulent en moyenne sur près de 7 jours, soit une durée deux fois plus longue que dans l'ensemble des prestations. Par ailleurs, les membres travaillant dans ce secteur prennent plus fréquemment que la moyenne des prestations non-artistiques (66%).

Les activités technico-artistiques

Intéressons-nous à présent aux membres ayant une fonction principale technique exercée dans les secteurs artistiques ; en moyenne, un membre preste 33 jours par année.

Le tableau 15 montre que les professionnels du son se distinguent des autres activités techniques par leur grand nombre de jours prestés (avec une moyenne de 43 jours). A l'inverse les professionnels de la coiffure et du maquillage ne prennent en moyenne que 23 jours par année.

D'autre part, si la plupart de ces personnes prennent essentiellement des prestations artistiques, c'est chez les professionnels du décor et des accessoires que la part des prestations non-artistiques est la plus importante (près d'un tiers).

TABLEAU 15 : NOMBRE ANNUEL MOYEN DE JOURS PRESTÉS ET RÉPARTITION SELON LE TYPE DE PRESTATIONS EN FONCTION DU TYPE D'ACTIVITÉ TECHNIQUE

Type d'activité technique	Nbre de membres	Nbre annuel moyen de jours prestés	% de prestations artistiques	% de prestations non-artistiques
Professionnels de l'éclairage	75	35	82%	12%
Professionnels de l'image	172	29	85%	9%
Professionnels de la coiffure et maquillage	93	23	83%	13%
Professionnels du costume et habillage	64	30	74%	15%
Professionnels du décor et accessoires	264	31	79%	34%
Professionnels du montage image et son	168	34	86%	11%
Professionnels du son	279	43	81%	14%
Professions techniques non précisées ensemble	266	36	69%	27%
	1.381	33	79%	18%

Source : base de données SMartBe (2008)

Les activités connexes à l'artistique

Attachons-nous maintenant aux activités connexes à l'artistique, activités couvrant un large champ d'activités, de la production, diffusion, à l'accompagnement des carrières (management), l'accompagnement des publics (guide, animateurs), en passant par le conseil / évaluation, l'accueil / entretien / sécurité et logistique, et la formation.

TABLEAU 16 : NOMBRE ANNUEL MOYEN DE JOURS PRESTÉS ET RÉPARTITION SELON LE TYPE DE PRESTATIONS EN FONCTION DU TYPE D'ACTIVITÉ CONNEXE

Secteur connexe à l'artistique	Nbre de membres	Nbre annuel moyen de jours prestés	% de prestations artistiques	% de prestations non-artistiques
Accompagner les carrières	14	12	*	*
Accompagner les publics	128	15	26%	58%
Accueil, entretien, sécurité et logistique	44	20	50%	45%
Conseiller, évaluer	22	18	*	*
Diffuser	66	30	37%	60%
Former	269	21	47%	31%
Produire	494	29	80%	12%
Total	1.037	24	62%	27%

Source : base de données SMartBe (2008)

* données non significatives

En moyenne ces personnes prennent 24 jours par année. Si elles réalisent une majorité de prestations sous le régime artistique, la part des prestations non-artistiques s'élève à un quart de leurs prestations (cf. tableau 16).

Comme on pouvait s'y attendre, seuls dans les secteurs de la production et de la diffusion les membres ont un niveau d'activité équivalent à la moyenne de l'ensemble des membres, avec respectivement 29 et 30 jours en moyenne prestés par an. Les autres activités connexes présentent en effet un nombre moyen de jours prestés particulièrement faible (moins de 20 jours par année) en comparaison avec l'ensemble de la population intermittente.

Par ailleurs, les membres ayant déclaré comme fonction principale une activité de production réalisent à 80% des prestations artistiques. Leur fonction est donc étroitement liée à la création artistique.

Les activités non-artistiques

Quant aux membres ayant une fonction non-artistique, ils ne prennent en moyenne que 20 jours par année par SMartBe.

Le tableau 17 montre que le nombre de jours prestés annuellement est particulièrement faible pour les personnes ayant une fonction principale dans les sports / jeux ou pour celles dans l'animation / enseignement / travail social, soit respectivement 11 et 15 jours en moyenne.

TABLEAU I7 : NOMBRE ANNUEL MOYEN DE PRESTATIONS ET RÉPARTITION SELON LE TYPE DE PRESTATION EN FONCTION DU TYPE D'ACTIVITÉ NON-ARTISTIQUE

Type d'activité non-artistique	Nbre de membres	Nbre annuel moyen de jours prestés	% de prestations artistiques	% de prestations non-artistiques
Accueil, entretien, sécurité et logistique	6	*	53%	39%
Animation, enseignement et travail social	204	15	7%	75%
Bien-être et santé	66	19	0%	96%
Informatique	47	28	2%	88%
Restauration, HoReCa	6	*	0%	90%
Sports et jeux	43	11	4%	33%
Autres	98	26	5%	73%
Ensemble	470	20	6%	76%

Source : base de données SMartBe (2008)

* Données non significatives

Le seul secteur non-artistique où la situation équivaut à celle de l'ensemble des membres est le secteur de l'informatique, avec une moyenne de 28 jours prestés. La situation des informaticiens est donc très différente des autres activités non-artistiques, dans la mesure où il s'agit généralement de personnes qualifiées et effectuant un travail exigeant des compétences techniques particulières. D'autre part, ces membres effectuent des prestations d'une durée particulièrement longue : en moyenne 5 jours.

Enfin, un certain nombre de membres exercent une activité principale liée au bien-être et à la santé, tels que les massages ou garde-malade. Comme on pouvait s'y attendre, deux tiers de leurs prestations sont de nature non-artistique.

Ainsi, le nombre de jours prestés varie en fonction de certaines caractéristiques du membre, tels que son ancienneté en tant que membre, son âge, son sexe et son lieu de résidence mais également sa fonction. Par ailleurs, la répartition du type des prestations différant selon ces mêmes variables, le poids des prestations artistiques et des prestations non-artistique varie également.

La variation saisonnière du nombre de jours prestés

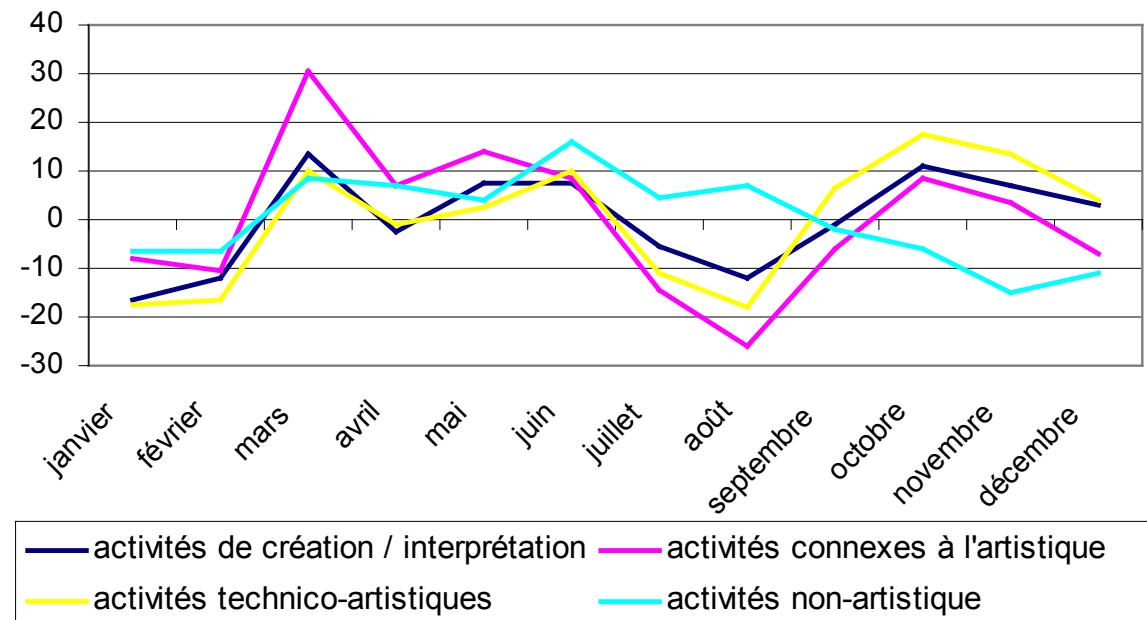
En guise de conclusion à cette première partie, attardons-nous à présent sur la variation saisonnière du nombre de jours prestés.

Comme constaté précédemment dans le chapitre 4 « Présentation générale des prestations », nous avons identifié deux principaux pics d'activité : le plus élevé se déroulant de septembre à décembre, et le second au printemps de mars à juin. A l'inverse, les périodes creuses sont enregistrées pendant les mois de juillet et août ainsi que dans une moindre mesure les mois de janvier et février.

Le graphique I présente la variation saisonnière selon le type d'activités du membre, en termes d'écart mensuels à la moyenne de chaque type de prestation. Ainsi tout point situé au dessous de 0 montre que par rapport à la moyenne observée sur l'année, on a enregistré un moins grand nombre de jours prestés.

Quelle que soit la fonction du membre, on constate un premier pic au printemps. Pour les activités de création / interprétation, les activités technico-artistiques et les activités connexes à l'artistique, l'activité générale décline ensuite jusqu'aux mois d'été, avant une reprise avec la rentrée de septembre.

GRAPHIQUE I : VARIATION SAISONNIÈRE EN TERMES D'ÉCART À LA MOYENNE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉS DU MEMBRE



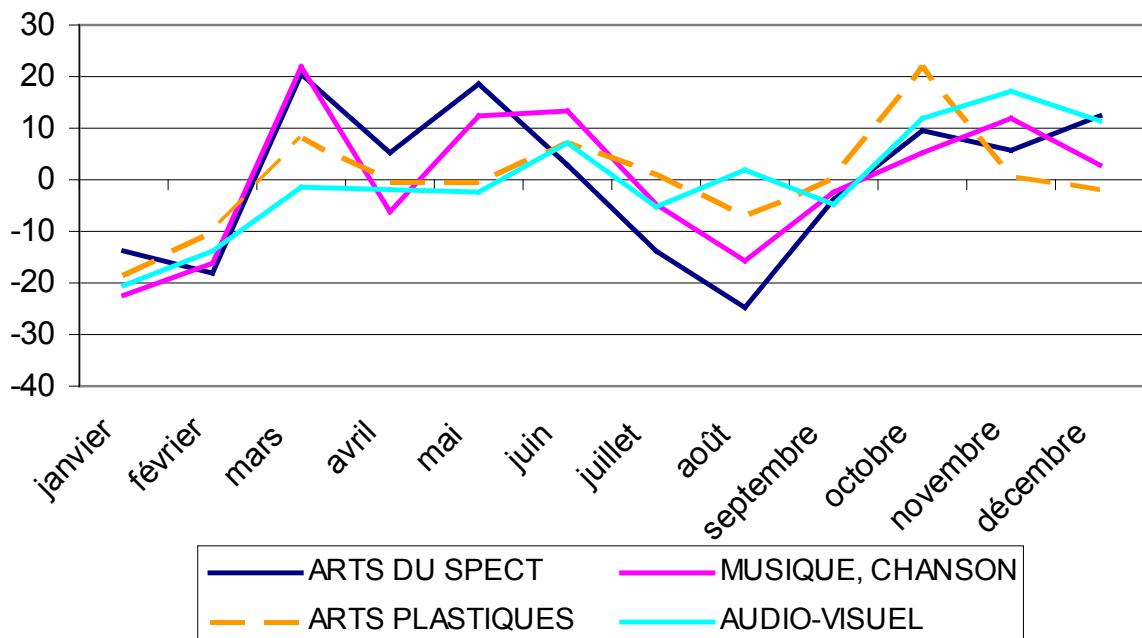
Source : base de données SMartBe (2008) – Année de référence : 2007 – N=201.813

En revanche, les membres ayant une fonction principale non-artistique sont particulièrement actifs durant le mois de juin ; l'activité ralentit ensuite au cours du second semestre. On peut donc constater que l'activité de ces membres est moins dépendante de la baisse générale de l'activité constatée pendant l'été ; en effet, les activités telles que la santé / bien-être ou l'animation / enseignement / travail social ne connaissent pas réellement d'interruption pendant ces périodes.

Le graphique 2 ci-dessous présente les variations saisonnières observées dans quelques secteurs de création / interprétation artistique.

Les secteurs des arts du spectacle, des arts plastiques et de la musique / chanson suivent en moyenne le même rythme d'activité au cours de l'année, avec des différences dans l'intensité de l'activité. Ainsi au mois d'août, l'activité des membres créateurs dans le secteur des arts du spectacle est 25% inférieure à la moyenne observée sur l'année. Cela coïncide avec la fermeture de l'ensemble des structures de théâtre et danse durant ce mois.

GRAPHIQUE 2 : VARIATION SAISONNIÈRE EN TERMES D'ÉCARTS PAR RAPPORT À LA MOYENNE SELON QUELQUES SECTEURS DE CRÉATION / INTERPRÉTATION ARTISTIQUE



Source : base de données SMartBe (2008) – Année de référence : 2007 – N= 31.131 ; N= 24.975 ; N= 35.417 ; N= 14.554

En revanche pour les membres créateurs / interprètes de l'audiovisuel (soit en majorité des réalisateurs et des acteurs), on ne note pas une telle variation pendant l'été. La production de films semble en effet plus régulière au cours de l'année, ayant un rythme relativement indépendant des autres secteurs de l'économie de la création.

4. La rémunération brute moyenne perçue par les membres

Cette seconde section vise à analyser les différences de rémunération brute perçue par les membres. En effet, une des grandes richesses de la base de données SMartBe consiste notamment en la possibilité de mesurer et de comparer les rémunérations brutes perçues par les membres.

La rémunération brute correspond au montant facturé par SMartBe au donneur d'ordre, diminué d'un certain nombre de frais. Il s'agit d'une part des coûts de gestion SMartBe, soit les frais de gestion et le fonds de garantie salarial, ce qui représente un prélèvement total de 6,5% sur le montant hors TVA à facturer au donneur d'ordre. D'autre part, toute prestation est soumise à des charges patronales (ONSS), aux simples et doubles pécules de vacances et au complément double pécule (pour les prestations non-artistiques uniquement), à des frais relatifs à l'assurance accident du travail et son extension au cadre de la vie privée et enfin à l'assurance responsabilité civile.

Le salaire net représente la rémunération brute (ou le salaire imposable dans le cas des prestations non-artistiques) déduit du précompte professionnel (qui équivaut au minimum à 11,11% du montant imposable).

Nous apporterons tout d'abord dans cette partie quelques données concernant les défraiements utilisés dans les rémunérations. Puis nous examinerons les différences de rémunération brute par jour presté selon les principales caractéristiques des membres. Enfin, nous donnerons des ordres de grandeur quant aux montants bruts perçus annuellement par les membres.

Les défraiements

Un membre peut être amené à supporter des dépenses pour effectuer sa prestation. En accord avec son donneur d'ordre, le prestataire peut convenir d'un remboursement de ces frais, pour autant que le budget soit suffisant pour respecter les minima de rémunération. Ces défraiements, qui sont compris dans le montant à facturer, peuvent être forfaitaires (avec un maximum de 37,5€ par jour de travail) ou réels (justifiés). Ils peuvent notamment couvrir les frais de déplacements, de logement et de nourriture. D'autre part puisque les RPI sont déjà des prestations non taxées, aucun défraiement supplémentaire ne peut leur être accordé.

Ces défraiements représentent des indemnités exonérées d'impôts ou non imposables.

Comme le montre le tableau 18, en moyenne un tiers des membres ne demandent aucun défraiement au cours d'une année.

Si l'on prend uniquement en compte les membres ayant eu des défraiements, ceux-ci ont bénéficié en moyenne de 25€ de défraiement par journée prestée. Ce montant moyen est largement inférieur au montant maximum autorisé par jour qui est fixé, rappelons-le, à 37,5€. Si les membres choisissent d'utiliser les défraiements pour couvrir une partie des frais liés à la prestation, ils les utilisent avec parcimonie, puisqu'un montant trop élevé réduirait d'autant la protection sociale globale à laquelle ils cotisent.

TABLEAU 18 : UTILISATION DU DÉFRAIEMENT PAR MEMBRE ET DÉFRAIEMENT MOYEN (HORS MONTANT NUL) SELON LE TYPE DE PRESTATION

Types de prestations	Nbre de membres	% d'utilisation du défraiement	Défraiement moyen par jour presté
Uniquement artistiques	4.220	66%	27€
Uniquement artistiques sous RPI	385	/	/
Uniquement non-artistiques	1.347	52%	28€
Uniquement socioculturelles	100	27%	18€
Combinaison d'au moins 2 différents types de prestation	2.548	81%	22€
Total	8.600	65%	25€

Source : base de données SMartBe (2008)

Les défraiements sont notamment utilisés par les membres réalisant uniquement des prestations artistiques, puisque deux tiers d'entre eux en font la demande.

En revanche, on constate que les membres ne réalisant que des prestations socioculturelles ne sont que 27% à avoir utilisé des défraiements. En outre, les montants défrayés sont inférieurs à ce qui est demandé par l'ensemble des membres, puisqu'ils représentent à peine 18€ par journée prestée.

Regardons à présent ce qu'il en est de l'utilisation du défraiement selon l'intensité d'utilisation des services de gestion des contrats.

Comme on peut le remarquer au tableau 19, plus un membre est actif et plus il utilise les défraiements. A peine un tiers des membres ne prestant qu'un seul jour demande à bénéficier d'un défraiement. On peut donc constater que seule une minorité des membres prestant rarement semble connaître la possibilité d'obtenir des défraiements. En revanche, ceux qui le font tendent à demander un montant proche du maximum autorisé de 37,5€ par jour.

TABLEAU 19 : UTILISATION DU DÉFRAIEMENT PAR MEMBRE ET DÉFRAIEMENT MOYEN (HORS MONTANT NUL) SUIVANT LEUR UTILISATION

Intensité d'utilisation du membre	Nombre de membres	% d'utilisation du défraiement	Défraiement moyen par jour presté
Rare	947	34%	34€
Ponctuelle	1.929	38%	27€
Occasionnelle	1.457	63%	24€
Régulière	2.990	75%	24€
Fréquente	1.277	87%	26€
Total	8.600	65%	25€

Source : base de données SMartBe (2008)

Les membres prestant fréquemment via SMartBe, soit au moins une prestation par semaine au cours d'une année, sont 87% à utiliser des défraiements. On peut supposer qu'à mesure qu'un membre utilise les services, il prend connaissance de la possibilité d'utiliser des défraiements.

Par ailleurs, le montant moyen défrayé par jour équivaut à environ 25€, ce qui est largement inférieur au montant maximum autorisé par jour de 37,5€. Il n'est en effet pas forcément intéressant pour un membre de demander un défraiement important et de réduire ainsi le montant perçu brut. Ainsi, si les membres prestant fréquemment via SMartBe demandent en grande majorité à bénéficier de défraiements, ils semblent également attentifs à trouver un compromis entre réduire le montant imposable et cotiser à une protection sociale adéquate.

Les rémunérations brutes perçues par prestation et par membre

Au total, l'ensemble des membres ont perçu 46.630.000€ de rémunération brute cumulée au cours de la période, soit en moyenne 23.300.000€ par année.

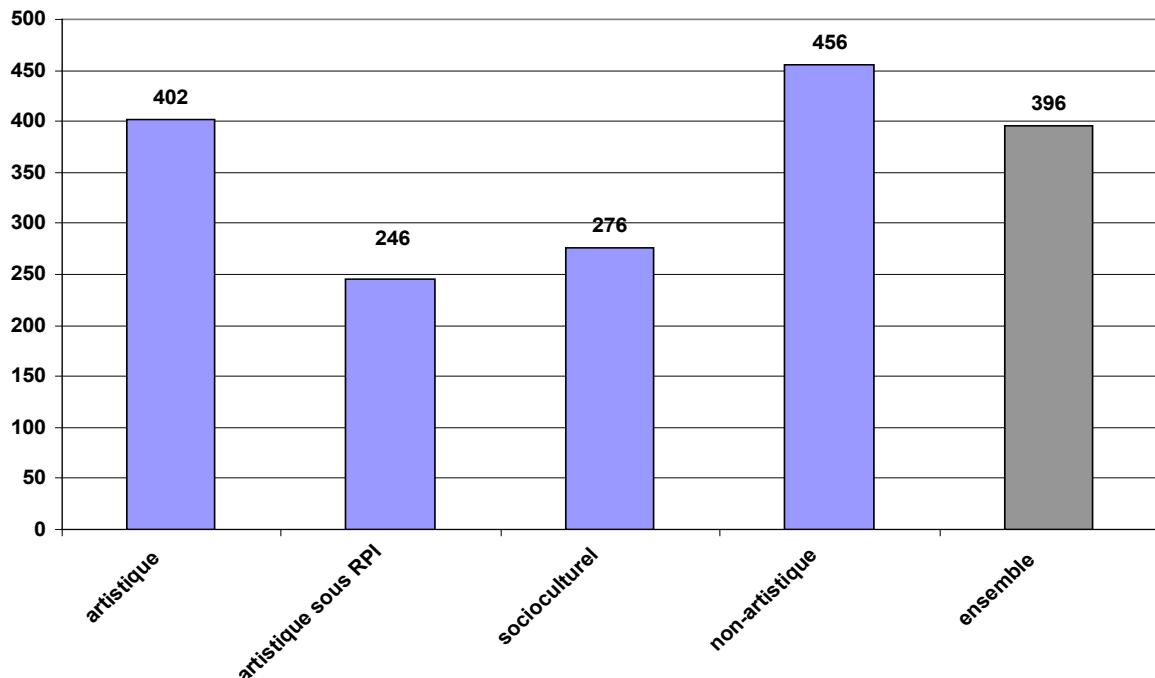
Cette partie s'attache tout d'abord aux variations de la rémunération brute par prestation selon le type de prestation, puis selon la fréquence d'utilisation des services SMartBe par le membre.

Rémunération brute moyenne selon le type de prestation

En moyenne un membre perçoit une rémunération brute de 396€ par prestation, la durée n'étant pas prise en compte.

Les rémunérations brutes varient fortement selon le type de prestation, comme le montre le graphique 3. On note que les prestations non-artistiques ainsi que les prestations artistiques présentent les montants les plus élevés (respectivement 456€ et 402€ par prestation). Les montants des prestations socioculturelles et des RPI sont bien inférieurs, soit respectivement 276€ et 246€.

GRAPHIQUE 3 : RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR PRESTATION ET PAR MEMBRE SELON LE TYPE DE PRESTATION



Source : base de données SMartBe (2008) – N=8.600

Le montant moyen d'une prestation variant selon sa durée, il est nécessaire d'annuler l'effet de la durée, en calculant des montants bruts par jour de prestation.

Rappelons que la durée moyenne d'une prestation est de 3 jours¹². Les prestations artistiques sous RPI se déroulent sur une période généralement plus courte (2,1 jours), alors que la durée des prestations socioculturelles et des prestations artistiques avoisine les 3 jours (respectivement 2,8 et 2,9 jours). Les prestations non-artistiques sont en revanche des prestations plus longues, se déroulant en moyenne sur 3,6 jours. Ces différences expliquent l'importance de calculer des rémunérations par journée prestée.

Le graphique 4 permet de visualiser la rémunération journalière moyenne perçue lors d'une journée prestée.

En moyenne, quel que soit le type de prestation, un membre perçoit 128€ par jour.

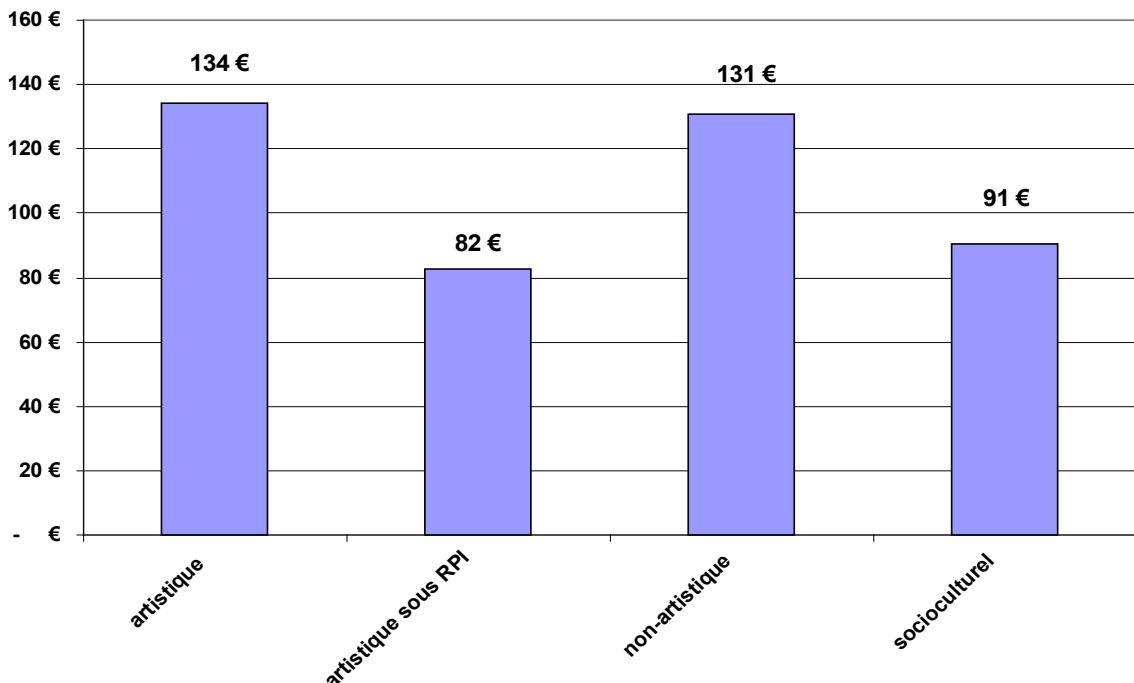
On note que les montants des rémunérations journalières brutes sont quasiment identiques dans le cadre de prestations artistiques et de prestations non-artistiques, soit respectivement 134€ et 131€.

A l'inverse, des montants avoisinant les 90€ bruts par jour sont perçus dans le cadre de prestations socioculturelles et de RPI (91€ et 82€ respectivement). Le faible montant perçu dans le cadre des prestations artistiques sous RPI s'explique par le fait qu'il s'agit de prestations artistiques exceptionnelles qui ne peuvent légalement dépasser un certain montant par jour¹³.

¹² Pour plus de précision, se référer au chapitre 4 « Présentation générale des prestations ».

¹³ En 2008, le montant d'une petite indemnité (RPI) ne pouvait dépasser 106,94 € par jour, avec un maximum de 30 jours par année.

GRAPHIQUE 4 : RÉMUNÉRATION MOYENNE BRUTE PAR MEMBRE ET PAR JOUR DE PRESTATION SELON LE TYPE DE PRESTATION



Source : base de données SMartBe (2008) – N=8.600

Rémunération brute selon la fréquence d'utilisation par le membre

Examinons à présent comment la rémunération perçue peut varier selon la fréquence d'utilisation des services SMartBe par le membre.

Comme le montre le tableau 20, les montants perçus annuellement varient fortement selon qu'un membre effectue rarement ou fréquemment des prestations.

Le montant moyen brut par jour tend ainsi à diminuer à mesure que le membre preste annuellement un plus grand nombre de jours. Ainsi un membre ne travaillant qu'un seul jour par année perçoit en moyenne 147€ brut par jour, alors qu'un membre utilisant fréquemment les services de gestion de contrats de SMartBe gagne en moyenne 119€ brut par journée. Ces données peuvent paraître à priori étonnantes. On peut expliquer cela par le fait qu'un membre ne prestant qu'une seule fois dans l'année s'attachera plus particulièrement au montant de cette rémunération. A l'opposé, un membre travaillant plus régulièrement serait plus attentif à la somme globale perçue pour l'ensemble de ses prestations (notamment lorsqu'elles se déroulent sur plusieurs jours), plutôt qu'au montant journalier que cela représente. Etre assuré de pouvoir prêter plusieurs jours permettrait au membre d'être financièrement plus à l'aise et d'être moins exigeant sur le montant à négocier.

Par ailleurs, un donneur d'ordre ne pourra pas rémunérer 10 prestations identiques au même prix qu'une seule (par exemple pour un concert), son budget n'étant pas directement proportionnel au nombre de jours prestés.

TABLEAU 20 : RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR JOUR PRESTÉ SELON LA FRÉQUENCE D'UTILISATION PAR LE MEMBRE

Intensité d'utilisation	Nombre de membres	Rémunération brute moyenne par jour presté
Rare	947	147€
Ponctuelle	1.929	128€
Occasionnelle	1.457	124€
Régulière	2.990	127€
Fréquente	1.277	119€
Nombre total	8.600	128€

Source : base de données SMartBe (2008)

Il serait intéressant d'approfondir la question de la fixation des rémunérations entre un membre et son donneur d'ordre. On peut en effet se demander quels sont les critères sur lesquels se basent les membres pour fixer leurs rémunérations. Le chapitre 6 « Analyse croisée des donneurs d'ordre et des prestations » permet déjà d'apporter quelques éclaircissements sur les montants facturés selon quelques caractéristiques propres aux donneurs d'ordre.

La rémunération brute moyenne par jour selon quelques caractéristiques du membre

Dans cette partie, nous nous attacherons à examiner quelle est la rémunération brute moyenne perçue par jour de prestation en fonction des principales caractéristiques du membre.

Parce qu'il s'agit des prestations les plus fréquemment employées, nous distinguons de la moyenne les montants des prestations artistiques et des prestations non-artistiques.

La rémunération brute selon l'ancienneté

En premier lieu on constate que l'ancienneté en tant que membre SMartBe a une influence prépondérante sur les rémunérations perçues.

En effet, un membre inscrit depuis moins d'une année perçoit en moyenne 120€ brut par journée de prestation. Ce montant s'accroît avec le nombre d'années, un membre étant rémunéré 11€ de plus par jour à partir de 3 années d'ancienneté. Avec 7 ans d'ancienneté, la différence atteint en moyenne 24€ par jour de prestation. L'expérience acquise conjuguée à l'accroissement d'une notoriété et d'une reconnaissance explique l'augmentation du montant de la rémunération moyenne perçue par journée prestée.

Notons que l'évolution du montant de la rémunération est identique selon qu'il s'agit d'une prestation artistique ou non-artistique.

TABLEAU 21 : RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR JOUR PRESTÉ ET PAR TYPE DE PRESTATION EN FONCTION DU NOMBRE D'ANNÉES D'ANCIENNETÉ

	Nombre de membres	Rémunération brute moyenne par jour		
		Moyenne	artistique	non-artistique
1 année d'ancienneté	2.749	120€	128€	121€
2 années d'ancienneté	1.747	121€	127€	124€
3-4 années d'ancienneté	2.327	131€	136€	133€
5-6 années d'ancienneté	1.134	139€	140€	147€
7 années d'ancienneté et plus	643	144€	146€	140€
Total	8.600	128€	134€	128€

Source : base de données SMartBe (2008) – Date de référence : 30/06/2008

Rémunération brute selon le sexe

Une autre différence essentielle apparaît : une femme est rémunérée en moyenne 10% de moins par journée qu'un homme, soit respectivement 119€ et 133€ brut (cf. tableau 22).

TABLEAU 22 : RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR JOUR PRESTÉ ET PAR TYPE DE PRESTATION SELON LE SEXE

	Nombre de membres	Rémunération brute moyenne par jour		
		Moyenne	artistique	non-artistique
Femmes	3.435	119€	126€	121€
Hommes	5.165	133€	137€	134€
Total	8.600	128€	134€	128€

Source : base de données SMartBe (2008)

Cette différence de rémunération par jour presté peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

Une première explication provient de la répartition des prestations. Comme le montre le tableau 23, les femmes réalisent plus fréquemment des prestations socioculturelles et des prestations artistiques sous RPI. Or, comme nous l'avons vu précédemment, ces prestations sont moins bien rémunérées que les autres types de prestations.

D'autre part, comme nous l'avons vu dans le chapitre I « Profil sociodémographique des intermittents », les femmes exercent plus fréquemment certains types d'activités, notamment celles de type non-artistique. On peut supposer, et les pages suivantes le confirmeront, que ces activités sont moins bien rémunérées que celles dans lesquelles les hommes sont plus nombreux (telles les activités technico-artistiques par exemple).

TABLEAU 23 : RÉPARTITION DES TYPES DE PRESTATION SELON LE SEXE DU MEMBRE

Type de prestation	Nombre de prestations	femmes	hommes
Artistique	105.368	72%	77%
Artistique sous RPI	9.999	7%	7%
Socioculturel	1.444	2%	1%
Non-artistique	22.975	19%	15%
total	139.786	100%	100%

Source : base de données SMartBe (2008).

D'autres facteurs explicatifs peuvent intervenir par ailleurs, comme l'expérience, la région de résidence ou le type de fonction exercée. D'autre part, le montant de la rémunération dépend également des caractéristiques du donneur d'ordre lui-même (de sa localisation notamment¹⁴).

Cependant, au-delà des explications objectives, subsistent sans doute des différences dues à l'inégalité de traitement entre hommes et femmes. En effet, en moyenne, en 2005, l'écart salarial entre hommes et femmes atteignait 15% dans l'ensemble de l'économie belge¹⁵. Bien qu'il ne nous soit pas possible ici d'estimer la part de la différence de salaire due à une stricte inégalité, on peut supposer que dans le secteur artistique et culturel les intermittentes sont, comme les femmes dans leur ensemble, victimes d'inégalité en matière de rémunération.

Rémunération brute selon l'âge

D'autre part, le montant des prestations varie fortement suivant l'âge actuel du membre (soit au 01/07/2007).

C'est avant l'âge de 25 ans que les membres sont le moins bien rémunérés, gagnant en moyenne 110€ brut par jour (cf. tableau 24). La rémunération brute par jour augmente avec l'âge (et l'expérience) atteignant un maximum de 135€ à 35-44 ans.

TABLEAU 24 : RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR JOUR PRESTÉ ET PAR TYPE DE PRESTATION EN FONCTION DE L'ÂGE AU 01/07/2007

	Nombre de membres	Rémunération brute moyenne par jour		
		Moyenne	artistique	non-artistique
15-24	817	110€	115€	118€
25-34	4.392	126€	133€	124€
35-44	2.280	135€	137€	141€
45+	1.109	133€	143€	129€
Total	8.598	128€	134€	128€

Source : base de données SMartBe (2008)

La augmentation est encore plus nette au niveau des prestations artistiques, pour lesquelles on constate que l'effet de l'âge est particulièrement important, la différence avoisinant 30€ entre les personnes âgées de moins de 25 ans et celles âgées de 45 ans et plus.

En fonction du lieu de résidence

- Selon le pays de résidence

Le lieu de résidence du membre exerce une influence non négligeable sur le montant des prestations perçues (cf. tableau 25).

En terme de rémunération brute par jour, on constate que les membres résidant hors de Belgique sont en moyenne mieux rémunérés que ceux résidant en Belgique (127€ contre 120€). On peut expliquer cela en partie par le fait que pour les membres résidant hors du Royaume et devant réaliser une prestation en Belgique, la négociation financière avec le donneur d'ordre va en partie tenir compte du coût de l'éloignement géographique.

Par ailleurs, le marché du travail diffère fortement d'un pays à l'autre : par exemple les coûts des spectacles

¹⁴ Pour plus de détail, se référer au chapitre 6 « Analyse croisée des donneurs d'ordre et des prestations »

¹⁵ Source : SPF Économie – Direction générale Statistique et Information économique, 2008.

sont plus élevés dans certains pays comme la France, ce qui implique des rémunérations artistiques également plus importantes.

TABLEAU 25 : RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR JOUR PRESTÉ ET PAR TYPE DE PRESTATION EN FONCTION DU PAYS DE RÉSIDENCE

	Nombre de membres	Rémunération brute moyenne par jour		
		Moyenne	artistique	non-artistique
Belgique	8.415	127€	133€	128€
Etranger	185	134€	149€	114€
Total	8.600	128€	134€	128€

Source : base de données SMartBe (2008)

Comparons à présent la situation entre les membres SMartBe et l'ensemble de la population travaillant en Belgique (cf. tableau 26).

D'une part les membres SMartBe prennent par année huit fois moins de jours qu'une personne employée à temps plein. D'autre part, lorsqu'on convertit la rémunération de l'ensemble de la population par jour de travail, il apparaît que les membres gagnent en moyenne 28€ brut de moins par jour presté, soit une différence de 18%. Notons que le salaire brut moyen annuel perçu par un employé à temps plein est 11 fois supérieur à la rémunération moyenne perçue par les intermittents travaillant via SMartBe.

TABLEAU 26 : NOMBRE DE JOURS PRESTÉS ET RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR JOUR PRESTÉ ET PAR ANNÉE POUR LES MEMBRES ET L'ENSEMBLE DE LA POPULATION TRAVAILLANT EN BELGIQUE

Travailleurs de Belgique	Nombre moyen de jours prestés	Rémunération brute moyenne	
		par jour presté	Moyenne par année
Membres SMartBe	26	127€	2.943€
Ensemble de la population	220	155€	34.000€

Sources : base de données SMartBe (2008)

DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE

– Enquête sur la structure et la répartition des salaires, 2009 ; nos calculs¹⁶

- Selon la région de résidence

Le tableau 27 montre les inégalités existantes à l'intérieur même du pays en termes de rémunération par jour. C'est en Région de Bruxelles-Capitale que le montant brut est le plus élevé par jour soit 134€, alors qu'il est le plus faible en Wallonie avec 117€ en moyenne.

¹⁶ Calculé sur la base d'un salaire mensuel moyen de 2.837€ en octobre 2007 et de 220 jours de travail par année.

TABLEAU 27 : RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR JOUR PRESTÉ ET PAR TYPE DE PRESTATION FONCTION DE LA RÉGION DE RÉSIDENCE DU MEMBRE

Région de résidence	Nombre de membres	Rémunération brute moyenne par jour		
		Moyenne	artistique	non-artistique
Bruxelles-Capitale	4.725	134€	141€	133€
Wallonie	2.546	117€	121€	124€
Flandre	1.144	123€	128€	123€
Total	8.415	127€	133€	128€

Source : base de données SMartBe (2008)

Ces différences s'expliquent par le fait que suivant la région certains secteurs artistiques et culturels sont mieux structurés que d'autres, avec des définitions de minimas de rémunération. Les rémunérations varient d'autre part en fonction du donneur d'ordre et notamment de la commission paritaire dont il dépend.

Comparons à présent, à travers le tableau 28, ces rémunérations par région à celles observées dans l'ensemble de la population en Belgique. Le tableau suivant présente les salaires bruts perçus ramenés par jour presté par des travailleurs à temps plein¹⁷, au cours de la même période.

La répartition des salaires selon la région de résidence montre qu'à Bruxelles-Capitale les salaires sont en moyenne 15% plus élevés que sur l'ensemble du Royaume, alors qu'en Wallonie ils sont de 8% inférieurs.

TABLEAU 28 : SALAIRE BRUT MOYEN PAR JOUR PRESTÉ DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION RÉSIDANT EN BELGIQUE (POUR UN ETP)

Région de résidence	Salaire brut moyen par jour presté	indice 100 = moyenne du Royaume
Bruxelles-Capitale	178€	115
Wallonie	143€	92
Flandre	153€	99
Ensemble	155€	100

Source : Direction générale Statistique et Information économique

– Enquête sur la structure et la répartition des salaires ; nos calculs¹⁸

Date de référence : octobre 2007

Les différences de rémunération selon la région de résidence observées auprès des membres SMartBe ne seraient donc pas particulières au travail intermittent dans le secteur artistique et culturel. Elles reflèteraient les inégalités prévalant dans l'ensemble la population travaillant en Belgique.

¹⁷ Ces chiffres se rapportent uniquement aux travailleurs à temps plein (excepté les apprentis) employés dans les unités locales d'entreprises occupant 10 travailleurs ou plus et appartenant aux secteurs de la NACE C à K. Calculé sur la base de 220 jours de travail par année.

¹⁸ Calculé sur la base de 220 jours de travail par année.

La rémunération brute moyenne selon la fonction du membre

Examinons à présent les différences de rémunérations selon la fonction principale du membre.

En terme de type d'activité exercé, on note dans le tableau 29 que les personnes ayant une fonction non-artistique sont rémunérées en moyenne 103€ brut par jour, alors que la moyenne observée est de 128€ pour l'ensemble des membres. Rappelons que ces activités englobent principalement des activités liées à la santé / bien-être, à l'animation / enseignement et travail social, ainsi qu'à l'informatique. A l'exception des informaticiens, il s'agit principalement d'activités exigeant des compétences mal définies (activités des animateurs ou masseurs, par exemple) et traditionnellement moins bien rémunérées.

TABLEAU 29 : RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR JOUR PRESTÉ ET SELON LE TYPE DE PRESTATION EN FONCTION DU PRINCIPAL TYPE D'ACTIVITÉ

Type d'activité	Nombre de membres	Rémunération brute moyenne par jour		
		Moyenne	artistique	non-artistique
Activité de création /interprétation	5.586	129€	131€	137€
Activité technico-artistique	1.382	130€	137€	117€
Activité connexe à la création	1.037	127€	125€	136€
Activité non-artistique	470	103€	115€	104€
Total	8.475	128€	131€	128€

Source : base de données SMartBe (2008)

A l'inverse, les personnes ayant un profil technico-artistique perçoivent les rémunérations journalières les plus élevées, à savoir une moyenne de 130€ brut par jour presté. Le type de qualification de certains techniciens peut en partie expliquer le montant des rémunérations perçues. D'autre part, un grand nombre de fonctions techniques sont régies par des commissions paritaires ayant fixé des rémunérations minimales. Par ailleurs, la variation des rémunérations est plus importante dans le cadre de prestations artistiques, où l'on note un montant moyen par jour de 137€ pour les membres ayant une fonction technique.

Les activités de création / interprétation artistiques

En moyenne, les rémunérations perçues pour les activités de création / interprétation équivalent à 129€ brut par jour presté.

Comme le montre le tableau 30, des écarts importants séparent les secteurs du patrimoine et de l'artisanat d'art où le montant journalier brut est inférieur à 100€ par jour et le secteur de l'audiovisuel où les montants y sont 55% supérieurs, soit 146€ en moyenne.

TABLEAU 30 : RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR JOUR PRESTÉ ET PAR TYPE DE PRESTATION (SECTEUR DE CRÉATION / INTERPRÉTATION)

Secteur de création /interprétation	Nombre de membres	Rémunération brute moyenne par jour		
		Moyenne	artistique	non-artistique
Artisanat d'art	62	98€	104€	93€
Arts du spectacle	1.425	127€	131€	125€
Arts littéraires	291	145€	151€	144€
Arts plastiques	1.313	144€	143€	159€
Audiovisuel	469	146€	149€	165€
Mode, design, décoration	23	123€	130€	114€
Musique, chanson	1.347	116€	123€	106€
Patrimoine	73	93€	110€	92€
Multi-interdisciplinaire	376	121€	129€	104€
Total	5.379	129€	133€	137€

Source : base de données SMartBe (2008)

Le niveau des rémunérations dépend en partie de la régulation existante au sein des différents secteurs. Dans le cas de l'audiovisuel, les rémunérations élevées qu'on y note (146€ en moyenne pour des prestations artistiques) peuvent en partie s'expliquer par la forte structuration du secteur où deux commissions paritaires encadrent le secteur de l'audiovisuel et l'industrie cinématographique¹⁹ et ont permis de définir des minima barémiques.

Dans le cas du patrimoine, si les revenus journaliers y sont faibles (93€ en moyenne), le nombre de jours prestés est particulièrement élevé avec en moyenne 50 jours par année. On peut faire l'hypothèse que du fait du nombre de jours de prestation particulièrement important, ces personnes négocieraient plutôt un forfait global pour l'ensemble de la prestation (dont la durée dépasse en moyenne les 7 jours) qu'une rémunération précise par journée.

Les activités technico-artistiques

En moyenne, les membres ayant comme activité principale une activité technico-artistique perçoivent 130€ brut par jour ; le montant moyen s'élève à 137€ dans le cadre de prestations artistiques.

Les professionnels de l'image se distinguent par des rémunérations journalières particulièrement élevées puisque supérieures à 150€ brut (cf. tableau 31). A l'opposé, les professionnels du costume et de l'habillage ainsi que les professionnels du décor et des accessoires perçoivent en moyenne 122€ par jour, ces secteurs ne faisant pas systématiquement l'objet d'une régulation par commission paritaire.

¹⁹ Deux principales commissions paritaires régulent ce secteur : la CP 227 « secteur audiovisuel » et la CP 303 « industrie cinématographique ». Cette dernière est subdivisée en 303.1 « production de films », 303.02 « distribution de films », 303.03 « exploitation de salles de cinéma et 303.04 « industries techniques du film ».

TABLEAU 31 : RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR JOUR PRESTÉ ET SELON LE TYPE DE PRESTATION EN FONCTION DU TYPE D'ACTIVITÉ TECHNIQUE

Type d'activité technique	Nombre de membres	Rémunération brute moyenne par jour		
		Moyenne	artistique	non-artistique
Professionnels de l'éclairage	75	133€	143€	*
Professionnels de l'image	172	155€	157€	149€
Professionnels de la coiffure et maquillage	93	139€	148€	*
Professionnels du costume et habillage	64	122€	125€	*
Professionnels du décor et accessoires	264	123€	128€	113€
Professionnels du montage image et son	168	138€	151€	106€
Professionnels du son	279	132€	133€	131€
Non précisé	266	114€	121€	104€
Total	1.382	130€	137€	117€

Source : base de données SMartBe (2008)

* données non significatives

Par ailleurs, ces fonctions techniques sont en partie exercées dans le secteur de l'audiovisuel, structuré par des commissions paritaires et où de ce fait des minima ont été définis. Cela peut expliquer que les montants moyens y sont plus élevés.

En moyenne les montants moyens observés via des prestations SMartBe sont supérieurs à ceux définis par les commissions paritaires existantes.

Les activités connexes à l'artistique

Attachons-nous à présent aux activités connexes à la création.

La moyenne des rémunérations brutes par jour y est relativement faible (118€) puisque, comme on le voit au tableau 32, le montant perçu n'atteint pas 100€ pour certaines activités. C'est le cas des activités liées à l'accompagnement des publics (guide, animateur) ainsi que des activités de formation. Il s'agit principalement d'activités exigeant des qualifications mal définies et exercées dans des secteurs peu structurés.

TABLEAU 32 : RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR JOUR PRESTÉ ET SELON LE TYPE DE PRESTATION EN FONCTION DU TYPE D'ACTIVITÉ CONNEXE

Type d'activité connexe	Nombre de membres	Rémunération brute moyenne par jour		
		Moyenne	artistique	non-artistique
Accompagner les carrières	14	*	*	*
Accompagner les publics	128	97€	95€	99€
Accueil, entretien, sécurité et logistique	44	108€	*	87€
Conseiller, évaluer	22	*	*	*
Diffuser	66	138€	140€	140€
Former	269	102€	97€	126€
Produire	494	141€	136€	152€
Total	1.037	118€	125€	136€

Source : base de données SMartBe (2008)

* données non significatives

A l'inverse, les membres exerçant des activités s'attachant à la production ou à la diffusion perçoivent des rémunérations brutes journalières artistiques équivalant à 140€ par jour.

Les activités non-artistiques

Quant aux membres ayant une fonction non-artistique, leur rémunération brute atteint à peine 108€ par jour presté.

Les personnes ayant déclaré travailler dans l'animation / enseignement et travail social, ainsi que dans le bien-être / santé ou dans les sports / jeux sont rémunérées en moyenne moins de 100€ brut par journée (cf. tableau 33).

TABLEAU 33 : NOMBRE BRUTE MOYENNE PAR JOUR PRESTÉ ET PAR TYPE DE PRESTATION EN FONCTION DU TYPE D'ACTIVITÉ NON-ARTISTIQUE

Type d'activité non-artistique	Nombre de membres	Rémunération brute moyenne par jour		
		Moyenne	artistique	non-artistique
Accueil, entretien, sécurité et logistique	6	*	*	*
Animation, enseignement et travail social	204	92€	100€	95€
Bien-être et santé	66	85€	*	85€
Informatique	36	150€	*	147€
Sports et jeux	43	77€	*	*
Restauration, HoReCa	6	*	*	*
Autres	98	122€	126€	120€
Total	470	103€	115€	104€

Source : base de données SMartBe (2008)

* données non significatives

Les personnes ayant un profil relatif à l'informatique perçoivent en revanche une rémunération moitié plus élevée, avec une moyenne de 150€ brute par jour. Le niveau de compétence particulièrement élevé exigé à l'égard de ces personnes expliquer sans doute l'importance du montant observé.

La rémunération brute annuelle moyenne des membres

Cette dernière partie sur les rémunérations vise à donner un ordre de grandeur de la rémunération brute perçue annuellement par les membres. Pour cela, nous nous appuierons sur l'analyse de deux variables différentes. D'une part, le cumul des montants de l'ensemble des prestations réalisées en moyenne par année par un membre via SMartBe, et d'autre part le précompte professionnel indiqué sur le contrat qui permet d'estimer le revenu mensuel brut global du membre.

Répartition des membres selon le montant perçu annuellement via les prestations SMartBe

En moyenne, un membre travaillant via SMartBe perçoit une rémunération brute annuelle de près de 3.000€, tous types de fonction ou de prestation confondus.

Cette moyenne doit être toutefois nuancée : 50% des membres perçoivent moins de 1.200€ bruts par année de rémunération liée à des prestations via SMartBe.

Le tableau 34 suivant présente la répartition des rémunérations annuelle brute perçue via SMartBe.

TABLEAU 34 : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LA RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE PAR ANNÉE

Rémunération brute moyenne par année	Nombre de membres	% de membres	% cumulé
0-499	2.742	32%	32%
500-999	1.223	14%	46%
1.000-2.499	1.869	22%	68%
2.500-4.999	1.201	14%	82%
5.000-9.999	967	11%	93%
10.000 et plus	598	7%	100%
Total	8.600	100%	

Source : base de données SMartBe (2008)

Ainsi un membre sur trois a perçu en moyenne moins de 500€ bruts par année.

A l'opposé, 7% des membres ont perçu des montants supérieurs à 10.000€ bruts par année. La moyenne masque donc de fortes disparités entre les membres. Certains d'entre eux perçoivent des montants annuels élevés, soit parce qu'ils prennent très fréquemment, soit parce qu'ils perçoivent des montants journaliers particulièrement élevés, soit pour ces deux raisons simultanément.

On constate donc que seul un très faible nombre de membres perçoivent des rémunérations brutes moyennes annuelles leur permettant de vivre uniquement de cette source de revenu.

Le tableau 35 permet de préciser la rémunération annuelle brute moyenne perçue par membre selon l'intensité d'utilisation des services SMartBe.

Logiquement, la rémunération brute annuelle augmente en fonction du nombre de jours prestés.

TABLEAU 35 : RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE MOYENNE PAR MEMBRE EN TERMES DE NOMBRE DE JOURS PRESTÉS PAR AN

Intensité d'utilisation du membre	Nb moyen de jours prestés par an	Nombre de membres	Rémunération brute moyenne par année
Rare	1	947	147€
Ponctuelle	3	1.929	383€
Occasionnelle	8	1.457	973€
Régulière	25	2.990	3.058€
Fréquente	100	1.277	10.885€
Total	26	8.600	2.943€

Source : base de données SMartBe (2008)

Ainsi les membres prestant occasionnellement, soit en moyenne au moins un jour tous les deux mois, perçoivent une rémunération brute légèrement inférieure à 1.000€ par année.

Un tiers des membres prennent plus d'une fois par mois, soit une moyenne de 25 prestations par année ; ils tirent de ces prestations des revenus annuels équivalant à 3.000€.

Enfin, les membres utilisant fréquemment les services de SMartBe, avec, perçoivent plus de 10.000€ par année, avec une moyenne de 100 jours prestés annuellement. Rappelons que ces derniers représentent 15% de l'ensemble des membres.

Rémunération brute annuelle selon le type de prestations

Attachons-nous à présent à distinguer la rémunération perçue annuellement selon le type de prestation réalisée. Comme on le constate dans le tableau 36, les membres qui ne réalisent que des prestations artistiques ainsi que ceux qui ne réalisent que des prestations non-artistiques perçoivent en moyenne près 2.800€ brut par année.

On constate que, du fait d'un nombre particulièrement faible de jours prestés, les membres réalisant uniquement des prestations socioculturelles ou uniquement des prestations artistiques sous RPI ont via SMartBe des revenus moyens par année qui ne dépassent pas 600€.

En revanche, 30% des membres combinent différents types de prestations. En prestant en moyenne 34 jours par année, ils perçoivent des rémunérations brutes qui avoisinent 3.500€ par année.

Notons des maxima particulièrement élevés chez certains membres, qui peuvent percevoir par année jusqu'à 72.000€ brut pour l'ensemble de leurs prestations.

TABLEAU 36 : RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE ANNUELLE PAR MEMBRE SELON LE TYPE DE PRESTATION

Type de prestations	Nombre de membres	Nombre moyen de jours prestés par an	Rémunération brute <u>moyenne</u> par année	Rémunération brute <u>maximale</u> par année
Uniquement artistiques	4.220	24	2.836€	37.826€
Uniquement artistiques sous RPI	385	5	442€	2.848€
Uniquement non-artistiques	1.347	23	2.653€	72.368€
Uniquement socioculturelles	100	9	590€	5.015€
Combinaison d'au moins 2 différents types de prestation	2.548	34	3.444€	49.263€
Total	8.600	26	2.943€	72.368€

Source : base de données SMartBe (2008)

Rappelons toutefois qu'il ne s'agit que de rémunérations brutes moyennes par année et non par mois et que la grande majorité des membres doivent les coupler à d'autres sources de revenus pour connaître une situation financière relativement régulière et correcte.

Données à partir du précompte professionnel

Ne prendre en compte que les rémunérations issues des prestations réalisées via SMartBe occulte l'ensemble des autres sources de revenus dont les membres peuvent disposer.

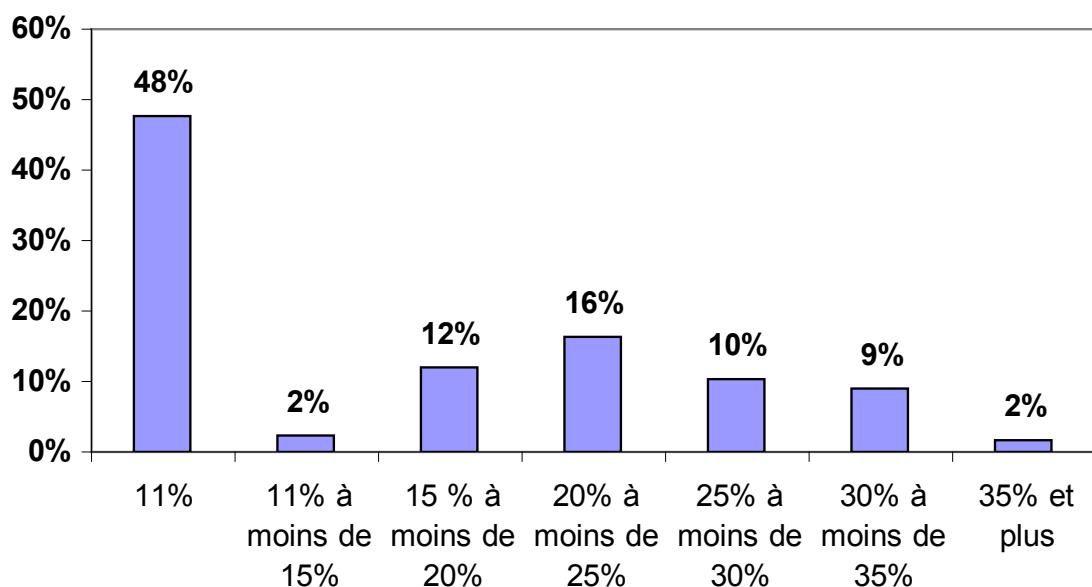
C'est pourquoi, nous utilisons ici le taux de précompte indiqué sur la dernière prestation de chacun des membres pour estimer l'ensemble des revenus des membres (résultant tant de leurs prestations via SMartBe que d'autres revenus).

Par défaut, si rien n'est précisé sur le contrat, un taux de précompte professionnel de 11,11% est appliqué sur toute prestation. Ce précompte est prélevé directement sur la rémunération et permet d'anticiper la contribution à l'Impôt des Personnes Physiques. Les membres peuvent modifier ce précompte en fonction de leurs revenus annuels moyens, en augmentant le taux à mesure que leur revenu s'élève. D'autre part, ce précompte évolue en fonction de la situation familiale et d'autres charges déductibles, ainsi que selon les revenus imposables non précomptés (tels les droits d'auteur).

Nous avons pris ici en considération le précompte professionnel indiqué sur la dernière prestation de chacun des membres afin d'avoir la vision la plus récente possible de la situation financière des membres.

Comme on le note sur le graphique 5, dans un cas sur deux (48% précisément) le taux minimum de 11,11% est inscrit. Cela signifie qu'un membre sur deux a perçu des revenus moyens imposables de maximum 950€ par mois. A l'inverse, 2% de membres sont soumis à un précompte professionnel supérieur ou égal à 35% et ont donc des revenus mensuels imposables supérieurs à 3.000€.

GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE DERNIER TAUX DE PRÉCOMpte PROFESSIONNEL INDIQUÉ

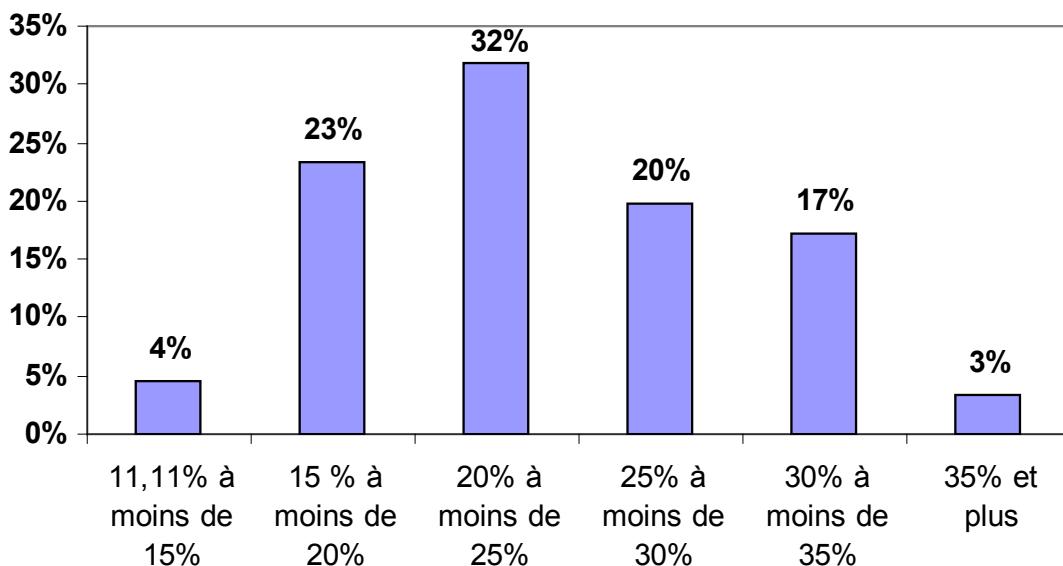


Source : base de données SMartBe (2008) – N= 8.539

On peut cependant nuancer ces résultats en prenant en compte le fait que certains membres peuvent avoir repris, par méconnaissance de leur situation financière, le taux par défaut (et minimum) de 11,11%.

C'est pourquoi nous nous attachons dans le graphique 6 uniquement aux membres ayant indiqué un précompte différent (et donc supérieur) à 11,11%. On constate alors que le précompte professionnel indiqué est en moyenne de 27%.

GRAPHIQUE 6 : RÉPARTITION DES MEMBRES AYANT UN PRÉCOMpte SUPÉRIEUR À 11,11%



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 4.440

Près d'un tiers de ces membres sont soumis à un taux de précompte compris entre 20 et 25%.

De façon indicative, et comme le mentionne le tableau 37, une telle fourchette de précompte (de 20 à 25%) fait référence à un revenu mensuel brut compris entre 1.120€ et 1.275€²⁰.

Dans l'ensemble, huit membres sur 10 sont soumis à un précompte maximum de 30%, ce qui indique que la grande majorité des membres ont perçu des revenus moyens imposables de maximum 2.200€ par mois au cours de la période 2006-2007, soit environ 26.000€ par année.

TABLEAU 37 : REVENUS NETS IMPOSABLES ET NETS SELON LE TAUX DE PRÉCOMpte PROFESSIONNEL

Revenus imposables mensuels moyens	% précompte professionnel	Revenus nets moyens mensuels
<= 950 €	11,11%	846 €
1.150 €	15%	978 €
1.400 €	20%	1.120 €
1.700 €	25%	1.275 €
2.200 €	30%	1.540 €
3.000 €	35%	1.950 €

Source : SMartBe, 2009

Seule une minorité (4%) des membres pris en compte dans ce graphique sont soumis à un précompte inférieur à 15%, ce qui indique un revenu mensuel imposable (ou brut) inférieur à 1.000€.

A l'inverse, les 5% des membres soumis à un précompte professionnel supérieur ou égal à 35% révèlent quelques revenus mensuels imposables supérieurs à 3.000€ (ou, au minimum, 36.000€ par année).

²⁰ Cette simulation ne tient pas compte des éventuelles charges déductibles ou revenus imposables non précomptés qui diminuent ou augmentent le taux d'imposition. En revanche, elle comprend l'ensemble des prestations salariées et des revenus de remplacement (chômage, CPAS, mutuelle, pension,...).

La partie suivante nous permettra de réaliser des focus sur certains types de membres. On s'attachera notamment à mieux comprendre qui sont les membres qui perçoivent les montants annuels les plus élevés, c'est-à-dire ceux qui perçoivent des rémunérations via SMartBe moyennes brutes supérieures ou égales à 10.000€ par année.

5. Focus sur certains membres particuliers

Cette partie permet de se focaliser sur quelques groupes particuliers de membres en analysant leurs prestations (fréquence, durée, rémunération).

Nous avons défini ici six sous-groupes :

- les membres prestant fréquemment ;
- les membres prestant rarement ;
- les membres percevant en moyenne des rémunérations annuelles de 10.000€ et plus ;
- les membres ayant une fonction non-artistique ;
- les membres ne réalisant que des prestations artistiques ;
- les membres ne réalisant que des prestations non-artistiques.

Les membres prestant fréquemment

Pour rappel, les membres que nous avons identifiés comme travaillant fréquemment via SMartBe sont ceux qui preistent l'équivalent d'au moins un jour par semaine. Ces personnes représentent un total de 1.277 personnes sur la période observée.

Profil des prestations et des rémunérations

Rappelons que ces membres particulièrement actifs représentent 15% de l'ensemble des personnes ayant presté sur la période du 01/07/2006 au 30/06/2008.

Au total, ces membres ont réalisé près de 61.000 prestations, soit 44% de l'ensemble des prestations validées sur les deux années étudiées. Par ailleurs, cela représente 57% de l'ensemble des jours prestés sur la période. Avec au total plus de 25.000.000€ de rémunération brute sur les deux années (soit une moyenne 12.800.000€ par année), ces membres très actifs ont perçu 55% de l'ensemble des rémunérations brutes.

La répartition selon le type de prestations révèle que les prestations sont plus fréquemment de nature strictement artistique (80% contre 74% dans l'ensemble des prestations), alors que les prestations socioculturelles et les RPI sont quasiment inexistantes (elles représentent respectivement moins de 1% et 3%).

Le tableau 40 présente quelques données moyennes sur ces membres utilisant fréquemment les services de facturation. En moyenne, un membre travaillant fréquemment via SMartBe a presté 100 jours par année, dans le cadre de 27 prestations. Notons que celles-ci durent en moyenne 6 jours, soit bien plus que la moyenne générale de 3 jours.

TABLEAU 40 : QUELQUES DONNÉES SUR LES PRESTATIONS ET RÉMUNÉRATIONS PAR MEMBRE PRESTANT FRÉQUEMMENT

	Moyenne par membre
Nombre annuel de jours prestés	100 jours
Nombre annuel de prestations	27 prestations
Durée moyenne d'une prestation	6,2 jours
Rémunération brute	
- par jour	119€
- par année	10.885€

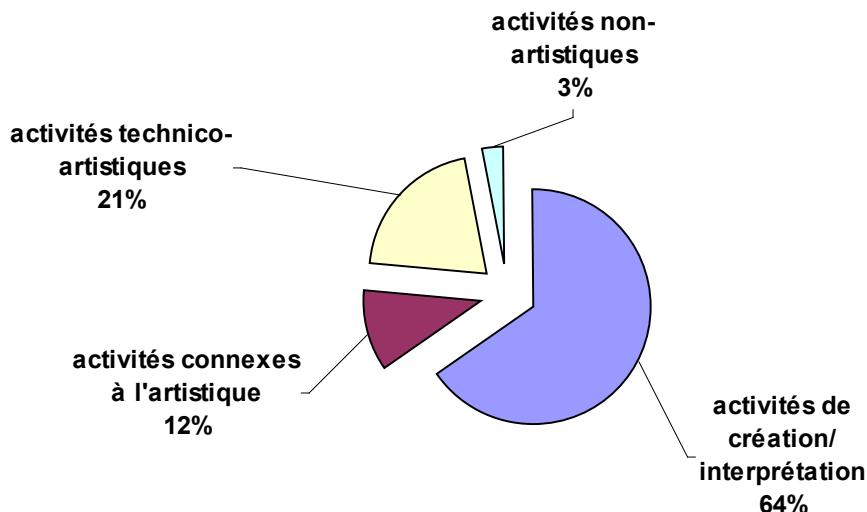
Source : base de données SMartBe (2008) – N= 1.277

Si la rémunération brute journalière n'est pas très élevée et avoisine les 119€ (en partie parce que les prestations sont particulièrement longues et que la rémunération journalière pourrait moins importer que le montant global du cachet), sur une année un membre perçoit près de 11.000€ de rémunération brute.

Le profil sociodémographique

Par ailleurs, les personnes travaillant fréquemment via SMartBe se distinguent par une surreprésentation des activités techniques (21% contre 13% en moyenne²¹) et par une nette sous représentation des activités connexes (12% contre 19% en moyenne). D'autre part, on compte un peu plus de membres ayant une activité de création (65% contre 62%) et moins de personnes dans le secteur strictement non-artistique (3% contre 6% en moyenne).

GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION DES MEMBRES PRESTANT FRÉQUEMMENT SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 1.200

Les caractéristiques démographiques diffèrent peu de celles de l'ensemble des membres (cf. tableau 41). On compte néanmoins une plus grande proportion d'hommes (67% contre 58% dans l'ensemble des membres). Ceci s'explique par le fait que les membres ayant une fonction technique ou de création / interprétation artistique sont majoritairement des hommes.

²¹ Se référer au chapitre 1 « profil sociodémographique des intermittents ».

TABLEAU 41 : QUELQUES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES MEMBRES « FRÉQUENTS »

	Caractéristiques moyennes des membres
Pourcentage	
- d'hommes	67%
- de femmes	33%
Age moyen	34 ans
Ancienneté moyenne	3,1 années

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 1.277

Si leur âge est identique à la moyenne (moyenne de 34 ans au 30/06/2007), ces membres sont cependant inscrits depuis un plus grand nombre d'années, en moyenne 3,2 années (contre 2,1 années en général). Comme nous l'avons précédemment remarqué, au plus l'inscription est ancienne, au plus le nombre de jours prestés annuellement augmente.

Membres prestant rarement

Les membres que nous avons définis comme travaillant rarement via SMartBe prestant l'équivalent d'un jour par année.

947 personnes sont dans cette situation, soit 11% de l'effectif total.

Profil des prestations et des rémunérations

Par définition, ces membres n'ont réalisé qu'un jour de prestation par année, soit au total moins de 1.200 prestations. Si ces personnes représentent 11% de l'effectif, en termes de prestations elles ne représentent plus que 1%. Et en termes de nombre de jours, la part de ces membres dans l'ensemble chute à moins de 1%.

Si l'on s'attache aux nombres de jours prestés et de prestations, par définition, notre échantillon se compose de personnes n'ayant presté qu'un seul jour par année et donc qu'une seule prestation.

TABLEAU 42 : QUELQUES DONNÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS PAR MEMBRE « RARE »

	Moyenne par membre
Rémunération brute	
- par jour	147€
- par année	147€

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 947

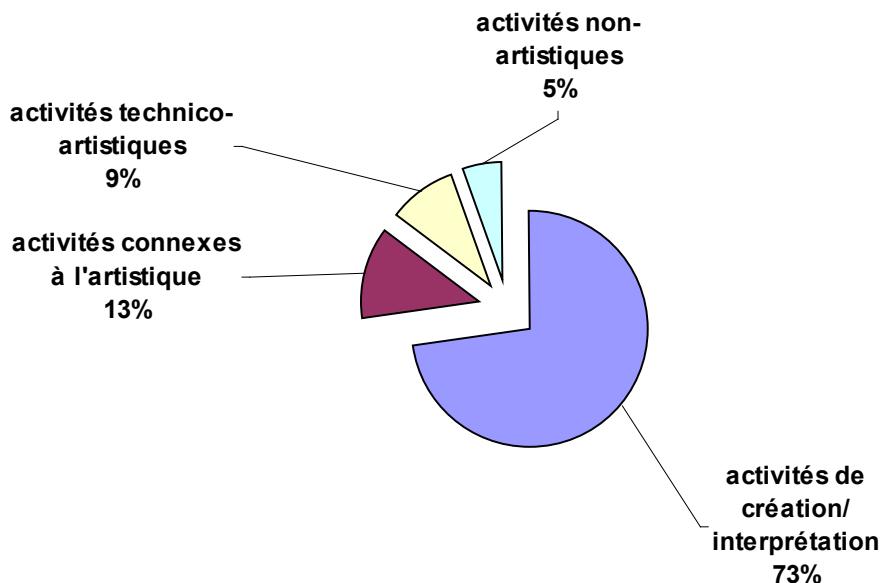
La rémunération brute journalière est particulièrement élevée avec un montant moyen journalier (et annuel) de 147€. On peut supposer que puisque ces personnes n'ont presté qu'un seul jour, elles ont été particulièrement attentives au montant négocié, qui est largement supérieur à la moyenne constatée de 128€. Par ailleurs, les membres « rares » ne se distinguent pas des autres dans la répartition selon le type de prestations.

Le profil sociodémographique

Les caractéristiques démographiques diffèrent peu de celles de l'ensemble des membres.

La représentation en terme de type d'activités exercé (cf. graphique 8) montre que les membres exerçant principalement une activité technique et ceux ayant une activité connexe sont légèrement sous-représentés (respectivement 9% et 13% des membres). Au contraire, les membres ayant une activité de création sont plus nombreux (ils représentent 73% de l'ensemble au lieu de 62% en moyenne). La part des personnes dans le secteur strictement non-artistique reste constante, autour de 5%.

GRAPHIQUE 8 : RÉPARTITION DES MEMBRES « RARES » SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 947

La répartition de ces membres en fonction du sexe est identique à la moyenne.

D'autre part, les membres « rares » sont plus âgés que l'ensemble des membres : 34,6 ans en moyenne. On peut supposer que pour un certain nombre il s'agit de personnes ayant déjà une autre activité et qu'elles ont été amenées à utiliser une seule fois les services de SMartBe comme complément.

TABLEAU 43 : QUELQUES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES MEMBRES « RARES »

	Caractéristiques des membres
Pourcentage	
- d'hommes	57%
- de femmes	43%
Age moyen	34,6 ans
Ancienneté	2,7 années

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 947

Membres percevant les montants annuels bruts les plus élevés

Notre population comprend 7% de membres percevant annuellement une moyenne de 10.000€ bruts ou plus. Au total, 598 membres ont perçu des revenus annuels particulièrement élevés par rapport à la moyenne.

Profil des prestations et des rémunérations

Ces membres ont réalisé près de 32.000 prestations au cours des deux années observées, soit 21% de l'ensemble des prestations validées.

Assez logiquement, puisque ces personnes ont perçu des rémunérations particulièrement élevées, elles concentrent une grande partie de l'ensemble des montants bruts : soit ici 36% du total (alors qu'en termes d'effectif, leur poids est seulement de 7%). De même, ces quelques personnes ont presté l'équivalent de 30% de l'ensemble des jours prestés de la période considérée.

Par ailleurs, ces membres réalisent en grande majorité des prestations artistiques. Celles-ci représentent en effet 80% contre 74% dans l'ensemble des prestations. La part des prestations non-artistiques est identique à celle prévalant en moyenne, soit 18% en général. En revanche, les prestations socioculturelles et les RPI sont quasi inexistantes, alors qu'elles représentent respectivement 1% et 7% dans l'ensemble des prestations.

Le tableau 44 reprend quelques données sur les membres ayant perçu annuellement au moins 10.000€ brut.

En moyenne, ces personnes ont presté 122 jours par année contre 26 pour l'ensemble des membres, soit un nombre quatre fois supérieur. D'autre part, ces personnes réalisent des prestations bien plus longues que la moyenne des membres : une moyenne de 6 jours contre 3 pour l'ensemble des membres.

TABLEAU 44 : DONNÉES SUR LES PRESTATIONS ET RÉMUNÉRATIONS PAR MEMBRE AYANT PERÇU AU MOINS 10.000€ BRUT PAR ANNÉE

	Moyenne par membre
Nombre annuel de jours prestés	122 jours
Nombre annuel de prestations	31 prestations
Durée moyenne d'une prestation	6,3 jours
Rémunération moyenne brute par jour	171€
par année	16.217€

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 598

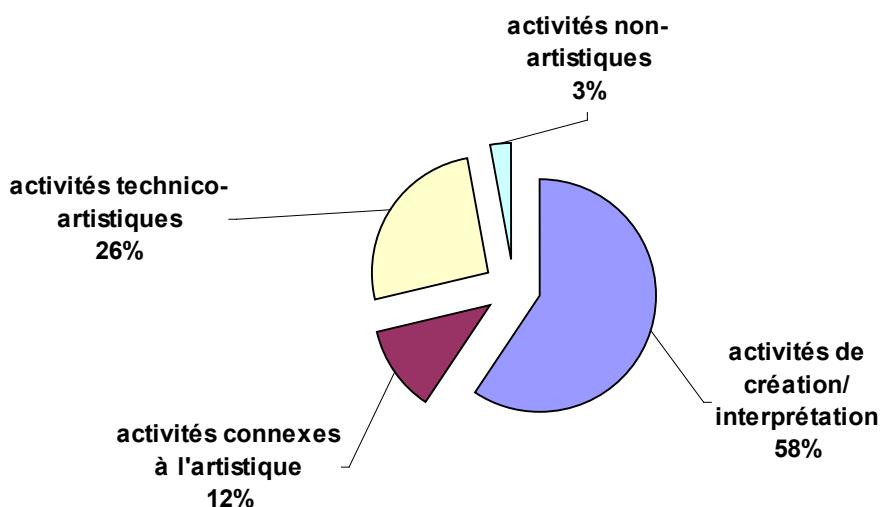
Si on s'intéresse à présent à la rémunération moyenne, le montant moyen par jour est de 171€, soit une augmentation de plus de 40€ par rapport à la moyenne observée pour l'ensemble des membres.

On peut se demander dès lors si une partie de l'explication ne réside par dans le profil sociodémographique et notamment le type de fonction exercé par les membres.

Le profil sociodémographique

On note en effet une surreprésentation des membres ayant une activité technique ; ils sont en effet 26% parmi ceux ayant perçu en moyenne 10.000€ et plus, contre 13% parmi l'ensemble des membres. Comme nous l'avons précédemment observé dans ce chapitre, les techniciens sont en moyenne mieux rémunérés par jour de prestation. En outre, ils prennent un plus grand nombre de jours par année. Cela explique que l'on retrouve de nombreux techniciens parmi les personnes percevant des rémunérations brutes annuelles particulièrement élevées.

GRAPHIQUE 9 : RÉPARTITION DES MEMBRES AYANT PERÇU AU MOINS 10.000€ BRUT PAR ANNÉE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 548

On retrouve d'autre part plus d'hommes que de femmes (73% d'hommes, contre 55% parmi l'ensemble des membres). Comme nous l'avons précédemment constaté, les hommes sont en moyenne mieux rémunérés par jour de prestation que les femmes. D'autre part, les hommes sont plus nombreux à occuper des fonctions technico-artistiques, qui sont ici plus nombreuses. Il n'est donc pas étonnant que les hommes soient plus nombreux parmi les membres percevant des rémunérations élevées.

TABLEAU 45 : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES MEMBRES AYANT PERÇU AU MOINS 10.000€ BRUT PAR ANNÉE

	Caractéristiques des membres
Pourcentage	
- d'hommes	73%
- de femmes	28%
Age moyen	34,6 ans
Ancienneté	3,3 années

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 598

Par ailleurs, il s'agit de membres inscrits depuis plus longtemps auprès des services de SMartBe, avec une moyenne de 3,3 années ; ils sont en outre un peu plus âgés que la moyenne.

Les membres ayant une fonction non-artistique

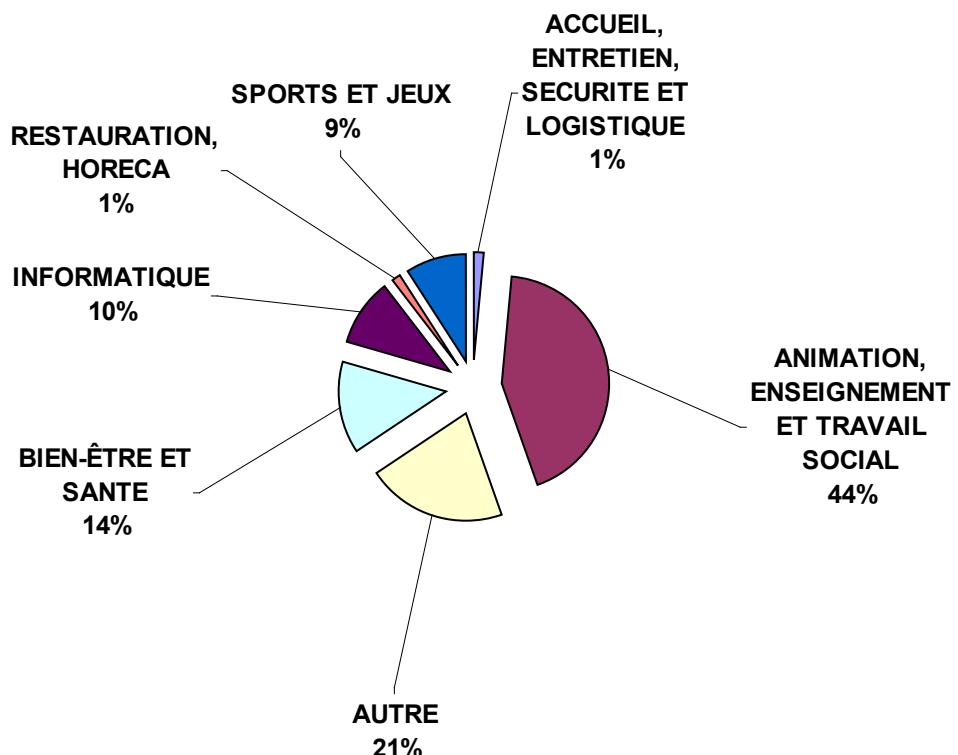
Parmi les intermittents travaillant via SMartBe, une minorité (470 précisément) s'est déclarée à l'inscription comme ayant une fonction de type non-artistique. Précisons que nous avons défini ces membres sur base de la première fonction encodée à l'inscription et non selon le type de prestations réalisées au cours de la période analysée. Cette partie vise à mieux connaître qui sont ces membres ayant une fonction non-artistique et quelles prestations ils réalisent.

Une fois n'est pas coutume, il nous semble important de débuter ce focus par une présentation sociodémographique de ces personnes, avant de nous attacher à leurs prestations et rémunérations.

Le profil sociodémographique

Comme le montre le graphique 10 et comme nous l'avons déjà noté dans le chapitre I « Profil sociodémographique des intermittents », ces personnes exercent leur activité principalement dans le secteur de l'animation, de l'enseignement et du travail social (43%). Les autres secteurs importants sont celui du bien-être et de la santé (14%), de l'informatique (10%) et des sports et jeux (9%), une minorité travaille dans la restauration / HoReCa (1%) ainsi que dans l'accueil, entretien, sécurité et logistique (1%). Mentionnons par ailleurs que 21% de l'ensemble de ces membres exercent d'autres fonctions non-artistiques.

GRAPHIQUE 10 : RÉPARTITION DES MEMBRES AYANT UNE FONCTION NON-ARTISTIQUE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ PRATIQUÉE



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 470

Les membres ayant une fonction non-artistique représentent un sous-groupe relativement particulier de l'ensemble des membres actifs (cf. tableau 46).

Tout d'abord, les femmes sont majoritaires, représentant 59% des ces personnes (contre 42% en moyenne).

Nous avions constaté dans un chapitre précédent que les femmes étaient particulièrement présentes dans le secteur du bien-être / santé, de la restauration / HoReCa ainsi que dans l'animation / enseignement et travail social.

TABLEAU 46 : QUELQUES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES MEMBRES AYANT UNE FONCTION NON-ARTISTIQUE

	Caractéristiques des membres
Pourcentage	
- d'hommes	41%
- de femmes	59%
Age moyen	35,3 ans
Ancienneté	1,7 année

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 323

D'autre part, il s'agit de personnes récemment inscrites chez SMartBe, puisqu'en moyenne elles sont membres depuis moins de deux années.

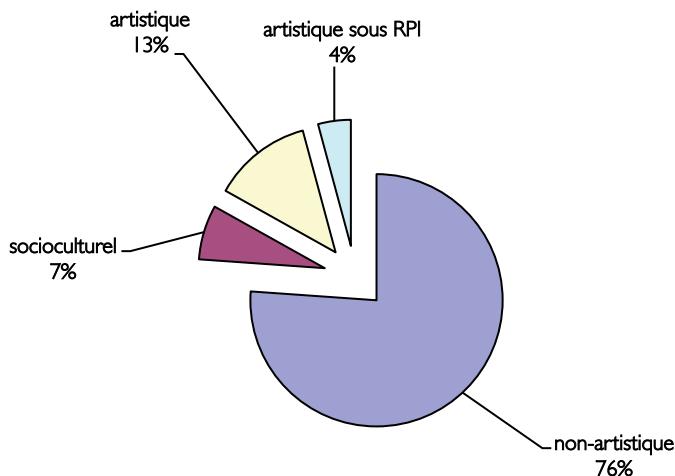
En revanche, ces personnes sont un peu plus âgées que la moyenne, avec un âge moyen de 35 ans. On peut supposer que les personnes ayant une fonction essentiellement non-artistique ont eu un premier parcours professionnel avant de s'inscrire chez SMartBe, ce qui expliquerait qu'elles s'y inscrivent plus tardivement (en moyenne à 34 ans).

Profil des prestations et des rémunérations

Si ces membres représentent seulement 4% de l'ensemble des personnes actives, leur poids économique est encore moindre. En effet, en termes de nombre de jours prestés comme en termes de rémunération brute cumulée, ces personnes ne représentent que 3% de l'ensemble.

Par ailleurs, le graphique suivant révèle que la part qu'ont les prestations artistiques et non-artistiques est totalement inversée par rapport à ce qu'on observe chez l'ensemble des membres (cf. graphique 11). En effet, ces membres réalisent en grande majorité des prestations non-artistiques (elles représentent 76% contre 18% en moyenne). Par ailleurs, on note que 17% des prestations des membres ayant une activité non-artistiques sont de nature artistique (artistique et artistique sous RPI), soit près d'une prestation sur cinq. Ces membres effectuent donc une part non négligeable de leurs prestations sous le régime artistique, bien qu'ils aient déclaré avoir une activité principale non-artistique. D'autre part, la proportion de prestations socioculturelles est particulièrement importante (7% contre 1% en moyenne). Ceci s'explique en grande partie par le fait qu'une part non négligeable de ces membres s'est déclarée comme travaillant dans l'animation / enseignement / travail social, où ce type de prestation est plus fréquemment utilisé.

GRAPHIQUE II : RÉPARTITION SELON LE TYPE DE PRESTATION



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 3.932

On peut ici confirmer la pertinence d'utiliser la fonction décrite à l'inscription comme indicateur des fonctions exercées par la suite via SMartBe. En effet, les personnes ayant déclaré avoir une fonction non-artistique réalisent en grande partie des prestations non-artistiques.

Enfin, si on s'attache au nombre de jours prestés annuellement, des personnes prennent moins régulièrement que l'ensemble des membres, avec en moyenne à peine 20 jours par année (tableau 47).

TABLEAU 47 : QUELQUES DONNÉES SUR LES PRESTATIONS ET RÉMUNÉRATIONS PAR MEMBRE AYANT UNE FONCTION NON-ARTISTIQUE

	Moyenne par membre
Nombre annuel de jours prestés	20 jours
Nombre annuel de prestations	5 prestations
Durée moyenne d'une prestation	4 jours
Rémunération brute	
- par jour	103€
- par année	2.026€

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 323

La rémunération brute journalière est inférieure à la moyenne (103€), ce qui s'explique par un recours plus fréquent aux prestations non-artistiques et socioculturelles.

En moyenne, ces membres perçoivent annuellement 2.026€ de rémunérations liées aux prestations réalisées via SMartBe, ce qui est également inférieur à la moyenne observée.

Les membres réalisant uniquement des prestations artistiques

4.220 membres ont réalisé au cours des deux années étudiées uniquement des prestations artistiques ; ils représentent 51% de l'ensemble de la population intermittente étudiée dans le cadre de cette analyse.

Profil des prestations et des rémunérations

Leur poids en termes de prestations reste identique à celui de leur effectif. Avec 60.000 prestations, ces membres ont presté 43% de l'ensemble des prestations validées sur les deux années étudiées. Si l'on raisonne en termes de nombre de jours prestés, la part de ces membres atteint 46% de l'ensemble.

Enfin, en termes de rémunération, les membres n'ayant réalisé que des prestations artistiques ont perçu un total de 22.000.000€ sur les deux années (soit une moyenne de 1.000.000€ par année), ce qui représente 47% de l'ensemble des rémunérations brutes de la période.

Ces personnes ont donc un poids économique relativement comparable à celui de leur effectif.

TABLEAU 48 : QUELQUES DONNÉES SUR LES PRESTATIONS ET RÉMUNÉRATIONS PAR MEMBRE

	Moyenne par membre
Nombre annuel de jours prestés	24 jours
Nombre annuel de prestations	7 prestations
Durée moyenne d'une prestation	3,3 jours
Rémunération brute	
- par jour	138€
- par année	2.836€

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 4.220

Un membre travaillant uniquement avec des prestations artistiques a presté une moyenne de 24 jours par année, soit deux jours de moins que l'ensemble des membres (cf. tableau 48).

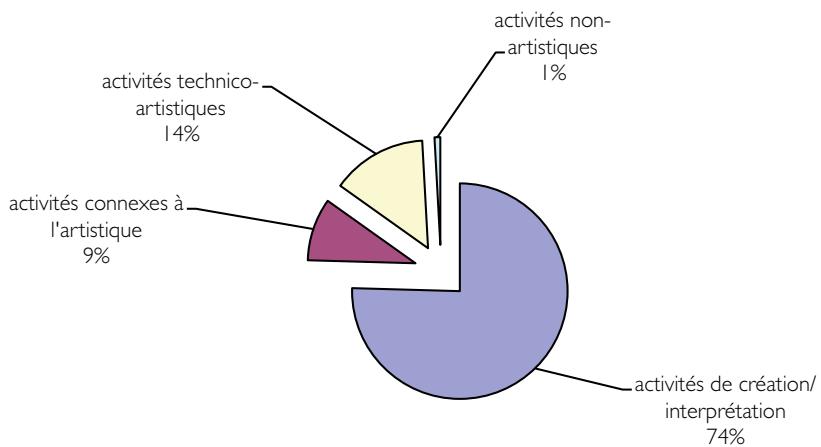
La rémunération journalière brute moyenne est de 138€, soit 10€ de plus que la moyenne de 128€. On note cependant peu de différence en termes de montant perçu annuellement (2.836€), celui-ci étant équivalent à la moyenne observée parmi l'ensemble des membres.

Le profil sociodémographique

Les personnes réalisant uniquement des prestations artistiques se décrivent plus fréquemment comme ayant une activité de création ou d'interprétation artistique (leur part est de 75% au lieu de 62% en moyenne). Par ailleurs, comme on peut le constater au graphique 12, on y retrouve moins de personnes ayant une activité connexe à la création (9% au lieu de 19%), ainsi que moins de personnes ayant une activité de type non-artistique (1% contre 6% en moyenne).

Ainsi, les prestations artistiques sont plus fréquemment réalisées par des membres ayant une activité purement artistique. Ici encore, on peut valider le fait d'utiliser la fonction décrite à l'inscription comme un indicateur des activités effectivement prestées.

GRAPHIQUE I2 : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 4.044

D'autre part, on note dans le tableau 40 une prépondérance du nombre d'hommes, qui représentent 61% des membres, contre 58% dans l'ensemble des membres. Notons par ailleurs que les personnes ayant réalisé uniquement des prestations artistiques sont en moyenne membres de SMartBe depuis plus de trois années ; il s'agit donc de membres plus anciens que la moyenne des membres actifs. L'âge moyen le confirme, puisque ces personnes étaient en moyenne âgées de 35 ans au 01/07/2007.

TABLEAU 40 : QUELQUES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES MEMBRES

	Caractéristiques des membres
Pourcentage	
- d'hommes	61%
- de femmes	39%
Age moyen	34,8 ans
Ancienneté	3 années

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 4.420

Les membres réalisant uniquement des prestations non-artistiques

1.347 membres ont réalisé au cours des deux années étudiées uniquement des prestations non-artistiques ; ils représentent 16% de l'ensemble des membres.

Profil des prestations et des rémunérations

Cependant, en termes de nombre de prestations leur poids est moindre. Avec 18.000 prestations, ces membres représentent 10% de l'ensemble des prestations validées sur les deux années étudiées. Si l'on raisonne en termes de nombre de jours prestés, la part de ces membres atteint 13% de l'ensemble (soit près de 55.000 jours prestés sur les 2 années).

Enfin, en termes de rémunération, les membres n'ayant réalisé que des prestations non-artistiques ont perçu un total de 6.200.000€ sur la période (ce qui représente en moyenne 3.100.000€ par année), soit 11% de l'ensemble des rémunérations brutes de la période.

Le poids économique de ces personnes est donc plutôt inférieur à celui relatif à leur effectif.

La rémunération brute journalière est similaire à la moyenne de l'ensemble des prestations, soit 127€. Etant donné que ces personnes prennent quelques jours de moins par année que la moyenne des membres (soit 23 jours contre 26 en moyenne), leur rémunération annuelle moyenne est de 2.653€ brut, soit inférieure à la moyenne de 2.943€.

TABLEAU 4I : QUELQUES DONNÉES SUR LES PRESTATIONS ET RÉMUNÉRATIONS PAR MEMBRE RÉALISANT UNIQUEMENT DES PRESTATIONS NON-ARTISTIQUES

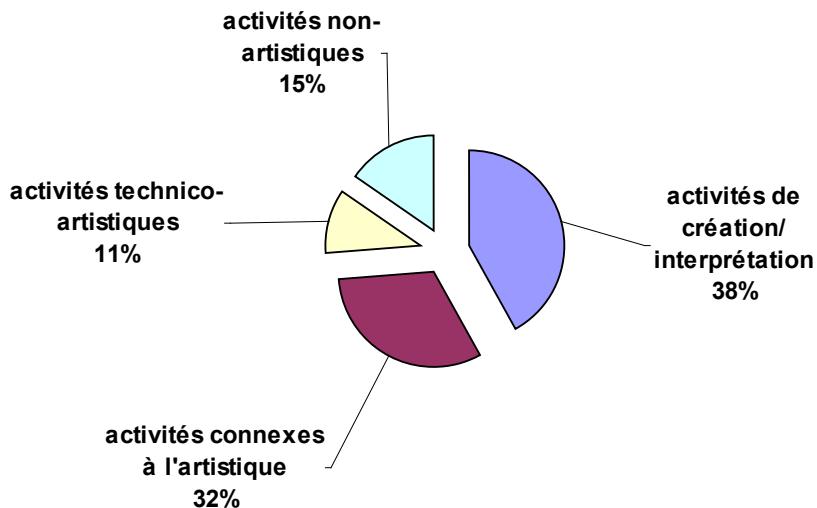
	Moyenne par membre
Nombre annuel de jours prestés	23 jours
Nombre annuel de prestations	6 prestations
Durée moyenne d'une prestation	4,2 jours
Rémunération brute	127€
- par jour	
- par année	2.653€

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 1.347

Le profil sociodémographique

Par ailleurs, on constate dans le graphique 13 que les personnes travaillant uniquement avec des prestations non-artistiques sont plus fréquemment des membres ayant une activité connexe (ils représentent 32% des membres contre 13% en moyenne) ainsi que des membres ayant une activité de création artistique (42% contre 62%). De même, les personnes ayant une fonction non-artistique représentent 15% de ce groupe (contre 6% dans l'ensemble des membres). Ainsi, et assez logiquement, les prestations non-artistiques sont plus fréquemment effectuées par des personnes sans lien avec les activités de création / interprétation ou technico-artistiques.

GRAPHIQUE 13 : RÉPARTITION DES MEMBRES RÉALISANT UNIQUEMENT DES PRESTATIONS NON-ARTISTIQUES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 1.347

Les caractéristiques démographiques diffèrent légèrement de l'ensemble des membres (tableau 42). Fait assez rare, on compte tout d'abord un nombre strictement égal d'hommes (51%) et de femmes (49%), alors que généralement les hommes sont les plus nombreux (58% en moyenne).

Par ailleurs, les membres prestant uniquement des prestations non-artistiques sont plus âgés que la moyenne (35 ans). On peut donc supposer qu'il s'agit de personnes ayant déjà eu une première expérience professionnelle avant de devenir membre.

TABLEAU 42 : QUELQUES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES MEMBRES

	Caractéristiques des membres
Pourcentage	
- d'hommes	49%
- de femmes	51%
Age moyen	35 ans
Ancienneté	2,1 années

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 1.347

En guise de conclusion, on peut constater qu'il existe une certaine correspondance et cohérence entre la fonction déclarée à l'inscription et le type de prestations réalisé lors des contrats. En effet, les membres ayant une fonction principale de type non-artistique réalisent une plus grande part de prestations non-artistiques que l'ensemble des membres.

Cependant, la différence entre les deux montre que les intermittents doivent combiner des activités non-artistiques à des activités artistiques. Du fait d'un nombre de prestations et de jours prestés relativement limités, il leur est en effet nécessaire de cumuler plusieurs sources de revenus, afin de s'assurer des rentrées financières plus importantes.



Chapitre 6

Analyse croisée

des donneurs d'ordre et des prestations

1. Introduction

Ce chapitre présente une analyse croisée des donneurs d'ordre et des prestations des membres SMartBe. Plus précisément, on s'intéresse ici aux prestations des donneurs d'ordre « actifs »¹ répertoriés depuis au moins une année complète au sein de la base de données de SMartBe à dater du 30 juin 2008 (correspondant à la fin de la période d'analyse)². L'analyse statistique porte ainsi sur 8.635 DO ayant recouru au total à 139.243 prestations entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2008 (tableau I).

TABLEAU I : RÉCAPITULATIF DES DONNÉES ANALYSÉES DANS CE CHAPITRE³

Type de DO	Nombre de DO actifs	% DO actifs	Nombre de prestations	% prestations
DO classiques belges	7.149	83%	120.448	86%
DO classiques étrangers	648	7%	3.983	3%
Activités	838	10%	14.812	11%
Total des DO	8.635	100%	139.243	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

La structure du chapitre se présente de la manière suivante : la section 2 analyse en détail le recours des donneurs d'ordre aux prestations des membres SMartBe. La section 3 s'intéresse ensuite aux montants moyens (hors TVA) facturés aux donneurs d'ordre par jour de prestation. Quelques données sont également présentées concernant les montants facturés aux DO sur une année. Enfin, la section 4 dépeint le profil général de cinq catégories particulières de DO qui se démarquent notamment en termes du nombre de jours prestés ou en termes financiers.

2. Le recours des donneurs d'ordre aux prestations des membres SMartBe

Tout d'abord, cette section met en lumière les interactions entre le type de donneur d'ordre et le type de prestation auquel ces DO recourent (2.1.). On établit ensuite une classification de la fréquence du recours des DO aux prestations des membres SMartBe (2.2.) avant d'analyser le recours moyen des DO sur une année

¹ Tel que signalé dans l'introduction générale, la population de donneurs d'ordre étudiée dans la présente étude se limite aux donneurs d'ordre « actifs », c'est-à-dire aux DO (classiques ou sous forme d'**Activités**) ayant réalisé au moins une prestation validée entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2008 avec un ou plusieurs membres SMartBe.

² De la même manière que dans l'analyse croisée des intermittents et des prestations (chapitre 5), on a exclu de l'analyse les DO inscrits à partir du 01 juillet 2007, ces DO n'ayant pas eu une année complète d'activité au 30 juin 2008. Leurs données moyennes sur une année en termes de nombre de jours prestés et de montants facturés auraient alors été sous-estimées. En ce qui concerne les DO inscrits entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2007, leurs moyennes annuelles ont été pondérées en fonction du nombre de mois de présence du DO sur la période d'analyse.

³ Pour rappel, comme on l'a vu dans le profil socioéconomique des donneurs d'ordre actifs (chapitre 2), la localisation du donneur d'ordre se base sur le lieu d'établissement (siège social) de la structure dans le cas d'un DO classique et sur le lieu de résidence du membre administrateur en ce qui concerne une **Activité**. On a également fait le choix de limiter l'analyse comparative des DO selon leur localisation géographique aux données portant sur les DO classiques vu le nombre marginal d'**Activités** dont l'administrateur réside à l'étranger (non significatif d'un point de vue statistique). De plus, la localisation d'une **Activité** ainsi définie constitue une indication discutable. De manière générale, on peut en effet regretter l'absence d'information précise à l'heure actuelle dans la base de données SMartBe quant au lieu des prestations en elles-mêmes qui permettrait d'apporter un éclairage sur la mobilité des membres et donneurs d'ordre ainsi qu'un aperçu des zones géographiques en Belgique et à l'étranger où se produisent effectivement les prestations artistiques et non-artistiques.

(2.3.). Ce recours moyen varie en fonction du type de donneur d'ordre, du type de prestation et de l'année d'inscription du DO mais aussi en fonction des caractéristiques spécifiques des DO classiques belges, à savoir la Région d'établissement, la forme juridique ainsi que la branche d'activité (2.4.). Enfin, il est également intéressant d'examiner les variations saisonnières du nombre de jours de prestation par mois selon le type de DO ainsi que selon la nature artistique ou non des activités menées par les DO classiques belges employeurs (2.5.).

Type de donneur d'ordre et type de prestation

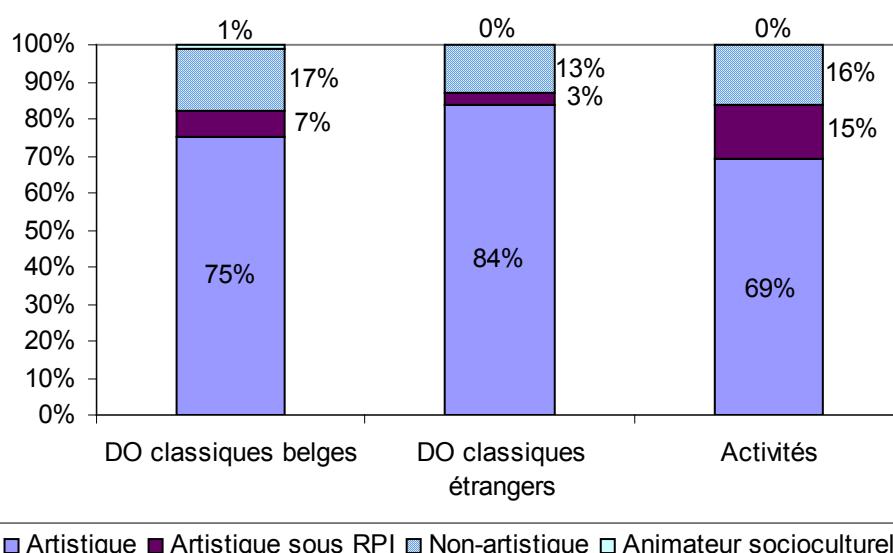
On peut observer la répartition des prestations selon le type de donneur d'ordre (DO classiques belges, DO classiques étrangers et Activités). A l'inverse, il est également intéressant d'étudier la répartition des donneurs d'ordre selon le type de prestation auquel ils recourent (en tout ou en partie).

Répartition des prestations selon le type de donneur d'ordre

Pour rappel, différents types de prestation peuvent être réalisées via SMartBe : des prestations artistiques, des prestations artistiques sous le Régime des Petites Indemnités (RPI)⁴, des prestations non-artistiques ainsi que des prestations socioculturelles⁵.

De manière générale, il ressort du graphique I que 82% des prestations réalisées pour le compte de DO classiques établis en Belgique sont de type artistique (prestations artistiques à proprement parler – 75% – et prestations artistiques sous le Régime des Petites Indemnités – 7% – confondues). On observe également un pourcentage non négligeable (17%) de prestations non-artistiques. Les prestations en tant qu'animateur socioculturel représentent par contre à peine 1% de l'ensemble des prestations.

GRAPHIQUE I : RÉPARTITION DES PRESTATIONS SELON LEUR TYPE POUR CHAQUE CATÉGORIE DE DO



Source : base de données SMartBe (2008) – N=139.243

⁴ Pour rappel, les prestations sous le Régime des Petites Indemnités (RPI) correspondent en réalité à des prestations artistiques de nature exceptionnelle réalisées pour un faible montant (comme par exemple un concert dans un bar). Ces prestations sont en quelque sorte comparables à un remboursement de frais, sans justificatif et exemptes de toute charge sociale ou fiscale à condition de ne pas dépasser un montant maximum par an (2.138,7 euros pour 2008) ou par jour (106,94 euros pour 2008), ni un nombre de 30 jours par an. Ce type de prestation ne peut toutefois pas être pris en compte pour l'obtention du « statut d'artiste ».

⁵ Pour plus de détails, voir le lexique.

En revanche, on constate que les DO classiques installés à l'étranger recourent davantage aux prestations artistiques par rapport aux DO classiques belges (84% contre 75%). Cela s'explique notamment par le fait que les DO étrangers utilisent peu les prestations sous RPI (3%), ces dernières étant autorisées uniquement pour des prestations ayant lieu en Belgique.

En ce qui concerne la répartition des prestations effectuées via des Activités, on observe dans cette catégorie une proportion de prestations artistiques sous RPI (15%) plus élevée que pour les autres types de DO. La raison en est que les Activités fonctionnent parfois à l'aide de moyens modestes et de participations limitées à des projets artistiques qui sont alors payées sous forme de RPI.

Répartition des donneurs d'ordre selon le type de prestation

Il est également intéressant d'identifier la part des DO se consacrant à un type particulier de prestation (artistique ou non-artistique) ainsi que la part des DO recourant à plusieurs types de prestation (tableau 2). Au niveau des DO classiques belges, on constate que plus de la moitié d'entre eux (54%) recourent uniquement à des prestations artistiques. Cette proportion est encore plus élevée du côté des DO classiques étrangers (78%). A ces pourcentages s'ajoutent les DO classiques belges ou étrangers utilisant uniquement des prestations sous RPI (respectivement 4% et 1%). Le recours marqué des DO classiques aux prestations artistiques (à proprement parler ou sous RPI) reflète l'historique du service contrats de SMartBe destiné à l'origine aux artistes travaillant à la prestation.

Cela étant, on identifie néanmoins une proportion de DO classiques faisant appel à des membres SMartBe uniquement pour des prestations non-artistiques (14% pour les DO classiques belges et 13% pour les DO classiques étrangers) ou, à petite échelle, pour des prestations socioculturelles. Le tableau montre également que plus d'un quart des DO classiques établis en Belgique (27%) recourent aux prestations des membres pour au moins deux types de prestation différents, ce qui est le cas de 8% des DO étrangers qui se cantonnent davantage à un type précis de prestation.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES DONNEURS D'ORDRE SELON LEUR RECOURS AUX TYPES DE PRESTATION

Type de prestation	DO classiques belges		DO classiques étrangers		Activités	
	Nb DO	%	Nb DO	%	Nb DO	%
DO avec prestations <i>artistiques</i> uniquement	3.892	54%	503	78%	415	50%
DO avec prestations <i>artistiques sous RPI</i> uniquement	285	4%	10	1%	41	5%
DO avec prestations <i>non-artistiques</i> uniquement	997	14%	83	13%	119	14%
DO avec prestations <i>socioculturelles</i> uniquement	39	1%	1	0%	1	0,1%
DO avec une combinaison <i>d'au moins deux types de prestation</i>	1.936	27%	51	8%	262	31%
Total des DO	7.149	100%	648	100%	838	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

Au niveau des Activités, on remarque qu'une moitié d'entre elles se consacrent aux prestations artistiques tandis qu'une proportion non négligeable (31%) cumule différents types de contrats, ce qui reflète la situation des artistes porteurs de projets alternant les activités artistiques et non-artistiques. De plus, les administrateurs d'une Activité peuvent également sous-traiter des prestations non-artistiques au service de leur projet artistique. Par exemple, une troupe de théâtre ayant ouvert une Activité pour gérer ses créations et spectacles pourrait recourir aux contrats SMartBe non seulement pour les représentations des comédiens mais aussi pour des facturations de prestations non-artistiques liées à la gestion administrative du collectif.

Classification de la fréquence du recours des DO aux prestations SMartBe

Il est utile de rappeler que la notion de donneur d'ordre « actif » adoptée dans cette étude signifie que le DO a eu au minimum une prestation validée avec un membre par l'intermédiaire de SMartBe au cours de la période étudiée s'étalant sur deux ans (du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008)⁶. Ce critère étant relativement large, il semble nécessaire de définir une classification plus précise des donneurs d'ordre par rapport à la fréquence de leur recours aux prestations des membres SMartBe au cours d'une année. Il paraît dès lors être intéressant de distinguer les donneurs d'ordre occasionnels des donneurs d'ordre plus réguliers.

La fréquence du recours des donneurs d'ordre dépend d'une part du nombre de prestations validées sur une année et, d'autre part, de la durée de ces prestations (nombre de jours prestés sur un an).

Répartition des donneurs d'ordre par classes de prestation

Au niveau des DO classiques, on constate qu'environ quatre DO classiques belges sur dix (42%) ont utilisé le service contrats de SMartBe pour une seule prestation sur l'année (tableau 3). Il s'agit même d'une large majorité (57%) du côté des DO classiques établis à l'étranger. Par ailleurs, le pourcentage de DO diminue progressivement à mesure que le nombre de prestations par an augmente. On voit donc que le recours des DO aux prestations semble plutôt occasionnel du côté des DO classiques (moins d'une prestation par mois), en particulier chez les DO classiques étrangers.

On note une fréquence d'utilisation des contrats SMartBe relativement plus élevée au sein des Activités, avec une proportion relativement plus importante d'Activités par rapport aux DO classiques dans toutes les classes de prestation, à l'exception de la première catégorie (une seule prestation). La fidélisation des Activités vis-à-vis des prestations de membres SMartBe provient en grande partie du fait que ce sont des initiatives émanant des membres eux-mêmes, sous le couvert de SMartBe.

⁶ Il ne faut pas oublier qu'on a retiré de l'analyse dans ce chapitre les DO actifs depuis moins d'une année complète à dater du 30 juin 2008.

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES DONNEURS D'ORDRE PAR CLASSES DE PRESTATION

Classes de prestation	Nb de prestations par an	DO classiques belges		DO classiques étrangers		Activités	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%
1 prestation	1	3.021	42%	367	57%	184	22%
Moins d'1 prestation sur 2 mois	2- 5	2.106	29%	199	31%	286	34%
Moins d'1 prestation par mois	6-11	861	13%	49	7%	158	19%
Au moins 1 prestation par mois	12-51	956	13%	29	4%	188	22%
Au moins 1 prestation par semaine	52 et +	205	3%	4	1%	22	3%
Nb total de DO		7.149	100%	648	100%	838	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

Ainsi, cette section montre que le nombre de prestations par donneur d'ordre peut varier fortement : d'une prestation unique à plusieurs prestations par semaine au cours d'une année⁷ ; d'où, l'importance d'établir une classification de la fréquence du recours d'un DO aux prestations des membres SMartBe.

Répartition des DO selon la fréquence de leur recours aux prestations

Comme dans le chapitre précédent « Analyse croisée des intermittents et des prestations », on distingue cinq niveaux de recours qu'un DO peut avoir vis-à-vis des prestations des membres SMartBe (en nombre de jours de prestation sur une année) : un recours rare, ponctuel, occasionnel, régulier ou fréquent (tableau 4).

TABLEAU 4 : CLASSIFICATION DU RECURS DES DO AUX PRESTATIONS (EN NOMBRE DE JOURS DE PRESTATION PAR AN)

Fréquence du recours d'un DO	En moyenne par an	Nb de jours de prestation par an
Rare	1 jour	1
Ponctuelle	Au moins un jour presté par semestre	2-5
Occasionnelle	Au moins un jour presté tous les deux mois	6-11
Régulière	Au moins un jour presté par mois	12-51
Fréquente	Au moins un jour presté par semaine	52 et +

Source : base de données SMartBe (2008)

Le tableau 5 montre que, parmi les DO classiques (belges et étrangers), le groupe quantitativement le plus important (28% des DO classiques belges, 37% des DO classiques étrangers) en termes de fréquence de recours aux prestations des membres est celui des DO faisant appel de manière ponctuelle (c'est-à-dire au plus 5 jours par an) aux prestations des membres. Dans le cadre des Activités, ce sont les utilisateurs réguliers (au moins un jour de prestation par mois) qui sont le mieux représentés (36% des Activités). Dans cette catégorie, les utilisateurs réguliers et les utilisateurs fréquents (au moins un jour presté par semaine) représentent ensemble plus d'un utilisateur sur deux. L'implication au sein de la catégorie des Activités semble donc davantage s'inscrire dans la durée que chez les DO classiques. Cette tendance s'explique en grande partie par la conception même d'une Activité, dont l'objectif est de soutenir les projets artistiques des membres SMartBe qui sont eux-mêmes les administrateurs ou les participants de l'Activité.

⁷ Pour mémoire, plusieurs prestations d'un ou différents membres SMartBe peuvent être facturées le même jour à un DO.

Par ailleurs, on peut supposer que la proximité géographique du DO par rapport au membre joue un rôle dans la rencontre entre un DO et un membre dans le cadre de prestations par l'intermédiaire de SMartBe. Par ailleurs, on peut présumer que le service contrats SMartBe, ancré sur le territoire belge, offre principalement du soutien aux artistes et intermittents résidant en Belgique⁸.

TABLEAU 5 : RÉPARTITION DES DO SELON LA FRÉQUENCE DE LEUR RECOURS AUX PRESTATIONS, POUR CHAQUE TYPE DE DO

Fréquence du recours	DO classiques belges		DO classiques étrangers		Activités	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Rare	1.854	26%	173	27%	75	9%
Ponctuelle	2.030	28%	239	37%	179	21%
Occasionnelle	958	14%	88	13%	140	17%
Régulière	1.509	21%	110	17%	299	36%
Fréquente	798	11%	38	6%	145	17%
Nombre total de DO	7.149	100%	648	100%	838	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

Enfin, on peut signaler que les donneurs d'ordre dont le recours aux prestations est rare ou, au contraire, fréquent sont analysés plus en détail à la fin de ce chapitre.

Recours moyen des DO

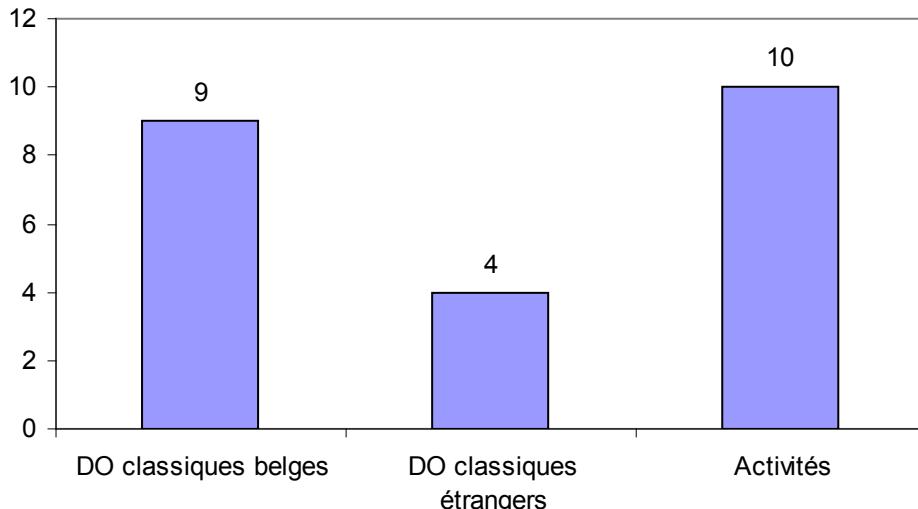
Le recours moyen des DO aux prestations des membres SMartBe peut s'envisager tant en termes de nombre de prestations qu'en termes de nombre de jours prestés pour le compte d'un DO sur une année (en tenant alors compte de la durée des prestations).

Nombre moyen de prestations par an

De manière générale, tous types de prestation confondus, un DO classique établi en Belgique recourt en moyenne à neuf prestations par an. On comptabilise une prestation de plus par an (c'est-à-dire dix prestations) dans le cadre des Activités alors qu'un DO classique étranger recourt à seulement quatre prestations en moyenne au cours d'une année (tableau 6). Le nombre maximum de prestations réalisées pour le compte d'un même DO (en l'occurrence un DO classique établi en Belgique) s'élève à 2.163 prestations sur une année, ce qui représente en moyenne près de six prestations chaque jour tout au long de l'année.

⁸ On peut signaler néanmoins la mise en place de la structure SMart France qui vise à étendre les services proposés par SMartBe (gestion de contrats et gestion d'Activités) au-delà des frontières belges. Le site Internet SMartFr est consultable sur www.smartfr.fr.

TABLEAU 6 : NOMBRE MOYEN DE PRESTATIONS SUR UNE ANNÉE SELON LE TYPE DE PRESTATION



Source : base de données SMartBe (2008) – N=8.635

Nombre moyen de jours prestés par an

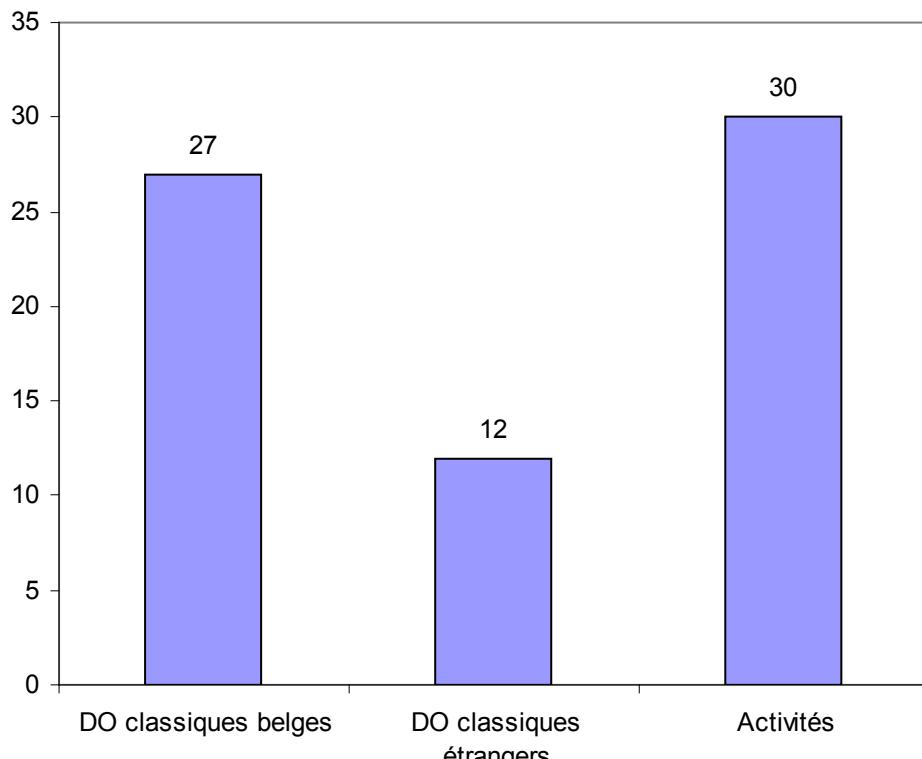
Il importe néanmoins de mettre en rapport le nombre de prestations effectuées pour le compte d'un donneur d'ordre avec la durée de ces prestations⁹. Pour rappel, la durée moyenne d'une prestation est de 3 jours, tous types de DO confondus. Une prestation semble néanmoins durer un jour supplémentaire (c'est-à-dire 4 jours en moyenne) dans le cadre des Activités ainsi que pour les DO classiques installés à l'étranger.

Ainsi, on peut analyser le *nombre moyen de jours prestés sur une année* par les membres pour le compte d'un donneur d'ordre (graphique 2)¹⁰. En moyenne, un DO classique belge recourt à 27 jours de prestation par an ; ce nombre de jours est légèrement supérieur pour la catégorie des Activités (30 jours) alors qu'il est deux à trois fois moindre au niveau des DO classiques étrangers (12 jours).

⁹ La durée d'un contrat SMartBe peut varier d'1 à 31 jours de prestation, autrement dit, ne peut excéder 1 mois. En effet, si une prestation s'étale sur deux mois consécutifs, il est alors nécessaire, pour des raisons d'ordre administratif, que le membre rende deux contrats distincts : l'un reprenant les jours prestés au cours du premier mois et l'autre les jours prestés sur le second mois.

¹⁰ Il est utile de rappeler qu'un DO peut recourir à plusieurs prestations au cours d'une même journée. Pour un DO utilisant de manière fréquente le service contrats proposé par SMartBe, le calcul du nombre moyen de jours prestés pour un même DO sur une année peut donc être supérieur au nombre de jours que contient une année en tant que telle (à savoir 365 jours).

GRAPHIQUE 2 : NOMBRE MOYEN DE JOURS DE PRESTATION PAR AN



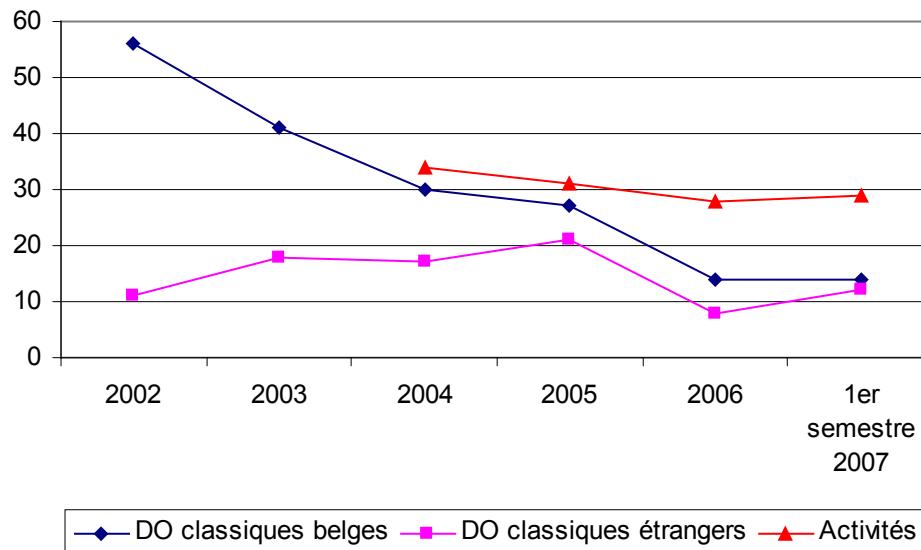
Source : base de données SMartBe (2008) – N = 8.635

Par ailleurs, le nombre maximum de jours de prestation observé chez un DO classique belge s'élève à 2.553 jours sur une année alors qu'il est près de six fois moindre chez les DO classiques étrangers (459 jours). Tous ces éléments corroborent le résultat précédent selon lequel les DO classiques établis à l'étranger font appel de manière moins régulière aux prestations des membres SMartBe en comparaison des DO classiques établis en Belgique et des Activités.

Nombre moyen de jours prestés selon l'ancienneté du DO

Par ailleurs, le nombre moyen de jours prestés varie selon *l'ancienneté du DO* pour SMartBe. Cela semble particulièrement le cas en ce qui concerne les DO classiques belges, pour lesquels on observe une certaine « fidélisation » des anciens DO vis-à-vis des membres SMartBe. En effet, en moyenne, un DO classique belge répertorié chez SMartBe depuis 2002 recourt à quatre fois plus de jours de prestation sur une année qu'un DO inscrit au cours du 1^{er} semestre 2007, c'est-à-dire 56 contre 14 jours (graphique 3). Il semble donc que le nombre de jours prestés pour un DO augmente progressivement avec son ancienneté au sein de SMartBe. Pour rappel, on a constaté une tendance similaire du côté des membres.

GRAPHIQUE 3 : NOMBRE MOYEN DE JOURS DE PRESTATION PAR AN SELON L'ANNÉE D'INSCRIPTION DU DO



Source : base de données SMartBe (2008) – N = 8.635

A titre comparatif, on observe une certaine stabilité en termes de jours prestés selon l'année d'inscription au niveau des Activités : une Activité créée en 2004 recourt en moyenne à 34 jours de prestation par an tandis qu'une Activité lancée au 1^{er} semestre 2007 réalise 29 jours de prestation. En revanche, aucune tendance ne semble se dégager au niveau des DO classiques étrangers dans l'évolution du nombre de jours prestés par rapport à leur année d'inscription.

Nombre moyen de jours prestés selon les caractéristiques des DO classiques établis en Belgique

Cette section s'intéresse plus précisément au nombre moyen de jours prestés pour le compte des DO classiques établis en Belgique selon les caractéristiques propres à ces DO (telles que décrites dans le profil socioéconomique des donneurs d'ordre) : la Région d'établissement du DO en Belgique, sa forme juridique ainsi que sa branche d'activité (en ce qui concerne les DO employeurs)¹¹.

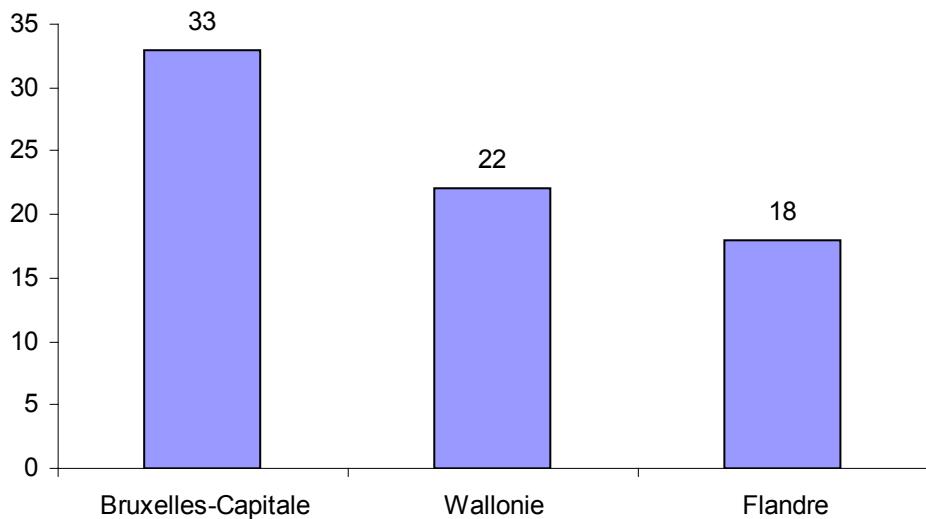
Selon la Région d'établissement du DO en Belgique

En moyenne, on voit dans le graphique 4 que le nombre de jours de prestation sur une année est relativement plus élevé chez les DO établis à Bruxelles-Capitale en comparaison des DO installés en Wallonie et en Flandre (33 jours contre respectivement 22 et 18 jours de prestation). Cela étant, quelle que soit la Région où le DO a établi son siège social en Belgique, l'ensemble des DO classiques belges semble recourir de manière régulière aux prestations des membres SMartBe, c'est-à-dire au moins un jour de prestation par mois sur une année, voire davantage, surtout pour les DO de Bruxelles-Capitale. Comme on l'a déjà signalé dans le profil socioéconomique des donneurs d'ordre, on peut en effet supposer que la Région de

¹¹ Pour rappel, on se limite aux donneurs d'ordre classiques installés en Belgique en raison d'un manque d'informations fiables et détaillées sur la forme juridique et les activités menées par les donneurs d'ordre classiques étrangers. Par ailleurs, on se souvient que les **Activités** constituent des initiatives créées par des membres inscrits chez SMartBe et ne disposent dès lors d'aucun statut juridique spécifique tout en pouvant bénéficier de celui de la structure SMartBe. Les projets entrepris au sein des **Activités** ne sont pas analysés dans cette étude mais feront l'objet, comme on l'a déjà souligné, d'une recherche à part entière, menée par le Bureau d'études de SMartBe et visant à établir le profil socioéconomique des **Activités** SMartBe.

Bruxelles-Capitale constitue un pôle d'attractivité en Belgique non seulement en termes d'emplois¹² mais aussi en matière artistique et culturelle en raison notamment de la présence de certains opérateurs culturels majeurs et de services techniques de grande envergure.

GRAPHIQUE 4 : NOMBRE MOYEN DE JOURS PRESTÉS PAR AN POUR DES DO CLASSIQUES BELGES, PAR RÉGION

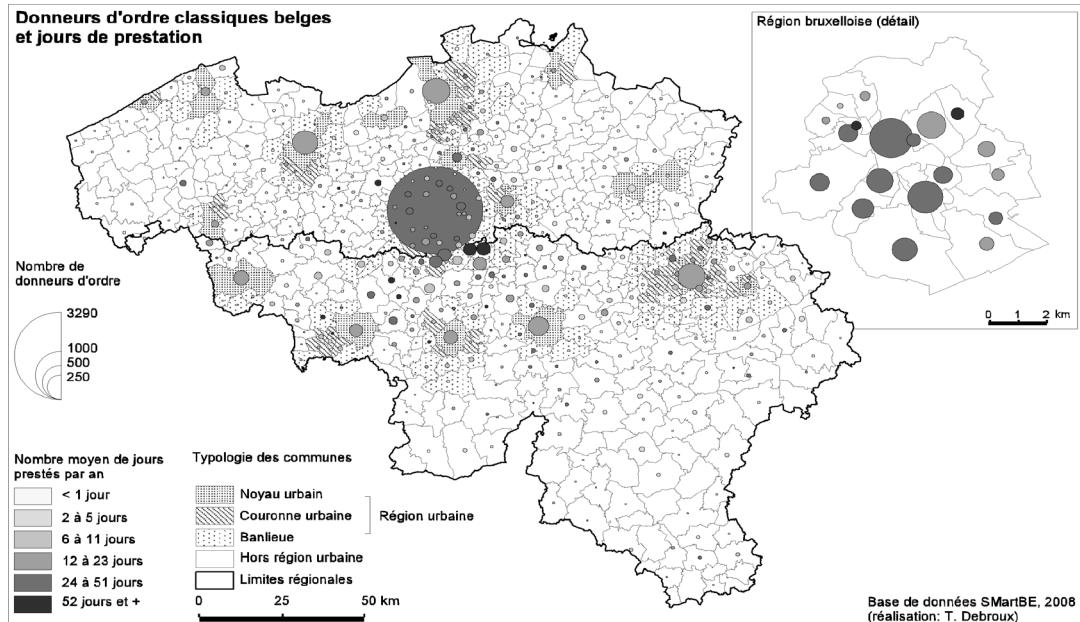


Source : base de données SMartBe (2008) – N=7.149

En ce qui concerne toujours la fréquence du recours des DO aux prestations, la carte 1 montre également que les DO de la Région de Bruxelles-Capitale font régulièrement appel aux prestations des membres SMartBe avec au moins un jour de prestation par mois, voire plus encore (au moins un jour presté par semaine) dans certaines communes bruxelloises ou en périphérie de Bruxelles, dans les provinces du Brabant flamand et du Brabant wallon. Par ailleurs, on observe aussi une concentration de donneurs d'ordre réguliers dans les régions urbaines, tant en Wallonie (Namur, Liège, Charleroi, Mons et Tournai) qu'en Flandre (principalement à Gand et à Anvers). A l'exception de Tournai, on retrouve une antenne régionale de SMartBe dans chacun de ces noyaux urbains. Ce constat souligne à nouveau l'importance du rôle joué par les antennes régionales SMartBe en tant qu'intermédiaires entre les membres et les donneurs d'ordre, ainsi que l'importance de la proximité entre un membre et son donneur d'ordre, étant donné qu'il incombe au membre de trouver lui-même les donneurs d'ordre pour lesquels il va effectuer des prestations.

¹² Il faut noter toutefois que dans certains cas, le siège social d'un donneur d'ordre est localisé dans ou à proximité de la capitale sans pour autant que les activités de la structure aient effectivement lieu en région de Bruxelles-Capitale.

CARTE I : RÉPARTITION DES DONNEURS D'ORDRE CLASSIQUES ÉTABLIS EN BELGIQUE SELON LE NOMBRE MOYEN DE JOURS DE PRESTATION PAR AN¹³



Selon la forme juridique du DO

On peut également observer le nombre moyen de jours prestés pour des DO classiques belges selon la forme juridique du DO (tableau 7). On note ainsi des variations relativement fortes en fonction du type de structure. En effet, on constate que les personnes physiques et les administrations publiques recourent en moyenne trois à quatre fois moins aux prestations (tous types confondus) des membres de SMartBe au cours d'une année que les structures privées dans leur ensemble (la moyenne est de 9 jours de prestation par an pour les personnes physiques et pour les administrations, alors qu'elle est de 31 jours pour l'ensemble des structures privées). Mais on constate également des variations significatives, au sein du groupe des structures privées, entre les différentes formes juridiques. Ainsi, on constate que les sociétés commerciales, comme les SA et SPRL(U), font plus régulièrement appel à des membres de SMartBe (respectivement 44 et 34 jours prestés par an en moyenne) que les structures associatives. On peut supposer, comme on le verra plus loin dans l'analyse, que cette implication plus marquée des structures privées marchandes est liée à la présence de quelques opérateurs de grande envergure (en termes de taille et de moyens financiers), qui recourent à au moins un jour de prestation par semaine en moyenne au cours d'une année auprès d'un ou de plusieurs membres de SMartBe.

¹³ Cette carte se base sur les régions urbaines telles que définies par LUYTEN S. et VAN HECKE E., « De Belgische stadsgewesten 2001 », *Statistics Belgium Working Paper*, n° 14, Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie, Bruxelles, 2007.

TABLEAU 7 : NOMBRE MOYEN DE JOURS DE PRESTATION PAR AN SELON LA FORME JURIDIQUE DU DO

Forme juridique	Nb de DO	Tous types de prestation
Structures privées dont :	5.767	31
- Associations (ASBL ou autre)	2.742	24
- SA	974	44
- SPRL(U)	1.766	34
- SCRL	175	37
- Autres formes de société privée	110	8
Personnes physiques	1.001	9
Administrations publiques	381	9
Total DO classiques belges	7.149	27

Source : base de données SMartBe (2008)

Selon la branche d'activité du DO

De même, on peut observer le nombre moyen de jours de prestation pour les DO classiques belges employeurs (ONSS)¹⁴ selon leur branche d'activité. Avant toute chose, on peut signaler que les DO classiques belges employeurs du domaine culturel et artistique sont à l'origine de plus de deux-tiers (67%) des prestations effectuées au cours de la période d'analyse pour le compte des DO employeurs alors que ces DO représentent une minorité de l'ensemble des DO employeurs (43%)¹⁵.

Comme le montre le tableau 8, les DO employeurs du secteur culturel et artistique recourent de manière fréquente aux prestations des membres de SMartBe (en moyenne 55 jours prestés par an). C'est particulièrement le cas des DO de l'audiovisuel et du multimédia (opérateurs qui ne représentent cependant que 9% des DO classiques établis en Belgique), comme par exemple pour la production d'un film ou pour des activités de doublage. Sans surprise, les DO menant des activités culturelles et artistiques font principalement appel aux membres de SMartBe dans le cadre de prestations artistiques (hors RPI) (84% de prestations artistiques contre 12% seulement de prestations non-artistiques). De ce point de vue, un ensemble de DO se distingue néanmoins au sein du groupe des DO menant des activités culturelles et artistiques : il s'agit des DO du secteur de l'édition, de l'imprimerie et de la reproduction d'enregistrements, qui recourent davantage à des prestations non-artistiques qu'artistiques (55% des prestations contre 42%). De plus, les DO dans la publicité et les relations publiques recourent également à un pourcentage non négligeable de prestations dans le cadre du RPI (10%).

¹⁴ Pour mémoire, les DO classiques belges employeurs (ONSS) sont les DO classiques établis en Belgique sous forme de structures privées recourant à de l'emploi salarié déclaré à l'ONSS. On identifie ainsi 2.526 DO classiques belges employeurs, lesquels représentent 35% de l'ensemble des DO classiques belges. Ces DO ont recouru à plus de 60.000 prestations, c'est-à-dire la moitié des prestations effectuées pour les DO classiques installés en Belgique (120.448 prestations). Ils représentent donc une proportion non négligeable des DO classiques belges tant au niveau de leur nombre que du nombre de prestations. Cela étant, il serait abusif de croire pour autant que ceux-ci sont représentatifs de l'ensemble des donneurs d'ordre. Les DO (non-ONSS) n'employant pas de travailleur salarié et fonctionnant avec peu de moyens constituent en effet une toute autre réalité. Les données chiffrées présentées ci-dessous sont donc à interpréter avec prudence.

¹⁵ Pour rappel, on observe des différences dans les pourcentages par rapport aux chiffres présentés dans le profil socioéconomique des donneurs d'ordre (au chapitre 2) en raison du retrait de l'analyse dans ce chapitre des donneurs d'ordre répertoriés depuis moins d'un an au sein de SMartBe à dater du 30 juin 2008. Ces différences n'ont toutefois aucune incidence majeure sur les résultats.

TABLEAU 8 : NOMBRE MOYEN DE JOURS DE PRESTATION PAR AN SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ DU DO ET RÉPARTITION SELON LE TYPE DE PRESTATION

Branche d'activité du DO (selon les codes NACE-BEL 2008)	Nb de DO	Nb moyen de jours de prestation	% Prestations artistiques	% Prestations non-artistiques
DO employeurs avec activités culturelles et artistiques	1.083	55	84%	12%
Editions, imprimerie et reproduction d'enregistrements	117	40	42%	55%
Arts du spectacle et création artistique	415	44	84%	8%
Audiovisuel et multimédia	239	97	91%	7%
Publicité et relations publiques	144	30	61%	29%
Autres activités artistiques et culturelles ⁵	168	55	78%	12%
DO employeurs avec activités non-artistiques	1.443	25	57%	34%
Commerce	228	22	55%	40%
HoReCa	124	12	75%	-
Activités spécialisées et techniques	135	24	51%	46%
Services de soutien aux entreprises	148	50	71%	25%
Télécommunications et informatique	92	32	51%	44%
Enseignement	109	33	24%	71%
Santé et action sociale	105	21	58%	23%
Autres activités non-artistiques ⁶	239	16	56%	35%
Activités non définies ailleurs (associations) ⁷	263	23	56%	24%
Total DO classiques belges employeurs (ONSS)	2.526	38	75%	19%

Source : base de données SMartBe (2008)

La somme des pourcentages de prestations artistiques et non-artistiques n'est pas égale à 100 étant donné qu'on retrouve également une certaine proportion de prestations sous RPI et/ou d'animateur socioculturel.

(-) Les prestations non-artistiques via SMartBe ne sont pas autorisées dans le secteur de l'HoReCa en raison des spécificités et conditions particulières des travailleurs de ce secteur. Il en va de même pour le secteur de la construction (inclus dans la catégorie « autres activités non-artistiques »).

Du côté des DO employeurs hors du champ artistique, leur recours est régulier mais est en moyenne deux fois moins élevé par rapport aux DO employeurs du domaine culturel et artistique (25 jours contre 55 jours prestés par an). Cela étant, on observe de fortes variations en fonction des divers secteurs non-artistiques. Les DO dans l'HoReCa ou dans les autres activités non-artistiques utilisent en moyenne relativement peu les prestations SMartBe (respectivement 12 et 16 jours de prestation). En revanche, les DO offrant des services de soutien aux entreprises comme l'organisation de salons professionnels semblent recourir de manière assez régulière aux prestations des membres SMartBe dans le cadre de leurs activités (50 jours prestés en moyenne par an). On observe également un recours régulier aux prestations dans le chef des DO actifs dans la télécommunication et l'informatique ainsi que dans l'enseignement (respectivement 32 et 33 jours de prestation).

En ce qui concerne la répartition selon le type de prestation parmi les DO non-artistiques repris à l'ONSS, on remarque qu'une majorité d'entre eux recourent davantage à des prestations artistiques (57%) qu'à des prestations non-artistiques (34%). Ceci met en lumière les interactions entre les DO des secteurs non-artistiques et la sphère artistique via les prestations des membres SMartBe. Le secteur de l'enseignement fait toutefois figure d'exception (avec 71% de prestations non-artistiques contre 24% de prestations artistiques). Enfin, il est intéressant de noter qu'on identifie 11% de prestations à titre d'animateur socioculturel chez les DO du secteur associatif (dont les activités ne sont pas définies ailleurs) ainsi que 17% de prestations sous le RPI pour le compte de DO dans la santé et l'action sociale.

Pour comparaison, les DO classiques belges (non-ONSS) n'occupant aucun travailleur salarié recourent en moyenne à 20 jours de prestation au cours d'une année, principalement dans le cadre de prestations artistiques hors RPI (75% de prestations artistiques contre 16% de prestations non-artistiques).

Variations saisonnières du nombre de jours prestés pour un DO

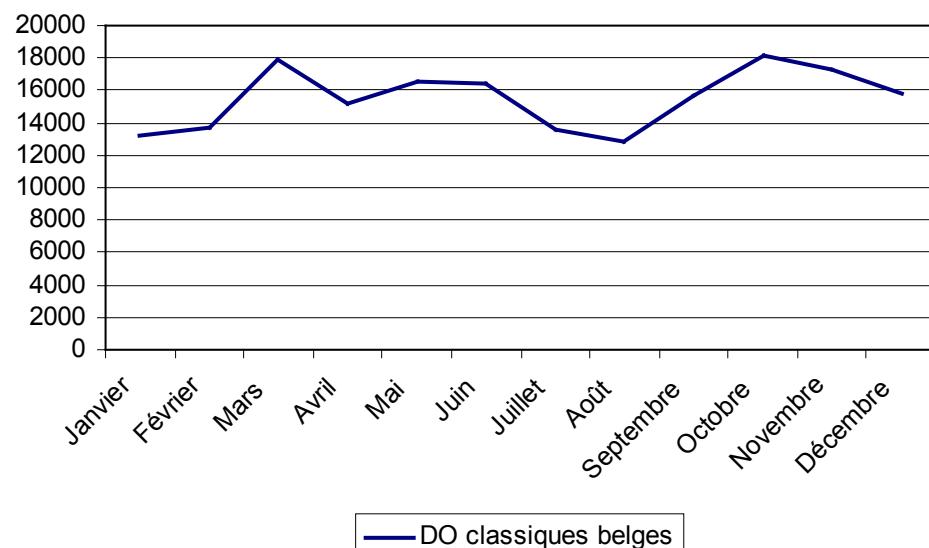
On peut observer les variations saisonnières au fil des mois du nombre de jours prestés pour le compte d'un donneur d'ordre selon le type de donneur d'ordre ainsi que selon la branche d'activité (artistique ou non) des DO (pour les DO classiques belges employeurs). L'année 2007 est choisie comme année de référence.

Selon le type de DO

En moyenne, on note environ 15.500 jours prestés par mois pour le compte des DO classiques établis en Belgique au cours de l'année 2007 (graphique 5) tandis que ce nombre oscille autour de 600 jours pour les DO classiques étrangers et autour de 1.900 jours au sein des Activités (graphiques 6 et 7).

Du côté des DO classiques belges, l'année commence par un nombre de jours de prestation relativement faible pendant les mois de janvier et février, suivi d'un pic d'activité en mars. Le nombre de jours de prestation se maintient légèrement au-dessus de la moyenne (15.500 jours) jusqu'en juin et diminue ensuite en juillet et en août avant de reprendre plus intensément durant le dernier trimestre.

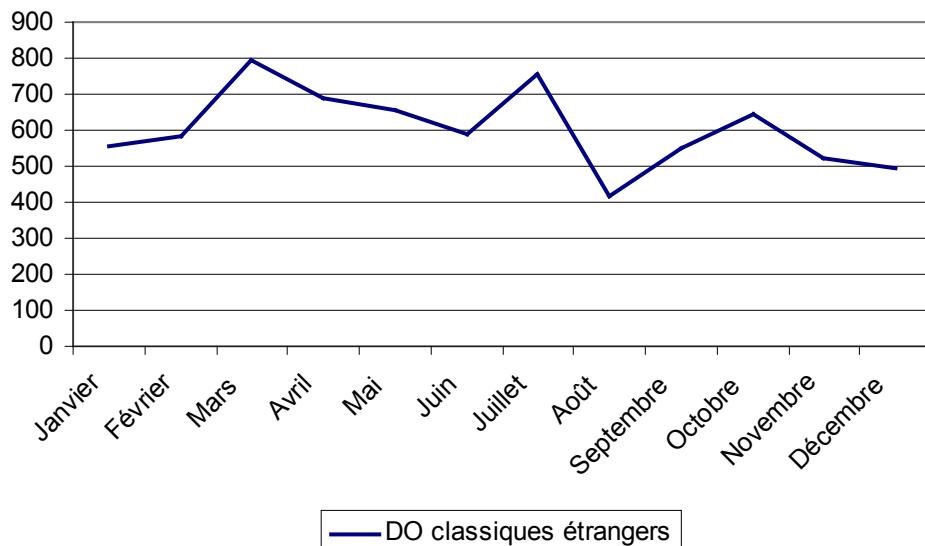
GRAPHIQUE 5 : VARIATIONS SAISONNIÈRES DU NOMBRE DE JOURS PRESTÉS POUR LE COMPTE DES DO CLASSIQUES BELGES



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 186.147 – Année de référence = 2007

En ce qui concerne les DO classiques étrangers (graphique 6), on constate également un pic de jours prestés durant le mois de mars et plus généralement une activité assez intense jusqu'au mois de mai. Contrairement aux DO classiques belges, on remarque ensuite un pic d'activité au cours du mois de juillet (correspondant à la période des festivals) suivi d'un abrupt ralentissement au mois d'août. Au cours du second semestre, on voit que le nombre de jours prestés croît petit à petit jusqu'à rejoindre la moyenne (600 jours) en octobre et décline à nouveau en fin d'année.

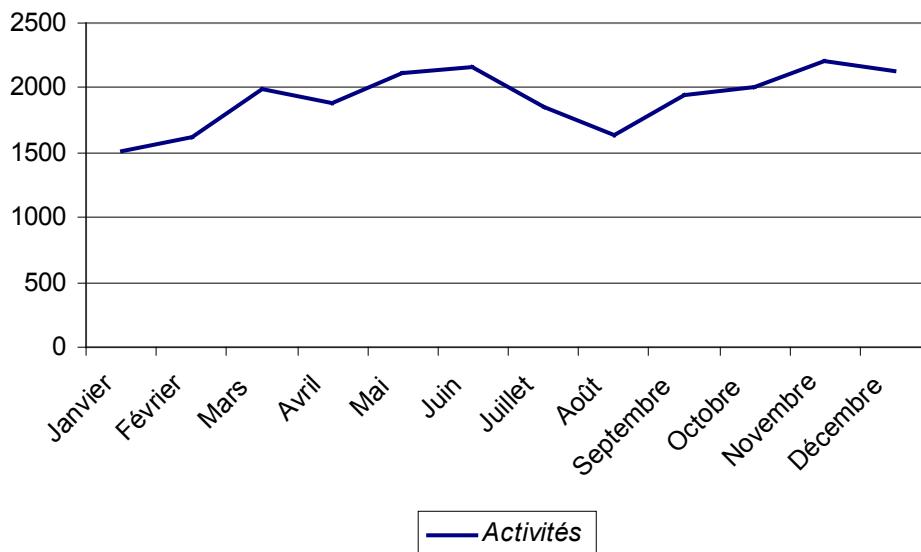
GRAPHIQUE 6 : VARIATIONS SAISONNIÈRES DU NOMBRE DE JOURS DE PRESTATION POUR LE COMPTE DES DO CLASSIQUES ÉTRANGERS



Source : base de données SMartBe (2008) – N=7.249 – Année de référence = 2007

Les variations saisonnières au niveau des Activités s'apparentent globalement à celles observées pour les DO classiques installés en Belgique (graphique 7). En effet, on remarque une plus faible activité en début d'année, puis un nombre de jours prestés similaire voire supérieur à la moyenne (1.900 jours) jusqu'au mois de juin. On note ensuite un léger creux en août avant une hausse progressive du nombre de jours de prestation qui se poursuit jusqu'au mois de décembre.

GRAPHIQUE 7 : VARIATIONS SAISONNIÈRES DU NOMBRE DE JOURS PRESTÉS POUR DES ACTIVITÉS

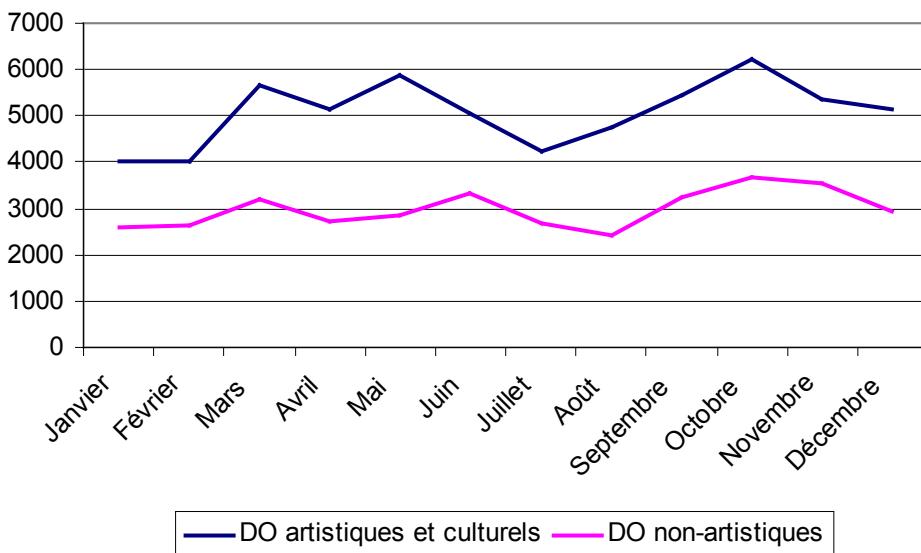


Source : base de données SMartBe (2008) – N=23.067 – Année de référence = 2007

Selon la nature artistique ou non des activités du DO

Par ailleurs, on peut également observer les variations saisonnières du nombre de jours prestés pour le compte d'un DO classique belge employeur selon la nature artistique ou non de ses activités (graphique 8). Le nombre moyen de jours prestés par mois pour le compte d'un DO artistique et culturel avoisine les 5.000 jours alors qu'il est proche de 3.000 en ce qui concerne les DO hors du champ artistique. De manière générale, les deux courbes suivent globalement les mêmes tendances que celle des DO classiques belges dans leur ensemble. En effet, on remarque un faible nombre de jours de prestation en début d'année suivi d'une intensification de l'activité au cours du printemps, en particulier dans le chef des DO artistiques et culturels. Un léger ralentissement de l'activité se fait sentir durant les vacances scolaires (juillet et août) avant une reprise au moment de la rentrée culminant en octobre et se prolongeant jusqu'à la fin de l'année.

GRAPHIQUE 8 : VARIATIONS SAISONNIÈRES DU NOMBRE DE JOURS DE PRESTATION, SELON LA NATURE ARTISTIQUE OU NON DE L'ACTIVITÉ DU DO CLASSIQUE BELGE EMPLOYEUR



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 96.765 – Année de référence = 2007

3. Quels sont les montants facturés aux donneurs d'ordre ?

Le montant facturé à un DO reflète l'aspect commercial et financier de la négociation entre le membre et le DO dans le cadre d'une prestation, autrement dit, le coût que représente la prestation pour le DO. Le montant global (HTVA) facturé à l'ensemble des DO actifs sur la période analysée s'élève en moyenne à 40 millions d'euros par an¹⁶. En 2009, ce montant dépassait les 70 millions d'euros.

Le *montant facturé (hors TVA)* à un donneur d'ordre correspond au montant que SMartBe facture au donneur d'ordre. Il s'agit du montant négocié entre le membre et le donneur d'ordre pour la prestation effectuée aux dates mentionnées sur le contrat. Autrement dit, il s'agit du coût total que doit payer le donneur d'ordre pour cet engagement. Le montant facturé (hors TVA) comprend la rémunération brute du membre et l'éventuel défraiement (forfaitaire ou justifié) lié à la prestation à charge du donneur d'ordre, auxquels s'ajoutent, d'une part, le coût du service de SMartBe (6,5% du montant facturé hors TVA) et, d'autre part, les charges patronales (ONSS) pour la sécurité sociale, le précompte professionnel, le coût des assurances relatives aux accidents de travail, vie privée et responsabilité civile ainsi que les pécules de vacances¹⁷.

Dans la suite de ce chapitre, l'analyse porte uniquement sur les montants moyens (HTVA) facturés aux donneurs d'ordre et cela, afin de faciliter la lecture et la compréhension des chiffres présentés. L'analyse des rémunérations brutes et des défraiements est détaillée dans l'analyse croisée des intermittents et des prestations (chapitre 5). Sur base des données relatives à la période d'observation (du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008), cette section s'intéresse aux montants moyens (HTVA) facturés aux donneurs d'ordre (DO classiques et Activités) *par jour de prestation*.

Les montants moyens (HTVA) facturés aux donneurs d'ordre par jour de prestation sont analysés selon le type de prestation pour chaque catégorie de DO (3.1.), selon la fréquence du recours des DO aux prestations (3.2.) ainsi qu'en fonction des caractéristiques spécifiques des DO classiques belges (3.3.). Enfin, quelques données relatives aux montants facturés aux DO sur une année sont présentées en guise de conclusion de cette section (3.4.).

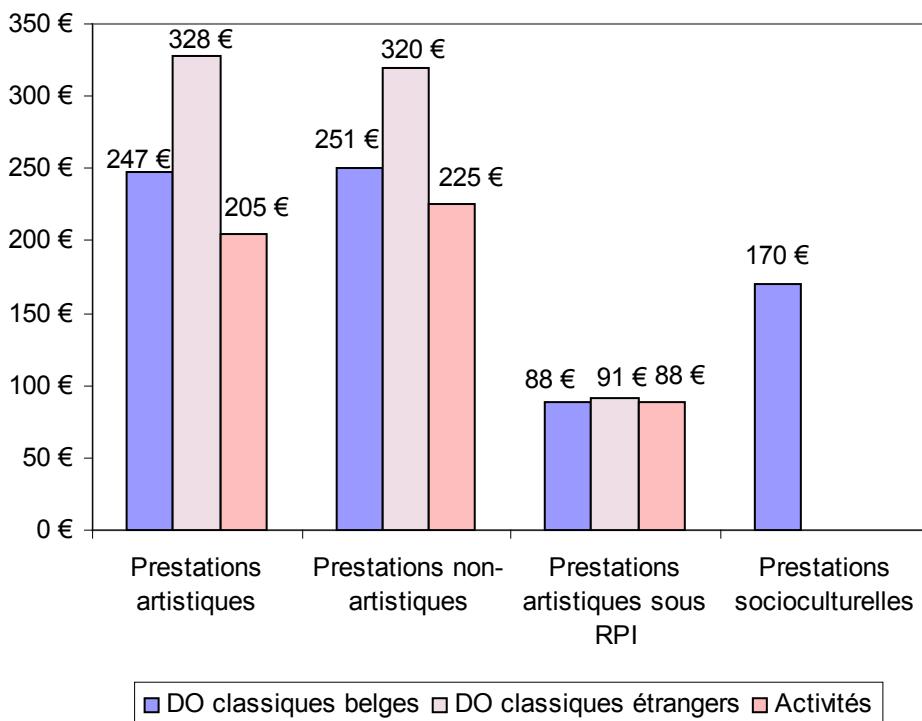
Montants moyens facturés par jour presté selon le type de prestation

On peut supposer que les montants moyens facturés aux donneurs d'ordre par jour presté varient en fonction du type de prestation. De manière générale, les montants moyens (HTVA) facturés aux DO pour des prestations artistiques et non-artistiques sont relativement identiques (graphique 9). En revanche, on observe que le montant moyen (HTVA) facturé est d'environ 30% moins élevé pour les prestations d'animateur socioculturel (170 euros par jour presté) et ce, notamment en raison du fait qu'on a mis en place, au sein du secteur socioculturel, un système de réduction des charges sociales patronales pour pallier les problèmes budgétaires fréquemment rencontrés par les opérateurs du secteur. Les montants moyens facturés sont encore plus faibles au niveau des prestations artistiques sous RPI (environ 90 euros par jour). Pour mémoire, ces prestations correspondent à une sorte de défraiement.

¹⁶ L'ensemble des montants facturés sont considérés hors TVA (HTVA) par souci d'harmonisation en vue de permettre les comparaisons entre l'ensemble des donneurs d'ordre.

¹⁷ Pour information, on constate que le défraiement représente en moyenne 10% du montant moyen (HTVA) facturé au DO (classique ou Activité). La part du montant facturé à un DO consacré à la rémunération brute moyenne du membre est de 64% dans le cadre des prestations pour des DO classiques et est légèrement supérieure (72%) au sein des Activités.

GRAPHIQUE 9 : MONTANTS MOYENS (HTVA) FACTURÉS AUX DO PAR JOUR DE PRESTATION SELON LE TYPE DE PRESTATION



Pour les prestations socioculturelles pour les DO classiques étrangers et les Activités, les montants moyens facturés aux DO ne sont pas présentés dans le graphique étant non significatifs d'un point de vue statistique (moins de 25 observations).

Source : base de données SMartBe (2008) – N=139.243

Par ailleurs, on remarque que le montant moyen facturé est plus élevé pour les DO classiques établis à l'étranger que pour ceux établis en Belgique, que l'on considère les prestations artistiques (hors RPI) ou non-artistiques. On peut en partie expliquer cette différence par le fait que la mobilité engendre des « coûts » (directs et indirects) pour les prestataires, entre autres en termes de frais de transport et de temps, coûts que les prestataires répercutent sur le DO. De plus, la structure des différents marchés nationaux du secteur culturel et artistique peut elle aussi être à l'origine de différences dans la tarification d'une prestation d'un pays à l'autre. Par exemple, le coût moyen d'un spectacle est plus élevé en France qu'en Belgique.

Pour information, les montants moyens (HTVA) facturés aux DO par jour de prestation ne semblent pas être influencés par l'année d'inscription du DO aussi bien au niveau des DO classiques que des Activités.

Montants moyens facturés par jour presté selon la fréquence de recours des DO

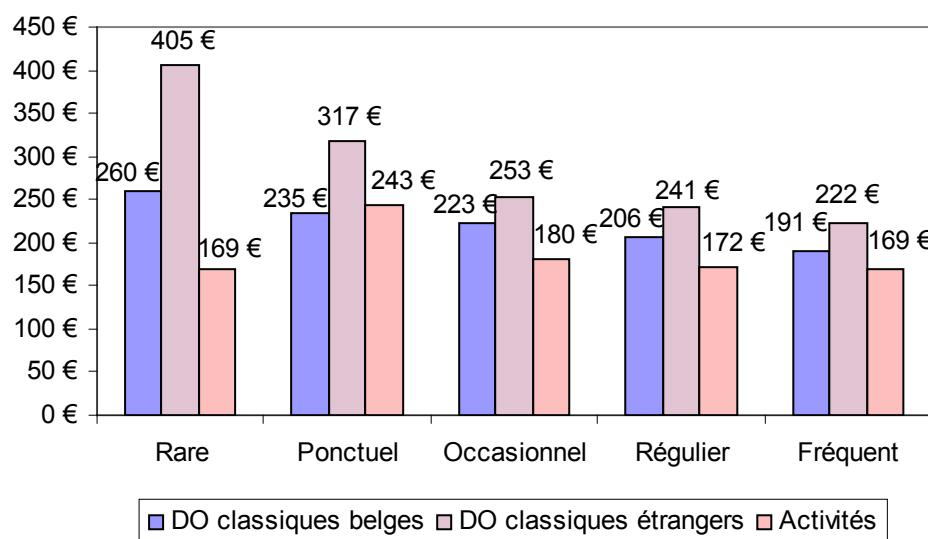
Les montants moyens facturés aux donneurs d'ordre présentés dans le graphique précédent doivent néanmoins être relativisés en fonction de la fréquence du recours des DO aux prestations des membres SMartBe. Comme on l'a vu précédemment (dans le tableau 5), tous n'utilisent pas le service de gestion de contrats de SMartBe avec la même intensité (en termes de jours de prestation sur une année). On peut ainsi supposer qu'il existe des variations dans les montants moyens facturés aux DO par jour de prestation au cours d'une année selon la fréquence de leur recours aux prestations.

Globalement, on constate au travers du graphique 10 que plus la fréquence du recours d'un DO aux prestations des membres SMartBe est élevée, plus le montant moyen (HTVA) facturé par jour de prestation

est faible. Il semble ainsi que les conditions de la négociation du montant facturé entre un DO et un membre soient différentes selon la fréquence de la relation qui les lie dans le cadre des prestations. Si la fréquence du recours d'un DO est rare ou ponctuelle, le montant facturé par jour presté semble être relativement plus élevé que lorsque la relation entre le DO et le membre s'établit de manière régulière. Dans ce cas de figure, il semble alors que le montant facturé se négocie davantage comme un tout (par exemple, avec un tarif pour l'ensemble d'une tournée) plutôt que par jour de prestation.

Dans le graphique 10, on voit que le montant moyen facturé par jour de prestation est supérieur de 23% auprès d'un DO classique belge recourant rarement aux prestations des membres par rapport à un DO classique belge fréquent (c'est-à-dire 260 euros contre 191 euros). Cet écart est encore plus élevé au niveau des DO classiques étrangers avec une différence de 45% entre le montant journalier facturé à un DO rare et le montant facturé à un DO fréquent (405 euros contre 222 euros).

GRAPHIQUE 10 : MONTANTS MOYENS (HTVA) FACTURÉS AUX DO PAR JOUR DE PRESTATION SELON LA FRÉQUENCE DE LEUR RECOURS AUX PRESTATIONS



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 8.635

Enfin, on constate également que les montants moyens (HTVA) facturés aux DO par jour de prestation sont supérieurs du côté des DO classiques par rapport aux Activités, sachant que, pour rappel, on observe dans les Activités une proportion de prestations artistiques sous RPI (15%) plus élevée que pour les autres types de DO, lesquelles correspondent à de faibles montants facturés.

Montants moyens facturés par jour presté en fonction des caractéristiques des DO classiques belges

Les montants moyens (HTVA) facturés aux DO peuvent être également examinés en fonction des caractéristiques des DO classiques belges, à savoir la Région d'établissement du DO en Belgique, sa forme juridique ainsi que sa branche d'activité (pour les DO classiques belges employeurs).

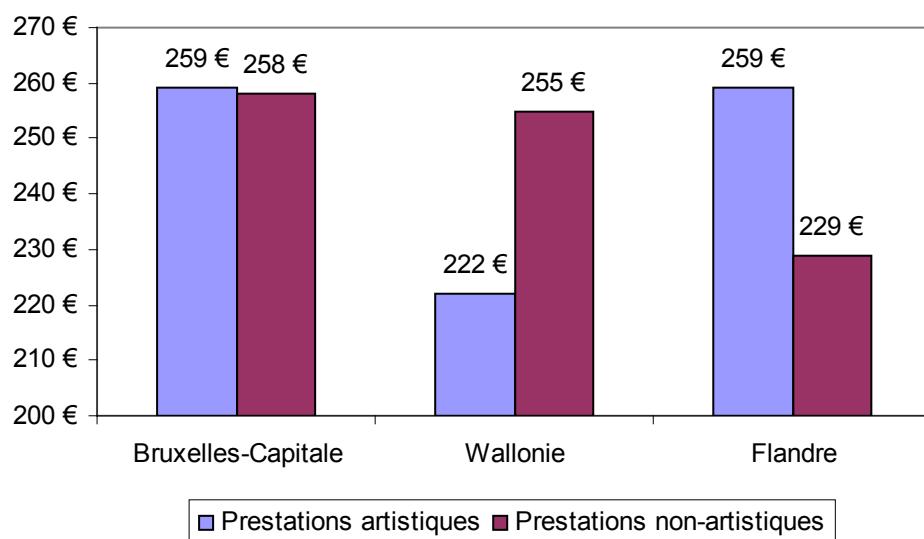
Selon la Région d'établissement en Belgique

Comme on le voit dans le graphique 11, le montant moyen facturé à un DO par jour de prestation au niveau des prestations artistiques est plus élevé de 14% chez les DO classiques établis en Région de Bruxelles-

Capitale et en Région flamande (259 euros chacun) par rapport aux DO installés sur le territoire wallon (222 euros). Cet écart traduit des opportunités de contrats artistiques plus intéressantes auprès des DO dans la capitale et en Flandre¹⁸.

A l'inverse, au niveau des prestations non-artistiques, les DO de Bruxelles-Capitale et de la Wallonie se démarquent (avec respectivement 258 euros et 255 euros facturés par jour presté contre 229 euros du côté des DO établis en Flandre).

GRAPHIQUE II : MONTANTS MOYENS (HTVA) FACTURÉS AUX DO CLASSIQUES BELGES PAR JOUR DE PRESTATION SELON LA RÉGION D'ÉTABLISSEMENT DU DO



Source : base de données SMartBe (2008) – N=7.149

Cela étant, on peut supposer qu'outre la Région d'établissement du DO en Belgique, d'autres facteurs entrent en ligne de compte en ce qui concerne les montants facturés aux DO, comme le type de société et la forme juridique ainsi que la branche d'activité principale du DO.

Selon la forme juridique

Si l'on analyse le montant moyen facturé par jour presté aux DO classiques belges en fonction de la forme juridique de ces derniers, on constate que le montant moyen (HTVA) facturé aux administrations publiques est en moyenne de 5 à 8% supérieur au montant moyen facturé aux structures privées¹⁹ (tableau 9) ; à l'inverse, le montant facturé aux personnes physiques (indépendants et particuliers) est comparativement moins élevé (environ 220 euros). Cela peut notamment s'expliquer par trois raisons : leur enveloppe budgétaire généralement plus limitée, le type de prestations auxquels ils recourent mais aussi, dans certains cas, leur moindre connaissance du secteur artistique et du coût réel d'une prestation. On note également de fortes variations au sein du groupe des structures privées selon que ces dernières ont une vocation marchande ou non : ainsi, le montant moyen facturé aux associations est d'environ 220 euros, alors que le montant moyen facturé aux SA est d'environ 300 euros. On peut supposer que l'ampleur de ces structures

¹⁸ Pour rappel, les DO classiques établis à Bruxelles-Capitale recourent aux prestations des membres de SMartBe pour 33 jours en moyenne sur une année alors que les DO en Wallonie et en Flandre font appel aux membres pour respectivement 22 jours et 18 jours de prestation par an.

¹⁹ Pour information, les structures privées sont à l'origine d'environ 9 prestations sur 10 réalisées pour le compte de DO classiques établis en Belgique.

en termes de taille et de ressources financières influence à la hausse les montants moyens (HTVA) facturés à ces sociétés.

TABLEAU 9 : MONTANTS MOYENS (HTVA) FACTURÉS AUX DO CLASSIQUES BELGES PAR JOUR DE PRESTATION, SELON LA FORME JURIDIQUE DU DO

Forme juridique	Nb de DO	Prestations artistiques	Prestations non-artistiques
Structures privées, dont :			
1. Associations (ASBL ou autre)	2.742	221€	221€
2.SA	974	302€	290€
3.SPRL(U)	1.766	274€	267€
4.SCRL	175	253€	254€
5.Autres formes de société privée	110	265€	202€
Personnes physiques	1.001	216€	222€
Administrations publiques	381	263€	275€
Total DO classiques belges	7.149	247€	251€

Source : base de données SMartBe (2008)

Selon la branche d'activité

Un autre facteur pouvant influencer le montant moyen facturé aux DO est le niveau de structuration et de régulation (existence ou non d'une convention collective de travail, notamment) du secteur dans lequel ils opèrent. On remarque en effet, au sein du groupe des *DO classiques belges employeurs* (ONSS), des écarts au niveau des montants moyens facturés selon la branche d'activité principale des DO²⁰. Les montants facturés (HTVA) moyens par jour de prestation sont plus élevés de 10% pour les prestations artistiques réalisées pour des DO dans le domaine artistique et culturel que pour les DO hors sphère artistique (274 euros contre 248 euros par jour presté) ; les montants moyens facturés pour des prestations non-artistiques sont, eux, similaires, quel que soit le secteur principal d'activité du DO (tableau 10)²¹.

²⁰ L'analyse des montants facturés aux donneurs d'ordre selon leur branche d'activité se base sur la classification des activités (NACE-BEL) présentée dans le profil socioéconomique des donneurs d'ordre (chapitre 2). Cette classification reprend uniquement les DO classiques belges employeurs, c'est-à-dire les *structures privées recourant à de l'emploi salarié déclaré à l'ONSS* qui représentent, pour rappel, 34% des DO classiques belges.

²¹ Les DO classiques belges n'occupant aucun travailleur salarié appliquent en moyenne des tarifs moins élevés par jour presté que les DO classiques belges employeurs (ONSS), aussi bien pour des prestations artistiques que non-artistiques (les montants moyens facturés aux DO classiques belges n'occupant pas de travailleurs salariés sont respectivement de 234€ et 233€ pour les prestations artistiques et pour les prestations non-artistiques).

TABLEAU 10 : MONTANTS MOYENS (HTVA) FACTURÉS AUX DO CLASSIQUES BELGES EMPLOYEURS, PAR JOUR DE PRESTATION SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ DU DO

Branche d'activité	Nb de DO	Prestations artistiques	Prestations non-artistiques
DO employeurs (ONSS) avec activités artistiques et culturelles	1.083	274€	259€
Editions, imprimerie et reproduction d'enregistrements	117	264€	259€
Arts du spectacle et création artistique	415	234€	231€
Audiovisuel et multimédia	239	302€	290€
Publicité et relations publiques	144	392€	301€
Autres activités artistiques et culturelles	168	243€	224€
DO employeurs (ONSS) avec activités non-artistiques	1.443	248€	260€
Commerce	228	269€	235€
HoReCa	124	207€	*
Activités spécialisées et techniques	135	268€	355€
Services de soutien aux entreprises	148	285€	245€
Télécommunications et informatique	92	270€	265€
Enseignement	109	258€	229€
Santé et action sociale	105	220€	261€
Autres activités non-artistiques	239	258€	274€
Activités non définies ailleurs (associations)	263	214€	228€
Total DO classiques belges employeurs (ONSS)	2.526	260€	260€

Sources : base de données SMartBe (2008) ; NACE-BEL (2008) ; ONSS (2008)

(*) Résultat non significatif d'un point de vue statistique (moins de 25 observations)

On observe toutefois des tendances divergentes entre les différentes branches qui composent la catégorie des activités artistiques et culturelles. Indépendamment du type de prestations (artistiques ou non-artistiques), on remarque que les DO de certaines branches appliquent en moyenne des tarifs plus élevés par jour presté. C'est le cas des DO de la publicité et des relations publiques, ainsi que des DO de l'audiovisuel et du multimédia, branches où l'on retrouve nombre de professions comparativement mieux rémunérées, notamment dans la production et la réalisation de films. A l'inverse, comme on pouvait s'y attendre, les montants moyens facturés par jour presté aux DO dans les arts du spectacle et la création artistique sont comparativement moins élevés, tant pour les prestations artistiques que pour les prestations non-artistiques.

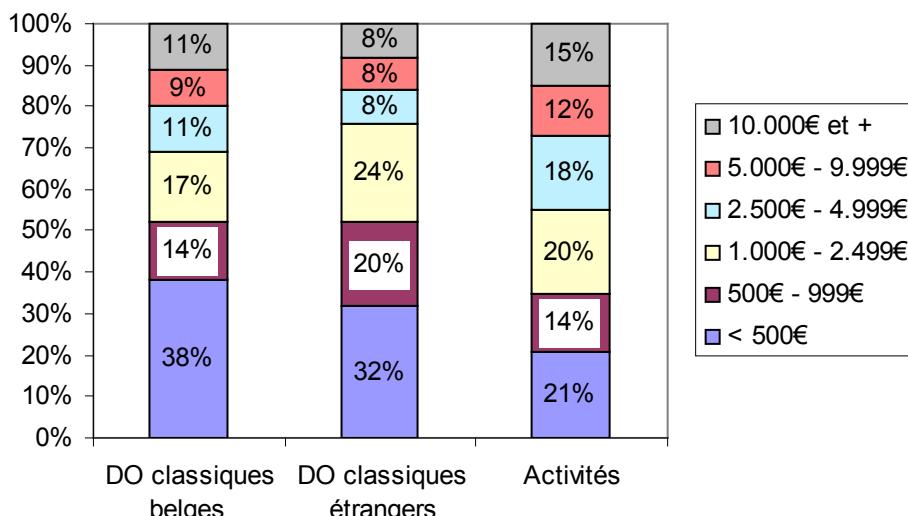
Du côté des DO menant des activités hors du champ artistique et culturel, on constate également de fortes variations entre les différentes branches d'activité non-artistiques. On note des montants moyens facturés assez élevés dans les activités spécialisées et techniques (355 euros) pour les prestations non-artistiques ainsi que dans les services de soutien aux entreprises (285 euros) pour les prestations artistiques. En revanche, on observe des montants facturés moyens relativement faibles en particulier pour les prestations artistiques, sans surprise, dans l'HoReCa (207 euros) mais aussi dans les activités non définies ailleurs où l'on retrouve des organisations associatives (220 euros) ainsi que dans la santé et l'action sociale (214 euros).

Qu'en est-il des montants annuels ?

En guise de conclusion de l'analyse des montants moyens (HTVA) facturés aux donneurs d'ordre, il est intéressant de présenter quelques données sur les montants facturés aux DO sur une année (tous types de prestation confondus). Les montants moyens (HTVA) facturés aux DO sur une année permettent ainsi de nuancer les résultats présentés par jour de prestation en tenant compte du nombre de jours prestés au cours d'une année pour le compte d'un DO. En effet, plus le nombre de jours prestés sur une année pour un DO augmente, plus le montant moyen facturé à ce dernier augmente également. Cela étant, il ne faut pas oublier que le type de prestation réalisé a aussi une influence sur le montant annuel facturé à un DO sachant qu'une prestation artistique ou non-artistique est facturée au DO à un tarif plus élevé qu'une prestation socioculturelle ou plus encore qu'une prestation artistique sous RPI (équivalant à une sorte de défraiement)²².

Si l'on observe la *répartition des donneurs d'ordre par classes de montants facturés sur une année* (graphique 12), on remarque que les DO se situant dans la plus petite classe de montant facturé annuel (montant facturé annuel inférieur à 500 euros) sont proportionnellement plus nombreux chez les DO classiques belges et étrangers (où ils représentent respectivement 38% et 32% des DO) que dans la catégorie des Activités (où ils ne sont que 21% à facturer moins de 500 euros par an). A l'inverse, dans la catégorie des Activités, on retrouve proportionnellement plus de DO dans les classes de montants facturés les plus élevés (45% des DO dans la catégorie des Activités se voient facturer annuellement des montants supérieurs ou égaux à 2.500 euros, contre 31% des DO classiques belges et 24% des DO classiques étrangers seulement). Ici encore, l'implication des membres de SMartBe semble donc relativement plus « intense » du côté des Activités qu'au sein des autres catégories de DO.

GRAPHIQUE 12 : RÉPARTITION DES DO SELON LES CLASSES DE MONTANTS MOYENS FACTURÉS PAR AN



Source : base de données SMartBe (2008) – N=8.635

Il ne faut pas pour autant sous-estimer l'implication des DO classiques. Ainsi, il faut noter que la classe de montants moyens facturés la plus élevée (« montant moyen annuel facturé au moins égal à 10.000 euros ») est très hétérogène et comprend par exemple, pour certains DO classiques belges, des montants annuels

²² On ne présente toutefois pas dans cette section des montants moyens facturés aux DO sur une année selon le type de prestation. Les montants annuels par type de prestation ne reflète en effet qu'une partie du montant facturé à un DO sur une année sauf si ce dernier s'est consacré uniquement à un seul type de prestation.

atteignant plus de 500.000 euros. Les DO auxquels sont facturés les montants les plus élevés par an sont analysés plus en détails à la fin de ce chapitre.

4. Focus sur certains donneurs d'ordre

Cette section s'intéresse à certaines catégories de donneurs d'ordre, qui se démarquent notamment en termes de nombre de jours prestés par leurs prestataires, en termes financiers ou selon le type de prestation auquel le DO recourt. L'analyse décrit ainsi le profil-type de cinq catégories particulières de DO, à savoir : les DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe – plus d'un jour presté en moyenne par semaine sur un an – (4.1.) ;

- les DO auxquels sont facturés des montants au moins égaux à 10.000 euros par an (4.2.) ;
- les DO ayant rarement recours aux services de SMartBe – un jour presté en moyenne sur un an – (4.3.) ;
- les DO recourant uniquement à des prestations artistiques hors RPI (4.4.) ;
- les DO recourant uniquement à des prestations non-artistiques (4.5.).

Qui sont ces DO ?

S'agit-il plutôt de DO classiques ou d'Activités ? Sont-ils établis en Belgique ou à l'étranger ? A quel type de prestation se consacrent-ils en tout ou en partie ? Recourent-ils de manière rare ou régulière aux prestations des membres SMartBe ? Ces DO sont-ils plutôt des structures privées, des structures publiques ou des personnes physiques ? Quelle est la part des structures privées marchandes et non-marchandes ? Enfin, s'agit-il de DO impliqués dans le secteur culturel et artistique ?

Les différents focus tentent de répondre à ces questions et apportent un éclairage sur ces cinq catégories de DO particuliers.

Les DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe

Les DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe constituent seulement 11% de l'ensemble des donneurs d'ordre, mais ils sont à l'origine de 71% des jours de prestation, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 159 jours prestés pour chaque DO de cette catégorie (tableau II). On s'intéresse ici à des utilisateurs particulièrement actifs au sein de SMartBe ; le montant total facturé à ces DO est donc, sans surprise, assez conséquent. Il représente 69% du montant global facturé aux DO pour l'ensemble des prestations. Ces opérateurs, de par les flux qu'ils génèrent, jouent donc un rôle important²³.

TABLEAU II : DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES DO AYANT FRÉQUEMMENT RECOURS AUX SERVICES DE SMARTBE

	Nb	% total DO
Nombre de DO	981	11%
Nombre total de jours prestés sur un an	148.114	71%
Montant total facturé sur un an	27.890.384€	69%

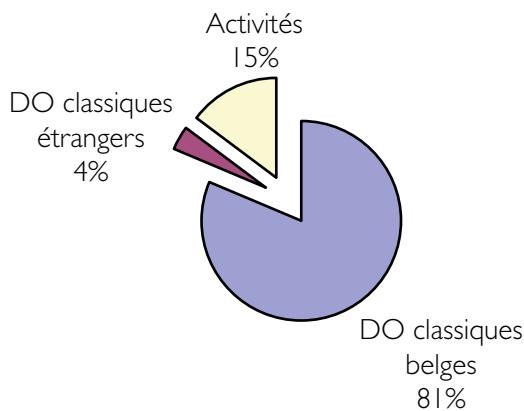
Source : base de données SMartBe (2008)

²³ On peut se demander pourquoi ces DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe n'internalisent pas les coûts liés aux prestations des membres SMartBe au sein de leur structure plutôt que de recourir aux contrats de SMartBe. Il semble que ces opérateurs trouvent un certain intérêt dans les services proposés par SMartBe en termes notamment d'assurances ou de délais de paiement (le paiement étant garanti dans les 10 jours pour le membre).

Type de DO

Parmi les DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe, on note une *proportion non négligeable* d'Activités qui représentent 15% de ces DO (graphique 13), alors que les Activités ne représentent que 10% de l'ensemble des DO. Ce constat confirme l'implication plus « marquée » des Activités au sein de SMartBe, déjà observée à plusieurs reprises, et constitue en outre un signal positif pour ce service proposé par SMartBe, dont un des objectifs est de soutenir les membres porteurs de leurs propres projets, principalement de nature artistique. On retrouve en revanche relativement peu de DO classiques étrangers (4% contre 7% parmi l'ensemble des DO). La distance géographique justifie en grande partie l'engagement moins marqué de la part des DO classiques établis à l'étranger vis-à-vis des prestations des membres de SMartBe.

GRAPHIQUE 13 : RÉPARTITION DES DO AYANT FRÉQUEMMENT RECOURS AUX SERVICES DE SMARTBE SELON LE TYPE DE DO



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 981

Par ailleurs, on constate une certaine *fidélité* des DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe, puisque trois-quarts d'entre eux étaient déjà répertoriés comme DO au sein de SMartBe avant le début de la période observée (à savoir le 1^{er} juillet 2006). Cette tendance est moins marquée au niveau des Activités et parmi les DO classiques étrangers.

Recours moyen aux prestations

On estime à 159 le nombre moyen de jours prestés par an tous DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe confondus. Le montant moyen (HTVA) facturé par an atteint près de 30.000 euros (tableau 12). On remarque toutefois un nombre de prestations et de jours prestés en moyenne de 30% inférieur du côté des Activités et de 40% inférieur au sein des DO classiques étrangers par rapport à la moyenne de l'ensemble des DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe. Les montants moyens (HTVA) facturés annuellement aux Activités ainsi qu'aux DO classiques étrangers sont dès lors également plus faibles mais demeurent néanmoins importants (avec respectivement 17.359 euros et 19.535 euros).

TABLEAU 12 : RECOURS MOYEN DES DO AYANT FRÉQUEMMENT RECOURS AUX SERVICES DE SMARTBE AUX PRESTATIONS DES MEMBRES SMARTBE

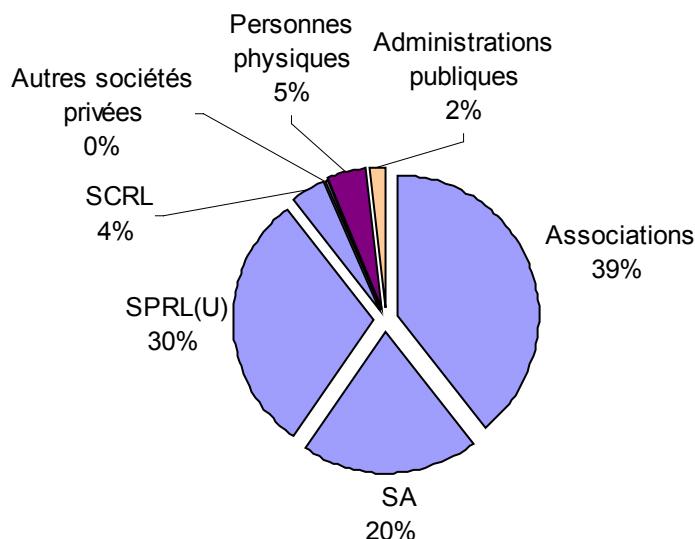
	DO classiques belges	DO classiques étrangers	Activités	Tous DO
Nb de DO	798	38	145	981
Nb moyen de jours prestés par an par DO	172	92	107	159
Montant moyen facturé par jour presté	191€	222€	169€	189€
Montant moyen (HTVA) facturé à un DO par an	32.666€	19.535€	17.359€	29.895€

Source : base de données SMartBe (2008)

Forme juridique

Les *DO classiques belges* ayant fréquemment recours aux services de SMartBe rassemblent essentiellement des structures privées (93%), tant commerciales – SPRL(U) et SA – que non-marchandes, contre seulement 5% de personnes physiques et 2% d'administrations publiques (graphique 14).

GRAPHIQUE 14 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES AYANT FRÉQUEMMENT RECOURS AUX SERVICES DE SMARTBE, SELON LA FORME JURIDIQUE



Source : base de données SMartBe (2008) – N=798

Branche d'activité

Les *DO classiques belges* employeurs (ONSS) ayant fréquemment recours aux services de SMartBe²⁴ exercent en large majorité (60%) leurs activités dans le secteur culturel et artistique, principalement dans les arts du spectacle et la création artistique ainsi que dans l'audiovisuel et le multimédia – environ 20% dans chaque branche – (tableau 13). Du côté des *DO* employeurs hors du champ artistique (40%), aucune branche d'activité ne semble se démarquer réellement, si ce n'est les activités non définies regroupant les associations (7%), les services de soutien aux entreprises (6%) ou encore les activités de commerce (6%).

²⁴ Il faut noter que plus de la moitié (52%) des *DO classiques belges* ayant fréquemment recours aux contrats de SMartBe ne sont pas employeurs, autrement dit, ne recourent pas à de l'emploi salarié déclaré à l'ONSS. Il s'agit alors non seulement de particuliers ou d'administrations publiques mais aussi de *DO* faisant uniquement appel à des intermittents et/ou à des bénévoles.

TABLEAU 13 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES EMPLOYEURS AYANT FRÉQUEMMENT RECOURS AUX SERVICES DE SMARTBE, SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ

Branche d'activité	Nb de DO	% DO
DO employeurs (ONSS) avec activités artistiques et culturelles	231	60%
Edition, imprimerie et reproduction d'enregistrements	21	6%
Arts du spectacle et création artistique	82	21%
Audiovisuel et multimédia	76	20%
Publicité et relations publiques	20	5%
Autres activités artistiques et culturelles	32	8%
DO employeurs (ONSS) avec activités non-artistiques	152	40%
Commerce	21	6%
HoReCa	6	2%
Activités spécialisées et techniques	17	4%
Services de soutien aux entreprises	23	6%
Télécommunications et informatique	15	4%
Enseignement	16	4%
Santé et action sociale	11	3%
Autres activités non-artistiques	15	4%
Activités non définies ailleurs (associations)	28	7%
DO classiques belges employeurs (ONSS) ayant fréquemment recours aux services de SMartBe	383	100%

Sources : base de données SMartBe (2008) ; NACE-BEL (2008) ; ONSS (2008)

Les DO auxquels sont facturés les montants les plus élevés

Les DO auxquels sont facturés les montants les plus élevés (montants au moins égaux à 10.000 euros par an) représentent également 11% des DO ; ils représentent 69% des jours prestés et 71% du montant facturé par l'ensemble des DO sur une année (tableau 14). Ces DO constituent eux aussi des acteurs incontournables pour SMartBe.

TABLEAU 14 : DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES DO AUXQUELS SONT FACTURÉS LES MONTANTS LES PLUS ÉLEVÉS

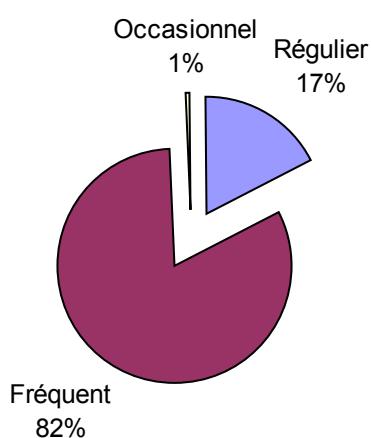
	Nb	% total DO
Nombre de DO	968	11%
Nombre de jours de prestation par an	142.715	69%
Montant total facturé par an	28.720.274 €	71%

Source : base de données SMartBe (2008)

Fréquence du recours aux prestations

On note dans le graphique 15 que 82% de ces opérateurs consacrant un budget annuel au moins égal à 10.000 euros par an aux prestations des membres de SMartBe font aussi partie des DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe (c'est-à-dire recourant à au moins un jour de prestation par semaine en moyenne). Les deux groupes coïncident dans une large mesure, il n'est dès lors pas surprenant que les données relatives au nombre de jours de prestation et aux montants facturés sur une année soient relativement similaires pour ces deux catégories spécifiques de DO.

GRAPHIQUE 15 : RÉPARTITION DES DO AUXQUELS SONT FACTURÉS LES MONTANTS LES PLUS ÉLEVÉS SELON LA FRÉQUENCE DE LEUR RECOURS AUX PRESTATIONS

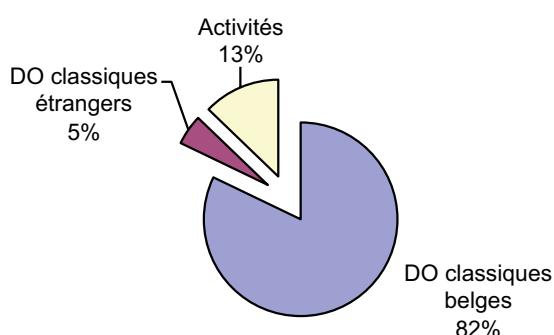


Source : base de données SMartBe (2008) – N=968

Type de DO

Parmi les DO auxquels sont facturés les montants les plus élevés, on identifie 82% de donneurs d'ordre classiques établis en Belgique contre 13% d'Activités et seulement 5% de DO installés à l'étranger (graphique 16).

GRAPHIQUE 16 : RÉPARTITION DES DO AVEC LES MONTANTS FACTURÉS LES PLUS ÉLEVÉS, SELON LE TYPE DE DO



Source : base de données SMartBe (2008) – N=968

Par ailleurs, en ce qui concerne la répartition des DO selon l'année d'inscription, on constate que trois-quarts des DO classiques belges auxquels sont facturés les montants les plus élevés étaient répertoriés comme DO au sein de SMartBe avant le début de la période observée (à savoir le 1^{er} juillet 2006), reflétant une certaine fidélisation de ces anciens DO vis-à-vis des membres SMartBe. Cette tendance est moins marquée au niveau des Activités et parmi les DO classiques étrangers.

Recours moyen aux prestations

Le tableau 15 montre que le nombre moyen de jours prestés par DO sur une année varie selon le type de DO : d'une septantaine de jours prestés pour un DO classique étranger ou une centaine pour une Activité à 167 jours pour le compte d'un DO classique belge. Il en va de même au niveau des montants moyens facturés : d'un montant annuel avoisinant 20.000 euros par Activité ou DO étranger à plus de 30.000 euros par DO classique belge.

TABLEAU 15 : RE COURS MOYEN DES DO AUXQUELS SONT FACTURÉS LES MONTANTS LES PLUS ÉLEVÉS

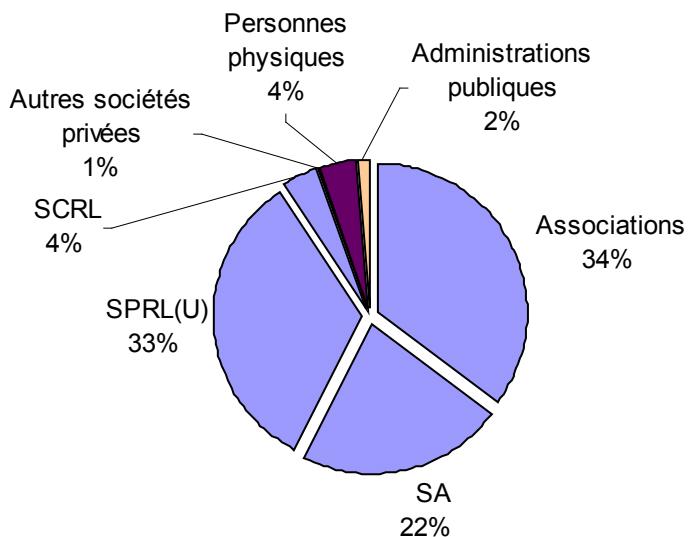
	DO classiques belges	DO classiques étrangers	Activités
Nb de DO	795	49	124
Nb moyen de jours prestés par an par DO	167	77	108
Montant moyen (HTVA) facturé par jour presté	237€	293€	307€
Montant moyen (HTVA) facturé à un DO par an	33.680€	18.677€	20.545€
Montant maximum (HTVA) facturé à un DO par an	572.527€	89.705€	75.000€

Source : base de données SMartBe (2008)

Forme juridique

On remarque dans le graphique 17 que la quasi-totalité des DO classiques belges auxquels sont facturés les montants les plus élevés est établie sous forme de structures privées (94%), aussi bien commerciales que non-marchandes, contre 4% de personnes physiques et 2% d'administrations publiques.

GRAPHIQUE 17 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES AUXQUELS SONT FACTURÉS LES MONTANTS LES PLUS ÉLEVÉS, SELON LA FORME JURIDIQUE



Source : base de données SMartBe (2008) – N=795

Branche d'activité

Près de la moitié (49%) des DO classiques belges auxquels sont facturés les montants les plus élevés sont employeurs (et repris dans les statistiques de l'ONSS). Parmi eux, 62% mènent à titre principal des activités culturelles et artistiques, en grande partie dans l'audiovisuel et le multimédia (22%) ainsi que dans les arts du spectacle et la création artistique (20%) comme l'indique le tableau 16. En ce qui concerne les DO actifs hors de la sphère artistique (38%), aucun secteur ne se démarque réellement. On identifie des donneurs d'ordre notamment dans les services de soutien aux entreprises (6%), dans les activités spécialisées et techniques (6%) mais aussi dans des activités non définies par ailleurs développées par des associations (6%).

TABLEAU 16 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES EMPLOYEURS AUXQUELS SONT FACTURÉS LES MONTANTS LES PLUS ÉLEVÉS, SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ

Branche d'activité	Nb de DO	% DO
DO employeurs (ONSS) avec activités artistiques et culturelles	244	62%
Edition, imprimerie et reproduction d'enregistrements	23	6%
Arts du spectacle et création artistique	78	20%
Audiovisuel et multimédia	86	22%
Publicité et relations publiques	25	6%
Autres activités artistiques et culturelles	32	8%
DO employeurs (ONSS) avec activités non-artistiques	149	38%
Commerce	20	5%
HoReCa	3	1%
Activités spécialisées et techniques	23	6%
Services de soutien aux entreprises	25	6%
Télécommunications et informatique	15	4%
Enseignement	16	4%
Santé et action sociale	7	2%
Autres activités non-artistiques	18	4%
Activités non définies ailleurs (associations)	22	6%
DO classiques belges employeurs (ONSS) auxquels sont facturés les montants les plus élevés	393	100%

Sources : base de données SMartBe (2008) ; NACE-BEL (2008) ; ONSS (2008)

DO ayant rarement recours aux services de SMartBe

On peut s'intéresser à présent à une autre catégorie particulière de donneurs d'ordre recourant rarement aux prestations des membres SMartBe, c'est-à-dire en moyenne un jour de prestation par an. On dénombre ainsi 2.102 DO « rares » sur la période d'analyse, soit près d'un quart (24%) du total des donneurs d'ordre actifs sur la période d'observation (tableau 17). Ces DO sont à l'origine de 2% seulement des prestations (environ 1.240 prestations par an) et de 1% du montant total facturé aux DO pour l'ensemble des prestations (c'est-à-dire un peu plus de 360.000 euros par an).

TABLEAU 17 : DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES DO AYANT RAREMENT RECOURS AUX SERVICES DE SMARTBE

Nombre de DO	2.102
Nombre prestations par an	1.237
Montant total facturé par an	361.469€

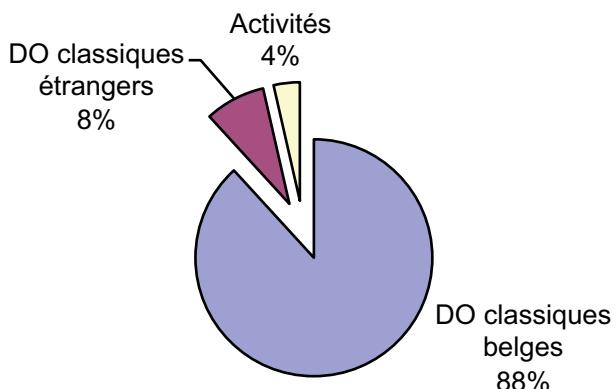
Source : base de données SMartBe (2008)

Malgré leur faible impact en termes du nombre de prestations et en termes financiers, ces structures représentent un nombre non négligeable de DO actifs répertoriés au sein de la base de données de SMartBe.

Type de DO

Parmi les DO ayant rarement recours aux services de SMartBe, on identifie 88% de DO classiques établis en Belgique, 8% de DO classiques installés à l'étranger et 4% seulement d'Activités (graphique 18). Les Activités ne sont en effet a priori pas destinées à un recours rare aux prestations SMartBe étant donné qu'elles sont administrées par des membres dans le but de soutenir leurs projets artistiques.

GRAPHIQUE 18 : RÉPARTITION DES DO AYANT RAREMENT RECOURS AUX SERVICES DE SMARTBE SELON LE TYPE DE DO



Source : base de données SMartBe (2008) – N=2.102

Pour information, en ce qui concerne la *répartition des DO selon l'année d'inscription*, on remarque qu'une large majorité des DO ayant rarement recours aux services de SMartBe ont été répertoriés dans la base de données SMartBe au cours de la période d'analyse, autrement dit à partir du 1^{er} juillet 2006. Ce constat s'applique aussi bien aux DO classiques qu'aux Activités.

Recours moyen aux prestations

Les montants moyens (HTVA) facturés aux DO ayant rarement recours aux services de SMartBe pour un jour de prestation oscillent entre 169 euros dans le cadre d'une Activité et 405 euros auprès d'un DO classique étranger (tableau 18). Cela signifie que le tarif moyen par jour presté facturé est plus élevé de 16% que le montant moyen prévalant pour l'ensemble des DO (soit 269 euros contre 231 euros). L'implication de ces DO se limitant à une journée de prestation en moyenne sur une année, la négociation entre le DO et le membre porte donc sur un seul jour et ne s'intègre dès lors pas dans un projet plus global s'étalant sur plusieurs jours de prestation. Tout dépend également de la nature de la prestation, sachant que les prestations sous RPI et socioculturelles sont facturées à des tarifs inférieurs par rapport aux prestations artistiques et non-artistiques.

TABLEAU 18 : MONTANTS MOYENS (HTVA) FACTURÉS AUX DO AYANT RAREMENT RECOURS AUX SERVICES DE SMARTBE

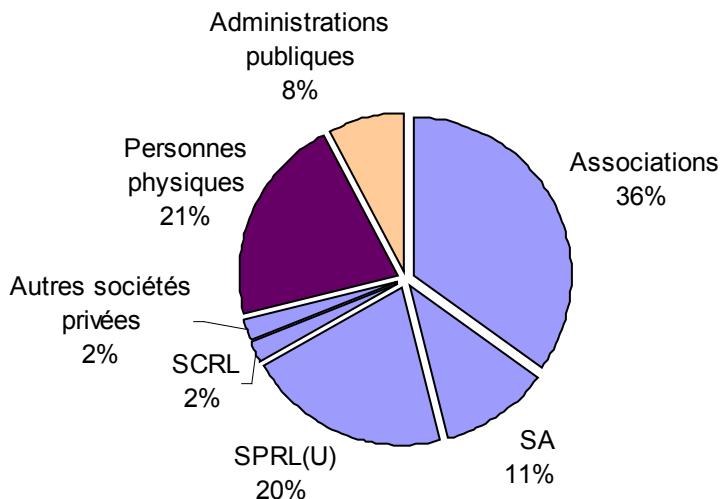
	DO classiques belges	DO classiques étrangers	Activités	Tous DO
Nb de DO	1.854	173	75	2.102
Montant moyen (HTVA) facturé journalier	260€	405€	169€	269€

Source : base de données SMartBe (2008)

Forme juridique

Si l'on observe la répartition selon la forme juridique des DO classiques belges ayant rarement recours aux services de SMartBe (graphique 19), on note la part légèrement plus importante prise par les personnes physiques (21% contre 14% pour l'ensemble des DO). On peut supposer en effet qu'un particulier recourt de manière plus sporadique aux prestations des membres SMartBe dans le cadre notamment d'un événement précis qu'il organise, tel un concert pour une fête d'anniversaire. Par ailleurs, les administrations publiques représentent 8% des DO ayant rarement recours aux services de SMartBe. Enfin, parmi les structures privées (71% des DO ayant rarement recours aux services de SMartBe), on retrouve aussi bien des structures commerciales que non-marchandes.

GRAPHIQUE 19 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES AYANT RAREMENT RECOURS AUX SERVICES DE SMARTBE, SELON LE TYPE DE SOCIÉTÉ



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 1.854

Branche d'activité

Parmi les DO classiques belges employeurs ayant rarement recours aux services de SMartBe²⁵, 69% d'entre eux mènent à titre principal des activités hors du champ artistique (tableau 19). Il s'agit de DO actifs notamment dans le commerce (14%) mais aussi dans des activités non définies ailleurs relevant du secteur associatif, dans l'HoReCa ou encore dans d'autres activités non-artistiques (10% dans chacune de ces

²⁵ Pour information, seuls trois DO classiques belges ayant rarement recours aux services de SMartBe sur dix sont employeurs (ONSS). Cela signifie qu'une large majorité des DO de cette catégorie sont non seulement des personnes physiques et des administrations publiques mais aussi des structures privées (probablement de petite taille) faisant appel uniquement à des prestataires intermittents et à des bénévoles.

branches). On peut supposer qu'il s'agit de DO entretenant des liens plus ou moins étroits avec le monde culturel et artistique en dépit de la nature non-artistique de leurs activités principales. Par exemple, un DO peut s'adresser à un membre pour obtenir des biens artistiques qu'il vendra dans le commerce. Enfin, les DO employeurs ayant rarement recours aux services de SMartBe actifs dans le domaine culturel et artistique (31%) relèvent principalement des arts du spectacle et de la création artistique (13%).

TABLEAU 19 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES EMPLOYEURS AYANT RAREMENT RECOURS AUX SERVICES DE SMARTBE, SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ

Branche d'activité	Nb de DO	% DO
DO employeurs (ONSS) avec activités artistiques et culturelles	176	31%
Edition, imprimerie et reproduction d'enregistrements	19	3%
Arts du spectacle et création artistique	71	13%
Audiovisuel et multimédia	30	5%
Publicité et relations publiques	27	5%
Autres activités artistiques et culturelles	29	5%
DO employeurs (ONSS) avec activités non-artistiques	380	69%
Commerce	76	14%
HoReCa	53	10%
Activités spécialisées et techniques	33	6%
Services de soutien aux entreprises	30	5%
Télécommunications et informatique	16	3%
Enseignement	26	5%
Santé et action sociale	34	6%
Autres activités non-artistiques	57	10%
Activités non définies ailleurs (associations)	55	10%
DO classiques belges employeurs (ONSS) ayant rarement recours aux services de SMartBe	556	100%

Sources : base de données SMartBe (2008) ; NACE-BEL (2008) ; ONSS (2008)

DO recourant uniquement à des prestations artistiques (hors RPI)

On peut également analyser plus en détails les donneurs d'ordre recourant uniquement à des prestations artistiques (hors RPI) au cours de la période d'analyse. Ainsi, on dénombre 4.810 DO « artistiques » représentant plus de la moitié (56%) de l'ensemble des DO (tableau 20). A eux seuls, ces DO sont à l'origine de 25% du total de jours prestés sur la période d'observation.

TABLEAU 20 : DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES DO RECOURANT UNIQUEMENT À DES PRESTATIONS ARTISTIQUES

Nombre de DO	4.810
Nombre de jours de prestation par an	52.576
Montant total facturé par an	10.439.670 €

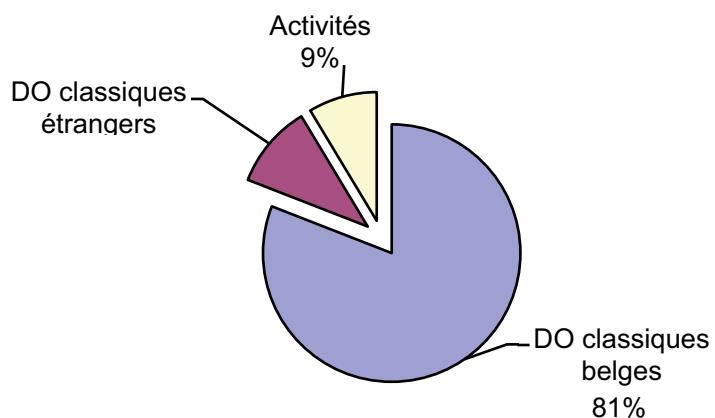
Source : base de données SMartBe (2008)

Le montant total facturé aux DO recourant uniquement à des prestations artistiques s'élève à près de 10,5 millions d'euros par an, c'est-à-dire 26% du montant global facturé à l'ensemble des DO. Ces opérateurs représentent dès lors un nombre non négligeable de DO et ont également un certain impact en termes de jours de prestation et en termes financiers.

Type de DO

Le graphique 20 montre une répartition des donneurs d'ordre selon le type de DO assez similaire à celle prévalant pour l'ensemble des DO. On remarque toutefois un pourcentage légèrement plus élevé de DO classiques étrangers parmi les DO recourant uniquement à des prestations artistiques (10% contre 7%).

GRAPHIQUE 20 : RÉPARTITION DES DO RECOURANT UNIQUENEMENT À DES PRESTATIONS ARTISTIQUES SELON LE TYPE DE DO



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 4.810

Recours moyen aux prestations

Les DO recourant uniquement à des prestations artistiques font appel en moyenne à douze jours de prestation par an, correspondant à un montant moyen facturé de 2.415 euros sur une année (tableau 21). Ce montant est plus de deux fois moins élevé que le montant moyen (HTVA) facturé à l'ensemble des DO (5.007 euros). Cela étant, les Activités recourant uniquement à des prestations artistiques semblent effectuer deux prestations de plus que la moyenne des DO « artistiques » et près du double en termes de jours de prestation (23 contre 12) pour un montant moyen facturé annuellement de 3.842 euros. Ces résultats mettent en évidence le fait que les Activités se consacrant uniquement à des prestations artistiques semblent nettement plus engagées vis-à-vis des membres SMartBe en nombre de jours prestés par an.

TABLEAU 21 : RECOURS MOYEN DES DO RECOURANT UNIQUEMENT À DES PRESTATIONS ARTISTIQUES AUX PRESTATIONS DES MEMBRES SMARTBE

	DO classiques belges	DO classiques étrangers	Activités	Tous DO
Nb de DO	3.892	503	415	4.810
Nb moyen de jours prestés par an par DO	11	9	23	12
Montant moyen (HTVA) facturé par jour presté	250€	324€	222€	256€
Montant moyen (HTVA) facturé par an	2.290€	2.211€	3.842€	2.415€

Source : base de données SMartBe (2008)

Fréquence du recours aux prestations

A nouveau, le tableau 22 montre qu'on retrouve davantage d'Activités recourant uniquement à des prestations artistiques dans des catégories de fréquence élevées de recours au service contrats de SMartBe par rapport aux autres types de DO. Ce constat paraît logique au vu de l'objectif initial des Activités mises sur pied par SMartBe pour aider les membres à développer leurs projets artistiques.

TABLEAU 22 : RÉPARTITION DES DO RECOURANT UNIQUEMENT À DES PRESTATIONS ARTISTIQUES SELON LA FRÉQUENCE DU RECOURS AUX PRESTATIONS

Fréquence de recours	DO classiques belges	DO classiques étrangers	Activités	Tous DO
Rare	36%	30%	12%	33%
Ponctuelle	32%	36%	27%	32%
Occasionnelle	12%	15%	16%	13%
Régulière	15%	14%	30%	17%
Fréquente	5%	5%	15%	5%
DO recourant uniquement à des prestations artistiques	100%	100%	100%	100%

Source : base de données SMartBe (2008) – N=4.810

Forme juridique

Pour information, on ne note pas de modifications particulières dans la répartition selon la forme juridique des DO classiques belges recourant uniquement à des prestations artistiques par rapport à l'ensemble des DO.

Branche d'activité

Si on analyse les branches d'activité des DO classiques belges employeurs recourant uniquement à des prestations artistiques²⁶, on constate, de manière un peu surprenante, qu'une majorité d'entre eux (58%)

²⁶ Pour information, les DO employeurs représentent seulement 30% des DO recourant uniquement à des prestations artistiques. Cela signifie à nouveau qu'une large majorité des DO recourant uniquement à des prestations artistiques (71%) sont soit des personnes physiques et des administrations publiques, soit des structures privées, probablement de petite taille, faisant appel uniquement à des prestataires intermittents ou à des bénévoles. Pour rappel, cette catégorie de DO se consacre uniquement aux prestations de type artistique (hors RPI) dans le cadre de leur recours aux prestations des membres SMartBe.

relèvent du champ non-artistique (tableau 23). A nouveau, trois branches d'activité semblent se démarquer parmi les DO classiques belges employeurs recourant uniquement à des prestations artistiques, à savoir : les activités non définies ailleurs menées par des associations, les activités de commerce et les autres activités non-artistiques (chacune de ces branches regroupant 10% des DO employeurs). Ces secteurs semblent entretenir des liens plus ou moins étroits avec le monde culturel et artistique au travers notamment de leur recours aux prestations des membres inscrits chez SMartBe. Du côté des DO classiques belges employeurs recourant uniquement à des prestations artistiques et menant effectivement des activités culturelles et artistiques (42%), on les retrouve surtout dans les arts du spectacle et la création artistique (17%) ainsi que dans l'audiovisuel et le multimédia (10%).

TABLEAU 23 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES EMPLOYEURS RECOURANT UNIQUEMENT À DES PRESTATIONS ARTISTIQUES, SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ

Branche d'activité	Nb de DO	% DO
DO employeurs (ONSS) avec activités artistiques et culturelles	492	42%
Edition, imprimerie et reproduction d'enregistrements	43	4%
Arts du spectacle et création artistique	198	17%
Audiovisuel et multimédia	114	10%
Publicité et relations publiques	63	5%
Autres activités artistiques et culturelles	74	6%
DO employeurs (ONSS) avec activités non-artistiques	674	58%
Commerce	114	10%
HoReCa	72	6%
Activités spécialisées et techniques	53	5%
Services de soutien aux entreprises	69	6%
Télécommunications et informatique	37	3%
Enseignement	35	3%
Santé et action sociale	61	5%
Autres activités non-artistiques	117	10%
Activités non définies ailleurs (associations)	116	10%
DO classiques belges employeurs (ONSS) recourant uniquement à des prestations artistiques	1.166	100%

Sources : base de données SMartBe (2008) ; NACE-BEL (2008) ; ONSS (2008)

DO recourant uniquement à des prestations non-artistiques

Une dernière catégorie de donneurs d'ordre paraît intéressante à mettre en lumière. Il s'agit des DO recourant uniquement à des prestations non-artistiques. On dénombre 1.199 DO de ce type, soit 14% de l'ensemble des DO. Cette catégorie de DO est à l'origine de 8% de l'ensemble des jours prestés, autrement dit près de 16.000 jours prestés par an (tableau 24). Le montant total facturé à ces DO s'élève à environ 3 millions d'euros par an (8% du montant total facturé aux DO pour l'ensemble des prestations).

TABLEAU 24 : DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES DO RECOURANT UNIQUEMENT À DES PRESTATIONS NON-ARTISTIQUES

Nombre de DO	1.199
Nombre de prestations par an	4.128
Nombre de jours de prestation par an	15.869
Montant total facturé par an	3.292.553 €

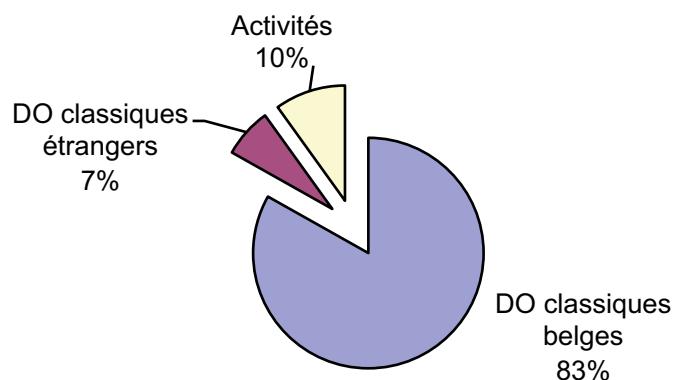
Source : base de données SMartBe (2008)

Même si les DO recourant uniquement à des prestations non-artistiques représentent un nombre peu important de DO et un faible montant total facturé, il est intéressant de se pencher sur ces opérateurs particuliers qui offrent un autre aspect des services proposés par SMartBe qui ne s'adresse pas uniquement aux organisations du secteur culturel et artistique mais bien à l'ensemble des opérateurs recourant à des travailleurs intermittents, à l'exception des DO des secteurs de la construction et de l'HoReCa (pour lesquels SMartBe n'accepte pas que les membres effectuent des prestations non-artistiques).

Type de DO

Les DO recourant uniquement à des prestations non-artistiques se répartissent de la même manière que l'ensemble des DO, à savoir 83% de DO classiques établis en Belgique, 7% de DO classiques installés à l'étranger et 10% d'Activités (graphique 21).

GRAPHIQUE 21 : RÉPARTITION DES DO RECOURANT UNIQUEMENT À DES PRESTATIONS NON-ARTISTIQUES SELON LE TYPE DE DO



Source : base de données SMartBe (2008) – N=1.199

Recours moyen aux prestations

Cela étant, le tableau suivant (tableau 25) montre qu'une Activité recourant uniquement à des prestations non-artistiques s'implique nettement plus au cours d'une année en comparaison aux DO classiques belges et étrangers, tant du point de vue du nombre moyen de jours prestés (33 contre respectivement 13 et 11) qu'en termes de montant moyen (HTVA) qui lui est facturé sur une année (6.842 euros contre respectivement 2.697 euros et 2.965 euros).

TABLEAU 25 : RECOURS MOYEN DES DO RECOURANT UNIQUEMENT À DES PRESTATIONS NON-ARTISTIQUES AUX PRESTATIONS DES MEMBRES SMARTBE

	DO classiques belges	DO classiques étrangers	Activités
Nb de DO	997	83	119
Nb moyen de prestations par an par DO	4	3	8
Nb moyen de jours prestés par an par DO	13	11	33
Montant moyen (HTVA) facturé par jour presté	256€	318€	244€
Montant moyen (HTVA) facturé par an	2.697€	2.965€	6.842€

Source : base de données SMartBe (2008)

Fréquence du recours aux prestations

Tout comme dans la section précédente, ces chiffres sont influencés en grande partie par le fait qu'on retrouve davantage d'Activités parmi les utilisateurs occasionnels, réguliers et fréquents des prestations (non-artistiques dans ce cas) des membres SMartBe par rapport aux DO classiques installés en Belgique et à l'étranger (tableau 26).

TABLEAU 26 : RÉPARTITION DES DO RECOURANT UNIQUEMENT À DES PRESTATIONS NON-ARTISTIQUES SELON LA FRÉQUENCE DU RECOURS AUX PRESTATIONS

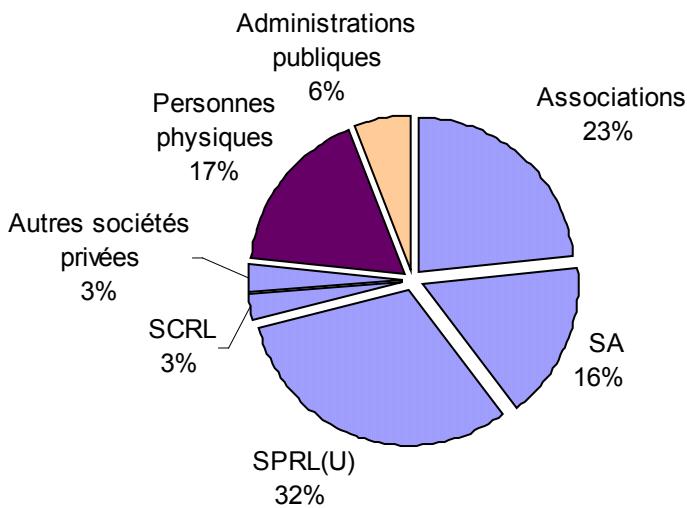
Fréquence du recours	DO classiques belges	DO classiques étrangers	Activités
Rare	26%	19%	11%
Ponctuelle	36%	45%	22%
Occasionnelle	14%	7%	19%
Régulière	18%	24%	29%
Fréquente	6%	5%	19%
Tous les DO recourant uniquement à des prestations non-artistiques	100%	100%	100%

Source : base de données SMartBe (2008) – N=1.199

Forme juridique

En analysant la forme juridique des DO classiques belges recourant uniquement à des prestations non-artistiques (graphique 22), on remarque une proportion plus élevée de personnes physiques par rapport à l'ensemble des DO classiques belges (17% contre 14%).

GRAPHIQUE 22 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES RECOURANT UNIQUEMENT À DES PRESTATIONS NON-ARTISTIQUES, SELON LA FORME JURIDIQUE



Source : base de données SMartBe (2008) – N=997

Parmi les structures privées se consacrant uniquement à des prestations non-artistiques (77%), celles-ci semblent plus tournées vers le marché avec 32% de SPRL(U) et 16% de SA (contre 23% seulement d'associations).

Branche d'activité

En ce qui concerne les activités menées par les DO classiques belges employeurs recourant uniquement à des prestations non-artistiques²⁷, on constate sans surprise que 73% des DO d'entre eux exercent leurs activités principales hors de la sphère artistique (tableau 27). Il s'agit de DO actifs entre autres dans les activités spécialisées et techniques (10%) incluant le conseil de gestion et les études de marché ; dans le commerce (11%) mais aussi dans d'autres activités non-artistiques (15%) englobant notamment la finance et les assurances. Il serait intéressant de savoir plus précisément en quoi consistent ces prestations non-artistiques au travers d'une étude approfondie des fonctions exercées par les membres lors des prestations (qui n'a pas pu être réalisée dans le cadre de cette étude).

²⁷ Pour information, 39% des DO classiques belges sont employeurs (ONSS).

TABLEAU 27 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES EMPLOYEURS RECOURANT UNIQUEMENT À DES PRESTATIONS NON-ARTISTIQUES, SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ

Branche d'activité	Nb de DO	% DO
DO employeurs (ONSS) avec activités artistiques et culturelles	105	27%
Edition, imprimerie et reproduction d'enregistrements	27	7%
Arts du spectacle et création artistique	27	7%
Audiovisuel et multimédia	4	1%
Publicité et relations publiques	26	7%
Autres activités artistiques et culturelles	21	5%
DO employeurs (ONSS) avec activités non-artistiques	283	73%
Commerce	45	11%
HoReCa	5	1%
Activités spécialisées et techniques	39	10%
Services de soutien aux entreprises	26	7%
Télécommunications et informatique	22	6%
Enseignement	36	9%
Santé et action sociale	18	5%
Autres activités non-artistiques	57	15%
Activités non définies ailleurs (associations)	35	9%
DO classiques belges employeurs (ONSS) recourant uniquement à des prestations non-artistiques	388	100%

Sources : base de données SMartBe (2008) ; NACE-BEL (2008) ; ONSS (2008)



Chapitre 7

Analyse croisée des prestations, des intermittents et des donneurs d'ordre

Ce dernier chapitre s'attache ici aux relations existantes entre les membres et leurs donneurs d'ordre à travers les prestations. En effet, chaque membre peut travailler avec plusieurs employeurs, ou au contraire être lié exclusivement à un seul donneur d'ordre. Les 154.000 prestations reflètent autant de relations différentes et possibles entre les deux parties. Les principales questions posées ici sont les suivantes : au cours d'une année, pour combien de donneurs d'ordre différents un membre effectue-t-il des prestations ? Et, à l'inverse, avec combien de membres différents un donneur d'ordre recourt-il chaque année ? Le chapitre se structure de la manière suivante : tout d'abord on aborde cette question sous l'angle du membre, afin de mettre en évidence le nombre moyen de DO pour lesquels ils effectuent des prestations. Puis on examine les relations qu'entretiennent les donneurs d'ordre avec leurs membres. Enfin, on compare les secteurs d'activité des membres à ceux des donneurs d'ordre.

1. Le nombre de donneurs d'ordre par membre

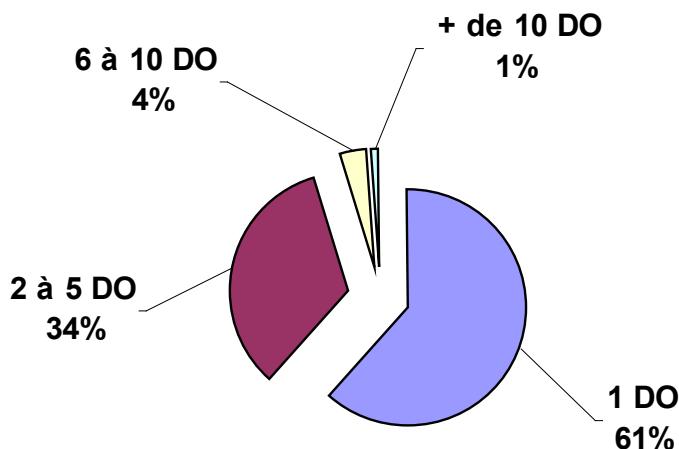
Dans cette partie, on s'intéresse tout d'abord à la répartition des membres selon le nombre de donneurs d'ordre par membre. Puis on examine comment se répartissent les différents types de prestation selon le nombre de DO. Enfin, on met en évidence le nombre moyen et le nombre maximum de donneurs d'ordre par membre selon quelques caractéristiques du membre.

Répartition des membres selon le nombre de donneurs d'ordre par membre sur une année

Pour combien de donneurs d'ordre différents un membre effectue-t-il des prestations chaque année ?

Le graphique I montre que 60% des membres ne travaillent qu'avec un seul donneur d'ordre en moyenne par année. On constate d'autre part qu'un tiers des membres est en relation avec 2 à 5 DO différents par année. Seuls 5% des membres recourent à au moins 6 DO différents au cours de la même année. Le maximum de DO différents pour un même membre observé dans la population des membres actifs atteint 31 DO sur une année.

GRAPHIQUE I : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE NOMBRE DE DO PAR ANNÉE



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 8.600

En moyenne, un membre actif chez SMartBe effectue des prestations pour deux donneurs d'ordre différents par année. On constate que le nombre de donneurs d'ordre ne varie que peu selon les caractéristiques du membre tels que son âge, son sexe ou son lieu de résidence, le nombre moyen de DO restant égal à 2 par membre, quelle que soit la variable prise en compte.

Répartition des membres selon le nombre de DO par année et le recours moyen du membre

En revanche, le nombre de DO avec qui un membre est en contact a un impact sur le nombre moyen de jours prestés par année. Le tableau I se lit en ligne et présente la répartition des membres selon le nombre de jours que le membre préste annuellement en fonction du nombre de DO. Parmi les membres ne recourant qu'à un seul DO, seuls 18% n'ont presté qu'un seul jour en moyenne, alors qu'un quart recourt régulièrement (soit 12 à 51 jours par an) aux services de gestion de contrats de SMartBe et 9% le font de façon répétée. On remarque ainsi une certaine fidélisation des membres à l'égard de leurs donneurs d'ordre, puisque ceux-ci réalisent l'ensemble de leurs prestations avec le même DO. Pour rappel, 6 membres sur 10 ne travaillent qu'avec un seul DO au cours d'une année.

TABLEAU I : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE NOMBRE DE DO PAR MEMBRE ET LE RECOURS MOYEN DU MEMBRE

Nombre moyen de DO par membre	Recours moyen d'un membre (nb de jours prestés par an)					
	Rare (1 jour)	Ponctuel (2 à 5 jours)	Occasionnelle (6-11 jours)	Régulière (12-51 jours)	Répétée (52 jours et +)	total
1 seul DO	18%	30%	17%	26%	9%	100%
2 à 5 DO	0%	12%	19%	49%	20%	100%
6 à 10 DO	0%	0%	6%	46%	49%	100%
> 10 DO	0%	0%	0%	39%	61%	100%

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 8.600

Cela étant dit, on constate que plus un membre recourt à un nombre élevé de DO différents par année, plus il preste un nombre élevé de jours. Ainsi, les membres qui sont en contact avec plus de 10 DO différents par année prennent en majorité plus de 52 jours par année. On peut supposer que la diversité des DO par membre augmente avec l'intensité de son activité et de son réseau professionnel.

Répartition des membres selon le nombre de DO par membre sur une année et l'ancienneté du membre

Une autre différence importante dans le recours au DO apparaît lorsqu'on s'attache à l'ancienneté du membre. On constate dans le tableau 2 que 38% des membres n'ayant recours qu'à un seul DO sont inscrits depuis une année. Et seule une minorité d'entre eux (6%) est inscrit depuis au moins 7 années.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE NOMBRE DE DO PAR MEMBRE ET LE NOMBRE D'ANNÉES D'ANCIENNETÉ DU MEMBRE

Nombre moyen de DO par membre	Nombre d'années d'ancienneté du membre						total
	1 an	2 ans	3- 4 ans	5 – 6 ans	7 ans et +		
1 seul DO	38%	21%	24%	11%	6%	100%	
2 à 5 DO	24%	20%	31%	15%	9%	100%	
6 à 10 DO	14%	11%	34%	25%	15%	100%	
> 10 DO	3%	16%	36%	34%	11%	100%	

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 8.600

En revanche, parmi les membres ayant travaillé annuellement avec plus de 10 DO, seuls 3% sont membres depuis une seule année. Près de 45% sont, au contraire, inscrits auprès de SMartBe depuis au moins 5 années. L'ancienneté du membre est donc un facteur déterminant dans la quantité des DO auprès de qui il preste : plus un membre est inscrit depuis longtemps, plus il preste pour un grand nombre de DO différents.

Focus : Membres prestant pour plus de 10 DO par année

On a mis en évidence que 1% des membres sont en relation avec plus de 10 donneurs d'ordre différents au cours d'une année. Au total, 64 personnes connaissent une telle diversité d'employeurs. En moyenne, ils effectuent des prestations pour 14 donneurs d'ordre différents au cours d'une année. Ce nombre particulièrement élevé s'explique essentiellement par l'importance du nombre de jours prestés. Comme le montre le tableau 3, ces membres sont en effet très actifs avec une moyenne de 73 jours prestés par année, soit 3 fois la moyenne observée dans l'ensemble des membres (qui est de 26 jours). Cependant, la durée d'une prestation est relativement courte, moins de 2 jours en moyenne, ce qui traduit un changement fréquent d'employeurs. Par ailleurs, la rémunération brute perçue par journée est particulièrement élevée : 155€ en moyenne alors qu'elle équivaut à 128€ parmi l'ensemble des membres.

TABLEAU 3 : QUELQUES DONNÉES SUR LES PRESTATIONS ET RÉMUNÉRATIONS PAR MEMBRE AYANT PLUS DE 10 DO AU COURS D'UNE ANNÉE

	Moyenne par membre
Nombre annuel de jours prestés	73 jours
Nombre annuel de prestations	42 prestations
Durée moyenne d'une prestation	1,8 jour
Rémunération brute	
- par jour	155 €
- par année	10.444 €

Source : base de données SMartBe (2008) – N= 64

D'autre part, ces membres réalisent quasi-exclusivement des prestations artistiques (89%). Les prestations non-artistiques sont rares, représentant à peine 6% contre 18% dans l'ensemble des prestations. Enfin, les prestations artistiques réalisées sous le régime des RPI représentent 5% de prestations, soit un peu moins que dans l'ensemble (7%).

Quant au profil sociodémographique de ces membres, il se distingue avant tout par une forte proportion des membres ayant une activité de création / interprétation artistique. En effet, 78% des ces personnes ont un tel profil (contre 62% en moyenne). On ne compte en revanche aucune personne ayant une activité non-artistique. Ceci concorde avec la répartition du type de prestation, où la grande majorité est artistique et une minorité non-artistique. Par ailleurs, il s'agit de membres plutôt anciens, puisqu'inscrits chez SMartBe en moyenne depuis 4 années, soit au cours de l'année 2003.

Répartition des prestations selon le nombre de DO et le type de prestation

Y a-t-il un lien entre le nombre annuel de DO et le type de prestation réalisé par le membre ? Le tableau 4 présente le pourcentage des prestations artistiques et non-artistiques selon la nombre de DO par membre sur une année. Il apparaît clairement que plus un membre preste avec différents donneurs d'ordre, plus la part des prestations artistiques augmente. Ainsi, un membre n'ayant eu recours qu'à un seul DO réalise en moyenne 65% de prestations artistiques. En revanche, un membre qui a presté pour plus de 10 DO différents au cours d'une année réalise 89% de prestations artistiques.

Par ailleurs, la proportion de prestations non-artistiques diminue avec l'augmentation du recours au DO. La proportion passe de 25% de prestations non-artistiques lorsqu'un membre n'a recours en moyenne qu'à un seul DO à moins de 10% lorsqu'il preste pour plus de 5 DO différents.

TABLEAU 4 : RÉPARTITION DES PRESTATIONS SELON LE TYPE DE PRESTATION EN FONCTION DU NOMBRE MOYEN DE DO PAR MEMBRE

Nombre moyen de DO par membre	nombre de prestations	% de prestations	
		non-artistiques	artistiques
1 seul DO	47.766	25%	65%
2 à 5 DO	65.646	14%	78%
6 à 10 DO	20.983	8%	88%
> 10 DO	5.391	6%	89%
ensemble	139.786	16%	75%

Source : base de données SMartBe (2008)

Cette intensification du recours aux prestations artistiques avec l'augmentation du nombre de DO s'explique en partie par le fait qu'il s'agit de membres ayant, comme on vient de le constater, plus fréquemment une fonction principale de création / interprétation artistique. Or, comme on l'a montré dans le chapitre 5 « Analyse croisée des intermittents et des prestations », les membres ayant un profil de création / interprétation artistique preistent en moyenne 79% de prestations artistiques.

Nombre moyen et nombre maximum de donneurs d'ordre par membre selon quelques caractéristiques du membre

Cette partie se focalise sur certaines caractéristiques du membre, en termes de nombre moyen et nombre maximum de DO. On passe d'abord en revue certains types particuliers de membres, avant de se concentrer sur la fonction principale du membre ainsi que la discipline ou le secteur d'activité.

Nombre moyen et nombre maximum de DO par année selon des types particuliers de membre

Dans le chapitre 5 intitulé « Analyse croisée des intermittents et des prestations », on a défini quelques groupes particuliers de membres, selon leurs prestations. On examine à présent ces mêmes catégories de membres afin d'analyser si leur recours au DO varie. Il s'agit en l'occurrence : des membres qui preistent au moins un jour par semaine, de ceux qui ne preistent qu'un jour par an, de ceux dont la rémunération brute annuelle moyenne s'élève à plus de 10.000€, de ceux ayant une fonction principale non-artistique, de ceux ne réalisant que des prestations artistiques et de ceux ne réalisant que des prestations non-artistiques.

Le tableau 5 montre que le recours au DO varie selon les types de prestation et la fréquence du recours du membre. De façon logique, un membre prestant rarement, soit un jour en moyenne, n'a recours qu'à un seul donneur d'ordre au cours d'une année. En revanche, les membres prestant l'équivalent d'un jour par semaine, soit 52 jours au minimum par an, sont en relation avec près de 3 DO différents. Pour mémoire, les prestations de ces personnes sont à 80% artistiques et les prestations socioculturelles et les prestations artistiques sous le RPI sont quasiment inexistantes.

Quant aux membres percevant une rémunération via des prestations réalisées par l'intermédiaire de SMartBe supérieure à 10.000€ brut par année, ce sont ceux qui recourent au plus grand nombre de DO différents au cours d'une année, soit 4 en moyenne. Pour rappel, ces membres preistent un nombre

particulièrement élevé de jours (122 jours en moyenne, contre 26 pour l'ensemble des membres) dont 80% sont des prestations artistiques. Un lien semble apparaître ici entre l'augmentation du nombre de DO d'une part et l'accroissement du nombre de jours prestés et du pourcentage de prestations artistiques d'autre part. On observe le plus grand nombre de DO par membre pour ces deux types de membres prestant fréquemment ou percevant plus de 10.000€ brut par an, avec un maximum observé de 30 DO par membre.

TABLEAU 5 : NOMBRE MOYEN ET NOMBRE MAXIMUM DE DO PAR MEMBRE SELON QUELQUES TYPES PARTICULIERS DE MEMBRES

Type de membre	Nombre	Nombre moyen de DO	Nombre maximum de DO
Membre prestant rarement	947	1	1
Membre prestant fréquemment	1.277	3	30
Membre percevant plus de 10.000€ brut par an	520	4	30
Membre ayant une fonction non-artistique	470	1	7
Membre ne réalisant que des prestations artistiques	4.220	2	27
Membres ne réalisant que des prestations non-artistiques	1.347	1	14
Ensemble	8.600	2	31

Source : base de données SMartBe (2008)

Les membres ayant indiqué exercer une fonction non-artistique recourent à un nombre particulièrement limité de DO au cours d'une année, soit en moyenne un seul. On s'attardera plus tard sur ce type de membres. En ce qui concerne les membres ne réalisant que des prestations artistiques, on constate qu'ils n'ont recours, en moyenne, qu'à 2 DO différents au cours d'une année. Ceci s'explique en partie par le fait qu'ils prennent un nombre de jours légèrement inférieur à la moyenne : 24 jours contre 26 pour l'ensemble des membres. Quant aux membres ne réalisant que des prestations non-artistiques, on constate qu'ils n'ont recours en moyenne qu'à un seul DO par an. De façon surprenante, ils prennent quasiment le même nombre de jours par année que ceux ne réalisant que des prestations artistiques, soit 23 jours par année. Cette différence peut s'expliquer par le fait que la durée moyenne d'une prestation est plus élevée, 4,2 jours contre 3 en moyenne. Ces membres réalisent donc des prestations plus longues mais avec en moyenne un seul DO.

Nombre moyen et nombre maximum de DO par année selon la fonction principale du membre

On peut analyser à présent si des différences significatives apparaissent selon la fonction du membre. On s'attache tout d'abord au type d'activité, avant de préciser ce qu'il en est du nombre de DO selon chaque discipline ou secteur d'activité.

Nombre moyen et maximum de DO par année selon le type d'activité

Le tableau 6 montre peu de différences selon le type d'activité principal. En moyenne, les membres ayant une fonction technico-artistique prennent avec 2 DO différents au cours d'une année. Pour rappel, ces membres prennent une moyenne particulièrement élevée de jours par année, en l'occurrence 33, ce qui explique qu'ils ont un nombre de DO légèrement plus élevé que la moyenne. Les membres ayant déclaré avoir une fonction principale de création / interprétation artistique ont recours en moyenne à 2 DO différents ; on

note par ailleurs que la plus forte variation se trouve parmi ces membres avec un maximum observé de 31 DO différents par année. En revanche, au sein des activités non-artistiques, les membres sont en contact avec moins d'un DO par année. Par ailleurs, le maximum de DO est seulement de 7 par année, ce qui montre qu'en moyenne ces membres effectuent des prestations pour un nombre réduit de DO, et qu'ils leur sont plus fidèles.

TABLEAU 6 : NOMBRE MOYEN ET NOMBRE MAXIMUM DE DO PAR MEMBRE SELON LA FONCTION PRINCIPALE

Fonction	Nombre	Nombre moyen de DO	Nombre maximum de DO
Création / interprétation	5.586	2	31
Fonction technico-artistique	1.382	2	24
Fonction connexe	1.037	1	12
Fonction non-artistique	470	1	7
Total	8.475	1	31

Source : base de données SMartBe (2008)

Nombre moyen et nombre maximum de DO par année selon la discipline de création / interprétation artistique en fonction principale

Si l'on s'intéresse à présent uniquement aux membres ayant une fonction principale de création / interprétation artistique, on note que les écarts sont à nouveau relativement faibles entre les différentes disciplines. Le tableau 7 révèle que dans l'artisanat d'art et le patrimoine un membre effectue en moyenne des prestations pour un seul DO au cours d'une année ; par ailleurs, on observe une faible variation par rapport à la moyenne puisque les maximums sont de 5 DO. On a vu que dans le secteur du patrimoine les membres prennent un nombre très élevé de jours (en moyenne 50 jours par an) et que les prestations sont d'une durée particulièrement élevée (6,8 jours en moyenne). Une relation privilégiée semble donc s'être installée entre ces membres et ces DO, avec qui ils prennent fréquemment et pour une durée particulièrement longue.

TABLEAU 7 : NOMBRE MOYEN ET NOMBRE MAXIMUM DE DO PAR ANNÉE ET PAR MEMBRE SELON LE SECTEUR DE CRÉATION/INTERPRÉTATION (FONCTION PRINCIPALE)

Secteur de création/interprétation	Nombre	Nombre moyen de DO	Nombre maximum de DO
Artisanat d'art	62	1	5
Arts du spectacle	1.425	2	27
Arts littéraires	291	1	16
Arts plastiques	1.313	2	18
Audio-visuel	469	2	12
Mode, design, décoration	230	1	8
Musique, chanson	1.347	2	31
Patrimoine	73	1	5
Multi-interdisciplinaire	376	2	30
Total	5.586	2	31

Source : base de données SMartBe (2008)

En ce qui concerne le secteur de la musique / chanson, les membres ont en moyenne près de 2 DO différents par année ; d'autre part on y observe un maximum de 31 DO différents au cours d'une année. Pour

rappel, ces membres pretent en moyenne moins que l'ensemble, soit seulement 19 jours par année ; les relations entre les membres du secteur de la musique / chanson et leurs DO semblent au contraire moins constantes et plus diversifiées. En effet, non seulement les membres pretent peu, mais la durée moyenne de leurs prestations est de 2,1 jours seulement et ils ont également un nombre de DO légèrement supérieur à la moyenne.

Nombre moyen et nombre maximum de DO par année selon le type d'activité connexe à l'artistique

Le tableau 8 montre que les membres ayant une activité connexe à la création ont en moyenne seulement 1,2 DO différents au cours d'une année. Par ailleurs, le maximum observé est de 12 DO, ce qui est bien inférieur au maximum noté pour les fonctions de création / interprétation (31 DO).

TABLEAU 8 : NOMBRE MOYEN ET NOMBRE MAXIMUM DE DO PAR ANNÉE ET PAR MEMBRE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ CONNEXE À L'ARTISTIQUE (FONCTION PRINCIPALE)

Secteur connexe à l'artistique	Nombre	Nombre moyen de DO	Nombre maximum de DO
Accompagner les carrières	14	*	*
Accompagner les publics	128	1	9
Accueil, entretien, sécurité et logistique	44	1	3
Conseiller, évaluer	22	*	*
Diffuser	66	2	9
Former	269	1	12
Produire	494	1	12
Ensemble	1.037	1	12

Source : base de données SMartBe (2008)

* = données non significatives

Aucune différence significative n'apparaît selon le type d'activité connexe à l'artistique : non seulement ces membres sont en contact avec un nombre restreint de DO, mais ils pretent en moyenne seulement 23 jours par année (contre 26 pour l'ensemble des membres). Leurs possibilités de prestation semblent donc plus limitées tant en terme de nombre de jours qu'en terme de nombre de DO.

Nombre moyen et nombre maximum de DO par année selon le type d'activité technico-artistique

Les membres ayant une activité technico-artistique sont en relation avec près de 2 DO au cours d'une année ; on a vu par ailleurs qu'ils pretent en moyenne 33 jours par année, soit bien plus que l'ensemble des membres, ce qui peut expliquer le nombre légèrement plus élevé de DO pour qui ils effectuent des prestations. Le nombre moyen de DO par membre varie ainsi de 1 pour les professionnels du costume et de l'habillage à plus de 2 DO pour les professionnels de la coiffure et du maquillage.

TABLEAU 9 : NOMBRES MOYEN ET MAXIMUM DE DO PAR ANNÉE ET PAR MEMBRE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ TECHNICO-ARTISTIQUE (FONCTION PRINCIPALE)

Type d'activité technico-artistique	Nombre	Nombre moyen de DO	Nombre maximum de DO
Professionnels de l'éclairage	75	2	21
Professionnels de l'image	172	2	13
Professionnels de la coiffure et maquillage	93	2	20
Professionnels du costume et habillage	64	1	8
Professionnels du décor et accessoires	264	2	9
Professionnels du montage image et son	168	2	10
Professionnels du son	279	2	12
Non précisé	267	2	24
Ensemble	1.382	2	21

Source : base de données SMartBe (2008)

Nombre moyen et nombre maximum de DO par année selon le type d'activité non-artistique

Si l'on s'attache enfin aux différences en termes de nombre moyen de DO parmi les membres ayant une fonction non-artistique, on constate à nouveau peu de différences puisqu'ils sont en relation avec moins d'un DO au cours d'une année. Par ailleurs, le maximum de DO observé parmi ces membres s'élève à seulement 7, révélant une population relativement homogène dans ses relations avec les DO.

TABLEAU 10 : NOMBRE MOYEN ET NOMBRE MAXIMUM DE DO PAR ANNÉE ET PAR MEMBRE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ NON-ARTISTIQUE (FONCTION PRINCIPALE)

Type d'activité non-artistique	Nombre	Nombre moyen de DO	Nombre maximum de DO
Accueil, entretien, sécurité et logistique	6	*	*
Animation, enseignement et travail social	204	1	6
Bien-être et santé	66	1	6
Informatique	47	1	6
Restauration, HoReCa	6	*	*
Sports et jeux	43	1	3
Autres	98	1	7
ensemble	470	1	7

Source : base de données SMartBe (2008)

* Données non significatives

On peut pointer cependant le cas des membres du secteur de l'informatique, où malgré un nombre élevé de jours prestés (31 jours par année, contre 26 en moyenne), ces membres ne sont en contact en moyenne qu'avec un seul DO. Il semble donc exister une relation professionnelle privilégiée entre ces membres et leurs donneurs d'ordre, auprès de qui les membres réalisent l'ensemble de leurs prestations.

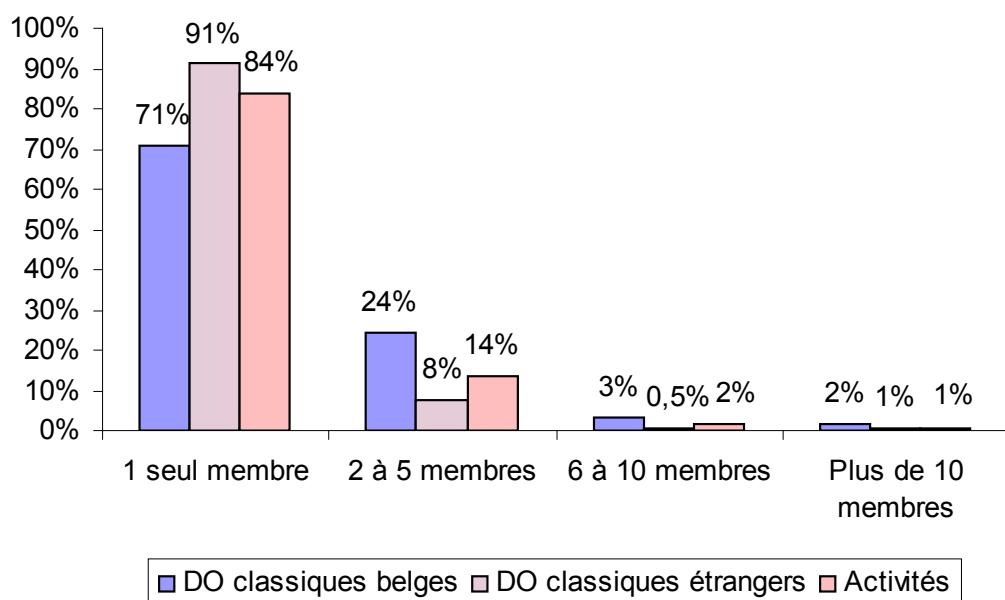
Le nombre de membres par donneur d'ordre

Cette partie présente le point de vue du donneur d'ordre. L'analyse porte dans un premier temps sur la répartition des DO selon le nombre de membres auxquels ils font appel au cours d'une année (2.1.) et dans un second temps sur les nombres moyen et maximum de membres par DO sur une année (2.2.). La dernière section établit le profil d'une catégorie particulière de donneurs d'ordre que sont ceux qui recourent au plus grand nombre de membres par an, c'est-à-dire plus de 10 membres (2.3.).

Répartition des DO selon le nombre de membres auxquels ils font appel

Si l'on observe la répartition des DO selon le nombre de membres auxquels ils font appel sur une année (graphique 2), on note en effet que la plupart des DO recourent à un seul membre par an, tandis qu'une proportion plus réduite de DO fait appel aux prestations de 2 à 5 membres sur une année. Le recours à plus de 5 membres sur une année semble assez marginal au sein des DO et s'observe surtout parmi les DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe ou dont les montants annuels facturés sont les plus élevés comme on le verra dans la section suivante.

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES DO SELON LE NOMBRE DE MEMBRES AUXQUELS ILS FONT APPEL SUR UNE ANNÉE



Source : base de données SMartBe (2008) – N= 8.635

De manière générale, le fait qu'un DO ne fasse appel aux prestations que d'un nombre limité de membres n'implique pas nécessairement un recours rare ou ponctuel du DO aux prestations des membres au cours d'une année. En effet, ces chiffres peuvent également traduire une autre réalité : ils peuvent refléter une certaine *fidélité* du DO vis-à-vis d'un ou de plusieurs membres de SMartBe, avec qui le DO entretient une relation privilégiée et durable.

Ainsi, on voit dans le tableau 11 que certains DO font appel à un seul membre de manière régulière (15%), voire fréquente (4%), au cours d'une année, en particulier dans le cadre des Activités, où on constate que près de la moitié des Activités sont en fait des utilisateurs réguliers (34%) et fréquents (14%). Il peut s'agir alors d'une forme d'auto-emploi, autrement dit, d'une situation dans laquelle un membre – par exemple

un écrivain ou un plasticien – gère lui-même les contrats de courte durée liés à son activité professionnelle intermittente au travers de son Activité via SMartBe¹.

TABLEAU II : RÉPARTITION DES DO SELON LA CLASSE DE MEMBRES ET LE RECOURS MOYEN DU DO

Nombre moyen de membres par DO	Recours moyen d'un DO (nb de jours prestés par an)					
	Rare	Ponctuel	Occasionnel	Régulier	Fréquent	Total DO
1 seul membre	1	2-5	6-11	12-51	52 et +	
1 seul membre	2.102 (33%)	2.149 (34%)	840 (13%)	969 (15%)	281 (4%)	6.341 (100%)
2 à 5 membres	-	299 (16%)	346 (18%)	848 (45%)	398 (21%)	1.891 (100%)
6 à 10 membres	-	-	-	88 (33%)	176 (67%)	264 (100%)
> 10 membres	-	-	-	13 (9%)	126 (91%)	110 (100%)
Total	2.102 (24%)	2.448 (28%)	1.186 (14%)	1.918 (22%)	981 (11%)	8.635 (100%)

Source : base de données SMartBe (2008)

Par ailleurs, plus un DO fait appel à un nombre élevé de membres au cours d'une année, plus le nombre de jours de prestation auquel il recourt augmente également sur une année. On peut donner l'exemple d'un DO recourant de manière fréquente aux prestations d'un nombre important de membres comédiens sur une période déterminée pour la réalisation d'un film. De même, on peut imaginer un DO utilisant également de manière régulière les prestations d'une série de musiciens membres SMartBe tout au long de l'année, dans le cadre par exemple de la programmation de sa salle de concerts.

Enfin, le tableau I2 montre que plus un DO recourt à un nombre élevé de membres sur une année, plus il a tendance à faire appel aux membres pour des prestations artistiques : de 69% de prestations artistiques pour un DO avec un seul membre à 78% pour un DO faisant appel à plus de 10 membres.

TABLEAU I2 : RÉPARTITION DES PRESTATIONS ARTISTIQUES ET NON-ARTISTIQUES SELON LE NOMBRE MOYEN DE MEMBRES PAR DO

Nombre moyen de membres par DO	% prestations artistiques	% prestations non-artistiques
1 seul membre	69%	25%
2 à 5 membres	72%	17%
6 à 10 membres	74%	17%
> 10 membres	83%	9%
Total	74%	17%

Source : base de données SMartBe (2008) – N=139.243

¹ Une autre forme d'auto-emploi fréquemment observée est celle des membres SMartBe ayant créé leur propre structure (souvent associative) afin de gérer eux-mêmes leurs projets ou ceux d'un collectif auquel ils appartiennent. Ces membres ont alors la particularité d'être à la fois donneur d'ordre et membre-prestataire.

Au-delà de ces réflexions d'ordre général, le dernier point de cette section s'attache à établir plus en détail le profil des DO recourant au nombre le plus élevé de membres sur une année (c'est-à-dire à plus de 10 membres en moyenne).

Nombre moyen et nombre maximum de membres par DO sur une année

Cette rubrique estime les nombres moyens et maximums de membres par DO au cours d'une année selon le type de DO ; pour chaque catégorie de donneurs d'ordre particuliers (présentés au chapitre 6 dans l'analyse croisée des donneurs d'ordre et des prestations) ; et enfin, en fonction des caractéristiques des DO classiques établis en Belgique (forme juridique et branche d'activité pour les DO employeurs).

Selon le type de DO

En moyenne, un DO recourt aux prestations d'un à deux membres sur une année selon qu'il s'agisse d'une Activité, d'un DO classique étranger ou d'un DO classique belge (tableau I3). Cette légère différence s'explique par les écarts par rapport à la moyenne. On note en effet un nombre maximum de membres du côté des DO classiques belges qui s'élève à 108 alors qu'il n'est que de 57 chez les DO classiques étrangers et de 21 dans les Activités. Les Activités sont en effet l'initiative de membres eux-mêmes et sont a priori de taille plus modeste en termes du nombre de participants et/ou de ressources (financières ou matérielles) disponibles.

TABLEAU I3 : NOMBRE MOYEN ET NOMBRE MAXIMUM DE MEMBRES PAR DO PAR AN

Localisation du DO	Nb de DO	Nb moyen de membres par DO	Nb maximum de membres par DO
DO classiques belges	7.149	2	108
DO classiques étrangers	648	1	57
Activités	838	1	21
Tous DO	8.635	2	108

Source : base de données SMartBe (2008)

Par ailleurs, on peut comparer le nombre moyen de membres par DO avec le nombre moyen de jours prestés par an pour le compte d'un DO. Comme on l'a vu dans le analyse croisée des donneurs d'ordre et des prestations (chapitre 6), le nombre moyen de jours prestés pour des DO classiques établis en Belgique (27 jours prestés par an) est plus de deux fois supérieurs à celui des DO classiques installés à l'étranger (12 jours). On observe globalement le même écart au niveau du nombre de membres par DO. En revanche, on note une autre tendance au sein des Activités, où l'on identifie en moyenne un seul membre actif par Activité tandis que le nombre de jours de prestation est légèrement supérieur à celui des DO classiques belges (30 jours contre 27 jours de prestation par an).

Par catégorie particulière de DO²

Sans surprise, il ressort du tableau 14 que le nombre moyen de membres par DO est plus élevé en ce qui concerne les DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe et les DO auxquels sont facturés les montants les plus élevés ; les DO de chacune de ces catégories faisant en moyenne appel aux services de 6 membres par an. Pour mémoire, on a vu dans l'analyse croisée des donneurs d'ordre et des prestations que la plupart des DO auxquels sont facturés les montants les plus élevés (82%) recourent fréquemment aux prestations des membres SMartBe, ces deux groupes coïncidant dès lors dans une large mesure.

TABLEAU 14 : NOMBRE MOYEN ET NOMBRE MAXIMUM DE MEMBRES PAR AN PAR CATÉGORIE PARTICULIÈRE DE DO

Localisation du DO	Nb de DO	Nb moyen de membres par DO	Nb maximum de membres par DO
DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe	981	6	108
DO auxquels sont facturés les montants les plus élevés	968	6	108
DO ayant rarement recours aux services de SMartBe	2.102	1	1
DO recourant uniquement à des prestations artistiques	4.810	1	49
DO recourant uniquement à des prestations non-artistiques	1.199	1	11
Tous DO	8.635	2	108

Source : base de données SMartBe (2008)

Par ailleurs, on note en toute logique que les DO qui recourent rarement aux prestations (un jour presté par an) font appel à un seul membre par an comme par exemple, un bibliothécaire s'adressant à un conteur pour animer une journée spéciale dans sa bibliothèque. Enfin, les DO recourant uniquement à des prestations artistiques ou non-artistiques font également appel à un seul membre en moyenne sur une année.

Selon les caractéristiques des DO classiques belges

Le nombre de membres par DO peut également varier en fonction des caractéristiques propres au DO comme, dans le cas des DO classiques belges, la forme juridique ou les activités principales menées par les DO employeurs.

Forme juridique

Dans le tableau 15, on constate parmi les DO classiques belges que les structures privées dans leur ensemble recourent en moyenne aux prestations de deux membres sur une année alors que les administrations publiques et les personnes physiques font appel à un seul membre au cours d'une année.

² Pour rappel, on identifie cinq catégories particulières de DO, à savoir les DO ayant fréquemment recours aux services de SMartBe (en moyenne plus d'un jour presté par semaine sur une année), les DO auxquels sont facturés des montants au moins égaux à 10.000 euros par an, les DO ayant rarement recours aux services de SMartBe (un seul jour de prestation par an), les DO recourant uniquement à des prestations artistiques au cours de l'année et enfin, les DO recourant uniquement à des prestations non-artistiques.

TABLEAU 15 : NOMBRE MOYEN ET NOMBRE MAXIMUM DE MEMBRES PAR DO PAR AN SELON LE TYPE DE SOCIÉTÉ ET LA FORME JURIDIQUE DU DO

Type d'organisation et forme juridique du DO	Nb de DO	Nb moyen de membres par DO	Nb maximum de membres par DO
Structures privées dont :	5.767	2	108
- Associations (ASBL ou autre)	2.742	2	76
- SA	974	2	104
- SPRL(U)	1.766	2	108
- SCRL	175	2	27
- Autres formes de société privée	110	1	27
Personnes physiques	1.001	1	12
Administrations publiques	381	1	23
Total DO classiques belges	7.149	2	108

Source : base de données SMartBe (2008)

En termes du nombre maximum de membres par DO, les sociétés commerciales privées sous forme de SA ou de SPRL(U) semblent se démarquer avec un maximum avoisinant 100 membres par an. Pour rappel, c'est également au niveau de ces sociétés qu'on observait un nombre moyen de jours prestés relativement élevé sur une année (respectivement 44 et 34 jours). On note également un nombre maximum de membres par DO non négligeable au sein des associations (76 membres par an). A l'inverse, on observe sans surprise un nombre maximum relativement faible de membres par DO chez les personnes physiques (12 membres).

Branche d'activité³

On constate que les DO classiques belges employeurs recourent à environ 2 membres en moyenne au cours d'une année tout comme l'ensemble des DO classiques belges (tableau 16). Ceci dit, le nombre moyen de membres par DO semble légèrement plus élevé parmi les DO employeurs menant des activités dans le champ culturel et artistique (environ 3 membres par DO). C'est en particulier le cas dans les secteurs de l'audiovisuel et du multimédia (6 membres par DO) pour la (post-)production d'un film par exemple, et dans une moindre mesure, dans les arts du spectacle et la création artistique (3 membres par DO) où les DO font appel notamment à des techniciens pour les services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage mais aussi à des membres pour la gestion des salles de spectacles. Pour mémoire, les DO de ces deux branches semblent également recourir de manière assez régulière aux prestations des membres SMartBe sur une année (respectivement 97 et 44 jours de prestation par an).

³ Pour rappel, l'étude des branches d'activité ne couvre qu'un ensemble restreint de donneurs d'ordre : celui des DO employeurs, c'est-à-dire les structures privées recourant à l'emploi salarié déclaré à l'ONSS, qui représentent 34% des DO classiques belges. Les activités principales menées par ces DO sont classées selon la nomenclature d'activités NACE-BEL (2008) adaptée aux besoins de l'étude sur base de la réflexion méthodologique relative à la délimitation des activités artistiques réalisée par le HIVA de la KULeuven (cf. LOOSE, M. et LAMBERTS, M., *Kunst en Kunde. Aanzet tot een monitoringinstrument voor de artistieke sector*, HIVA, K.U.Leuven, 2006).

TABLEAU 16 : NOMBRE MOYEN ET NOMBRE MAXIMUM DE MEMBRES PAR DO PAR AN, SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ DU DO

Branche d'activités du DO (selon les codes NACE-BEL 2008)	Nb de DO	Nb moyen de membres par DO	Nb maximum de membres par DO
Editions, imprimerie et reproduction d'enregistrements	117	2	16
Arts du spectacle et création artistique	415	3	47
Audiovisuel et multimédia	239	6	108
Publicité et relations publiques	144	2	27
Autres activités artistiques	168	2	19
DO employeurs (ONSS) avec activités culturelles et artistiques	1.083	3	108
Commerce	228	1	17
HoReCa	124	1	12
Activités spécialisées et techniques	135	2	14
Services de soutien aux entreprises	148	2	40
Télécommunications et informatique	92	2	18
Enseignement	109	2	78
Santé et action sociale	105	1	9
Autres activités non-artistiques	239	1	13
Activités non définies ailleurs (associations)	263	2	28
DO employeurs (ONSS) avec activités non-artistiques	1.443	1	78
Total DO classiques belges employeurs (ONSS)	2.526	2	108

Source : base de données SMartBe (2008)

Du côté des DO employeurs hors de la sphère artistique, le nombre de membres par DO oscille entre 1 et 2 membres en moyenne par an selon les branches d'activité. Les DO recourant à 2 membres en moyenne par an correspondent aux DO qui recourent de manière régulière aux prestations des membres sur une année (entre 23 et 50 jours de prestation).

Focus sur les DO recourant au nombre le plus élevé de membres sur une année

Parmi la catégorie des DO recourant au nombre le plus élevé de membres sur une année (c'est-à-dire faisant appel aux prestations de plus de 10 membres en moyenne par an), on identifie 139 DO représentant 2% de l'ensemble des donneurs d'ordre (tableau 17). Mais, en termes de jours de prestation, leur contribution représente environ 44.600 jours prestés par an (c'est-à-dire 22% de l'ensemble des jours de prestation). Le montant total facturé à ces DO s'élève à environ 9 millions d'euros par an (11% du montant total facturé aux DO pour l'ensemble des prestations).

TABLEAU 17 : DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES DO RECOURANT AU NOMBRE LE PLUS ÉLEVÉ DE MEMBRES

Nombre de DO	139
Nombre de jours de prestation par an	44.603
Montant total facturé par an	9.251.891€

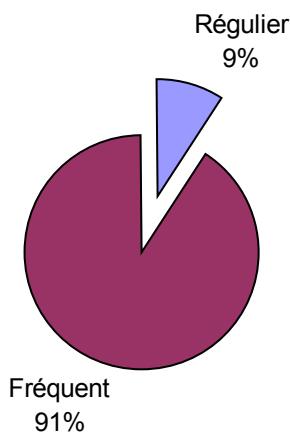
Source : base de données SMartBe (2008)

Même si les DO recourant au nombre le plus élevé de membres sur une année représentent un nombre de DO relativement peu élevés, il est intéressant de définir le profil de ces opérateurs particuliers au vu de la fréquence non négligeable de leur recours aux prestations de plusieurs membres SMartBe.

Fréquence du recours aux prestations

On voit ainsi au travers du graphique 3 que la plupart des DO recourant au nombre le plus élevé de membres (91%) font appel de manière fréquente aux prestations des membres SMartBe (c'est-à-dire à raison d'un jour de prestation par semaine en moyenne au cours d'une année) ; les 9% de DO restants y faisant appel de manière régulière (un jour presté en moyenne par mois sur une année).

GRAPHIQUE 3 : RÉPARTITION DES DO RECOURANT AU NOMBRE LE PLUS ÉLEVÉ DE MEMBRES SELON LA FRÉQUENCE DU RECOURS AUX PRESTATIONS

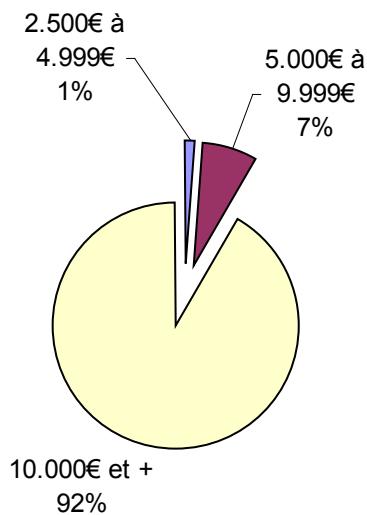


Source : base de données SMartBe (2008) – N=139

Classes de montants moyens facturés par an

Par ailleurs, plus de 9 DO recourant au nombre le plus élevé de membres sur 10 ont, chaque année, un montant facturé (HTVA) supérieur à 10.000€ en moyenne (graphique 4). Ces DO semblent donc être des opérateurs majeurs pour SMartBe.

GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION DES DO RECOURANT AU NOMBRE LE PLUS ÉLEVÉ DE MEMBRES SELON LES CLASSES DE MONTANTS FACTURÉS (HTVA) PAR AN

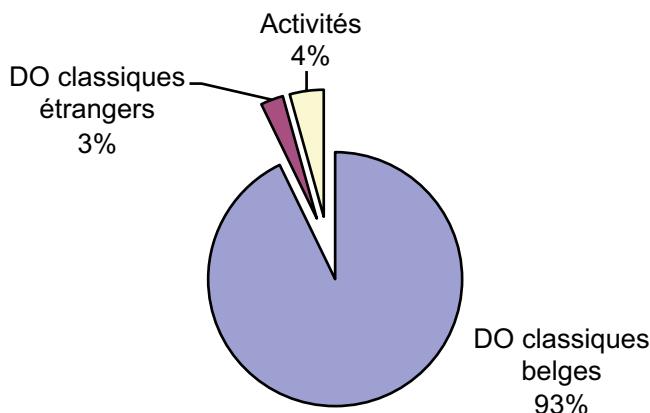


Source : base de données SMartBe (2008) – N=139

Type de DO

Les DO recourant au nombre le plus élevé de membres sont essentiellement constitués de DO classiques établis en Belgique (93%) contre 4% d'Activités et 3% de DO classiques installés à l'étranger (graphique 5). La proximité géographique avec les membres ainsi que le fait d'être une structure ou personne extérieure à SMartBe semblent être deux facteurs déterminants dans le profil des DO recourant au plus grand nombre de membres par an.

GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DES DO RECOURANT AU NOMBRE LE PLUS ÉLEVÉ DE MEMBRES SELON LE TYPE DE DO



Source : base de données SMartBe (2008) – N=139

Année d'inscription

On remarque que la moitié des DO recourant au nombre le plus élevé de membres sont répertoriés depuis plus de cinq ans dans la base de données SMartBe, seuls 3% d'entre eux se sont inscrits dans le courant du 1^{er} semestre 2007 (tableau 18). L'ancienneté semble donc également avoir une influence sur le nombre de membres auquel un DO fait appel chaque année. Ces chiffres traduisent également une certaine fidélité de cette catégorie de DO vis-à-vis des membres SMartBe.

TABLEAU 18 : RÉPARTITION DES DO RECOURANT AU NOMBRE LE PLUS ÉLEVÉ DE MEMBRES SELON L'ANNÉE D'INSCRIPTION

Année d'inscription du DO	Nb de DO	%
2002	69	50%
2003	20	14%
2004	15	11%
2005	19	14%
2006	12	9%
1 ^{er} semestre 2007	4	3%
Total DO	139	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

Recours moyen aux prestations

Dans le tableau 19, on voit à nouveau que les DO recourant au nombre le plus élevé de membres sont en fait des DO dont l'importance se marque aussi bien au niveau du nombre moyen de jours prestés (326 jours prestés par an par DO) qu'au niveau des montants moyens facturés (HTVA), lesquels avoisinent près de 68.000€ par an. En moyenne, ces DO font appel aux prestations de 21 membres au cours d'une année.

TABLEAU 19 : RECOEUR MOYEN AUX PRESTATIONS DES DO RECOURANT AU NOMBRE LE PLUS ÉLEVÉ DE MEMBRES

Nb de DO	139
Nb moyen de membres par DO	21
Nb moyen de jours prestés par an par DO	326
Montant moyen (HTVA) facturé par jour presté	226€
Montant moyen (HTVA) facturé à un DO par an	67.773€
Montant maximum (HTVA) facturé à un DO par an	572.527 €

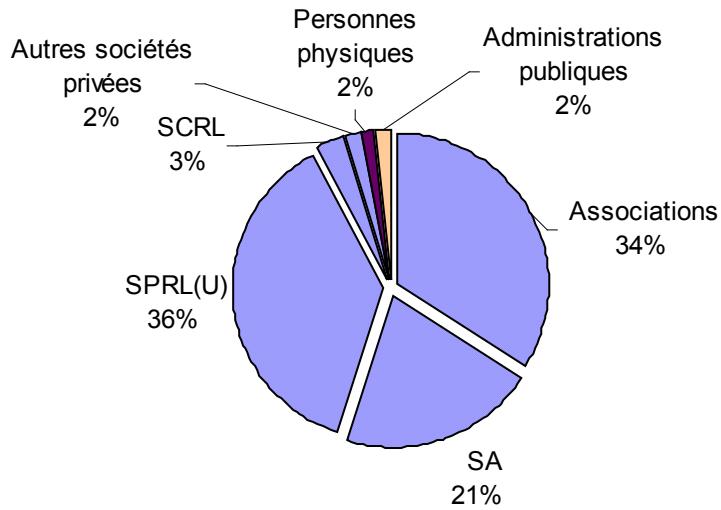
Source : base de données SMartBe (2008)

Si on limite à présent l'analyse aux DO classiques belges recourant au nombre le plus élevé de membres, on peut observer leur répartition selon la forme juridique du DO ainsi que selon la branche d'activité (pour les DO employeurs).

Forme juridique

On remarque d'emblée au travers du graphique 6 que la quasi-totalité des DO classiques belges recourant au nombre le plus élevé de membres par an est constituée de structures privées (96%). Parmi ces dernières, on identifie une majorité de sociétés commerciales comme des SPRL(U) et des SA (respectivement 36% et 21%). De plus, on retrouve aussi un pourcentage non négligeable (34%) de structures non-marchandes (associations).

GRAPHIQUE 6 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES RECOURANT AU NOMBRE LE PLUS ÉLEVÉ DE MEMBRES SELON LA FORME JURIDIQUE



Source : base de données SMartBe (2008) – N=129

Branche d'activité

Le tableau 20 montre que 73% des DO classiques belges employeurs recourant au nombre le plus élevé de membres mènent principalement des activités dans le secteur culturel et artistique, plus particulièrement dans deux secteurs : l'audiovisuel et le multimédia (41%) ainsi que les arts du spectacle et la création artistique (21%). Au niveau des DO employeurs exerçant leurs activités hors du champ artistique (27%), aucune branche d'activité ne semble se démarquer.

TABLEAU 20 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES EMPLOYEURS RECOURANT AU NOMBRE LE PLUS ÉLEVÉ DE MEMBRES SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ

Branche d'activités	Nb de DO	% DO
DO employeurs (ONSS) avec activités artistiques et culturelles	55	73%
Edition, imprimerie et reproduction d'enregistrements	2	3%
Arts du spectacle et création artistique	16	21%
Audiovisuel et multimédia	31	41%
Publicité et relations publiques	3	4%
Autres activités artistiques et culturelles	3	4%
DO employeurs (ONSS) avec activités non-artistiques	20	27%
Commerce	2	3%
HoReCa	2	3%
Activités spécialisées et techniques	2	3%
Services de soutien aux entreprises	5	7%
Télécommunications et informatique	1	1%
Enseignement	4	5%
Santé et action sociale	0	0%
Autres activités non-artistiques	1	1%
Activités non définies ailleurs (associations)	3	4%
Total DO classiques belges employeurs recourant au nombre le plus élevé de membres	75	100%

Sources : base de données SMartBe (2008) ; NACE-BEL (2008) ; ONSS (2008)

Comparaison des secteurs d'activité des membres et des DO

Ce dernier point tente de mettre en lumière les interactions entre membres et donneurs d'ordre en termes de secteurs d'activité. On s'intéresse ici uniquement aux DO classiques belges employeurs, c'est-à-dire ceux employant des travailleurs salariés déclarés auprès de l'ONSS. La nomenclature utilisée pour les activités principales des DO est la nomenclature d'activités NACE-BEL (2008), adaptée aux besoins de l'étude sur base de la réflexion méthodologique relative à la délimitation des activités artistiques réalisée par le HIVA de la KULeuven⁴.

Les questions posées dans cette section sont les suivantes. Dans quelle mesure y a-t-il un lien entre la fonction créative du membre et l'activité du DO pour le compte duquel il preste ? Le secteur de création du membre est-il en lien avec le secteur d'activité du DO ?

Comparaison du type d'activité

On peut comparer dans un premier temps le type d'activité du membre et le type d'activité du DO. Le tableau 21 présente la répartition des prestations selon la fonction principale du membre et le type d'activité du DO.

⁴ LOOSE, M. et LAMBERTS, M., *Kunst en Kunde. Aanzet tot een monitoringinstrument voor de artistieke sector*, HIVA, K.U.Leuven, 2006.

En moyenne, deux tiers des prestations sont réalisés pour le compte d'un DO classique belge employeur ayant une activité artistique ou culturelle. Cette proportion varie cependant fortement selon la fonction du membre. Ainsi, 65 à 69% des prestations de membres ayant une fonction de création / interprétation ou une fonction technico-artistique preistent pour des DO dont l'activité principale est de nature artistique ou culturelle. On note une grande cohérence entre les membres et leurs donneurs d'ordre en termes d'activités.

TABLEAU 21 : RÉPARTITION DES PRESTATIONS SELON LA FONCTION PRINCIPALE DU MEMBRE ET LE TYPE D'ACTIVITÉ DU DO CLASSIQUE BELGE EMPLOYEUR

Fonction principale du membre	Nombre de prestations	Secteur du DO classique belge employeur		
		DO artistique ou culturel	DO non-artistique	total
Création / interprétation	35.587	69%	31%	100%
Fonction technico-artistique	13.668	65%	35%	100%
Fonction connexe à l'artistique	5.874	60%	40%	100%
Fonction non-artistique	1.975	20%	80%	100%
Total	57.101	66%	34%	100%

Source : base de données SMartBe (2008)

Par ailleurs, 8 prestations sur 10 de membres ayant une fonction non-artistique sont réalisées pour le compte de DO classiques belges employeurs ayant une activité de nature non-artistique. Quant aux membres ayant une fonction connexe à la création artistique, ils réalisent 60% de leurs prestations pour le compte de DO dont l'activité principale est non-artistique. Pour rappel, les membres exerçant une fonction de type connexe à l'artistique sont ceux qui combinent le plus fréquemment des prestations artistiques et des prestations non-artistiques. Ces deux aspects confortent l'idée que les fonctions connexes recouvrent un large spectre d'activités tant en terme de types de prestation que de types de DO pour lesquels les membres preistent.

Comparaison du secteur d'activité

On peut s'intéresser à présent de façon plus précise aux différents secteurs d'activité des membres et des donneurs d'ordre. Le tableau 22 présente la répartition des prestations selon la branche d'activité des DO classiques belges employeurs (repris à l'ONSS) en fonction du secteur des membres créateurs ou interprètes uniquement. En moyenne, un tiers des prestations de membres ayant une fonction de création / interprétation est effectué pour le compte de DO employeurs ayant une activité définie comme non-artistique.

On constate cependant que les membres travaillant dans le secteur du patrimoine (généralement dans l'urbanisme, les musées et les bibliothèques) réalisent 6 prestations sur 10 pour des DO menant des activités hors de la sphère artistique. Ceci concorde avec le fait que 66% de leurs prestations sont non-artistiques. Les membres travaillant dans le secteur du patrimoine, défini comme faisant partie du secteur de création / interprétation artistique, réalisent donc en majorité des prestations non-artistiques pour des DO dont l'activité principale est non-artistique. La question se pose de la pertinence du rattachement d'une partie de ce secteur au secteur artistique et culturel tel que défini dans la classification des fonctions des membres.

Par ailleurs, on peut pointer le cas des membres créateurs / interprètes dans le secteur des arts du spectacle, qui réalisent 82% de leurs prestations avec des DO ayant une activité artistique. Pour rappel, 90% de leurs prestations sont artistiques. On note en outre que 58% des prestations de ces membres sont effectuées

pour le compte de DO dont l'activité principale relève de l'audiovisuel et du multimédia et 15% des arts du spectacle et de la création artistique. On observe donc une grande cohérence entre les secteurs d'activité du membre et ceux du DO.

De même, les membres créateurs dans l'audiovisuel réalisent 54% de leurs prestations pour le compte de DO classiques belges employeurs ayant une activité dans l'audiovisuel et le multimédia. Pour rappel, 88% de leurs prestations sont artistiques, ce qui confirme ici aussi le lien étroit qui peut exister entre la fonction de création / interprétation du membre, le type de prestation réalisé et la branche d'activité du DO pour lequel il preste.

TABLEAU 22 : RÉPARTITION DES PRESTATIONS SELON LE SECTEUR DE CRÉATION / INTERPRÉTATION ARTISTIQUE DES MEMBRES ET LA BRANCHE D'ACTIVITÉ DES DO CLASSIQUES BELGES EMPLOYEURS (REPRIS À L'ONSS)

Secteur de création / interprétation du membre	Nombre de prestations	Branche d'activité du DO (selon les codes NACE-BEL 2008)						
		Edition, imprimerie et reproduction	Arts du spectacle et création artistique	Audiovisuel et multimédia	Publicité et relations publiques	Autres activités artistiques	Activités non-artistiques	total
Artisanat d'art	153	0%	37%	0%	0%	15%	48%	100%
Arts du spectacle	14.179	0%	15%	58%	1%	7%	18%	100%
Arts littéraires	2.293	27%	6%	25%	5%	3%	33%	100%
Arts plastiques	5.943	12%	10%	6%	9%	12%	51%	100%
Audio-visuel	3.124	1%	10%	54%	2%	2%	31%	100%
Mode design décoration	1.019	7%	18%	7%	7%	17%	44%	100%
Multi-interdisciplinaire	2.270	1%	27%	32%	2%	9%	29%	100%
Musique / chanson	6.488	1%	29%	24%	4%	8%	35%	100%
Patrimoine	118	0%	7%	1%	0%	31%	62%	100%
Total	35.587	4%	17%	37%	4%	8%	31%	100%

Source : base de données SMartBe (2008)



Partie II

État de la question des statistiques culturelles en Belgique et à l'étranger

Introduction

On note à l'heure actuelle un manque généralisé de données statistiques fiables et précises en matière culturelle et artistique aussi bien en Belgique qu'au niveau européen. La France semble toutefois faire figure d'exception, de même que le Canada (et plus particulièrement le Québec) en dehors de frontières européennes.

L'analyse des effectifs et de l'emploi dans le secteur culturel et artistique n'est en effet pas chose aisée en raison du caractère évolutif et de la grande diversité du champ concerné. Cette diversité se marque tant au niveau des disciplines et des métiers exercés, des catégories professionnelles, des formes d'emploi que des types d'entreprises employant du personnel artistique¹. Par conséquent, il en ressort une multitude d'angles d'approche dans les études statistiques esquissant le *portrait socioéconomique des travailleurs du secteur culturel et artistique, des prestations et des donneurs d'ordre*. On identifie non seulement des portraits d'individus ou d'organisations, des analyses d'un secteur ou d'une profession artistique particulière mais également des études adoptant un point de vue tantôt économique, tantôt sociodémographique.

Cet état des lieux des différentes sources statistiques actuellement disponibles² en matière culturelle et artistique, principalement en Belgique, en France et au Canada, propose une synthèse des données chiffrées existantes (sans pour autant prétendre à l'exhaustivité) et tente de démontrer qu'aucune étude à elle seule ne peut espérer couvrir l'étendue de la réalité complexe du domaine culturel et artistique³. Il a pour objectif, d'une part, de dégager les tendances principales de l'ensemble des sources statistiques répertoriées, au-delà des spécificités propres à chaque étude, et d'autre part, de fournir des repères essentiels pour la compréhension et l'interprétation des résultats issus de la base de données de SMartBe (présentés dans la première partie).

Le présent travail s'intéresse essentiellement aux études portant soit sur des données relatives aux professions du secteur culturel et artistique, soit sur des données portant sur le secteur culturel et artistique dans son ensemble (incluant des professions culturelles et non-culturelles). L'estimation de l'emploi culturel varie d'une étude à l'autre en fonction de l'angle d'approche adopté. Ainsi, on identifie deux approches complémentaires de l'emploi culturel, à savoir :

- l'emploi dans les activités culturelles, soit « *l'ensemble des emplois, culturels ou non, des unités économiques (établissements, structures, travailleurs indépendants, etc) dont l'activité relève du champ de la culture* » (Cardona, 2002, page 8) ;
- l'emploi dans les professions artistiques et culturelles, soit « *l'ensemble des personnes qui exercent ces professions dans les unités économiques du champ culturel mais aussi dans d'autres secteurs. Un des exemples les plus significatifs est celui des designers salariés dans l'industrie* » (Cardona, 2002, page 9).

Cette étude ne décrit donc pas les résultats des nombreuses études sectorielles analysant un type particulier d'artistes ou un sous-secteur d'activité spécifique de la culture. Par ailleurs, elle se limite au travail culturel

¹ OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL, « Emploi et spectacle », *Les notes de l'Observatoire de l'Emploi Culturel*, n° 47, Paris, octobre 2006.

² Ne sont prises en compte en principe que les études publiées au cours de la dernière décennie.

³ DEPARTEMENT DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE, « Eléments pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle », *Développement culturel*, n° 145, Ministère de la Culture, Paris, septembre 2004.

et artistique sous forme salariée bien souvent intermittente, c'est-à-dire caractérisée par l'alternance de périodes de travail et d'inactivité et ne comprend donc en principe pas de données chiffrées sur les formes de travail indépendant ni sur l'engagement volontaire en tant que stagiaire ou bénévole dans le champ culturel et artistique.

La structure de ce chapitre s'articule comme suit. La section 2 présente les statistiques culturelles en Belgique sur base des données disponibles au niveau européen et au niveau belge et expose les données chiffrées sur l'emploi dans le secteur culturel et artistique belge. La section 3 détaille ensuite les principaux résultats des études statistiques répertoriées à l'étranger (plus précisément en France et au Canada), lesquelles esquissent un portrait socioéconomique des prestataires du secteur culturel et artistique. Enfin, le chapitre se termine par quelques conclusions et pistes générales de réflexion.

Les statistiques culturelles en Belgique

Cette section présente les données issues des études recensées au niveau européen et belge fournissant des chiffres sur l'emploi culturel en Belgique.

Les données disponibles au niveau européen

Malgré les efforts importants entrepris depuis une dizaine d'années au niveau européen⁴, on constate un manque de données statistiques sur la culture dans l'Union Européenne. Les statistiques culturelles européennes se basent jusqu'à présent sur les différentes sources statistiques nationales des Etats membres⁵.

La production de statistiques culturelles dans l'Union Européenne

La production de statistiques culturelles au niveau européen à partir de données nationales est dès lors confrontée à la diversité entre les pays tant au niveau du contenu que de la méthode. Par ailleurs, on identifie également au sein de chaque Etat membre de nombreuses sources d'information disponibles d'origines différentes telles que :

- les recensements de population,
- les sources statistiques officielles en provenance des administrations publiques (par exemple, les fichiers de sécurité sociale),
- les données émanant d'organisations professionnelles,
- les enquêtes statistiques spécifiques au secteur culturel ou couvrant des thématiques plus générales (comme les enquêtes nationales annuelles sur les Forces de travail).

L'hétérogénéité des données statistiques culturelles entre les Etats membres de l'UE rend leur comparaison relativement difficile. Il en résulte nombre de divergences dans les résultats obtenus en fonction des choix méthodologiques effectués par chaque étude statistique, que ce soit au niveau de l'élaboration du questionnaire, de la taille de l'échantillon, de la définition de la population observée ou encore au niveau de la collecte et du traitement des données.

⁴ A titre d'exemple, on peut citer les travaux entrepris par la Commission européenne et Eurostat, voir EUROSTAT, « Les statistiques culturelles dans l'Union Européenne, Rapport final du LEG », *Population et conditions sociales*, vol. 3, n° 1, 2000.

⁵ CARDONA, J., « Les statistiques culturelles européennes : Bilan et perspectives », Ministère de la Culture et de la Communication de France, *Actes du Colloque International sur les statistiques culturelles*, Montréal, 21-23 octobre 2002.

De plus, la définition même du champ culturel est un exercice délicat, étant donné qu'il n'existe pas de définition universelle de la culture mais plutôt une multitude d'approches du champ culturel, lui-même composé d'activités hétérogènes. Dans ce contexte, un accord a été fixé au niveau européen sur une définition commune du champ culturel et des activités qui le composent selon huit domaines culturels et artistiques (voir tableau 1). Au sein de chaque domaine, une classification permet ensuite de situer les activités culturelles d'après leur fonction économique.

TABLEAU 1 : APPROCHE PAR DOMAINE ET FONCTION DU CHAMP CULTUREL AU NIVEAU EUROPÉEN

Huit domaines culturels et artistiques	Six fonctions des activités culturelles
<ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine artistique et monumental - Les archives - Les bibliothèques - Le livre et la presse - Les arts plastiques - L'architecture - Les arts du spectacle - L'audiovisuel et le multimédia 	<ul style="list-style-type: none"> - La conservation - La création - La production - La diffusion - Le commerce - La formation

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base d'une étude d'EUROSTAT (2007).

Cette approche par domaine et fonction, quoique réductrice, est nécessaire à la production de statistiques culturelles et présente l'avantage de pouvoir être mise en correspondance, dans une certaine mesure, avec d'autres systèmes de classification européens comme la Nomenclature des Activités économiques de la Communauté Européenne (NACE).

Par ailleurs, les instances européennes ont également décidé, dans un premier temps, de concentrer leurs efforts en termes de production de statistiques culturelles sur trois thèmes majeurs que sont l'emploi culturel, le financement de la culture et les pratiques culturelles. Dans la suite de la présente recherche, on s'intéressera uniquement aux statistiques portant sur l'emploi culturel.

L'emploi culturel en Belgique

Selon l'édition 2007 des statistiques culturelles comparables au niveau européen (dont les résultats principaux sont synthétisés dans le tableau 2)⁶, l'emploi culturel en Belgique⁷ représentait près de 88.400 emplois en 2005, soit 2,1 % de l'emploi national total. Ce pourcentage était quasiment similaire à la moyenne européenne (UE-27) où l'on dénombrait environ 5 millions d'emplois culturels au total. Près de trois quarts (73 %) des emplois dans le secteur culturel en Belgique étaient occupés par des travailleurs salariés, soit une proportion inférieure au pourcentage de salariés dans l'emploi total en Belgique (86 %). Ces travailleurs salariés étaient notamment embauchés par des opérateurs culturels du secteur public ou privé. Le quart des emplois restants était composé essentiellement d'indépendants ou d'intermittents travaillant à la prestation⁸.

⁶ EUROSTAT, *Statistiques culturelles en Europe – édition 2007*, Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication, France, Paris, décembre 2007.

⁷ Par emploi culturel, on entend l'ensemble des emplois dans le secteur culturel – c'est-à-dire au sein d'organisations dont l'activité principale relève du domaine culturel quelle que soit la profession exercée (culturelle ou non) – ainsi que l'ensemble des professions culturelles – autrement dit, professions spécifiques au domaine culturel quel que soit le secteur d'activité (EUROSTAT, décembre 2007).

⁸ PARLEMENT EUROPEEN, *La situation des professionnels de la création artistique en Europe*, Département thématique : Politiques structurelles et de Cohésion – Culture et Education, Bruxelles, août 2006.

TABLEAU 2 : L'EMPLOI CULTUREL EN BELGIQUE

Données pour 2005 :	Belgique		Union Européenne (UE-27)	
	Emploi culturel	Emploi total	Emploi culturel	Emploi total
Nombre total d'emplois (en milliers)	88,4	4.212	4.940	208.954
% Emplois salariés	73 %	86 %	71 %	86 %
% Emplois à temps partiel	18 %	22 %	25 %	17 %
% Emplois temporaires	12 %	9 %	16 %	13 %
% Individus en emploi ayant un deuxième emploi	7 %	4 %	7 %	4 %

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base d'EUROSTAT (2007).

La Belgique constituait le seul pays européen comptabilisant un pourcentage moins élevé d'emplois à temps partiel dans l'emploi culturel que dans l'emploi total (18 % contre 22 %). En revanche, les emplois temporaires en Belgique représentaient 12 % de l'emploi culturel contre seulement 9 % de l'emploi total en 2005. Ce pourcentage demeurait néanmoins inférieur à la moyenne européenne. La part relativement importante d'emplois temporaires traduisait une certaine précarité de l'emploi dans le secteur culturel par rapport au reste de l'économie. On notait un *recours marqué aux contrats de travail par projets, ponctuels et de courte durée* dans les professions culturelles et artistiques, reflétant la prédominance du travail intermittent dans le milieu artistique.

Dans le même ordre d'idées, on observait une *multi-activité des travailleurs culturels en Europe et en Belgique* au travers du pourcentage relativement élevé (près de 7 % contre 4 % dans l'emploi total) de personnes employées dans le secteur culturel cumulant cette activité avec un deuxième emploi.

Les données disponibles en Belgique

Le manque de données chiffrées en matière culturelle et artistique semble criant en Belgique à l'heure actuelle. L'appréhension statistique du secteur culturel belge rencontre une série d'obstacles liés notamment au découpage institutionnel complexe du pays, lequel juxtapose à une optique fédérale des optiques régionales et communautaires. En effet, la mise en œuvre des politiques culturelles est confiée aux Communautés linguistiques alors que la collecte de données statistiques s'effectue au niveau fédéral ou régional⁹.

Par ailleurs, il semble que les études statistiques identifiées en Belgique, outre le fait d'être relativement peu nombreuses, adoptent des angles d'approche différents ou portent sur un pan spécifique du champ culturel et artistique (un secteur par exemple), rendant de ce fait les études peu comparables entre elles.

Dans ce contexte, les statistiques culturelles disponibles en Belgique couvrent soit le niveau fédéral, soit les Communautés flamande et francophone.

La situation au niveau fédéral

Outre les études statistiques menées au niveau européen (décrisées dans la section précédente) fournissant des chiffres sur l'emploi culturel en Belgique, peu d'études présentent des chiffres relatifs au secteur culturel

⁹ JAUMAIN, M., « Elaboration de statistiques et indicateurs culturels au sein d'un Etat fédéral : le cas de la Belgique », Observatoire des Politiques culturelles/Ministère de la Communauté française de Belgique, Actes du Colloque International sur les statistiques culturelles, Montréal, 21-23 octobre 2002.

et artistique en Belgique. Il semble néanmoins important d'évoquer les travaux de réflexion entrepris à la fin des années nonante par la Plate-forme nationale des Artistes défendant « un statut pour l'ensemble des artistes ». La Plate-forme nationale des Artistes était constituée d'associations représentatives d'artistes des trois communautés linguistiques et de toutes disciplines. Son objectif était d'être un interlocuteur privilégié sur le terrain et dans les débats politiques principalement sur le thème du statut d'artiste. Avec le soutien d'universités francophones, elle a entamé en 1999 une vaste enquête socioéconomique auprès de 25.000 artistes toutes disciplines confondues résidant en Belgique sur leurs pratiques professionnelles et conditions de travail. Les résultats de ce travail n'ont malheureusement pas pu être exploités jusqu'à présent. Il serait toutefois très intéressant de relancer ce type de recherche pour mieux appréhender les caractéristiques du travail artistique et le statut social des artistes.

Cela étant, on identifie au niveau fédéral une recherche réalisée par le Centre d'Economie Sociale (CES) de l'Université de Liège¹⁰, laquelle se limite toutefois à l'analyse de l'emploi salarié dans les associations belges du secteur culturel au sens large. Les principales sources statistiques utilisées dans cette recherche sont, d'une part, les données du Compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL)¹¹ de l'Institut des Comptes Nationaux pour l'année 2004 et d'autre part, les données ONSS relatives à l'emploi salarié au sein des associations sans but lucratif (ASBL) en Belgique de 1998 à 2005. Les chiffres qui en sont ressortis au niveau de la branche culture à proprement parler se basent sur les codes d'activité (NACE-BEL)¹² repris dans le tableau 3.

TABLEAU 3 : CODES D'ACTIVITÉ NACE-BEL (2008) RETENUS POUR DÉLIMITER LES ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS DE LA BRANCHE CULTURE SELON L'ÉTUDE DE MARÉE ET AL. (2008)

Code NACE-BEL 2008	Description de l'activité économique
58	Edition
59.1 et 59.2	Cinéma et vidéo
60 et 63.91	Radio – télévision et agences de presse
90	Arts du spectacle
91	Autres activités culturelles (bibliothèques, musées et jardins botaniques)

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base de MARÉE, M., et al. (2008).

Les chiffres de l'emploi salarié dans les associations belges du secteur culturel

D'après des données fournies par le Centre d'Economie Sociale (HEC-ULg)¹³, on dénombrait en 2005 près de 40.000 emplois salariés (en nombre de travailleurs) dans le champ culturel en Belgique. Ce chiffre peut paraître étonnant au vu des données observées au niveau européen (pour rappel, 88.400 travailleurs culturels en Belgique en 2005). Cette différence s'explique par le fait que l'étude du CES n'englobe pas la totalité des travailleurs du secteur culturel (tous types d'emplois confondus) ni les professions culturelles entreprises hors du secteur culturel, mais se limite à l'analyse de l'emploi salarié dans les associations culturelles en Belgique.

¹⁰ MARÉE, M., GIJSELINCKX, C., LOOSE, M., RIJPENS, J., et FRANCHOIS, E., *Les associations en Belgique. Une analyse quantitative et qualitative du secteur*. Edition 2008, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, mai 2008.

¹¹ Les ISBL regroupent des formes associatives telles que des associations sans but lucratif (ASBL), des associations internationales sans but lucratif (AISBL), des associations de fait ainsi que des fondations d'utilité publique.

¹² Par souci d'homogénéité, les codes d'activité NACE-BEL utilisés dans l'étude menée par le CES pour délimiter la branche culturelle ont été convertis dans la version 2008 de la nomenclature NACE-BEL.

¹³ Site Internet du CES : www.ces-ulg.be.

Ainsi, on retrouvait environ 4 travailleurs de la culture sur 10 (43 %) dans le secteur privé à but lucratif alors qu'un tiers des travailleurs était engagé dans le secteur public et près d'un quart dans le secteur associatif (tableau 4). Les emplois salariés de certaines activités culturelles avaient lieu essentiellement dans le secteur privé à but lucratif comme l'édition (98 %) ou le cinéma et la vidéo (96 %). D'autres, en revanche, étaient davantage ancrés dans le secteur non-marchand : tantôt dans le secteur public comme pour les activités de radio-télévision et des agences de presse ou les autres activités culturelles (60 % dans chacune des deux branches) ; tantôt dans le secteur associatif comme dans les arts du spectacle (58 %).

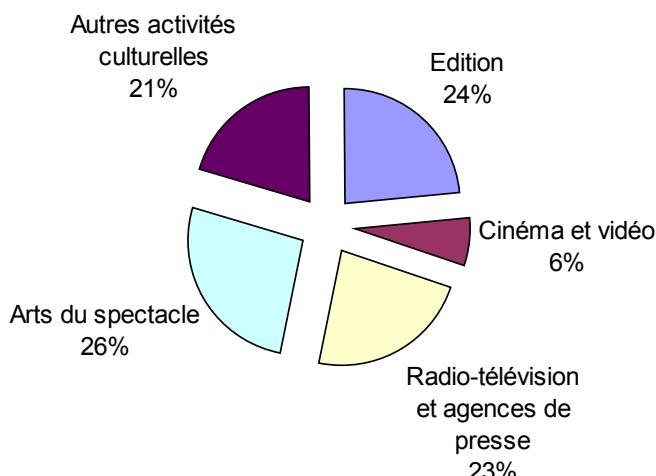
TABLEAU 4 : DÉCOMPOSITION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR TYPE DE SECTEUR : EMPLOI SALARIÉ DANS LA CULTURE EN 2005 (EN NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN)

Branche d'activité culturelle	Secteur associatif		Secteur public		Secteur privé à but lucratif		Total	
	Nb emplois salariés	% emploi total de la branche	Nb emplois salariés	% emploi total de la branche	Nb emplois salariés	% emploi total de la branche	Nb emplois salariés	% emploi total de la branche
Edition	169	2 %	-	-	9.163	98 %	9.332	100 %
Cinéma et vidéo	108	4 %	-	-	2.453	96 %	2.562	100 %
Radio-télévision et agences de presse	558	6 %	5.469	60 %	3.049	37 %	9.076	100 %
Arts du spectacle	5.975	58 %	2.714	26 %	1.680	16 %	10.369	100 %
Autres activités culturelles	2.821	35 %	4.871	60 %	428	5 %	8.120	100 %
Total secteur culturel	9.632	24 %	13.054	33 %	16.773	43 %	39.459	100 %

Source : Centre d'Economie Sociale – HEC/ULg (2008).

Le graphique I montre que, quel que soit le type de secteur (public ou privé, à but lucratif ou non), les emplois salariés de la culture se répartissaient entre les activités du spectacle (26 %), les activités d'édition (24 %), les activités de radio-télévision et des agences de presse (23 %) et les autres activités culturelles (21 %). Relativement peu d'emplois salariés figuraient dans les activités de cinéma et de vidéo (6 %).

GRAPHIQUE I : RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ AU SEIN DES BRANCHES D'ACTIVITÉ CULTURELLE EN BELGIQUE (2005)



Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base de données du Centre d'Economie Sociale – HEC/ULg (2008) ; N= 39.459 emplois salariés dans le secteur culturel belge.

Par ailleurs, les créations d'emplois salariés (en termes d'ETP) dans la culture s'élevaient à environ 8.200 ETP entre 1998 et 2005 et avaient lieu en grande partie dans les associations et le secteur public. Cette croissance du nombre d'emplois culturels semblait être principalement due aux activités de spectacle (+ 4.010 ETP), représentant 49 % du total des créations d'emplois dans la culture sur la période d'analyse.

On peut également obtenir quelques informations supplémentaires sur base des données concernant l'emploi dans les associations (de type ISBL) appartenant à la branche « culture, sports et loisirs ». Ces chiffres sont toutefois à prendre avec précaution, étant donné qu'ils englobent un champ d'observation plus large que celui de la culture à proprement parler. Ainsi, il ressortait que le nombre moyen d'emplois salariés (ETP) dans les associations de la branche « culture, sports et loisirs » en 2005 avoisinait 5 ETP (tableau 5). Cette moyenne semblait relativement faible si on la comparait à celle de l'ensemble des associations belges (15,4 ETP). Il semblait dès lors que le secteur culturel au sens large était composé en grande partie d'organisations de petite taille. Par ailleurs, on notait que la branche « culture, sports et loisirs » représentait le taux de croissance le plus élevé (+ 85 %) de l'emploi associatif de 1998 à 2005. Enfin, l'estimation du salaire horaire moyen dans les associations culturelles au sens large était de 21,8 euros, soit un revenu moyen par heure légèrement inférieur à celui du secteur associatif (25,4 euros) ainsi qu'à celui de l'économie belge dans son ensemble (29,5 euros).

TABLEAU 5 : L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS DE LA BRANCHE « CULTURE, SPORTS ET LOISIRS » EN 2005

Nombre moyen d'emplois salariés (ETP)	5,1 ETP
Taux de création d'emplois de 1998 à 2005	+ 85 %
Salaire horaire moyen	21,8 euros

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base de MAREE, M., et al (2008).

La situation en Communauté flamande

Dans la partie néerlandophone du pays, le manque de statistiques sur le secteur culturel et artistique semble moins interpellant qu'au niveau fédéral. Le service d'études du Gouvernement flamand propose en effet une série de données chiffrées relatives au domaine culturel¹⁴ dans son ensemble. Les données relatives au secteur culturel flamand font essentiellement référence aux branches d'activité économique (selon la nomenclature NACE-BEL) « Arts, spectacles et activités récréatives » (codes 90-93 NACE-BEL 2008) et « Edition, imprimerie et reproduction d'enregistrements » (codes 58 et 18 NACE-BEL 2008). On retrouve en outre des statistiques sur des disciplines ou organisations culturelles et artistiques spécifiques telles que les arts plastiques, les musées, les bibliothèques, les centres culturels, le théâtre et la danse ou encore les domaines du film et de la musique.

De même, le Département de l'Emploi et de l'Economie Sociale du Gouvernement flamand a publié, fin 2008, une « photographie » des travailleurs salariés des entreprises du divertissement (sur base de données de l'ONSS) afin d'améliorer la connaissance statistique du secteur artistique en Flandre¹⁵. Ces entreprises du divertissement appartiennent à la commission paritaire 304 des arts du spectacle (CP 304) et se regroupent au sein des activités NACE-BEL 90 et 93.2 (toujours selon la version 2008) comme on le voit dans le tableau 6.

¹⁴ Ces données chiffrées sont disponibles sur le site du service d'études du Gouvernement flamand dans la rubrique « culture » (source : ONSS) : <http://www4.vlaanderen.be/dar/svr/Cijfers/Pages/Excel.aspx>.

¹⁵ DEPARTEMENT WERK EN SOCIALE ECONOMIE, *Sectorfoto : Vermakelijkheidsbedrijf 2008*, Gouvernement flamand, Bruxelles, décembre 2008. Voir aussi www.werk.be.

TABLEAU 6 : CODES D'ACTIVITÉ NACE-BEL (2008) RETENUS POUR DÉLIMITER LES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES DU DIVERTISSEMENT (CP 304) SELON L'ÉTUDE DU DEPARTEMENT WERK EN SOCIALE ECONOMIE DU GOUVERNEMENT FLAMAND (2008)

Code NACE-BEL 2008	Description de l'activité économique
90.011	Réalisation de spectacles par des artistes indépendants
90.012	Réalisation de spectacles par des ensembles artistiques
90.023	Services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage
90.041	Gestion de salles de théâtre, de concerts et similaires
90.042	Gestion de centres culturels et de salles multifonctionnelles à vocation culturelle
93.211	Activités foraines
93.212	Activités des parcs d'attractions et des parcs à thèmes
93.299	Autres activités récréatives et de loisirs

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base du Sectorfoto du DEPARTEMENT WERK EN SOCIALE ECONOMIE (2008).

Les chiffres de l'emploi dans le secteur culturel en Flandre

Sur base des statistiques émanant du Gouvernement flamand¹⁶, on apprend que le secteur culturel flamand était composé en 2005 de près de 130.000 travailleurs salariés, soit un peu moins de 1 % de l'emploi total en Flandre. A nouveau, ce chiffre diverge de celui fourni par les données européennes en raison d'une optique plus large du champ culturel adoptée par le Gouvernement flamand.

Par ailleurs, on dénombrait environ 11.000 entreprises dans le secteur culturel flamand (tableau 7). Deux tiers d'entre elles menaient des activités culturelles à proprement parler, principalement dans l'édition ou dans le domaine du film et des média, alors que le tiers restant est impliqué dans d'autres activités connexes au secteur culturel. L'ensemble des entreprises du secteur culturel générerait une valeur ajoutée de plus de 3 millions d'euros dont plus de la moitié émanait du secteur de l'édition et de l'imprimerie.

TABLEAU 7 : L'EMPLOI DANS LE SECTEUR CULTUREL ET DANS LE SECTEUR DU DIVERTISSEMENT EN FLANDRE

Données sur :	Secteur culturel (2005)	Secteur du divertissement de la CP 304 (2007)
Nombre d'emplois salariés	130.000	2.000
Part de l'emploi salarié total en Flandre	1 %	0,1 %
Nombre d'organisations	11.200	400

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base de données du Gouvernement flamand (2005) et du DEPARTEMENT WERK EN SOCIALE ECONOMIE (2008).

Plus précisément, l'étude des entreprises du divertissement réalisée par le Département Emploi et Economie Sociale du Gouvernement flamand (sur base de données de l'ONSS)¹⁷ identifiait environ 2.000 travailleurs

¹⁶ Pour rappel, ces données chiffrées sont disponibles sur le site du service d'études du Gouvernement flamand dans la rubrique « culture » (source : ONSS) : <http://www4.vlaanderen.be/dar/svr/Cijfers/Pages/Excel.aspx>.

¹⁷ DEPARTEMENT WERK EN SOCIALE ECONOMIE, 2008.

salariés dans les 400 entreprises flamandes du divertissement (CP 304) répertoriées en 2007, soit 0,1 % de l'emploi salarié total en Flandre (tableau 7). Le nombre de travailleurs salariés des entreprises du divertissement semblait être en augmentation (+ 4,4 % depuis 2005). Cependant, on notait de fortes variations dans l'emploi d'une année à l'autre et une forte mobilité des travailleurs (nombreuses entrées et sorties du secteur vers le chômage). Cela était dû à l'intermittence des activités culturelles et artistiques, caractérisée par une accumulation de contrats de courte durée entrecoupée par des périodes d'inactivité. Les travailleurs du divertissement semblaient en outre principalement engagés dans des micro-entreprises comptant moins de 10 salariés (30 %). Aucune entreprise du divertissement n'employait plus de 200 travailleurs, bien que 24 % de ces entreprises comptaient entre 100 et 199 emplois.

L'ensemble de ces données chiffrées basées sur l'emploi salarié (ONSS) sous-estimait néanmoins le nombre de travailleurs dans le secteur culturel et artistique, ne tenant pas compte des professionnels travaillant comme indépendants ou de manière intermittente via un organisme tiers-payant comme SMartBe ou un Bureau Social pour les Artistes (*Sociale Bureau voor Kunstenaars*).

Les données du réseau KWARTS

Par ailleurs, le réseau flamand KWARTS¹⁸ a réalisé au cours de l'année 2008 une enquête auprès de 95 organisations professionnelles du domaine artistique en Flandre. L'objectif de KWARTS est de constituer une base de données qui serait mise à jour chaque année et d'élaborer des indicateurs comparables avec ceux des organisations appartenant à d'autres secteurs de l'économie. L'échantillon de population observé par KWARTS n'est toutefois pas représentatif de la diversité du secteur culturel et artistique flamand.

A titre indicatif, on peut néanmoins présenter les premiers résultats de l'enquête menée en 2008 par KWARTS (tableau 8)¹⁹. En termes d'emploi, on dénombrait au total près de 1.200 travailleurs au sein des structures artistiques analysées, soit une moyenne de 12,5 employés par organisation, sachant que 6 d'entre elles ne recouraient pas à du personnel salarié. Plus de la moitié des travailleurs occupaient des fonctions artistiques. En termes financiers, le total des entrées et sorties pour l'ensemble des organisations représentait un montant de 100 millions d'euros. La rémunération totale des travailleurs se chiffrait à 20 millions d'euros. Ces derniers étaient principalement rémunérés en tant qu'indépendants (26 %) ou sous forme d'auto-emploi (35 %) mais aussi par facturation (22 %), via un système de tiers-payant (8%) comme par exemple SMartBe, sous le Régime des Petites Indemnités (7 %) mais aussi en droits d'auteur (2 %).

TABLEAU 8 : PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE KWARTS (2008)

Nombre d'organisations	95
Nombre de travailleurs	1.200
Nombre moyen de travailleurs par organisation	12,5
Total des entrées et sorties financières	100 millions d'euros
Rémunération totale des travailleurs	20 millions d'euros

Source : Bureau d'études de SMartBe (2009) sur base des données de l'enquête menée par KWARTS (2008).

¹⁸ Le réseau KWARTS est une initiative commune des *steunpunten* (points d'appui) artistiques flamands, lancée en mars 2008, qui a pour objectif d'obtenir des données quantitatives annuelles sur les organisations professionnelles dans le domaine artistique. Chaque organisation est invitée à remplir un questionnaire qui se focalise sur différents thèmes comme les activités artistiques (fonctions artistiques, profil de la programmation et du public...), les travailleurs (emploi et fonction, taux de rotation, artistes...), l'infrastructure (pour les répétitions, capacité des salles, atelier, magasin...) ou encore le financement (distribution du budget, revenus...). Pour plus de détails, voir le site Internet du réseau KWARTS : www.kwarts.be.

¹⁹ Ces chiffres ont été présentés lors d'une session d'information organisée par KWARTS sur leur système d'analyse du champ artistique le 5 décembre 2008 au Bijloke à Gent.

Enfin, on peut mentionner une étude du *Hoger Instituut Voor de Arbeid* (HIVA) de la K.U.Leuven, réalisée en 2006 à la demande du *Kunstenloket*²⁰, proposant une réflexion méthodologique approfondie sur l'identification et la délimitation des activités artistiques au sein de la classification NACE-BEL²¹. Cette étude a servi de base de référence dans l'élaboration d'une classification des activités menées à titre principal par les donneurs d'ordre actifs au sein de SMartBe au cours de la période d'analyse (dans le chapitre 2 présentant le profil socioéconomique des donneurs d'ordre).

La situation en Communauté française

En Communauté française de Belgique, l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC), service administratif du Ministère de la Communauté française chargé des politiques culturelles, a pour mission de rassembler des informations et de réaliser des études, notamment statistiques, visant à établir par exemple le portrait socioéconomique de divers secteurs culturels ou artistiques²². Cet organisme relevant du Ministère de la Communauté française, il n'est dès lors pas directement attaché à la Direction générale de la Statistique et de l'Information économique du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (organisme officiel de statistiques en Belgique, ex-Institut National de Statistiques) comme c'est le cas de ses homologues français (Département des Etudes et de la Prospective) et québécois (Observatoire de la Culture et des Communications).

A titre informatif, on peut souligner que la plupart des études statistiques réalisées jusqu'à présent dans le domaine culturel et artistique en Communauté française de Belgique (sous la direction de l'Observatoire des Politiques Culturelles) portent sur des secteurs d'activité particuliers tels que les arts plastiques, l'édition, le secteur muséal ou encore les arts de la scène (plus spécifiquement, les auteurs dramatiques). Or, la présente recherche s'intéresse uniquement aux études statistiques couvrant le secteur culturel et artistique dans sa globalité.

Par ailleurs, à l'initiative des Ministres de la Communauté française, un cadastre de l'emploi non marchand en Communauté française a été mis en place conformément au décret du 19 octobre 2007 dans le but d'établir un relevé le plus complet possible des emplois subsidiés dans le secteur non marchand et d'orienter la politique de subventionnement de la Communauté française. Les organisations concernées par ce cadastre au sein du secteur socioculturel sont les suivantes : les bibliothèques publiques, les centres culturels, les centres de jeunes, les organisations d'éducation permanente, les fédérations sportives, la Médiathèque, les organisations de jeunesse, les télévisions locales communautaires ainsi que les ateliers de production.

²⁰ Le *Kunstenloket* est un point d'appui et de conseil de l'ensemble du secteur artistique en Flandre.

²¹ LOOSE, M., & LAMBERTS, M., *Kunst en Kunde. Aanzet tot een monitoringinstrument voor de artistieke sector*, HIVA, K.U.Leuven, 2006.

²² A titre d'exemples, on peut citer COMASE, *Construction du portrait socioéconomique des institutions conventionnées et subventionnées en arts plastiques*, Ministère de la Communauté française/Observatoire des Politiques Culturelles, Bruxelles, juin 2008 et CAIRN, *Construction d'un portrait socio-économique du secteur de l'édition belge francophone et de ses secteurs connexes de la diffusion et de la distribution*, Ministère de la Communauté française/Observatoire des Politiques Culturelles, Bruxelles, septembre 2006. Voir aussi le site Internet de l'OPC : <http://www.opc.cfwb.be/>.

3. Portrait socioéconomique des travailleurs du secteur culturel et artistique en France et au Canada

Dans un souci de comparaison, il est également intéressant de se pencher sur la situation prévalant à l'étranger en termes de statistiques sur le secteur culturel et artistique, au travers des exemples de la France et du Canada. Ces deux pays semblent en effet constituer des références en la matière à l'heure actuelle. Ces travaux statistiques sont partie intégrante d'une réflexion plus générale menée notamment par le sociologue français P.-M. Menger (directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'EHESS) sur les intermittents du spectacle et sur le travail au projet, principalement dans le secteur artistique²³. Ces recherches offrent un cadre méthodologique à l'évaluation tant quantitative que qualitative du secteur culturel et artistique.

Dans ce contexte, sur base du répertoire d'études statistiques françaises et canadiennes recensées, on peut esquisser le portrait socioéconomique des artistes et de leurs donneurs d'ordre sur base de caractéristiques sociodémographiques (3.1.) ainsi que sur base du nombre d'effectifs (3.2.). On peut ensuite établir le profil des prestations effectuées par les artistes en termes de volume de travail et de rémunérations (3.3.). Pour chaque section, on présente en parallèle la synthèse des données chiffrées intéressantes issues des études françaises puis des études canadiennes.

Le portrait sociodémographique des travailleurs du secteur culturel et artistique

Cette section présente brièvement les caractéristiques sociodémographiques des travailleurs du secteur culturel et artistique en France et au Canada.

En France

Si l'on raisonne tout d'abord au niveau des travailleurs de l'ensemble du secteur artistique et culturel, l'enquête Emploi, réalisée par l'INSEE²⁴ en 2004 en France, permet d'analyser les caractéristiques des personnes exerçant une activité dans les professions spécifiques du domaine des arts, des spectacles et de l'information.

La surreprésentation masculine parmi les actifs des professions culturelles est plus marquée que dans l'ensemble de la population active occupée (61 % contre 54 %). Certaines professions s'avèrent très nettement masculines, comme les auteurs littéraires (77 %), les architectes (76 %) ou encore les photographes (72 %). En revanche les femmes représentent 74 % des cadres et techniciens de la documentation et de la conservation, et 55 % des professeurs d'art.

Les actifs des professions culturelles sont plus jeunes que la moyenne des actifs, 53 % d'entre eux étant âgés de moins de 40 ans (contre 43 %). Cette jeunesse s'observe notamment chez les actifs des professions des arts plastiques et des métiers d'art (60 % d'entre eux ont moins de 40 ans). Par ailleurs, les personnes âgées de 60 ans et plus sont deux fois plus nombreuses parmi les professions culturelles (4 % contre 2 % dans l'ensemble de la population active occupée).

²³ Parmi les publications de P.-M. MENGER, on peut citer notamment *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme* en 2002 (Seuil/République des Idées) et *Les intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception* (EHESS) en 2005 ou plus récemment encore *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain* (EHESS/Gallimard/Seuil) paru en 2009.

²⁴ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DELEGATION AU DEVELOPPEMENT ET AUX AFFAIRES INTERNATIONALES (DDAI), et DEPARTEMENT DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES (DEPS), « Le marché du travail des artistes et des techniciens intermittents de l'audiovisuel et des spectacles » (1987-2003), Observatoire de l'emploi culturel, *Les notes de l'Observatoire de l'Emploi Culturel*, n° 43, Paris, mai 2006.

Enfin, les actifs des professions culturelles se démarquent par un niveau d'études générales élevé. 53 % d'entre eux possèdent au moins un diplôme bac +2, contre 27 % pour l'ensemble de la population active occupée. Du fait d'une formation spécifique plus longue, cette proportion est particulièrement élevée pour les auteurs littéraires (90 %), les architectes (89 %) ou les cadres et techniciens de la documentation et de la conservation (85 %). Du côté des artistes des spectacles, ils sont 37 % à posséder un tel diplôme, et 46 % des plasticiens.

En termes de *professions artistiques et culturelles*, les fichiers de la Caisse des Congés Spectacle²⁵ permettent d'analyser la situation des artistes et techniciens intermittents de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Les hommes représentent deux tiers des professionnels intermittents, et jusqu'à 70 % parmi les cadres (pour respectivement 64 et 63 % parmi les artistes et les techniciens). Une grande jeunesse caractérise ces intermittents, dont la moitié est âgée de moins de 35 ans²⁶, et particulièrement chez les techniciens, alors qu'elle l'est un peu moins pour les artistes et les cadres (les moins de 35 ans y représentent respectivement 45 et 34 %). Enfin, la région parisienne concentre plus de la moitié des intermittents, proportion particulièrement élevée chez les cadres (73 %) au contraire des artistes (43 %) qui se répartissent plus uniformément sur l'ensemble du territoire.

Une analyse plus ancienne, basée sur les créateurs affiliés à la sécurité sociale des auteurs et artistes indépendants²⁷, révèle les spécificités démographiques des créateurs. Ceux-ci voient leur entrée dans la carrière retardée, non seulement du fait d'un niveau d'études plus élevé, mais notamment de par la difficulté à percer dans les milieux artistiques. Et d'autre part, l'activité se prolonge bien au-delà de l'âge légal de la retraite, par nécessité de travailler pour obtenir une fin de vie décente. Par ailleurs, la population des créateurs se caractérise par une situation sociale spécifique, avec beaucoup moins de mariages, plus de divorces et moins d'enfants, ainsi qu'avec une difficulté de vivre et faire vivre une famille.

Au Canada

Les caractéristiques démographiques des *travailleurs culturels et artistiques* au Canada diffèrent peu de celles observées en France. La différence majeure réside dans le fait que les femmes représentent près de la moitié de la population active du secteur culturel²⁸ (49,8 %), une proportion plus élevée que dans l'ensemble de la population (47 %). Les groupes professionnels où l'on retrouve la plus grande proportion de femmes sont les bibliothèques, ainsi que la danse. A l'inverse, les hommes sont plus représentés dans les métiers techniques, en tant qu'architectes ou comme dessinateurs industriels.

D'autre part, les travailleuses et travailleurs culturels possèdent un niveau de scolarité supérieur à la moyenne des actifs. Plus du tiers de la main-d'œuvre culturelle détient un diplôme universitaire, un pourcentage beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble de la population active qui n'est que de 22 %. Enfin, du fait du niveau de la scolarité élevé de la main-d'œuvre culturelle, le pourcentage de travailleurs culturels de moins de 25 ans est moins élevé que celui de l'ensemble de la population active. En revanche, la proportion de travailleurs âgés de 25 à 34 ans y est plus élevée et le pourcentage de travailleurs culturels âgés de 35 à 44 ans et de 45 ans et plus est très semblable à celui de l'ensemble de la population active.

²⁵ CARDONA, J., et LACROIX, C., *Statistiques de la culture. Chiffres clés 2008*, La Documentation française, Paris, 2008.

²⁶ MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DELEGATION AU DEVELOPPEMENT ET AUX AFFAIRES INTERNATIONALES (DDAI), DEPARTEMENT DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES (DEPS), mai 2006.

²⁷ VESSILLIER, M., « La démographie des créateurs », *Population*, vol. 44, n° 2, pp. 291-310, INED, mars-avril 1989.

²⁸ CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL, *La population active du secteur culturel canadien – Points saillants*, Hill Strategies Recherche Inc., Canada, juillet 2004.

Si on restreint l'analyse aux *professions artistiques*²⁹, les femmes y représentent 54 % des artistes, et sont majoritaires dans six des neufs professions artistiques. La profession la plus féminine est la danse, où 85 % des danseurs sont des femmes. La répartition par âge des artistes ne se distingue de celle de l'ensemble de la population active que par un pourcentage moins élevé d'artistes chez les moins de 25 ans et d'un pourcentage plus élevé à partir de 45 ans. On retrouve une autre constante : un niveau d'études plus élevé. En effet, 41 % des artistes sont titulaires d'un diplôme universitaire, alors qu'ils ne sont que 22 % dans l'ensemble de la population active.

L'emploi culturel et artistique selon le secteur et la profession

Pour mémoire, l'analyse de l'emploi culturel en France et au Canada distingue deux angles d'approche (présentés dans l'introduction) d'une part, en termes de secteur (du point de vue de l'employeur) et d'autre part, en termes de profession (du point de vue du travailleur).

La situation en France

Cette section présente les données chiffrées disponibles en France sur l'emploi dans le secteur culturel, sur l'emploi dans les professions culturelles et artistiques, et ensuite sur une combinaison de ces deux approches. Enfin, quelques statistiques portent sur les organisations employant des professionnels de la culture et des arts. De manière générale, on peut également souligner que nombre d'études réalisées en France portent sur le secteur des arts du spectacle.

L'emploi dans le secteur culturel

Avant tout, il importe de signaler les importantes divergences observées dans les résultats des études statistiques sur l'emploi dans le secteur culturel français. Comme évoqué précédemment, ces différences sont en grande partie dues à des choix méthodologiques variables d'une étude à l'autre, portant principalement sur l'année et la population observées ainsi que sur le nombre minimum d'heures choisi pour être retenu dans les statistiques comme « travailleur du spectacle ». Certaines études reprennent les intermittents ayant presté au moins une journée de travail dans le spectacle, voire plus de 500 heures sur l'année, tandis que d'autres, nettement plus souples, considèrent l'ensemble des travailleurs ayant effectué ne serait-ce qu'une heure sur l'année dans le secteur culturel.

²⁹ HILL STRATEGIES RECHERCHE INC., « Profil statistique des artistes au Canada », *Regards statistiques sur les arts*, vol. 3, n° 1, septembre 2004.

TABLEAU 9 : L'EMPLOI DANS LE SECTEUR CULTUREL ET ARTISTIQUE EN FRANCE

Source statistique	Population observée	Date de production des données	Nombre d'emplois
Observatoire de l'emploi culturel	Travailleurs actifs du secteur culturel français	2005	470.000
Observatoire de l'emploi culturel	Salariés permanents et intermittents (ayant au moins presté une journée) dans le secteur du spectacle (audiovisuel et spectacle vivant)	2002-2003	280.000
Insee	Salariés permanents et intermittents dans des entreprises du spectacle	2001	114.500 ayant presté au moins 500 h. dans le spectacle, soit un tiers des 362.000 salariés ayant effectué au minimum 1 h. dans le spectacle

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base des données de l'*OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL* (2006) et de l'étude d'AMAR et KOUBI (2004).

Ainsi, comme le montre le tableau 9, on dénombrait environ 470.000 emplois dans le secteur culturel français en 2003. Un peu plus de la moitié de ces emplois (53 %) se concentraient dans des industries culturelles, comme l'édition et la librairie, la presse ou encore l'audiovisuel (soit 249.000 actifs), tandis que l'on retrouvait près de 30 % de l'emploi culturel dans le spectacle vivant et les activités artistiques (soit 119.000 actifs)³⁰.

Si l'on se limite à l'emploi dans le secteur du spectacle (audiovisuel et spectacle vivant) en France³¹, on remarquait alors que ce secteur générait en 2002-2003 environ 280.000 emplois correspondant à des travailleurs salariés permanents ou à des intermittents ayant au moins presté une journée dans le secteur du spectacle. Au sein du secteur, les effectifs se répartissaient comme suit : près d'un tiers dans l'audiovisuel (hors cinéma), 20 % dans le théâtre, 15 % dans le cinéma et 15 % dans les autres arts du spectacle (danse, cirque...).

Une étude de l'Insee³² estimait à 114.500 le nombre de salariés permanents et intermittents ayant presté au moins 500 heures dans le spectacle en 2001. Ces travailleurs « actifs » représentaient un tiers de l'ensemble des salariés dans des entreprises du spectacle ayant effectué au minimum une heure au cours de l'année 2001, soit 362.000 travailleurs, lesquels correspondaient en réalité à seulement 130.000 emplois équivalents temps plein (ETP). Cet écart entre le nombre de travailleurs et le nombre d'ETP reflétait la prédominance du travail temporaire et à temps partiel dans le monde culturel et artistique.

De plus, on constatait un fort caractère saisonnier de l'emploi dans le secteur du spectacle. On notait en effet une nette différence dans le nombre de travailleurs (environ 30.000 actifs en moins) entre le mois de juillet et le mois de décembre qui semblait constituer une période creuse sur le marché de l'emploi artistique.

³⁰ OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL, « L'emploi dans le secteur culturel en 2004 », Les notes de l'Observatoire de l'Emploi Culturel, n° 44, Paris, mai 2006.

³¹ Selon une dizaine de sources statistiques générales et professionnelles dans OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL, octobre 2006.

³² AMAR, M., et KOUBI, M., « Les entreprises du spectacle de 1995 à 2001. Emploi, salaires et gestion de la main-d'œuvre », Insee Première, n° 978, juillet 2004.

L'emploi dans les professions culturelles et artistiques

Selon l'approche par profession (tableau 10), on dénombrait en 2005 près de 460.000 individus exerçant une profession culturelle en France³³, soit près de 2 % de l'ensemble de la population active ayant un emploi. Ces individus pratiquaient principalement leurs activités dans les professions des arts plastiques et des métiers d'art (33 %) ainsi que dans les professions de l'audiovisuel et du spectacle vivant (28 %). Plus précisément, on dénombrait environ 180.000 professionnels du spectacle (permanents et intermittents) en France quel que soit le secteur d'activité (artistique ou non) dans lequel ces actifs exerçaient leur profession. Parmi eux, on identifiait 37 % d'artistes-écrivains, 30 % de professionnels des spectacles, 25 % de stylistes-décorateurs et 8 % de photographes.

Si l'on limite à présent l'analyse aux seuls salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat en France, leur nombre s'élevait en 2004, d'après plusieurs sources professionnelles³⁴, à 125.000 individus, ce qui représentait environ 70 % des effectifs dans les métiers du spectacle, et cela principalement dans les professions artistiques liées à la musique et au chant.

TABLEAU 10 : L'EMPLOI DANS LES PROFESSIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES EN FRANCE

Source statistique	Population observée	Date de production des données	Nombre d'emplois
Département des études, de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et des Communications	Individus exerçant une profession culturelle	2005	460.000
	Professionnels du spectacle	2005	180.000
Observatoire de l'emploi culturel	Intermittents du spectacle	2005	125.000

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base des données de l'*OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL* (2006) et de l'étude de CARDONA et LACROIX (2008).

L'emploi selon le secteur d'activité et selon la profession

Il est également possible de combiner les deux approches : selon le secteur d'activité et la profession exercée. Parmi les 180.000 professionnels du spectacle dénombrés dans la section précédente, plus de trois quarts d'entre eux (78 %) étaient assez logiquement employés dans le secteur culturel et artistique alors qu'on comptait près de 40.000 professionnels du spectacle dans d'autres secteurs de l'économie. Une étude de l'Insee³⁵ faisait également état de la *multi-activité* des salariés du spectacle dont près de la moitié (ayant presté au moins une heure dans le spectacle au cours de l'année) avait cumulé leurs prestations artistiques avec un emploi dans d'autres secteurs d'activité, essentiellement dans les secteurs public et associatif et, dans une moindre mesure, dans l'éducation, la santé, le commerce de détail ou encore l'hôtellerie-restauration.

Les organisations employant des professionnels culturels et artistiques

On comptabilisait en 2001 près de 25.000 entreprises actives dans le secteur du spectacle en France (tableau 11). La plupart d'entre elles, principalement actives dans le spectacle vivant, étaient de petite taille, autrement dit, employaient moins de 20 travailleurs. Le reste des organisations se concentraient dans l'audiovisuel où l'on retrouvait davantage d'établissements comptant plus de 100 salariés. En termes de professions principales exercées dans des entreprises du spectacle, on observait que les métiers artistiques représentaient près d'un tiers du volume de travail dans les entreprises du spectacle, tandis que les professions techniques en constituaient un sixième³⁶.

³³ CARDONA, J., et LACROIX, C., 2008.

³⁴ OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL, octobre 2006.

³⁵ AMAR, M., et KOUBI, M., juillet 2004.

³⁶ Ibidem

TABLEAU 11 : LES ORGANISATIONS EMPLOYANT DES PROFESSIONNELS CULTURELS ET ARTISTIQUES EN FRANCE

Source statistique	Population observée	Date de production des données	Nombre d'organisations
Insee	Entreprises dans le secteur du spectacle	2001	25.000
Observatoire de l'Emploi Culturel	Organisations hors du secteur du spectacle vivant ayant employé au moins une fois un artiste	2004	99.895 dont : - associations (51 %) - particuliers (28 %) - entreprises (12 %) - secteur public (9 %)

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base des données de l'*OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL* (2006) et de l'étude d'AMAR et KOUBI (2004).

Parmi les organisations n'ayant pas pour activité principale le spectacle vivant, on dénombrait en 2004 environ 100.000 donneurs d'ordre ayant fait appel au moins une fois à un artiste ou à un technicien (tableau 11)³⁷. La moitié de ces employeurs (51 %) appartenaient au secteur associatif tandis que plus d'un quart (28 %) étaient des particuliers, 12 % des entreprises du secteur privé à but lucratif et 9 % relevaient du secteur public. Ces employeurs recouraient à du personnel artistique en moyenne pour 5 contrats seulement sur une année, soit de manière plutôt occasionnelle. Par ailleurs, près de 40 % des employeurs ne comptabilisaient qu'une prestation artistique sur l'année. En outre, ces prestations concernaient en grande majorité des musiciens (64 %) tandis que 4 % seulement étaient effectuées par des techniciens du spectacle.

La situation au Canada

Les statistiques culturelles au Canada et au Québec font face aux mêmes limites qu'en France et en Belgique, à savoir que les données des études existantes sont peu comparables entre elles en raison de choix méthodologiques spécifiques à chaque étude.

L'emploi dans les professions culturelles et artistiques

Comme on le voit dans le tableau 12, la plupart des études canadiennes, ou plus spécifiquement québécoises, proposent un *portrait socioéconomique des travailleurs culturels et artistiques* sur base de l'approche par profession et se réfèrent essentiellement aux données du Recensement de la population active (2001 et 2006) réalisé par Statistique Canada (couvrant un très vaste échantillon de population). Selon cette source statistique, on identifiait en 2006 plus de 460.000 professionnels de la culture et des communications au Canada (dont 26 % au Québec) principalement actifs dans les métiers de la rédaction et des relations publiques, du design et de l'artisanat ainsi que des arts plastiques et des arts de la scène.

Si l'on restreint le champ d'observation aux professions culturelles liées à la production et à la création artistique, on dénombrait alors en 2001 près de 260.000 professionnels³⁸ représentant 1,8 % de l'ensemble des travailleurs dans l'économie canadienne. Parmi eux, on identifiait 130.700 artistes déclarant un revenu au Canada, soit près de 1 % de la population active totale et 25 % de la population active du secteur culturel³⁹.

³⁷ Selon le Guichet unique du spectacle occasionnel – Guso dans *OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL*, octobre 2006.

³⁸ SCHIMPF, M., « L'apport des créateurs : le rôle des professions culturelles dans l'économie au cours des années 90 », *Statistique Canada*, n° 064, avril 2008.

³⁹ CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL, juillet 2004.

On retrouvait principalement des artistes dans les professions de musiciens et chanteurs (24 %), d'auteurs, rédacteurs et écrivains (16 %), d'artisans (15 %) ou encore de producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé (15 %)⁴⁰.

Par ailleurs, une étude de l'Institut de la statistique du Québec réalisée en 2001 établissait le portrait socioéconomique de 15.000 artistes québécois appartenant à une association d'artistes selon les données socioéconomiques tirées des déclarations de revenus⁴¹. Il s'agit dans ce cas d'une étude partielle portant sur un échantillon spécifique de la population artistique au Québec. Ces artistes exercent principalement leur profession dans les métiers du cinéma et de la télévision ainsi que dans la musique et la chanson. A l'inverse, on recensait très peu d'artistes humoristes, d'artistes de variété et de danseurs.

TABLEAU I2 : L'EMPLOI DANS LES PROFESSIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES AU CANADA

Source statistique	Population observée	Date de production des données	Nombre d'emplois
Recensement de la population active (Statistique Canada) ; Observatoire de la Culture et des Communications du Québec	Professionnels de la culture et des communications au Canada et au Québec	2006	462.533 au Canada dont 118.760 au Québec (26 %)
Recensement de la population active (Statistique Canada)	Professionnels de la culture dans la production et la création artistique	2001	259.675
Recensement de la population active (Statistique Canada)	Artistes déclarant un revenu au Canada	2001	130.700
Institut de la Statistique du Québec	Artistes québécois membres d'une association d'artistes	2001	15.000

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base des données du Recensement de la population active au Canada (2001 et 2004) et des données du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (2004).

Les secteurs d'activité employant des professionnels culturels et artistiques

D'après les données du Recensement de la population au Canada en 2001, une proportion non négligeable (environ 40 %) des travailleurs culturels et artistes était effectivement employée dans le secteur culturel, en d'autres termes, dans le secteur des « arts, spectacles et loisirs » et dans les industries culturelles. Cela signifie néanmoins qu'une majorité d'entre eux exerçaient leur profession dans des secteurs hors du champ culturel. En effet, on distingue quatre secteurs d'activité économique ayant fréquemment recours à des professionnels de la culture et des arts, à savoir : l'enseignement, l'industrie manufacturière, les services aux entreprises et le commerce de détail⁴².

⁴⁰ HILL STRATEGIES RECHERCHE INC., septembre 2004.

⁴¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Pour mieux vivre de l'art : Portrait socioéconomique des artistes (1998-2001)*, Québec, février 2004.

⁴² SCHIMPF, M., avril 2008.

Les prestations culturelles et artistiques : volume de travail et rémunérations

Les prestations culturelles et artistiques sont analysées au travers principalement du volume de travail (en nombre de jours prestés sur une année) et du montant des rémunérations des professionnels dans le champ de la culture et des arts ; à nouveau pour les situations de la France et du Canada. Les études françaises fournissent également des informations sur la stabilité de l'emploi culturel.

La situation en France

Cette section présente la situation en France en premier lieu au niveau du volume de travail généré dans le secteur culturel. Le montant et la variation des rémunérations au sein des professions culturelles et artistiques sont ensuite analysés. En dernier lieu, la stabilité de l'emploi culturel est mise en question au vu, d'une part, de la multi-activité et du changement fréquent d'employeur observés dans le secteur et, d'autre part, du taux de renouvellement élevé des travailleurs culturels d'une année à l'autre, en particulier dans les arts du spectacle.

Le volume de travail

En France⁴³, 125.000 intermittents du spectacle gagnaient en 2004 plus de 1.700.000 contrats, ce qui représentait un volume de travail avoisinant 7.700.000 jours, essentiellement dans l'audiovisuel et le spectacle. On remarquait que les contrats dans le spectacle étaient relativement courts et très fractionnés, reflétant la tendance à l'intermittence du travail dans le secteur artistique. En effet, tel qu'indiqué dans le tableau I3, la durée moyenne d'un contrat oscillait autour de 5 jours pour un nombre annuel moyen de 11 contrats par intermittent. Le volume moyen de travail sur une année représentait dès lors environ 55 jours de prestations sur une année. Cela étant, une autre étude⁴⁴ estimait qu'en moyenne, la durée annuelle de travail d'un intermittent du spectacle avoisinait 570 heures prestées en 2001, ce qui correspondait approximativement à 70 jours de prestations sur une année. Il n'empêche néanmoins que près de deux tiers (64 %) des travailleurs effectuaient moins de 500 heures sur l'année (soit approximativement moins de 60 jours de prestations) alors qu'ils ne constituaient que 15 % du total des heures prestées sur l'année dans le secteur du spectacle.

TABLEAU I3 : FRÉQUENCE MOYENNE D'ACTIVITÉ D'UN INTERMITTENT DU SPECTACLE SUR UNE ANNÉE

Durée moyenne d'un contrat	+/- 5 jours
Nombre moyen de contrats	11 contrats
Volume moyen de jours prestés	De 55 à 70 jours de prestations selon les études
Nombre moyen d'heures prestées	570 heures

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base des données de l'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL (2006).

Par ailleurs, on notait de fortes disparités dans le volume de travail entre les artistes et les autres intermittents du spectacle. En 2004, les artistes (principalement musiciens et comédiens) prestaient en moyenne 44 jours de travail par an tandis que les techniciens (vidéo, régisseur ou autres) effectuaient un nombre plus important de jours de prestations (74 jours en moyenne par an), de même que les « cadres » regroupant entre autres des réalisateurs et des metteurs en scène (87 jours prestés en moyenne sur une année).

⁴³ Sur base des données de la Caisse française des congés spectacles, dans OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL, octobre 2006.

⁴⁴ AMAR, M., et KOUBI, M., juillet 2004.

Le montant des rémunérations

En ce qui concerne la rémunération des artistes en France, on constatait à nouveau que les études existantes font état de résultats divergents, en raison de méthodologies différentes (au niveau de la population observée, de la date de production des données, etc.). Il s'agit dès lors d'interpréter les résultats de ces études avec précaution.

La fourchette d'estimation du *salaire moyen d'un intermittent du spectacle* en France de 2001 à 2004 oscillait entre 80 euros et 200 euros environ par jour de prestation (tableau 14)⁴⁵. En termes de salaire annuel moyen, on évaluait que la moitié des intermittents du spectacle gagnait moins de 15.000 euros par an pour un volume de travail ne dépassant pas 600 heures.

TABLEAU 14 : DONNÉES MOYENNES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE ENTRE 2001 ET 2004

Masse salariale totale	1.500 millions d'euros
Salaire moyen par jour de prestation	Entre 80 et 200 euros
Salaire médian annuel et nb médian d'heures prestées	Inférieur à 15.000 euros pour moins de 600 h.

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base des données de l'étude d'AMAR et KOUBI (2004) et de l'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL (2006).

Cela étant, on observait également une forte variation des salaires en raison des inégalités salariales inhérentes au secteur, des catégories de travailleurs du spectacle, entre les professions artistiques mais aussi en fonction de la taille de l'organisation donneuse d'ordre⁴⁶.

Variation des rémunérations selon la catégorie de travailleurs

En effet, on notait d'importants écarts de salaire moyen entre les différentes catégories de travailleurs du spectacle : de 150 euros seulement par jour de prestation pour les techniciens à 216 euros pour les artistes et 246 euros pour les « cadres ». La différence de salaire moyen entre les techniciens et les artistes semblait toutefois compensée par le nombre d'heures prestées au cours de l'année en moyenne plus élevé dans le chef des techniciens. Ainsi, au niveau du salaire annuel (tableau 15), les artistes gagnaient en moyenne seulement 9.000 euros pour 700 heures prestées sur un an tandis que les techniciens gagnaient environ 12.000 euros pour près de 1.000 heures par an et les cadres 21.000 euros pour un nombre d'heures non précisé dans l'étude.

TABLEAU 15 : VARIATION DES RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES SELON LA CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS

Catégorie de travailleurs	Salaire annuel moyen et nombre d'heures prestées
Artistes	9.000 euros pour 700 h.
Techniciens	12.000 euros pour près de 1.000 h.
Cadres	21.000 euros

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base des données de l'étude d'AMAR et KOUBI (2004).

⁴⁵ AMAR, M., et KOUBI, M., juillet 2004 ; OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL, octobre 2006.

⁴⁶ CORSANI, A., « Enquête socio-économique : première phase exploratoire de l'analyse statistique », Rapport de synthèse, novembre 2005.

Variation des rémunérations selon les professions artistiques

On observait également de fortes variations de salaire journalier entre les différentes professions artistiques : d'à peine 143 euros par jour de prestation pour les danseurs à 252 euros pour les comédiens et 276 euros pour les artistes de variétés⁴⁷. Annuellement (en tenant compte du nombre d'heures prestées), les musiciens et chanteurs semblaient faire partie des professions artistiques les moins bien rémunérées avec un salaire annuel inférieur à 6.700 euros (tableau 16). De même, les artistes dramatiques gagnaient en moyenne moins de 7.700 euros sur une année et les danseurs moins de 7.900 euros. De manière générale, la moitié des intermittents du spectacle vivant gagnaient un salaire annuel inférieur à 8.700 euros. A l'inverse, les professionnels du cinéma et de la publicité paraissaient plutôt bien rétribués avec un salaire annuel respectivement d'environ 17.000 et 18.000 euros⁴⁸.

TABLEAU 16 : VARIATION DES RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES SELON LA PROFESSION ARTISTIQUE

Exemples de professions artistiques	Salaire annuel médian
Professionnels du spectacle vivant	Moins de 8.700 euros
Dont :	
• Danse	< 7.900 euros
• Arts dramatiques	< 7.700 euros
• Musique et chanson	< 6.700 euros
Professionnels du cinéma	17.000 euros
Professionnels de la publicité	18.000 euros

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base de l'étude de CORSANI (2005).

Globalement, ces chiffres traduisaient une certaine précarité des emplois occupés par les intermittents du spectacle dont le salaire moyen était dans certains cas inférieur au revenu minimum légal⁴⁹. Cela s'expliquait en partie par le fait que la rémunération des intermittents dans le secteur du spectacle ne semblait pas nécessairement établie en référence à une convention collective ou un tarif communément admis, comme dans d'autres secteurs de l'économie, mais dépendait davantage d'arguments non économiques. Le mécanisme généralement à l'œuvre pour déterminer le tarif d'une prestation dans le spectacle, ainsi que dans le secteur artistique en général, paraissait reposer sur la négociation directe entre l'intermittent et son employeur ainsi que sur l'obtention, souvent aléatoire ou irrégulière, de subventions pour le financement du projet en question.

Variation des rémunérations selon la taille de l'organisation donneuse d'ordre

Les écarts de salaires semblaient en outre dépendre de la taille et du secteur d'activité tantôt commercial ou industriel, tantôt non marchand ou artisanal de l'organisation donneuse d'ordre. Dans ce sens, une étude soulignait que pour un artiste, travailler dans une entreprise de grande envergure (c'est-à-dire employant plus de 500 travailleurs) procurait un gain salarial non négligeable (16 %) par rapport au salaire qu'il aurait eu dans une petite organisation (comptant moins de 20 salariés)⁵⁰. Or les intermittents du spectacle paraissaient être embauchés plus fréquemment par des structures de petite taille pour des rémunérations en moyenne relativement modestes.

⁴⁷ AMAR, M., et KOUBI, M., juillet 2004.

⁴⁸ CORSANI, A., novembre 2005.

⁴⁹ GUILLOT, J.-P., « Analyses et propositions des partenaires sociaux du secteur sur l'emploi dans le spectacle », Présentation powerpoint, Paris, septembre 2005.

⁵⁰ DARES, « Professionnels des arts et des spectacles » dans *Les familles professionnelles – données de cadrage 1982-2002*, Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Paris, 2003.

Ainsi, la variation et la faiblesse des salaires des intermittents du spectacle semblaient refléter que « *le prix du travail (salaire) n'est ni une mesure du temps de travail, ni une mesure de sa valeur (compétences, qualités) dès lors que bon nombre d'activités artistiques et culturelles s'inscrivent dans des temps longs, incompatibles avec les temps courts de la valorisation marchande et fuient le calcul comptable de rentabilité économique* »⁵¹.

La stabilité de l'emploi

Il semble légitime de questionner la stabilité des emplois dans le secteur culturel et artistique, en particulier dans le spectacle, au vu de la nature généralement intermittente des activités entreprises dans ce secteur. L'intermittence du travail engendre en effet une série de discontinuités non seulement au niveau des activités elles-mêmes souvent multiples (dans et hors champ culturel) mais aussi via un changement fréquent d'employeur ou encore au travers d'un taux de renouvellement relativement élevé d'une année à l'autre au sein des travailleurs du secteur culturel et artistique.

Multi-activité et changement fréquent d'employeur

Dans ce contexte de faiblesse des salaires dans le spectacle, on observait une tendance à la *multi-activité* (déjà évoquée précédemment) parmi les intermittents du spectacle se reflétant tant au niveau des sources de revenus que du nombre d'heures prestées dans et hors spectacle. On constatait en effet en France que plus d'un travailleur sur deux prestant plus de 500 heures par an dans le spectacle cumulait son activité artistique avec une autre profession administrative ou commerciale (voir le tableau 17 au sujet des travailleurs occasionnels et réguliers dans le spectacle).

TABLEAU 17 : VARIATION DES RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES MOYENNES SELON LE NOMBRE D'HEURES PRESTÉES DANS LE SPECTACLE

Type de travailleur du spectacle	Salaire annuel moyen et nombre d'heures prestées dans et hors spectacle
Travailleurs « occasionnels » (max. 100 h. par an)	<ul style="list-style-type: none"><i>Dans le spectacle</i> : Moins de 1.500 euros<i>Hors spectacle</i> : 5.200 euros pour plus de 450 h.
Travailleurs « réguliers » (> 1000 h. par an)	<ul style="list-style-type: none"><i>Dans le spectacle</i> : 24.000 euros<i>Hors spectacle</i> : 1.000 euros pour 60 h. environ

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base des données de l'étude d'AMAR et KOUBI (2004).

De plus, on notait en 2001 un *changement fréquent d'employeur* des intermittents du spectacle au sein du même secteur, particulièrement en ce qui concerne les salariés occasionnels (c'est-à-dire ayant presté tout au plus 100 heures dans le spectacle sur un an)⁵². En effet, près de 40 % des intermittents avaient eu au moins trois employeurs différents au cours de l'année 2001. Ces chiffres semblaient attester de la discontinuité des activités des intermittents du spectacle, tant au niveau du financement des projets, du nombre d'heures prestées d'une année à l'autre que de leurs relations avec les donneurs d'ordre.

Taux de renouvellement des effectifs

Au niveau de l'évolution des situations d'emploi, on remarquait en 2001 un taux de renouvellement élevé des effectifs dans le spectacle d'une année à l'autre, soit 40 % en moyenne, traduisant une *probabilité relativement réduite de faire carrière dans ce secteur*. Ce constat semblait particulièrement se vérifier pour les nouveaux entrants sachant que plus de deux tiers d'entre eux avaient travaillé de manière occasionnelle (soit moins

⁵¹ CORSANI, A., novembre 2005, page 4.

⁵² AMAR, M., et KOUBI, M., juillet 2004.

de 100 heures par an) dans le spectacle contre une minorité (seulement 6 %) ayant travaillé régulièrement dès l'année de leur entrée (soit plus de 1.000 heures sur un an).

De manière générale, on notait donc une *dualité du marché de l'emploi dans le spectacle*. En effet, on distinguait, d'une part, un noyau stable de travailleurs du spectacle expérimentés prestant plus de 1.000 heures par an dans le spectacle dont la continuité de l'emploi était largement garantie et, d'autre part, une multitude de travailleurs effectuant moins de 100 heures dans le spectacle sur une année dans une situation d'emploi précaire. Ces nombreux travailleurs occasionnels se concentraient en 2001 dans les secteurs du spectacle vivant ainsi que dans l'audiovisuel, et ce principalement au sein d'organisations de relativement petite taille (moins de 20 travailleurs)⁵³. On observait toutefois l'émergence de nouvelles formes de travail, comme par exemple l'auto-emploi où l'intermittent était à la fois prestataire et employeur de sa propre structure dans le but de gérer lui-même ses activités et d'en assurer la pérennité⁵⁴.

La situation au Canada et au Québec

Les études statistiques portant sur le Canada et le Québec offrent moins de détails que les analyses françaises au sujet du volume de travail et des rémunérations relatives aux prestations artistiques. Celles-ci fournissent néanmoins des informations quant au montant des rémunérations et à leurs inégalités entre les professions artistiques.

Le montant des rémunérations

La situation des artistes au Canada en termes de rémunération semble analogue à celle des Français. En effet, selon les données du Recensement de 2001, il ressortait que le revenu annuel moyen pour l'ensemble des artistes canadiens était particulièrement faible avec seulement 15.000 euros alors que le revenu annuel moyen de l'ensemble des contribuables canadiens s'élevait à près de 20.000 euros (tableau 18)⁵⁵. La rémunération moyenne des artistes se situait dès lors parmi le quart inférieur de l'ensemble des professions dans l'économie canadienne, à l'exception des artistes travaillant dans des industries culturelles où l'on observait un revenu annuel plus élevé en moyenne (25.000 euros)⁵⁶. Dans l'ensemble, la population active du secteur des arts représentait moins de 1 % du revenu total de la population active totale au Canada.

Si l'on observe de plus près la rémunération annuelle des artistes (membres d'une association) au Québec⁵⁷, les résultats semblent contredire ceux obtenus pour l'ensemble du Canada (tableau 18). Le revenu total moyen des artistes québécois atteignait 23.500 euros, soit un revenu légèrement supérieur à celui de l'ensemble des contribuables québécois (21.000 euros), lequel était relativement similaire à celui observé au Canada (20.000 euros). Il semblait donc que les données chiffrées disponibles pour les artistes québécois surestimaient leur revenu annuel moyen. Cette différence résultait à nouveau de choix méthodologiques, l'étude québécoise se limitant à l'analyse d'un groupe d'artistes membres d'une association, autrement dit d'un échantillon non représentatif de l'ensemble de la population artistique active au Québec.

⁵³ AMAR, M., et KOUBI, M., juillet 2004.

⁵⁴ CORSANI, A., novembre 2005.

⁵⁵ Par souci d'harmonisation et de simplification, tous les montants figurant en dollars canadiens dans l'étude ont été convertis en euros. Un dollar canadien équivalait à 0,62 euros en janvier 2009.

⁵⁶ Le revenu moyen des artistes était alors comparable à celui des secrétaires médicales, des commis de service à la clientèle ou encore des chauffeurs-livreurs.

⁵⁷ OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUEBEC, *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec – Édition 2008*, Institut de la statistique du Québec, Québec, juin 2008, et MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, février 2004.

TABLEAU 18 : DONNÉES MOYENNES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES AU CANADA ET AU QUÉBEC EN 2001

Données du Recensement de la population (2001)	Canada	Québec
Revenu annuel moyen des artistes	15.000 euros	23.500 euros
Revenu annuel moyen de l'ensemble des contribuables	19.690 euros	21.000 euros

Source : Bureau d'études SMartBe (2009) sur base des données du Recensement de la population active au Canada dans les études de l'OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (2008) et du MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU CANADA (2004).

La variation des rémunérations selon les professions artistiques

On notait également d'importants écarts dans le revenu moyen des artistes canadiens d'une année à l'autre mais aussi en fonction des professions artistiques. Les danseurs constituaient la catégorie professionnelle artistique la moins bien rémunérée en moyenne avec un revenu avoisinant 10.000 euros par an. A l'inverse, les producteurs, réalisateurs et chorégraphes ainsi que les auteurs, rédacteurs et écrivains gagnaient un revenu moyen égal ou supérieur à celui de l'ensemble de la population active (soit au moins 20.000 euros). Au total, plus de la moitié des professions artistiques avaient un revenu moyen proche, voire inférieur, au seuil de faible revenu établi à 11.500 euros selon Statistique Canada (pour un célibataire habitant une collectivité de 500.000 personnes ou plus).

Au Québec, on notait également des écarts importants de rémunérations entre les différentes professions artistiques. En effet, plus de deux cinquièmes des artistes avaient un revenu annuel inférieur à 12.500 euros, en particulier à nouveau parmi les danseurs, tandis qu'un peu plus d'un cinquième des artistes, dont notamment les architectes, déclaraient des revenus supérieurs à 31.000 euros par an et couvraient à eux seuls 60 % de la masse totale des revenus de l'ensemble des artistes québécois.

4. Conclusions

On note à l'heure actuelle un manque de données chiffrées détaillées et comparables et un manque de précision dans l'identification et la délimitation des secteurs d'activité artistique sur base des classifications officielles (comme par exemple la nomenclature européenne des activités économiques – NACE). Dans ce contexte, on peut supposer que les études existantes au niveau européen sous-estiment le nombre d'artistes et le montant des prestations artistiques⁵⁸. Les études répertoriées portent en outre seulement sur les artistes professionnels (soit déclarant des revenus pour leurs prestations) et excluent dès lors tous les artistes amateurs impliqués bénévolement dans la pratique de leur art.

Par ailleurs, il importe de rappeler les difficultés de comparaison des résultats des études statistiques disponibles en matière culturelle et artistique, et cela pour plusieurs raisons :

Divergences dans les techniques de mesure utilisées : enquêtes auprès d'un échantillon représentatif de la population, enquêtes auprès d'organisations ou encore analyse de résultats provenant de bases de données disponibles sur le secteur culturel/artistique

⁵⁸ PARLEMENT EUROPÉEN, août 2006.

Divergences dans les angles d'approche adoptés : tantôt sociodémographique, tantôt économique
Multitude de définitions du champ culturel et artistique

Disponibilité d'informations partielles et lacunaires : ne couvrant qu'un aspect des activités culturelles et artistiques ou un type particulier d'organisations et restreignant dès lors le champ d'analyse.

Ainsi, il semble essentiel au niveau européen d'étendre et d'améliorer l'appréhension statistique du secteur culturel et artistique sans négliger d'analyser en détails certaines professions-clés dans le domaine artistique (comme par exemple les professions des arts de la scène comprenant essentiellement la musique, le théâtre et la danse) dont l'importance se marque par exemple en nombre d'effectifs, en volume de travail (nombre d'heures ou de jours de prestations effectuées au cours d'une année) ainsi qu'en termes de montants des rémunérations des prestations artistiques.

Dans ce cadre, on comprend l'intérêt de l'étude menée par le Bureau d'études de SMartBe contribuant à une meilleure connaissance du secteur culturel et artistique en Belgique au travers d'une analyse socioéconomique (en termes statistiques) des membres (artistes professionnels ou autres intermittents) inscrits chez SMartBe, des prestations et des donneurs d'ordre. La taille relativement importante de la population ciblée dans cette étude garantit en outre une certaine représentativité des résultats en termes statistiques, avec environ 13.000 membres et 13.000 donneurs d'ordre pour plus de 80.000 contrats en moyenne par an sur une période d'observation allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008. Les statistiques provenant de la base de données de SMartBe ne peuvent pas pour autant prétendre refléter la réalité de l'ensemble du secteur culturel et artistique en Belgique. L'analyse de ces chiffres, qui constitue l'objet d'étude de la première partie, apporte néanmoins un éclairage intéressant sur des pratiques et caractéristiques peu quantifiées du travail à la prestation dans le secteur culturel et artistique, principalement en Communauté française de Belgique.

Conclusions

Synthèse et réflexions générales

La présente recherche, réalisée à partir d'un large échantillon de membres de SMartBe, prestations et donneurs d'ordre, est la première étude de ce type sur le travail des intermittents. Elle permet d'améliorer la connaissance du cadre général dans lequel opèrent les travailleurs intermittents et fournit des repères indispensables pour l'analyse socioéconomique de la situation de ces travailleurs, de leurs prestations et de leurs donneurs d'ordre dans le secteur artistique en Belgique.

Il en ressort que les membres travaillant à la prestation via SMartBe sont pour la plupart des artistes (y compris techniciens) ou des professionnels de la culture ayant des activités connexes à la création (90%), bien que l'on dénombre également des intermittents dont la profession n'est pas directement liée au champ culturel et artistique. En ce qui concerne les donneurs d'ordre, il s'agit de structures relevant tant du secteur marchand que du secteur non-marchand (public ou privé) et de personnes physiques. La diversité des donneurs d'ordre se marque également au niveau de leurs secteurs d'activités, lesquels vont bien au-delà du champ culturel et artistique et couvrent de nombreux secteurs de l'économie.

Les intermittents membres de SMartBe sont relativement jeunes. Ce constat est à mettre en lien notamment avec la création relativement récente de SMartBe (la structure a été créée en 1998) ; avec la mise en œuvre de la loi-programme de 2002 relative à l'extension de la présomption salariale à l'ensemble des artistes (interprètes ou créateurs ; et avec le fait que si ceux qui se lancent dans les professions artistiques sont nombreux, seul un nombre limité d'entre eux pourra « percer » ou, à tout le moins, inscrire son travail dans une réelle durée. Par ailleurs, si l'on observe la répartition des membres en Belgique, on remarque une concentration des prestataires dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans sa périphérie, ainsi qu'une forte implantation en Wallonie et ce, principalement autour des antennes régionales de SMartBe. Cela s'explique non seulement par l'historique de SMartBe (le nombre de membres étant plus élevé dans les endroits où SMartBe est implanté depuis plus longtemps) mais aussi par les pôles d'attractivité que représentent les grandes villes, et plus particulièrement Bruxelles, en raison de la forte implantation de nombreux organismes et institutions dans cette ville, des réseaux de relation et d'échanges qui s'y nouent, et des opportunités d'emplois qui y existent (notamment du fait de la présence de quelques donneurs d'ordre d'envergure). Au niveau des donneurs d'ordre, on observe qu'une certaine proportion d'entre eux sont établis à l'étranger, signe que les artistes s'inscrivent dans la mobilité internationale (particulièrement dans les pays voisins), s'appuient des réseaux (formels ou non) transnationaux, etc.

L'étude met en avant le nombre élevé de membres et de donneurs d'ordre ainsi que l'importance du volume de travail fourni et du montant des rémunérations. A cet égard, il ressort de l'étude que les rémunérations brutes moyennes sont plus élevées que les minimums légaux par jour de prestation, même s'il existe des variations entre secteurs selon le degré de structuration et de régulation du secteur ou, tout simplement, selon qu'il s'agit d'un secteur plus ou moins financé directement ou indirectement par les pouvoirs publics... De plus, on voit que le montant facturé entre un membre et un donneur d'ordre varie non seulement en fonction du nombre de jours de la prestation mais aussi selon les caractéristiques sociodémographiques, le secteur et la fonction du membre, ainsi que selon la localisation, la forme juridique et le secteur d'activité du donneur d'ordre.

L'étude montre l'importance, dans le secteur artistique, des donneurs d'ordre n'employant pas de travailleurs salariés et dont les activités ne sont donc pas reprises à l'ONSS (66% des donneurs d'ordre établis en Belgique, hors ceux repris dans le cadre des Activités SMartBe). Le contrat à la prestation tel que pratiqué par SMartBe est bien une réponse adaptée à un très grand nombre de situations et n'est donc pas un dispositif de dérégulation du marché du travail.

Cela étant, on peut s'étonner du fait que le nombre moyen de jours prestés sur une année n'est que de 26 jours. Cette moyenne peu élevée reflète en fait les difficultés auxquelles sont confrontés les membres de SMartBe pour mener leurs projets artistiques contre rémunération de manière régulière au cours d'une année, en raison de la nature intermittente de leur métier et du nombre important de jeunes intermittents amenés à préster peu de jours dans les premiers temps de leur carrière. En outre, pour bien des créateurs, pour bien des interprètes, pour bien des techniciens et autres travailleurs dont les fonctions sont liées à la création, les phases de création et de répétition préalables aux prestations et à la vente des œuvres elles-mêmes ne font que très rarement l'objet d'une rémunération. Le sous-financement des phases préparatoires à une création artistique rappelle toute l'importance de la reconnaissance des spécificités des métiers de la création, ainsi que la nécessité, pour les travailleurs de ces métiers, d'accéder à des revenus de complément (telles les allocations de chômage). La faiblesse du nombre moyen de jours prestés tient probablement, tant dans le chef de certains donneurs d'ordre que de certains travailleurs, à une conception à court terme où alterneraient les phases de travail rémunéré et non rémunéré. Si SMartBe a permis d'inscrire dans le cadre de la sécurité sociale nombre de prestations de courte durée, il faudra continuer à encourager donneurs d'ordre et travailleurs à avoir plus systématiquement recours au dispositif de gestion de contrats.

Le travail artistique fonctionnant en général sur base d'un enchaînement de contrats de courte durée, on voit qu'un certain nombre de membres s'orientent vers la multi-activité (conjuguant des activités artistiques, technico-artistiques ou connexes à l'artistique) et alternent des prestations dans le cadre de leur discipline et dans d'autres disciplines que la leur, voire dans le non-artistique, que ce soit par l'intermédiaire de SMartBe ou non. Cependant, le secteur artistique est sans doute malgré tout plus stable qu'il n'y paraît au premier abord. En effet, on observe une « fidélisation » de certains donneurs d'ordre vis-à-vis de membres de SMartBe, avec lesquels ils développent des relations privilégiées et durables et inversement.

Enfin, comme le souligne très justement Menger¹, il faut garder à l'esprit que le travail artistique en lui-même a du sens pour les individus (en termes notamment d'accomplissement personnel) et ne peut se résumer à un nombre de jours prestés par an ni à des rémunérations.

Perspectives

La présente recherche socioéconomique sur les membres actifs de SMartBe, leurs prestations et leurs donneurs d'ordre constitue une première contribution de SMartBe à l'étude plus générale des pratiques professionnelles observées dans le secteur artistique. Ce domaine demeure cependant très largement inexploré par la recherche en Belgique ; ainsi, une étude englobant le travail intermittent effectué dans le cadre d'autres organismes que SMartBe, les salariés engagés dans le cadre d'autres contrats que des contrats de courte durée et les indépendants, par exemple, reste à mener. Une telle étude serait utile pour les secteurs artistiques, mais aussi, plus largement, pour la compréhension des transformations du marché du travail et des différentes formes d'insertion des intermittents dans les réalités professionnelles.

¹ MENGER, P.-M., *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Editions du Seuil/La République des Idées, Turriers, décembre 2002.

Pour la réalisation de l'étude présentée ici, SMartBe a mis en place un dispositif statistique qui permet de collecter, de façon régulière, des données clés relatives aux travailleurs intermittents. Ainsi, il est indispensable de disposer d'une solide connaissance des donneurs d'ordre qui engagent ces travailleurs ; les outils informatiques utilisés par SMartBe ont donc été progressivement modifiés pour permettre un encodage systématique de certaines variables en vue d'une exploitation statistique optimale.

La présente recherche confirme l'intérêt du positionnement de SMartBe, qui oriente ses stratégies de développement et adapte ses services en fonction des besoins de ses membres. L'analyse révèle en effet que les contrats SMartBe, en offrant aux intermittents une légalisation de leurs revenus (et, partant, une sécurisation de leurs pratiques professionnelles par la mise en place d'outils adaptés), apportent une réponse intéressante à certaines carences dans la prise en compte des spécificités du travail à la prestation. En effet, le service de contrats proposé par SMartBe permet notamment d'éviter le travail au noir de ses membres et de soutenir la demande du côté des donneurs d'ordre au travers, entre autres, de la facilitation des démarches administratives, tant pour le membre que pour son donneur d'ordre.

Outre l'amélioration des conditions de travail de ses membres, un des objectifs de SMartBe est aussi de protéger et de défendre les droits des artistes dans la pratique de leurs activités, par nature intermittentes. SMartBe peut également jouer un rôle de tremplin, au travers des *Activités*, en soutenant les membres dans le développement de leurs projets professionnels et en leur permettant en quelque sorte de créer leur propre emploi. Dans ce cadre, il sera intéressant d'étudier l'évolution au cours du temps des prestations des membres de SMartBe affiliés à une *Activité*, pour voir dans quelle mesure le soutien de SMartBe les a aidés dans leurs pratiques professionnelles².

Le prolongement de la présente étude socioéconomique pourra prendre diverses formes. Il est tout d'abord nécessaire d'établir des séries temporelles longues, permettant de dégager les évolutions et tendances majeures dans le temps au sein du secteur artistique. Ainsi, il sera intéressant de suivre une cohorte de membres à partir du moment de leur inscription, afin de cerner l'évolution du recours au travail intermittent au cours de leur carrière. D'autre part, une mise à jour régulière des données statistiques permettra de relever l'influence de certains facteurs extérieurs, tel l'impact de la crise économique.

La réflexion sur le travail à la prestation pourrait également être approfondie, à l'avenir, par une analyse par secteurs artistiques, voire être étendue à d'autres secteurs hors du champ artistique, afin de mieux cerner les réalités et conditions de travail des intermittents porteurs de leurs propres projets. En effet, si la présente étude permet, comme on l'a déjà souligné, d'améliorer la connaissance du cadre général dans lequel opèrent les intermittents, on ne peut oublier que des situations très hétérogènes prévalent dans les différents secteurs artistiques et culturels. Des analyses socioéconomiques par secteur sont déjà prévues ; elles seront réalisées en 2010 par le Bureau d'Études de SMartBe. Ainsi, dans le cadre d'un « groupe BD », créé à l'occasion de l'année de la BD, une analyse précise des conditions socioéconomiques des artistes créateurs du secteur de la BD est en cours de réalisation. En collaboration avec l'Institut International du Théâtre, les travailleurs du secteur du théâtre et de la danse feront eux aussi l'objet d'une enquête et d'une analyse socioéconomique. Ces deux études constituent les prémisses d'analyses sectorielles, portant généralement sur un échantillon plus large que celui couvert par SMartBe.

Mais l'intermittence ne se résume pas à une accumulation de contrats. Le « travail au projet » est également une réalité du secteur artistique. La recherche socioéconomique que mène actuellement le Bureau

² Ce type de questionnement figurera dans l'étude socioéconomique des *Activités* SMartBe (étude menée par le Bureau d'études à paraître en 2011).

d'études sur les Activités SMartBe (étude à paraître en 2011) représente ainsi un approfondissement et un élargissement des premiers résultats issus de la présente étude, puisqu'elle a pour objectif de cerner la dynamique et le développement du travail au projet chez les artistes et, plus généralement, chez les intermittents. Là aussi, des études approfondies, par disciplines, devront être menées ; signalons à cet égard qu'un travail universitaire portant sur une analyse des Activités SMartBe dans le secteur de la musique est actuellement en cours.

Lexique

Activité SMartBe

Outre le service de gestion de contrats, SMartBe met également à disposition de ses membres, depuis 2004, un *outil de gestion (administrative et financière) et de production de projets* au travers d'une Activité. Les membres qui choisissent d'inscrire leurs prestations dans le cadre d'une Activité confient la gestion de leur activité à l'entité Productions Associées au sein de SMartBe qui, en tant que producteur, les accompagne dans les différentes étapes de leur projet, les conseille et en assure pour eux la gestion. En ouvrant une Activité, les membres peuvent gérer eux-mêmes leurs projets tout en gardant le statut de salarié intermittent et en bénéficiant de l'encadrement de SMartBe. Une Activité constitue dès lors, pour le membre, une alternative à la création d'une structure – de type ASBL ou autre – ainsi qu'à l'adoption du statut d'indépendant. En effet, la structure Productions Associées coordonne les moyens financiers (sources de financement de l'Activité), les moyens matériels (frais liés à l'exercice de l'Activité) ainsi que les moyens humains (engagement des participants à l'Activité). Cette formule convient tout particulièrement aux situations professionnelles de nature intermittente ainsi qu'aux dynamiques émergentes, principalement dans le secteur culturel et artistique, voire, plus largement, dans les métiers de la création. Pour plus de précisions, voir le site de SMartBe : www.smartbe.be.

Donneur d'ordre actif

Dans la présente recherche, le donneur d'ordre « actif » a été défini comme un DO ayant eu au minimum une prestation validée avec un membre par l'intermédiaire de SMartBe au cours de la période étudiée, qui s'est étalée sur deux ans (du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008). On a dénombré 13.294 donneurs d'ordre actifs au cours de la période d'analyse. Ces donneurs d'ordre constituent la population étudiée dans la recherche et représentent une large majorité (60%) de l'ensemble des donneurs d'ordre (au 30 juin 2008, 22.156 donneurs d'ordre) répertoriés dans la base de données SMartBe depuis la création de celle-ci. On distingue deux types de donneurs d'ordre recourant au service de gestion de contrats proposé par SMartBe : les donneurs d'ordre dits classiques et les donneurs d'ordre dans le cadre d'Activités.

Donneur d'ordre classique

Un *donneur d'ordre classique* est toute personne morale (structure publique ou privée) ou personne physique établie en Belgique ou à l'étranger qui fait appel à un ou plusieurs membres dans le cadre de contrats par l'intermédiaire de SMartBe (tiers-payant) pour une ou des prestations de type artistique (y compris sous RPI) ou non-artistique ou à titre d'animateur socioculturel.

Fonction des membres SMartBe

Sur la fiche d'inscription de chaque membre figure un champ libre correspondant à ses différentes fonctions. Cependant, ce champ n'étant pas directement exploitable tel quel, nous avons été amené à le réencoder selon une classification créée spécifiquement à cet usage par SMartBe.

Pour chacune des fonctions, trois niveaux d'analyse ont été fixés, du plus large au plus précis :

- le type d'activité : activités de création / interprétation artistiques ; activités technico-artistiques ; activités connexes à la création ; activités non-artistiques ;

- le secteur :
 - Pour les activités de création / interprétation, il s'agit de secteurs tels que, les arts du spectacle, les arts littéraires, les arts plastiques, l'audiovisuel, la mode / design / décoration, la musique / chanson, le patrimoine, le multi-interdisciplinaire et l'artisanat d'art ;
 - Pour les activités technico-artistiques, il s'agit des professionnels de l'éclairage, des professionnels de l'image, des professionnels de la coiffure et du maquillage, du décor et des accessoires, du montage image et son, et du son.
 - Pour les activités connexes à la création il s'agit de fonctions gravitant autour de la création artistique telles que la production, la diffusion, la formation, l'accompagnement des carrières, l'accompagnement des publics, le conseil / évaluation ainsi que l'accueil / entretien / sécurité et logistique ;
 - Pour les activités non-artistiques, il s'agit des activités d'accueil / entretien / sécurité et logistique, d'animation / enseignement et travail social, de bien-être et santé, d'informatique, de restauration / HoReCa, et de sports et jeux.
- et la fonction en elle-même : par exemple : danseur, technicien du son ou manager.

Industries culturelles

Les industries culturelles « recouvrent les producteurs, diffuseurs ou éditeurs de contenus dans les domaines suivants : l'édition de livres, la presse écrite, la musique enregistrée, le cinéma, la télévision et la radio, les jeux vidéo, les services web de contenus »¹.

Intermittence

L'intermittence se caractérise par une alternance de périodes de travail rémunéré et de phases d' »inactivité » non rémunérées. Le travail à la prestation est une forme particulière d'intermittence.

L'intermittence est la situation commune à tous les salariés en situation d'emploi discontinu qui vivent généralement dans l'incertitude du lendemain. A l'intermittence traditionnelle et « matérielle » (vécue par les intérimaires de l'industrie et du bâtiment, saisonniers, dockers) s'oppose désormais une intermittence « immatérielle » (informaticiens, graphistes, chercheurs, traders, artistes)² . Il faut noter également que nombre d'intermittents du secteur culturel et artistique sont porteurs de leurs propres projets. Cela signifie notamment qu'il leur incombe de trouver par eux-mêmes les employeurs prêts à financer leurs projets, les distinguant de ce fait des intérimaires.

Membres actifs de SMartBe

Au 30 juin 2008, SMartBe comptait quelque 21.800 membres inscrits. Parmi ces personnes, ont été considérées comme membres actifs ceux qui avaient effectué au minimum une prestation durant la période de référence (c'est-à-dire entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2008), soit 12.610 personnes, ou 59% de l'ensemble des membres inscrits au 30 juin 2008. C'est cette population dite active qui a été étudiée dans le cadre de la présente analyse socio-économique.

Montant facturé

Le montant facturé (hors TVA) à un donneur d'ordre correspond au montant que SMartBe facture au donneur d'ordre. Il s'agit du montant négocié entre le membre et le donneur d'ordre pour la prestation effectuée aux dates mentionnées sur le contrat ; autrement dit, il s'agit du coût total que doit payer le donneur d'ordre pour cet engagement. Le montant facturé (hors TVA) comprend la rémunération brute du membre

¹ CHANTEPIE, P. et LE DIBERDER, A., *Révolution numérique et industries culturelles*, La Découverte, Paris, 2005, page 5.

² NICOLAS-LE STRAT, P., *L'expérience de l'intermittence : dans le champ de l'art, du social et de la recherche*, L'Harmattan, Paris, 2005, 136 pages.

et l'éventuel défraiement (forfaitaire ou justifié) lié à la prestation à charge du donneur d'ordre, auxquels s'ajoutent, d'une part, le coût du service de SMartBe (6,5% du montant facturé hors TVA) et, d'autre part, les charges patronales (ONSS) pour la sécurité sociale, le précompte professionnel, le coût des assurances relatives aux accidents de travail, vie privée et responsabilité civile ainsi que les pécules de vacances.

Précompte professionnel

Par défaut, un taux de précompte professionnel de 11,11% peut être appliqué sur toute prestation. Ce précompte est prélevé directement sur la rémunération et permet d'anticiper l'Impôt des Personnes Physiques. Ce précompte évolue à la demande du membre en fonction de sa situation familiale et d'autres charges déductibles.

Prestation artistique

Une prestation artistique est légalement définie comme « *la création et/ou l'exécution ou l'interprétation d'œuvres artistiques dans le secteur de l'audiovisuel et des arts plastiques, de la musique, de la littérature, du spectacle, du théâtre et de la chorégraphie* »³. Le fait de déclarer une prestation artistique permet une réduction des charges patronales prévue par la loi-programme de 2002 (à condition que le salaire journalier brut soit de minimum 64,04 euros en 2008). D'autre part, les pécules de vacances ne sont pas payés directement à la fin du contrat, mais la totalité est versée en mai ou juin de l'année suivante.

Prestation artistique sous RPI (Régime des Petites Indemnités)

Les prestations artistiques sous RPI sont des prestations artistiques de faible montant et exemptées de charges sociales et fiscales. Le montant des indemnités ne peut toutefois dépasser un certain plafond par jour et par année (106,94 euros/jour et 2.138,70 euros/an pour 2008, montants indexés chaque année), avec un maximum de 30 jours par an. Le forfait maximum par prestation artistique inclut tous les frais, y compris les frais de déplacement. Cependant, ces indemnités n'entrent pas en compte pour l'application des droits en matière de sécurité sociale (par exemple le droit à la perception d'allocations de chômage), étant considérées comme des frais non soumis aux charges sociales ONSS et non pas comme des rémunérations.

Prestation à titre d'animateur socioculturel

Des exonérations de cotisations sociales sont prévues pour les prestations exécutées sous le régime des animateurs socioculturels. Ne sont pas soumises à l'ONSS, les personnes qui exercent certaines activités dans le domaine social et culturel pour autant que ces activités ne dépassent pas 25 journées de travail au cours d'une année civile, chez un ou plusieurs employeurs. Les journées prestées sous ce régime ne sont pas prises en compte pour la constitution des droits en matière de sécurité sociale (par exemple le droit à la perception d'allocations de chômage).

Secteur culturel et artistique

Il n'existe pas de définition universelle de la culture, mais des approches multiples du champ culturel et artistique, lui-même composé d'activités hétérogènes⁴. Selon Eurostat, le champ culturel et artistique se structure « *en une soixantaine d'activités au croisement de huit domaines (patrimoine artistique et monumental, archives, bibliothèques, livre et presse, arts plastiques, architecture, arts du spectacle, audiovisuel/multimédia)*

³ Pour plus d'information, voir www.smartbe.be

⁴ CARDONA, J., « Les statistiques culturelles européennes : Bilan et perspectives », Ministère de la Culture et de la Communication de France, *Actes du Colloque International sur les statistiques culturelles*, Montréal, 21-23 octobre 2002.

et six fonctions (conservation, création, production, diffusion, commerce, formation) »⁵. Des aménagements se sont toutefois révélés nécessaires pour adapter l'approche européenne du champ culturel et artistique aux besoins de la présente étude (voir les classifications des activités culturelles et artistiques présentées dans le rapport complet de l'étude).

Secteur non-marchand

Selon la définition proposée par le Centre d'Economie Sociale de l'ULg et adoptée en Belgique par la Confédération des Entreprises Non marchandes (CENM), « [au] **sens large**, le secteur non marchand est l'ensemble des producteurs bénéficiant de ressources non marchandes (et en particulier de financements publics) et poursuivant une finalité non lucrative. Entendu au **sens restreint**, le secteur non marchand regroupe les producteurs satisfaisant aux deux conditions précédentes, et qui, en plus, fournissent des services relevant principalement de la santé, de l'action sociale, de l'éducation ou de la culture (...) Selon la définition précédente, font partie du secteur non marchand les **associations** (ces dernières recourent en bonne partie à des ressources non marchandes et elles poursuivent une finalité non lucrative), mais également les **services publics**, les administrations publiques,... » (www.ces-ulg.be).

Tiers-payant

La notion de tiers-payant est visée par l'article 36 de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 relatif à la sécurité sociale des travailleurs salariés. Le tiers-payant est substitué à l'employeur pour l'accomplissement de toutes les obligations relatives à cette rémunération qui incombent à cet employeur en application de cet arrêté. Pour plus d'information, consulter le site Internet : www.smartbe.be.

⁵ EUROSTAT, *Statistiques culturelles en Europe – édition 2007*, Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication, France, Paris, décembre 2007, page 3.

Annexes

Annexe I

La base de données SMartBe

1. Le fichier « membres actifs »

Le fichier sur les membres contient 12.610 membres « actifs », soit une large majorité (59%) de l'ensemble des membres inscrits dans la base de données SMartBe au 30 juin 2008 (21.473 membres).

La base de données de SMartBe fournit un certain nombre d'informations sur les caractéristiques des membres « actifs ».

- La référence du membre dans la base de données SMartBe
- La date d'inscription en tant que membre au sein de SMartBe
- Le sexe
 - Homme
 - Femme
- La date de naissance
- La langue
 - Néerlandais
 - Français
- L'état civil
 - Célibataire
 - Marié(e)
 - Séparé(e)
 - Divorcé(e)
 - Veuf / veuve
- Le lieu de résidence (pays et code postal)
- La nationalité
- Le type d'activité
 - Activités de création / interprétation ;
 - Activités technico-artistiques ;
 - Activités connexes à l'artistique ;
 - Activités non-artistiques.
- Le secteur
- La fonction

2. Le fichier « donneurs d'ordre actifs »

Le fichier sur les donneurs d'ordre contient 13.294 DO « actifs », soit une large majorité (60%) de l'ensemble des donneurs d'ordre inscrits dans la base de données SMartBe au 30 juin 2008 (22.156 donneurs d'ordre).

On distingue deux types majeurs de donneurs d'ordre « actifs » :

- d'une part, des donneurs d'ordre « classiques » (au nombre de 11.868), autrement dit est toute personne morale (société publique ou privée) ou personne physique établie en Belgique ou à l'étranger qui fait appel à un ou plusieurs membres dans le cadre de contrats par l'intermédiaire de SMartBe (tiers-payant) pour une ou des prestations de type artistique (y compris sous le Régime des Petites Indemnités), non-

artistique ou à titre d'animateur socioculturel. Parmi les DO classiques « actifs », certains ont leur siège social en Belgique (10.571) tandis que d'autres sont établis à l'étranger (1.297) ;

- d'autre part, des Activités (au nombre de 1.426) qui constituent un outil de gestion et de production de projets créé par SMartBe en 2004 à destination des membres artistes et intermittents qui souhaitent lancer un projet. Cet outil permet la participation de plusieurs membres à l'Activité, la prise en compte des frais liés aux projets, la gestion de sources de financement diverses (subsidies, investissements personnels, mécénat, commandes publiques ou privées, sponsoring, revenus découlant de l'exploitation d'œuvres ou prestations artistiques, etc.) et d'un budget libéré par tranches au fur et à mesure des besoins du projet.

Par ailleurs, la base de données de SMartBe fournit d'autres informations sur les caractéristiques des donneurs d'ordre « actifs ».

En ce qui concerne les *donneurs d'ordre classiques* :

- La référence du donneur d'ordre dans la base de données SMartBe
- Le numéro d'entreprise (identifiant BCE)
- La date d'inscription en tant que DO au sein de SMartBe (lors du premier contrat via SMartBe)
- Le type d'organisation :
 - Structure privée
 - Structure publique
 - Personne physique
 - Société étrangère
- La forme juridique des structures privées :
 - Association Sans But Lucratif (ASBL)
 - Société Anonyme (SA)
 - Société Coopérative à Responsabilité Limitée (SCRL)
 - Société Privée à Responsabilité Limitée (SPRL)
 - Société Privée à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SPRLU)
 - Autres formes de sociétés privées
- Les codes d'activité NACE-BEL (version 2008) selon les activités déclarées à l'ONSS ou à la TVA (voir la section sur les autres sources statistiques pour plus de détails).

En ce qui concerne les Activités :

- La date de création de l'Activité
- Le membre administrateur et ses données sociodémographiques :
- La date d'inscription de l'administrateur en tant que membre SMartBe
- La langue
- Le sexe
- La date de naissance
- L'état civil
- La nationalité
- Le lieu de résidence

3. Le fichier « prestations »

Le fichier sur les prestations contient 165.617 prestations validées entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2008. Cela représente 54% de l'ensemble des prestations enregistrées dans la base de données SMartBe à cette date (soit un total de 304.402 prestations).

Les informations suivantes sont disponibles sur les prestations :

- La référence de la prestation dans la base de données SMartBe
- La référence du donneur d'ordre dans la base de données SMartBe
- La référence du membre dans la base de données SMartBe
- L'année de la prestation
- Le mois de la prestation
- Le nombre de jours de la prestation au cours du mois
- Le type de contrat

Artistique

Artistique sous le Régime des Petites Indemnités (RPI)

Non-artistique

Non-artistique encodé suivant un horaire de travail

Socioculturel

Etudiant

- Le montant facturé hors TVA
- La rémunération brute
- Le défraiement
- Le taux de précompte professionnel



Annexe 2

Autres sources statistiques utilisées

D'autres sources statistiques ont été utilisées pour compléter les variables disponibles dans la base de données de SMartBe.

Banque Carrefour des Entreprises (BCE)

La Banque Carrefour des Entreprises (BCE) centralise des données provenant de services administratifs tels que le Registre national des personnes morales (SPF Economie), le Registre du commerce (SPF Justice), la TVA (SPF Finances), l'Office National de la Sécurité Sociale (SPF Sécurité sociale). La BCE recense les informations provenant de tous les entrepreneurs (personnes physiques) et entreprises (personnes morales) exerçant – de quelle que manière que ce soit – une activité économique. Les activités de l'entreprise sont identifiées par la mention d'un ou de plusieurs codes NACE-BEL, en fonction notamment de ceux utilisés par les administrations.

Une des *limites* de cette source statistique est que les personnes exerçant, en qualité d'indépendant, une profession libérale (avocats, médecins, ...), intellectuelle (comptables,...) libre ou de prestataire de services (professions paramédicales, ...) ne sont pas encore intégrées dans la BCE à l'heure actuelle pour des raisons techniques.

Le recours à la Banque Carrefour des Entreprises a permis de vérifier l'ensemble des données signalétiques des donneurs d'ordre « actifs » inscrits dans la base de données de SMartBe, à savoir :

- l'identifiant d'entreprise
- l'adresse du siège social
- le type de structure
- la forme juridique
- les codes d'activité NACE-BEL (version 2008) pour les activités déclarées auprès de :
 - l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) (1 seul code d'activité)
 - la TVA (5 codes d'activité maximum).

Office National de la Sécurité Sociale (ONSS)

La variable-clé à l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) est le contrat de travail, qui relie un individu (connu par son numéro de registre national) à un employeur (avec un numéro de TVA et un matricule ONSS spécifique). Par conséquent, les données récoltées renseignent sur le type de contrat de travail, le régime horaire, les caractéristiques individuelles (âge, sexe), le niveau de rémunération, les accidents, les interruptions de contrat, la commission paritaire, etc.

Un des *avantages* de cette source statistique repose sur le fait qu'il s'agit également de la seule source qui permet d'obtenir des renseignements relatifs aux Associations Sans But Lucratif (ASBL), même de petite taille, à partir du moment où celles-ci emploient du personnel salarié déclaré à l'ONSS.

Cela étant, on identifie également plusieurs limites :

- s'il est possible de ventiler les entreprises étudiées selon le siège d'exploitation, il n'est, par contre, pas possible d'opérer de distinction selon les différentes activités ou selon la langue de travail (notamment pour les entreprises situées à Bruxelles) ;
- la confidentialité des données est une limite importante qui restreint les types de traitements envisageables ainsi que le degré de précision des résultats ;
- cette source ne fournit aucune information relative aux indépendants ou aux volontaires, qui jouent un rôle non négligeable dans l'économie culturelle ;
- le champ d'observation de cette source statistique se limite aux organisations occupant des travailleurs salariés déclarés à l'ONSS, à l'exception toutefois des organismes publics locaux recourant à de l'emploi salarié, tels que les provinces, les communes, les intercommunales ou encore les centres publics d'aide sociale (CPAS), figurant dans une base de données spécifique relevant de l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales (ONSSAPL).

Des données agrégées en termes d'emploi salarié relatives aux donneurs d'ordre classiques inscrits chez SMartBe ont été obtenues auprès de l'ONSS sur base de la liste des identifiants d'entreprise des DO actifs au cours de la période étudiée (du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008). Le champ d'observation de cette source statistique couvre un ensemble restreint de DO classiques belges : celui des DO employeurs, c'est-à-dire les structures privées occupant des travailleurs salariés déclarés à l'ONSS¹. Cette requête a permis d'obtenir des données sur environ 3.000 DO classiques belges actifs repris à l'ONSS (2.881). Ces DO représentent un peu moins d'un tiers de la population totale des DO classiques installés en Belgique pour la période étudiée mais sont néanmoins assez significatifs d'un point de vue statistique.

Les variables transmises par l'ONSS (sur base de la liste des donneurs d'ordre) se déclinent de la manière suivante :

- Localisation (code commune INS)
- Code d'activité NACE-BEL
- Forme juridique
- Nombre d'effectifs
- Volume de travail en équivalent temps plein (ETP)
- Montant des rémunérations brutes (masse salariale)

Ces données portent sur le 2^{ème} trimestre 2008 (soit les informations les plus récentes qu'on ait pu obtenir auprès de l'ONSS au moment de la demande). Cela étant, on peut regretter l'impossibilité de relier les informations transmises par l'ONSS à la base de données SMartBe au vu du caractère agrégé des chiffres fournis par l'ONSS pour clause de confidentialité.

Les membres SMartBe travaillant à la prestation, pourtant assimilés à des salariés selon la législation belge, demeurent néanmoins difficilement repérables dans les statistiques officielles de l'ONSS sur l'emploi salarié. Il s'agit donc uniquement du personnel salarié employé par les donneurs d'ordre classiques belges repris à l'ONSS (hors prestations des membres SMartBe). Ainsi, ces données permettent avant tout d'estimer la taille des DO classiques belges employeurs (ONSS) en termes du nombre d'emplois (en équivalents temps plein ETP) et de masse salariale.

¹ Ne sont donc pas inclus les Activités, ni l'ensemble des DO classiques relevant du secteur public, ni les personnes physiques, ni les sociétés privées fonctionnant uniquement sur base du travail à la prestation, du travail indépendant ou du volontariat.

Nomenclature des Activités économiques de la Communauté Européenne adaptée à la Belgique (NACEBEL – version 2008)

La Nomenclature des Activités économiques de la Communauté Européenne adaptée à la Belgique (NACEBEL – version 2008) permet l'identification des branches d'activités d'une organisation active en Belgique. On distingue deux sources statistiques utilisant la nomenclature NACE-BEL pour la classification des activités économiques d'une entreprise : l'une basée sur le code d'activité déclaré auprès de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) ; l'autre basée sur le ou les codes d'activité pour lesquels l'organisation est assujettie à la TVA.

L'activité économique déclarée à l'ONSS fait référence à l'activité principale menée par l'employeur, laquelle est déterminée sur base du chiffre d'affaires le plus important ou, à défaut, selon l'emploi (nombre de travailleurs le plus élevé). La classification des activités économiques selon l'ONSS ne tient dès lors pas compte de la profession des travailleurs concernés.

La classification des activités (NACE-BEL) des DO selon les codes d'activités TVA constitue un deuxième angle d'approche. Sont assujetties à la TVA les activités des personnes physiques ou morales produisant des biens ou prestant des services contre rémunération, à quelques exceptions près. Les activités économiques soumises à la TVA sont des activités effectuées de manière régulière et indépendante par le prestataire, à titre principal ou accessoire, que ce soit avec ou sans but lucratif. Le champ d'observation couvre dès lors uniquement les organisations ou personnes dont les activités sont soumises à la TVA.

Le code d'activité ONSS semble toutefois constituer un signal plus fiable de l'activité menée par une société, étant basé sur l'activité principale menée par celle-ci, sachant toutefois que cette classification couvre un ensemble limité d'entreprises, à savoir uniquement celles recourant à de l'emploi salarié (hors pouvoirs publics locaux repris à l'ONSSAPL).

La Nomenclature des Activités économiques de la Communauté Européenne adaptée à la Belgique (NACEBEL – version 2008) a été utilisée pour apporter un éclairage supplémentaire sur les activités exercées à titre principal par les donneurs d'ordre classiques belges repris à l'ONSS en distinguant deux groupes principaux d'activités : d'une part, les activités artistiques et culturelles, et d'autre part, les activités « non-artistiques ».

Cette classification des activités économiques représente toutefois un exercice délicat quand elle s'applique aux organisations du secteur culturel et artistique. En dépit d'une amélioration récente du système de classification NACE-BEL en 2008, de nombreuses imprécisions subsistent dans l'appréhension des activités liées au domaine artistique. On identifie relativement peu de branches d'activités « purement » artistiques. Etant donné que les activités culturelles et artistiques appartiennent généralement à de nombreux secteurs économiques, il est bien souvent impossible d'isoler, au sein d'une catégorie, les activités de nature artistique des autres activités recensées dans la même branche, comme c'est le cas par exemple dans les industries manufacturières (habillement, etc.). Comme le souligne une étude du *Hoger Instituut Voor de Arbeid* (HIVA) de la KULeuven réalisée en 2006 à la demande du *Kunstenloket*², nombre de catégories au sein de la classification NACE-BEL englobent un ensemble trop vaste et imprécis d'activités de nature diverse et ne permettent dès lors pas de mesurer l'ampleur réelle des activités artistiques. On remarque en effet que certaines activités artistiques ne représentent bien souvent qu'un faible pourcentage du secteur d'activité économique auquel elles appartiennent selon la nomenclature NACE-BEL.

² LOOSE, M. et LAMBERTS, M., *Kunst en Kunde. Aanzet tot een monitoringinstrument voor de artistieke sector*, HIVA, K.U.Leuven, 2006.

L'étude du HIVA a dès lors servi de base de référence dans l'élaboration d'une *classification des activités principales menées par les DO classiques belges actifs repris à l'ONSS* (3.604) : d'une part, au niveau des activités artistiques et culturelles et d'autre part, au niveau des activités hors du champ artistique, comme le montrent les tableaux 1 et 2 ci-dessous.

TABLEAU 1 : NOMENCLATURE DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES SUR BASE DES CODES D'ACTIVITÉ NACE-BEL (2008) REPRIS À L'ONSS

Rubrique	Catégorie	Correspondance NACE-BEL 2008
Edition, imprimerie et reproduction d'enregistrements	Editions de livres, périodiques et autres	58
	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	18
Arts du spectacle et création artistique	Création artistique (arts plastiques) et réalisation de spectacles (y compris activités de soutien hors services spécialisés)	90.01, 90.02 (sauf 90.023) et 90.03
	Services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage	90.023
	Gestion de salles de spectacle	90.04
Audiovisuel et multimédia	Production de films (cinéma, vidéo et télévision)	59.11
	Post-production de films (cinéma, vidéo et télévision)	59.12
	Autres activités audiovisuelles et multimédia	59.13, 59.14, 59.2 et 60
Publicité et relations publiques	Activités des agences de publicité	73.11
	Activités de relations publiques	63.91 et 74.901
Autres activités artistiques et culturelles	Architecture et design	71.11 et 74.1
	Activités photographiques	74.2
	Enseignement culturel	85.52
	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	91
	Autres activités récréatives et de loisirs	93.299
Total des activités artistiques et culturelles	Total des catégories artistiques et culturelles	

Sources : base de données SMartBe (2008) ; Banque Carrefour des Entreprises (2008) ; HIVA (2006) ; Nomenclature NACE-BEL (2008)

TABLEAU 2 : NOMENCLATURE DES ACTIVITÉS NON-ARTISTIQUES SUR BASE DES CODES D'ACTIVITÉ NACE-BEL (2008) REPRIS À L'ONSS

Rubrique	Catégorie	Correspondance NACEBEL 2008
Commerce (G)	Commerce de gros	46
	Commerce de détail	47
	Commerce de véhicules automobiles	45
HoReCa (I)	Restauration	56 (sauf 56.3)
	Cafés, bars et discothèques	56.3
	Hébergement	55
Activités spécialisées et techniques (M)	Conseil de gestion	70
	Publicité et études de marché (hors agences de publicité)	73 (sauf 73.11)
	Autres	69 ; 71 (sauf 71.11), 72, 74.3, 74.909
Activités de services administratifs et de soutien (N)	Activités de location	77
	Activités liées à l'emploi	78.1 et 78.2
	Organisation de salons professionnels et de congrès	82.3
Télécommunications et informatique	Autres activités de services administratifs et de soutien	75, 78.3, 79, 80, 81, 82 (sauf 82.3)
	Télécommunications et services d'information	61 et 63
	Programmation, conseil et autres activités informatiques	62
Enseignement (P) (sauf enseignement culturel)	Formation professionnelle	85.592
	Enseignement secondaire et supérieur	85.3 et 85.4
	Autres formes d'enseignement	85 (sauf 85.3, 85.4 et 85.592)
Santé et action sociale (Q)	Santé	86
	Action sociale (avec ou sans hébergement)	87, 88
Autres activités non-artistiques	Industries manufacturières	10 à 33 (sauf 18)
	Construction	41, 42, 43
	Finance, assurance et immobilier	64, 65, 66 et 68
	Défense des droits et intérêts	94.1, 94.2, 94.91 et 94.92
	Activités sportives, récréatives et de loisirs (sauf 93299)	92 et 93 (sauf 93.299)
	Autres activités diverses	01, 02, 05, 06, 07, 08, 35, 36, 37, 38, 49, 50, 51, 52, 53, 95, 96, 97 et 99
Activités non définies ailleurs	Organisations associatives	94.99
Total des activités non-artistiques	Total des catégories non-artistiques	

Sources : base de données SMartBe (2008) ; Banque Carrefour des Entreprises (2008) ; HIVA (2006) ; Nomenclature NACE-BEL (2008).



Annexe 3

La classification des fonctions des membres

Une des grandes richesses des données de SMartBe réside dans la connaissance des fonctions des membres. En effet, tout membre qui s'inscrit chez SMartBe doit compléter dans sa fiche d'inscription un champ libre concernant ses fonctions. Le nombre de fonctions inscrites est libre, tout comme le niveau de détail.

Cependant, ce champ n'étant pas directement exploitable tel quel, nous avons été amené à le faire ré-encoder selon une classification créée spécifiquement à cet usage (que nous allons présenter plus loin). Si les outils développés par SMartBe sont largement utilisés dans le secteur artistique et culturel, les membres n'ont cependant pas uniquement des fonctions artistiques ou liées à l'artistique. La classification a bien été créée à partir des fonctions encodées par les membres et est donc largement orientée sur le secteur artistique et culturel, mais il a été également nécessaire d'englober l'ensemble des fonctions.

Ce travail a été guidé par un souci d'harmonisation et de comparaison nationale et européenne. C'est pourquoi cette classification s'inspire de sources existantes, en l'occurrence celle de l'Institut national des Statistiques national (INS – version 1991), sur base de la Classification Internationale Type des Professions (CITP – version 1988), la Classification des professions pour les statistiques (Canada, – version 2006) et la Classification des professions de la culture et des communications (Canada, – version 2001).

La classification a été complétée avec le Répertoire Opérationnel des Métiers et Professions (ROME)¹, créé par l'ANPE en France et utilisé en Belgique par le FOREM et l'IVEPS, et qui fournit une liste très complète des fonctions. Enfin, un code permet de relier les fonctions avec les références que sont celles utilisées par la CITP 88 / INS 91.

Bien que le nombre de fonctions était libre et que certains membres ont inscrit de nombreuses fonctions, nous n'avons pris en compte que les trois premières fonctions telles qu'inscrites. D'autre part, nous avons fait l'hypothèse que la première fonction représentait la fonction principale du membre.

Pour chacune des fonctions, trois niveaux d'analyse ont été déterminés, du plus large au plus précis : le type d'activité, le secteur, et la fonction exercée.

Type d'activité

Quatre types d'activité peuvent être exercés par un membre :

- les activités de création et d'interprétation artistique ;
- les activités technico-artistiques : son, image, éclairage, décor, costume et habillage, coiffure et maquillage, montage ;
- les activités connexes à l'artistique : production, diffusion, formation, accompagnement des carrières, accompagnement des publics, conseil et évaluation, conservation et sauvegarde, ainsi que l'accueil, l'entretien, l'organisation et la sécurisation ;
- les activités strictement non-artistiques : animation/ enseignement/ travail social, bien-être et santé, sport et jeux, restauration/ HoReCa, informatique, accueil/ entretien/ sécurité et logistique, ainsi que d'autres activités non artistiques non définies.

¹ Accessible sur <http://www.anpe.fr/espacescandidat/romeligne/RliIndex.do>

Secteur

Les activités de création / interprétation peuvent être ensuite classées en différents secteurs artistiques et culturels, soit :

- arts du spectacle ;
- arts littéraires ;
- arts plastiques et graphiques ;
- musique / chanson ;
- audiovisuel ;
- mode / design / décoration ;
- patrimoine ;
- ainsi qu'un secteur multi- et –interdisciplinaire.

Fonction

Il s'agit dans la mesure du possible de la fonction telle qu'elle a été encodée par le membre.

Ainsi un comédien sera classé comme exerçant une activité de type création/ interprétation, dans le secteur des arts du spectacle, avec une fonction n de comédien.

De même, un enseignant d'arts dramatiques apparaîtra dans les activités de type connexes (formation), dans le secteur des arts du spectacle, avec une profession de professeur.

Cependant, certaines fonctions pouvaient prêter à confusion. Sans autre précision, les comédiens se sont ainsi retrouvés dans le secteur des arts du spectacle, même si certains d'entre eux travaillent également comme acteurs dans l'audiovisuel. L'importance de ce dernier secteur est donc sous-estimée, alors que le secteur des arts du spectacle est surestimé.

De même, il n'est pas évident de déterminer dans quelle mesure les informaticiens effectuent des tâches de création. Si certains réalisent clairement du graphisme (que nous considérons ici comme de la création artistique), pour d'autres informaticiens le flou subsiste. Les fonctions liées à l'informatique peuvent donc se retrouver en partie dans le secteur des arts plastiques et graphiques (activités de création / interprétation) et en partie dans les activités strictement non-artistiques.

La même remarque peut être faite pour toutes les activités d'accueil/ entretien/ sécurité/ logistique, qui parfois sont exercées dans un cadre artistique et, parfois apparaissent strictement comme des activités non-artistiques (telle la gestion du bar, qui sera considérée comme une activité de type connexe à l'artistique si elle est exercée dans le cadre d'un théâtre par exemple, ou comme une activité strictement non-artistique si elle est située dans un restaurant). La distinction ne peut pas toujours se faire sur la seule base de l'analyse des activités encodées par les membres. Dans ce cas, un recours aux prestations a permis de déterminer les fonctions réellement artistiques de celles non-artistiques.

Type d'activite	Secteur	Fonction
Activites de creation / interpretation artistique		
	<i>ARTS DU SPECTACLE</i>	
	Comedien	
	Artiste de cirque	
	Artiste de rue	
	Artiste de varietes	
	Artiste forain	
	Choregraphe	
	Conteur	
	Danseur	
	Doubleur	
	Figurant / silhouette	
	Humoriste	
	Metteur en scene	
	Scenographe	
	Autre	
	<i>ARTS LITTERAIRES</i>	
	Auteur / ecrivain	
	Conteur	
	Correcteur / adaptateur	
	Journaliste / reporter	
	Lecteur	
	Scenariste	
	Traducteur	
	Autre	
	<i>ARTS PLASTIQUES ET GRAPHIQUES</i>	
	Bedeiste/ dessinateur de bd	
	Dessinateur / illustrateur	
	Graffitiste/ graffeur	
	Graphiste	
	Graveur	
	Infographiste	
	Installateur 3d	
	Layout	
	Modele	
	Peintre	
	Performeur	
	Photographe	
	Plasticien	
	Scenographe	
	Sculpteur	
	Serigraphie	
	Tatoueur / body painter	
	Web designer	

Type d'activite	Secteur	Fonction
	ARCHITECTURE, MODE, DESIGN, DECORATION	Autre
		Architecte / urbaniste
		Createur de costumes
		Createur de produits / accessoires
		Decorateur
		Designer
		Dessinateur publicitaire / industriel
		Mannequin / modele
		Styliste
		Autre
	ARTISANAT D'ART	
		Artisan de la pierre, mosaique et ceramique
		Artisan du bois
		Artisan du cuir
		Artisan du metal
		Artisan du papier / reliure
		Artisan du verre
		Artisan floral
		Artisan mecanique jeux / jouets
		Bijoutier /joaillier
		Facteur d'instrument
		Autre
	AUDIO-VISUEL	
		Acteur
		Animation/ modelisation 3d
		Animateur / presentateur radio-tv
		Concepteurs de sites internet et multimedia
		Developpeur de jeux video
		Developpeur multimedia
		Figurant
		Layout
		Metteur en scene
		Metteur en ondes
		Producteur / realisateur de film
		Realisateur de film d'animation
		Realisateur tv / radio
		Scenariste / storyboarder
		Autre
	MUSIQUE, CHANSON	
		Compositeur / arrangeur
		Chanteur
		Disc-jockey / mc / soundsystem
		Musicien de chanson a texte, comedie musicale

Type d'activité	Secteur	Fonction
		Musicien ethnique et traditionnel
		Musicien jazz, rock, pop, funk
		Musicien rap, techno, electronique
		Autre
Activités technico-artistiques		
	<i>COIFFURE ET MAQUILLAGE</i>	
		Coiffeur
		Manucure / pedicure
		Maquilleur / grimeur
		Perruquier / posticheur
		Autre
	<i>COSTUME ET HABILLAGE</i>	
		Bottier
		Costumier
		Coupeur
		Couturier
		Createur de costumes
		Decorateur-costumier
		Habilleur
		Modiste
		Regisseur costumes
		Styliste
		Autre
	<i>DECOR ET ACCESSOIRES</i>	
		Artisan specialise (armurier, ebeniste, metallier, tapissier)
		Accessoiriste
		Architecte-decorateur
		Cintrier
		Constructeur en decor
		Decorateur-scenographe
		Decorateur
		Dessinateur-projeteur en decors
		Ensemblier
		Machiniste
		Maquettiste
		Peintre
		Pyrotechnicien
		Regisseur
		Regisseur plateau
		Styliste accessoiriste
		Technicien en effets speciaux
		Autre
	<i>ECLAIRAGE</i>	
		Eclairagiste

Type d'activite	Secteur	Fonction
		Electricien
		Groupiste
		Plasticien lumiere
		Regisseur plateau
		Responsable des eclairages
		Responsable du parc lumieres
		Autre
	IMAGE	
		Assistant audiovisuel
		Assistant scripte
		Exploitant video
		Ingenieur de la vision
		Operateur d'enregistrement
		Projectionniste
		Regisseur /technicien
		Regisseur audiovisuel
		Regisseur d'exposition
		Regisseur plateau
		Scripte
		Synthetiseur
		Technicien image
		Truquiste
		Autre
	MONTAGE IMAGE ET SON	
		Monteur-truquiste video
		Monteur image et son
		Monteur film
		Monteur video
		Autre
	SON	
		Bruiteur
		Chef operateur du son
		Illustrateur sonore
		Ingenieur du son
		Mixeur
		Monteur de son
		Operateur d'amplification
		Operateur du son
		Recorder
		Regisseur du son
		Sonorisateur
		Technicien du son
		Autre

Type d'activité	Secteur	Fonction
Activités connexes a l'artistique		
	ACCOMPAGNER LES CARRIERES	
	Agent artistique / impresario	
	Conseiller artistique	
	Manageur d'artiste	
	Secrétaire d'artiste	
	Organisateur d'évenements	
	Organisateur de tournées	
	Autre	
	ACCOMPAGNER LES PUBLICS	
	Animateur	
	Conferencier	
	Critique	
	Guide	
	Autre	
	ACCUEILLIR, ENTRETENIR, SECURISER ET ORGANISER	
	Agent de sécurité / gardiennage	
	Barman/barmaid	
	Caissier	
	Cuisinier	
	Hôtesse d'accueil	
	Loueur de matériel	
	Ouvreur	
	Préposé au vestiaire	
	Receptionniste	
	Responsable catering	
	Roadie / ripper	
	Serveur	
	Technicien de surface	
	Transporteur	
	Autre	
	CONSEILLER, EVALUER	
	Critique artistique	
	Autre	
	CONSERVER, SAUVEGARDER	
	Bibliothécaire / documentaliste / archiviste	
	Conservateur	
	Expert d'art / en antiquités	
	Guide	
	Restaurateur d'objets d'art / de tableaux / de meubles anciens	
	Autre	
	DIFFUSER	
	Administrateur de tournées	
	Attaché de presse	

Type d'activite	Secteur	Fonction
		Booker
		Charge / conseiller en communication
		Colleur / afficheur
		Concepteur en publicite
		Conseiller en relations publiques
		Diffuseur
		Distributeur
		Galeriste
		Libraire
		Programmateur
		Propagandiste
		Relation publique
		Autre
	FORMER	
		Animateur
		Professeur
		Autre
	PRODUIRE	
		Administrateur adjoint
		Administrateur de compagnie
		Administrateur de production
		Administrateur de theatre
		Administrateur general
		Assistant de production
		Assistant metteur en scene
		Directeur artistique
		Directeur de distribution artistique / casting
		Directeur de festival
		Directeur de programmation
		Directeur de theatre
		Editeur
		Organisateur d'evenements
		Producteur
		Producteur de film
		Secretaire d'artiste
		Autre
Activites non artistiques		
	ACCUEILLIR, ENTREtenIR, SECURISER ET ORGANISER	
		Agent de securite / gardiennage
		Barman
		Caissier
		Hotesse d'accueil
		Loueur de materiel
		Ouvreur

Type d'activite	Secteur	Fonction
		Prepose au vestiaire
		Receptionniste
		Technicien de surface
		Transporteur
		Autre
	BIEN-ÊTRE ET SANTE	
		Garde-malade
		Babysiteur / garde d'enfants
		Masseurs, kinesitherapeutes et assimiles
		Psychotherapeutes
		Yoga / expression corporelle
		Esthetique / manucure
		Autre
	ENSEIGNEMENT, TRADUCTION, ANIMATION ET TRAVAIL SOCIAL	
		Animateur / educateur
		Animateur socio culturel
		Enseignant / formateur
		Traducteur / interprete
		Travailleur social
		Autre
	INFORMATIQUE	
		Informaticiens, analystes de système
		Programmeurs
		Specialistes de bases de donnees
		Specialistes des reseaux d'ordinateurs
		Web developpeur
		Web master
		Autre
	RESTAURATION, HORECA	
		Cuisiniers
		Garcons de salle, serveurs et travailleurs assimiles
		Autre
	SPORTS ET JEUX	
		Professeur / animateur sportif
		Arbitre
		Sportif professionnel
		Entraineur
		Animateur de jeux
		Autre
	AUTRE	



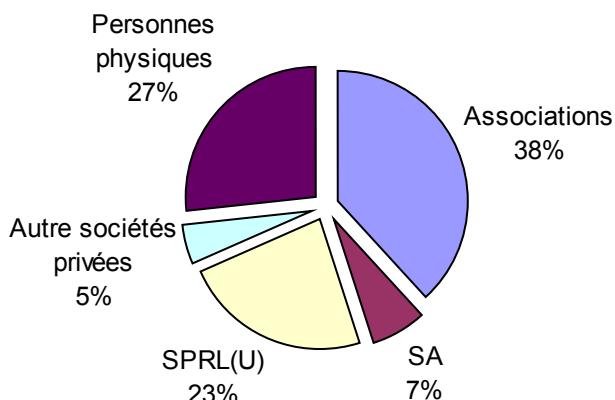
Annexe 4

Données complémentaires sur les DO classiques belges

Quelle est la forme juridique des DO classiques belges (non-ONSS) sans travailleurs salariés ?

Le graphique I indique la répartition des donneurs d'ordre belges « non-ONSS » selon la forme juridique (hors organismes publics locaux relevant de l'ONSSAPL). Ainsi, on constate que 38% des DO classiques belges « non-ONSS » sont des formes associatives (ASBL ou autre). A nouveau, on peut supposer que ces DO sont principalement de petites associations disposant bien souvent de peu de moyens et exerçant leurs activités uniquement à l'aide du volontariat (autrement dit, sans recourir à du personnel salarié)¹. Il peut en outre s'agir d'une forme d'auto-emploi pour des membres SMartBe ayant créé leur propre structure afin de gérer eux-mêmes leurs projets ou ceux d'un collectif auquel ils appartiennent. Ces membres ont alors la particularité d'être à la fois donneur d'ordre et membre-prestataire. Il serait intéressant d'estimer la proportion que représente ce type particulier de donneurs d'ordre dans la base de données SMartBe pour la période étudiée. En effet, on peut établir un parallèle entre ce mode de fonctionnement et une autre forme d'auto-emploi développée par SMartBe au travers des Activités, lesquelles permettent, pour rappel, aux membres de gérer leurs activités artistiques sous le couvert de SMartBe sans devoir assumer les charges liées à la création d'une structure de type ASBL ou autre.

GRAPHIQUE I : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES (NON-ONSS) SANS TRAVAILLEURS SALARIÉS SELON LE TYPE DE STRUCTURE ET LA FORME JURIDIQUE (HORS ORGANISMES PUBLICS)



Source : base de données SMartBe (2008) ; Banque Carrefour des Entreprises (2008) – N=6.391

Parmi les sociétés privées commerciales (sous forme de SPRL(U) ou de SA) et au sein des personnes physiques, on peut présumer également qu'un certain nombre d'entre elles sont composées essentiellement d'indépendants et n'emploient dès lors pas de travailleur salarié. Par ailleurs, certaines personnes physiques sont en réalité des donneurs d'ordre recourant aux prestations de membres SMartBe en tant que particulier, en dehors de leurs activités professionnelles en tant que telles. Par exemple, une personne physique peut faire appel à un photographe pour son mariage.

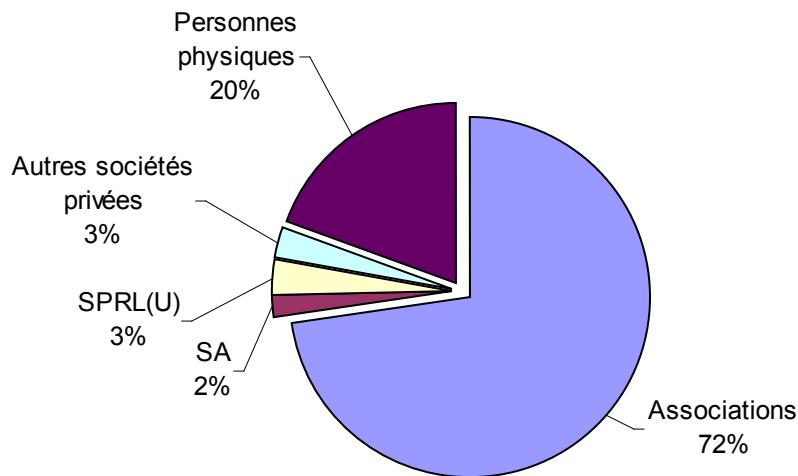
¹ Ce constat n'est toutefois pas généralisable à l'ensemble du tissu associatif où l'on identifie également des associations de taille importante (en termes du nombre d'emplois salariés) comme des grandes institutions culturelles subventionnées, des hôpitaux ou des établissements d'enseignement sous forme d'ASBL, comme le précise l'étude de MAREE, M, et al, 2008.

Cela étant, l'ensemble de ces DO classiques belges (non repris à l'ONSS) sans travailleurs salariés font bel et bien appel à du personnel intermittent au travers des prestations effectuées par les membres SMartBe sur la période d'analyse (du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008). Il serait intéressant d'obtenir davantage d'informations sur l'activité menée régulièrement par ces DO (non-ONSS) au travers, par exemple, d'une enquête auprès de ces DO sur la nature des activités qu'ils mènent à titre principal et/ou secondaire.

Quelle est la forme juridique des DO classiques belges non soumis à la TVA ?

Comme le montre le graphique 2, il s'agit principalement d'associations (72%) ainsi que, dans une moindre mesure, de personnes physiques (20%). Il peut s'agir alors de particuliers recourant aux prestations de membres SMartBe pour un concert dans le cadre d'une fête familiale par exemple. Il faut noter également que les établissements publics (communes, etc.) sont dispensés de TVA et sont dès lors exclus de l'analyse statistique relative aux activités assujetties à la TVA.

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES NON SOUMIS À LA TVA SELON LA FORME JURIDIQUE (HORS ORGANISMES PUBLICS)



Source : base de données SMartBe (2008) ; Banque Carrefour des Entreprises (2008) – N=3.856 personnes physiques ou morales non soumises à la TVA auxquelles s'ajoutent les 582 organismes publics présents dans la base de données SMartBe

Quelle est la répartition des DO classiques belges employeurs (ONSS) selon la forme juridique et la branche d'activité ?

De manière générale, il est utile de rappeler la répartition entre les activités artistiques et non-artistiques au sein des DO belges repris à l'ONSS (hors structures publiques) qui est de 36% contre 64%. Comme on le voit dans le tableau 1, ces proportions semblent relativement similaires parmi les DO classiques belges employeurs (ONSS) sous forme de structures privées (37% contre 63%) tandis qu'elles diffèrent de manière sensible en ce qui concerne les DO employeurs établis en tant que personne physique (15% contre 85%). Ces derniers semblent davantage impliqués dans des activités ne relevant pas directement de la sphère artistique, c'est-à-dire dans l'HoReCA (21%), dans le commerce (20%) ou d'autres activités non-artistiques dont l'industrie manufacturière (6%).

Parmi les structures privées, on peut distinguer d'une part les activités menées par les associations non-marchandes et d'autre part celles menées par les sociétés privées marchandes (SA et SPRL(U)). Du côté des structures *associatives*, on observe une répartition équilibrée entre les activités artistiques et non-artistiques (41% contre 59%) par rapport aux formes de structures privées dans leur ensemble. Plus précisément, on constate que près de 3 associations sur 10 (29%) exercent leurs activités dans les arts du spectacle et la création artistique alors que 9% sont impliquées dans d'autres activités artistiques et culturelles regroupant entre autres les bibliothèques et musées, les activités récréatives et de loisirs ainsi que l'enseignement culturel. Hors du champ artistique et culturel, on note que 11% des formes associatives sont actives dans la santé et l'action sociale, 9% dans l'enseignement et 5% dans la défense des droits et intérêts (classé dans les autres activités non-artistiques), domaines caractéristiques du secteur non-marchand². En outre, on remarque également que plus d'un quart des associations donneuses d'ordre (28%) se retrouvent dans les activités non définies ailleurs³.

Au niveau des sociétés *privées marchandes*, on remarque que celles-ci sont en grande partie impliquées dans des activités de nature non-artistique. On en retrouve un certain nombre dans des activités de commerce (entre 10% et 19%), dans des activités spécialisées et techniques (de 8% à 13%), plus précisément dans du conseil de gestion. Du côté des activités artistiques et culturelles entreprises par les sociétés privées marchandes, seules les activités relevant de l'audiovisuel et du multimédia semblent se démarquer légèrement de l'ensemble des DO (avec 10% à 18% de DO).

² Voir MAREE, M. et al. (2008), op.cit.

³ Cette branche d'activité constitue pour mémoire une catégorie « fourre-tout » regroupant les activités des organisations associatives sans précision quant à la nature réelle de leurs activités, en raison, dans certains cas, de leur polyvalence.

TABLEAU I : RÉPARTITION DES DO CLASSIQUES BELGES EMPLOYEURS (ONSS) SELON LA FORME JURIDIQUE ET LA BRANCHE D'ACTIVITÉ

Branches d'activité	Associations	SA	SPRL(U)	SCRL	Autres	Total structures privées	Personne physique	Total général								
Édition, imprimerie et reproduction d'enregistrements	10	1%	77	9%	59	5%	3	3%	0	0%	149	4%	1	1%	150	4%
Arts du spectacle et création artistique	395	29%	21	2%	62	6%	6	6%	1	6%	485	14%	6	5%	491	14%
Audiovisuel et multimédia	32	2%	88	10%	127	12%	18	18%	2	12%	267	8%	2	2%	269	7%
Publicité et relations publiques	3	0,2%	91	10%	73	7%	1	1%	1	6%	169	5%	4	3%	173	5%
Autres activités artistiques et culturelles	122	9%	28	3%	63	6%	7	7%	1	6%	221	6%	4	3%	225	6%
DO avec activ. artistiques et cult.	562	41%	305	34%	384	35%	35	35%	5	29%	1291	37%	17	15%	1.310	36%
Commerce (G)	5	0,4%	169	19%	170	16%	10	10%	0	0%	354	10%	23	20%	377	10%
HoReCa (I)	15	1%	39	4%	116	11%	6	6%	0	0%	176	5%	24	21%	200	6%
Activités spécialisées et techniques (M)	14	1%	77	9%	87	8%	13	13%	0	0%	191	5%	3	3%	194	5%
Activités de soutien aux entreprises (N)	32	2%	53	6%	107	10%	8	8%	0	0%	200	6%	10	9%	210	6%
Télécommunications et informatique	3	0,2%	65	7%	57	5%	3	3%	0	0%	128	4%	5	4%	133	4%
Enseignement (P)*	127	9%	11	1%	22	2%	0	0%	1	6%	161	5%	1	1%	162	5%
Santé et action sociale (Q)	148	11%	14	2%	17	2%	9	9%	1	6%	189	5%	1	1%	190	5%
Autres activités non-artistiques	86	6%	168	19%	125	12%	16	16%	5	29%	400	11%	29	25%	429	12%
Activités non définies ailleurs	385	28%	1	0,1%	1	0,1%	0	0%	5	29%	392	11%	2	2%	394	11%
DO avec activités non-artistiques	815	59%	597	66%	702	65%	65	65%	12	71%	2191	63%	98	85%	2.294	64%
Total DO classiques belges employeurs (ONSS)	1.377	100%	902	100%	1.086	100%	100	100%	17	100%	3.482	100%	115	100%	3.604	100%

Source : base de données SmartBe (2008) ; Banque Carrefour des Entreprises (2008) ; Nomenclature NACE-BEL (2008) ; (*) hors enseignement culture